



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

N°1 - AVRIL 2015

# dialogue

ANALYSE

## PANORAMA SOCIAL 2015



## IMPRESSUM

### **Editeurs**

### **Chambre des salariés**

18, rue Auguste Lumière  
L-1950 Luxembourg  
Tél. : 27 494 - 200  
Fax : 27 494 - 250  
www.csl.lu • csl@csl.lu

Jean-Claude Reding, président  
Norbert Tremuth, directeur

### **Impression**

Imprimerie Watgen

### **Distribution**

Librairie "Um Fieldgen Sàrl"  
3, rue Glesener  
L-1634 Luxembourg  
Tél. : 48 88 93  
Fax : 40 46 22  
info@libuf.lu

ISSN : 5 453000 200416



*Jean-Claude Reding*  
*Président de la Chambre des salariés*

## Préface

Cette nouvelle édition du Panorama social réalisée par la Chambre des salariés offre une vision panoramique de la situation socioéconomique au Luxembourg.

Il ressort notamment de ce Panorama une détérioration persistante de la situation des ménages luxembourgeois, et cela tant en termes d'inégalités des revenus, de pauvreté, de chômage ou de conditions de travail.

Si le Grand-Duché est l'un des pays les plus développés au monde, sa richesse se trouve de plus en plus inégalement répartie au sein de la population. D'ailleurs, le taux de risque de pauvreté au Luxembourg ne cesse de croître depuis une quinzaine d'années.

En outre, si la création d'emplois connaît depuis plusieurs années une évolution favorable, le chômage, lui, progresse de façon relativement rapide dans le pays. Ceci est d'autant plus préoccupant que ce phénomène se conjugue avec une augmentation du nombre de chômeurs de longue durée.

Qui plus est, le travail ne protège pas forcément de la pauvreté. En effet, en comparaison européenne, les travailleurs du Luxembourg comptent parmi les plus exposés au risque de pauvreté.

Ces constats sont le fruit des analyses présentées dans cette publication, regroupées en trois grands thèmes : les inégalités et la pauvreté, le chômage et l'emploi, les conditions et la qualité de l'emploi.

Par ailleurs, cette année, le Panorama place la focale sur deux sujets particuliers, à savoir les conditions de logement des ménages luxembourgeois et la composante sociale de la procédure de déséquilibre macroéconomique.

Concernant les logements, ce n'est pas un abus de langage de dire que, par rapport aux propriétaires, les locataires sont les plus mal lotis. En effet, les locataires sont plus souvent des ménages se situant sous le seuil de pauvreté. Ils ont également connu les plus fortes hausses de prix alors qu'ils ne semblent pas avoir le plus bénéficié de l'amélioration graduelle du parc immobilier. Un autre point à souligner est le fait que plus d'un tiers des locataires doit faire face à des problèmes de vétusté.

Quant à la composante sociale de la procédure européenne de déséquilibre macroéconomique, celle-ci confirme que le Luxembourg affiche des résultats en ligne avec les moyennes européennes en termes de risque de pauvreté. Toutefois, la forte augmentation de ce taux au Grand-Duché contraste avec les pays voisins où celui-ci se stabilise ou diminue même légèrement sur la période récente.

Luxembourg, avril 2015

## Sigles utilisés

<b>AAA</b>	Association d'assurance accident
<b>ADEM</b>	Agence pour le développement de l'emploi
<b>AT</b>	Autriche
<b>BE</b>	Belgique
<b>CSL</b>	Chambre des salariés du Luxembourg
<b>CTR</b>	Capacité de travail réduite
<b>DE</b>	Allemagne
<b>DENS</b>	Demandes d'emploi non satisfaites
<b>DK</b>	Danemark
<b>EFT</b>	Enquêtes sur les forces de travail
<b>EL</b>	Grèce
<b>ES</b>	Espagne
<b>FR</b>	France
<b>FI</b>	Finlande
<b>IE</b>	Irlande
<b>IPCN</b>	Indice des prix à la consommation
<b>IT</b>	Italie
<b>LU</b>	Luxembourg
<b>NL</b>	Pays-Bas
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économique
<b>OENS</b>	Offres d'emploi non satisfaites
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>PDM</b>	Procédure de déséquilibre macroéconomique
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PT</b>	Portugal
<b>SE</b>	Suède
<b>SHM</b>	Salaire horaire moyen
<b>SSM</b>	Salaire social minimum
<b>STATEC</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>UE</b>	Union européenne
<b>UE15</b>	Europe des Quinze (ensemble des 15 premiers États membres de l'UE)
<b>UE28</b>	Europe des Vingt-Huit (ensemble des États membres de l'UE depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2013)
<b>UK</b>	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
<b>VEFA</b>	Vente en état futur d'achèvement

## Sommaire

<b>I.</b>	<b>Inégalités et pauvreté</b>	<b>7</b>
	Les grandes tendances	9
1	Inégalités capital - travail	10
2	Inégalités de revenus	12
	2.1 Rapport S80/S20	12
	2.2 Coefficient de Gini	14
	2.3 Revenus par type de ménage	18
	2.4 Revenu national total équivalent	20
3	Inégalités de salaires	22
	3.1 Rapport S95/S20	22
	3.2 Population au salaire social minimum	24
	3.3 Rapport des gains salariaux au salaire social minimum	26
4	Inégalités fiscales et impact des réformes fiscales	28
5	Pauvreté	30
	5.1 Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux	30
	5.2 Risque de pauvreté selon le type de ménage	32
	5.3 Taux de risque de pauvreté selon l'activité	34
	5.4 Logement : lourdes charges financières liées au logement et taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement	36
	5.5 Écart relatif de pauvreté selon l'âge	38
	5.6 Difficultés à joindre les deux bouts	40
	5.7 Gestion des dépenses imprévues	42
6	Inégalités de santé	44
	6.1 Auto-perception de l'état de santé	44
	6.2 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical	46
	6.3 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire	48
	Encadré 1 : Conditions de logement des ménages luxembourgeois	50
<b>II.</b>	<b>Chômage et emploi</b>	<b>57</b>
	Les grandes tendances	59
1	Chômage	60
	1.1 Chômage total et chômage des jeunes	60
	1.2 Chômage de longue durée	62
2	Chômage : zoom sur le Luxembourg	64
	2.1 Chômage indemnisé, non indemnisé et mesures pour l'emploi	64
	2.2 Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription	66
	2.3 Chômage selon le genre et selon la durée d'inscription	68

2.4	<i>Chômage de longue durée selon l'âge</i>	70
2.5	<i>Chômage et pauvreté</i>	72
2.6	<i>Disposition à travailler et raison du non emploi</i>	74
<b>3</b>	<b>Emploi</b>	<b>76</b>
3.1	<i>Création d'emplois et taux d'emploi</i>	76
3.2	<i>Taux d'emploi par catégories</i>	78
3.3	<i>Taux d'emploi corrigé</i>	80
<b>4</b>	<b>Emploi : zoom sur le Luxembourg</b>	<b>82</b>
4.1	<i>Emploi et chômage</i>	82
4.2	<i>Durée du travail</i>	84
	<b>Encadré 2 : Composante sociale de la procédure de déséquilibre macroéconomique</b>	<b>86</b>

### III. Conditions et qualité de l'emploi **97**

	<b>Les grandes tendances</b>	<b>99</b>
<b>1</b>	<b>Emploi atypique et/ou asocial</b>	<b>100</b>
1.1	<i>Emploi temporaire</i>	100
1.2	<i>Emploi intérimaire et détachement</i>	102
1.3	<i>Emploi à temps partiel</i>	104
1.4	<i>Emploi salarié le soir et population ayant deux emplois</i>	106
1.5	<i>Emploi salarié de nuit et travail posté</i>	108
<b>2</b>	<b>Pauvreté laborieuse</b>	<b>110</b>
2.1	<i>Risque de pauvreté et temps de travail</i>	110
2.2	<i>Taux de risque de pauvreté par type d'activité</i>	112
<b>3</b>	<b>Accidents du travail</b>	<b>114</b>
3.1	<i>Fréquence des accidents</i>	114
3.2	<i>Caractéristiques des accidents reconnus</i>	116
<b>4</b>	<b>Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi</b>	<b>118</b>
4.1	<i>Les conditions de travail</i>	120
4.2	<i>Intensité et complexité du travail</i>	124
4.3	<i>Bien-être au travail</i>	126
4.4	<i>Revenu et formation</i>	128
4.5	<i>Charge physique et flexibilité</i>	130
4.6	<i>Perspectives de certitude d'emploi</i>	132
4.7	<i>Contrat et temps de travail</i>	134
4.8	<i>Problèmes de santé dans le cadre du travail</i>	136

### Conclusion **139**

I.

# Inégalités et pauvreté



## Inégalités et pauvreté

### Les grandes tendances

Si le Luxembourg continue à compter, encore et toujours, parmi les pays les plus économiquement avancés d'Europe, voire du monde, force est de constater qu'il fait néanmoins face à d'importants défis tant en matière d'inégalités qu'en matière de pauvreté. En effet, bien que le Grand-Duché soit l'un des pays les plus développés au monde, sa richesse se trouve de plus en plus inégalement répartie au sein de sa population et cela tout particulièrement si l'on s'intéresse à la répartition des revenus. Sur ce premier facteur d'inégalité, vient se greffer la différence de traitement fiscal des différentes sources de revenu : capital ou travail. In fine, cette situation aboutit dans les faits à un traitement de faveur des individus les plus aisés.

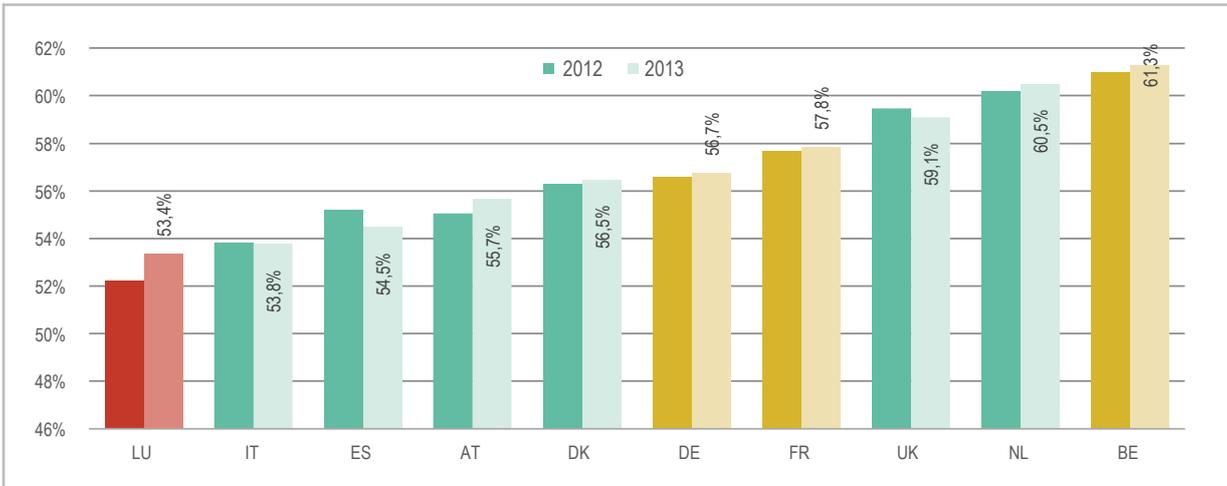
Sur le plan des seuls revenus salariaux, il convient de souligner une évolution positive pour les personnes ayant les salaires les plus bas : celles-ci connaissent pour la première fois depuis de nombreuses années une augmentation de leur pouvoir d'achat. Toutefois, le nombre de personnes étant rémunérées aux alentours du salaire social minimum (SSM) ne cesse d'augmenter d'année en année depuis le déclenchement de la crise européenne. Ce constat est d'autant plus accablant si l'on garde à l'esprit que le niveau du SSM est dangereusement proche du seuil de risque de pauvreté.

Dès lors, il n'est guère surprenant d'apprendre que le taux de risque de pauvreté, en dépit d'un léger recul en 2011, ne cesse de croître depuis une quinzaine d'années pour atteindre un nouveau

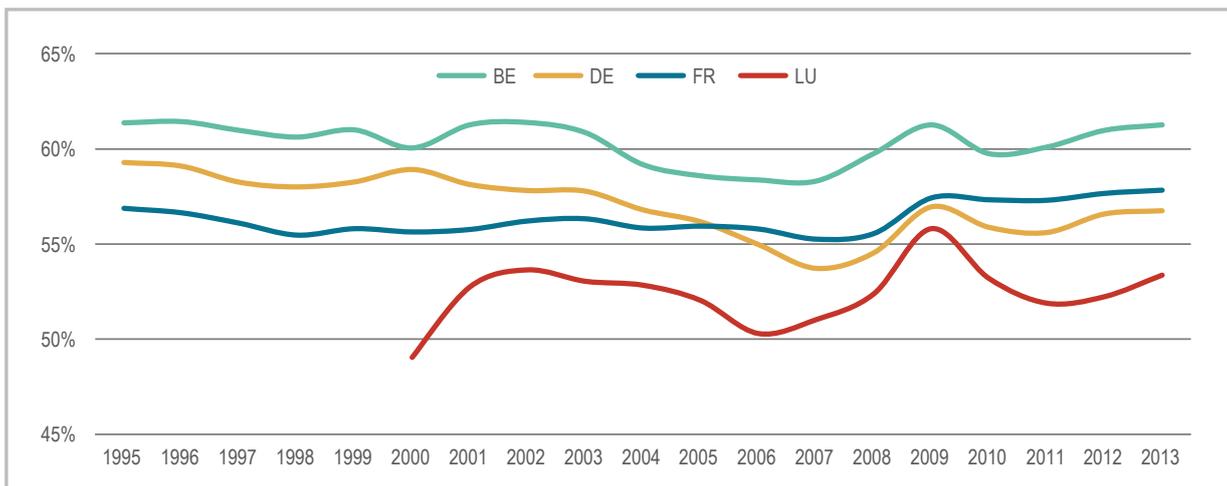
sommet. Par conséquent, certaines catégories de personnes (notamment les chômeurs) se retrouvent en difficulté lorsqu'il s'agit de boucler les fins de mois ou de faire face à des dépenses imprévues. De tels développements soulèvent nombre d'inquiétudes quant au développement économique et social du Luxembourg.

Si l'on prend du recul, cet accroissement des inégalités et de la pauvreté n'est pas un phénomène nouveau au Luxembourg. Cette situation existe, persiste et prend de l'ampleur depuis au moins le début des années 1990. Jusqu'il y a quelques années, la forte croissance économique a permis de limiter les effets délétères de cette polarisation des revenus, mais en situation de ralentissement conjoncturel, il est difficile de nier cette évidence qui s'impose de plus en plus.

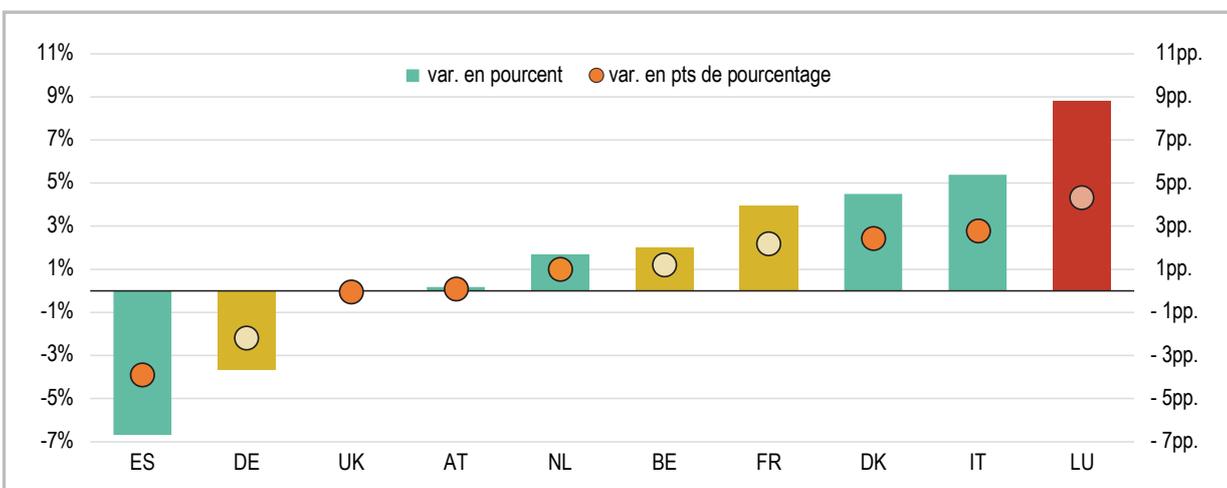
### Part salariale dans le PIB, 2012 et 2013



### Évolution de la part salariale dans le PIB



### Variation entre 2000 et 2013 du partage du PIB, part salariale



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Inégalités capital - travail

Quand on parle d'inégalités, on se réfère souvent aux inégalités de salaires ou de revenus entre les ménages. Pourtant, la première source d'inégalités sociales provient de la répartition primaire des revenus entre les individus détenant le capital et en percevant les revenus et les personnes qui n'ont pour seuls revenus que ceux découlant de leur travail.

La richesse monétaire produite chaque année est mesurée par la produit intérieur brut (PIB) C'est à partir de cette richesse que sont rémunérés les deux principaux acteurs de la production de biens et de services : le capital et le travail. Ainsi, en plus des inégalités entre groupes de salariés ou de ménages, il existe une inégalité dans le partage primaire de la richesse produite. Cette dernière inégalité accentue les premières au bénéfice des personnes disposant de revenus du capital. À ce titre, il est utile

de rappeler que l'économie européenne du XX<sup>e</sup> siècle n'aura jamais connu un dynamisme aussi fort que lorsque les salaires augmentaient au même rythme que la productivité, permettant ainsi de maintenir constant le partage des richesses créées entre capital et travail. Or, depuis plus de 30 ans, l'Europe s'est engagée sur le chemin de la modération salariale et, se privant par là de ses propres débouchés, du ralentissement mécanique de la croissance.

L'indicateur de partage du PIB fait le rapport entre la part du PIB revenant au travail, la part salariale du PIB, et le PIB total. Un résultat de 50% signifie que le PIB est réparti à parts égales entre le travail et le capital. Un résultat de 75% indique que trois quarts du PIB reviennent au travail et un quart revient au capital.

Comme le montrent les graphiques ci-contre, le Luxembourg figure, au sein des pays de l'Europe des Quinze (UE15) pour lesquels des données sont disponibles (cf. note en bas de page), parmi les plus faibles niveaux de partage du PIB en faveur des salariés.

Si l'on compare les évolutions au Luxembourg à celles connues dans les pays voisins, on constate que cette situation n'est pas inédite. En effet, le Luxembourg a toujours connu une part salariale du PIB substantiellement plus basse que celle de ses voisins.

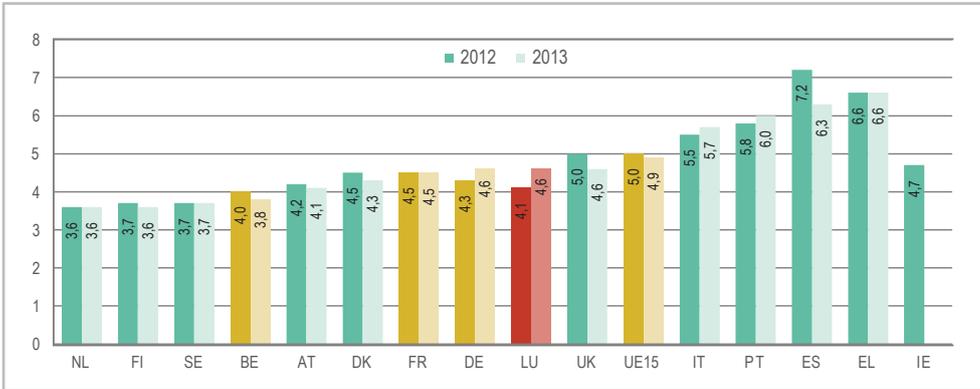
### Note

*Le passage de l'ancien système de comptabilité nationale (SEC95) à un nouveau système (SEC2010) à la fin de l'année 2014 implique non seulement certaines modifications méthodologiques quant au calcul des différents agrégats, mais a aussi pour résultat que certaines données habituellement utilisées dans cette section ne sont plus ou pas encore disponibles.*

*Ainsi, en ce qui concerne les données nationales, les informations nécessaires aux calculs ne sont pas (encore) disponibles pour les pays suivants : Grèce, Finlande, Irlande, Portugal et Suède.*

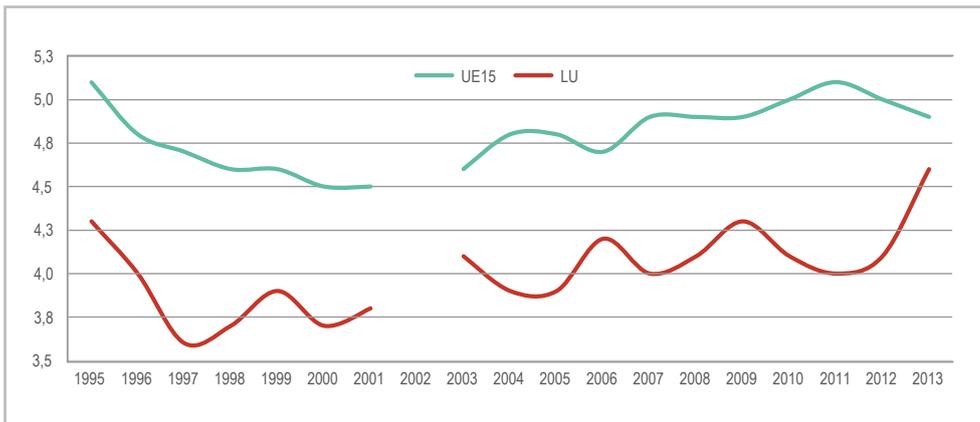
*Par ailleurs, nous ne disposons pas des données nécessaires au calcul de la situation du Luxembourg hors secteur financier, et les données disponibles ne le sont qu'à partir de l'année 2000.*

### Ratio S80/S20, 2012 et 2013



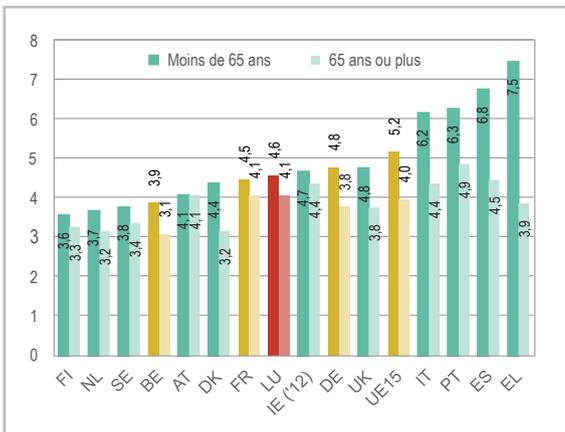
Note : Données manquantes pour IE en 2013

### Évolution du ratio S80/S20

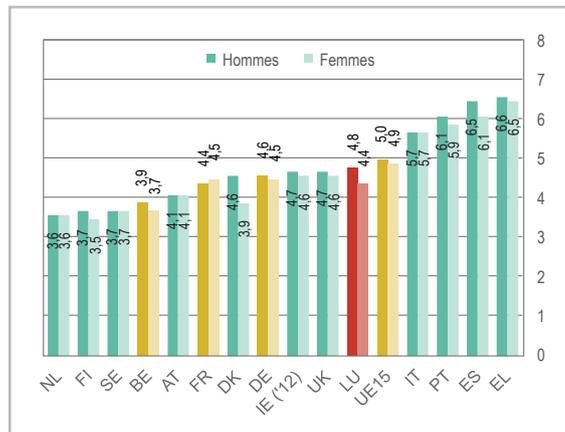


Note : Rupture de série en 2002

### Ratio S80/S20 selon l'âge, 2013



### Ratio S80/S20 selon le genre, 2013



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## 2

## Inégalités de revenus

## Rapport S80/S20

## 2.1

Le ratio S80/S20 permet de comparer la part du revenu disponible équivalent<sup>1</sup> perçue par les 20% les plus riches (dernier quintile) à celle perçue par les 20% les plus pauvres (premier quintile). Lorsque ce rapport augmente, l'écart entre revenus du premier et du dernier quintile augmente.

En 2013, le Luxembourg se classe nettement moins bien que l'année précédente. En effet, si en 2012 le Luxembourg se classait cinquième au sein de l'UE15, en 2013, il n'est plus qu'en neuvième position : le ratio S80/S20 est passé de 4,1 en 2012 à 4,6 l'année suivante. Le Luxembourg ne fait donc plus partie du groupe de pays ayant un rapport entre bas revenus et revenus élevés relative-

ment faible, mais se rapproche plutôt des pays dont le niveau d'inégalité est intermédiaire. En effet, si l'on considère l'évolution du ratio luxembourgeois au cours des 20 dernières années, on constate que, depuis la fin des années 1990, la tendance a été à la hausse, bien qu'évoluant en dents de scie. Toutefois, en 2013, le rapport S80/S20 connaît une hausse prononcée au Luxembourg. Si le pays continue à suivre cette tendance, il atteindra rapidement le niveau d'inégalité de revenus mesuré dans l'UE15.

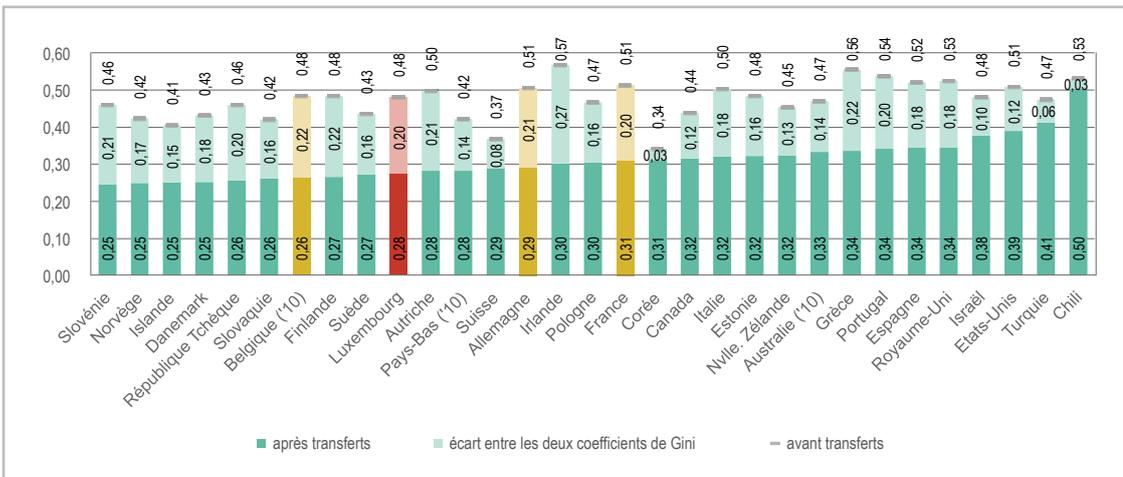
Dans l'ensemble des pays analysés (sauf l'Autriche), le ratio S80/S20 est plus élevé pour les individus âgés de moins de 65 ans que pour ceux ayant dépassé cet âge. Cette situation peut s'expliquer

par une réduction de l'éventail des revenus au sein de la population des retraités par rapport aux fortes divergences de revenus qui peuvent exister au sein de la population active.

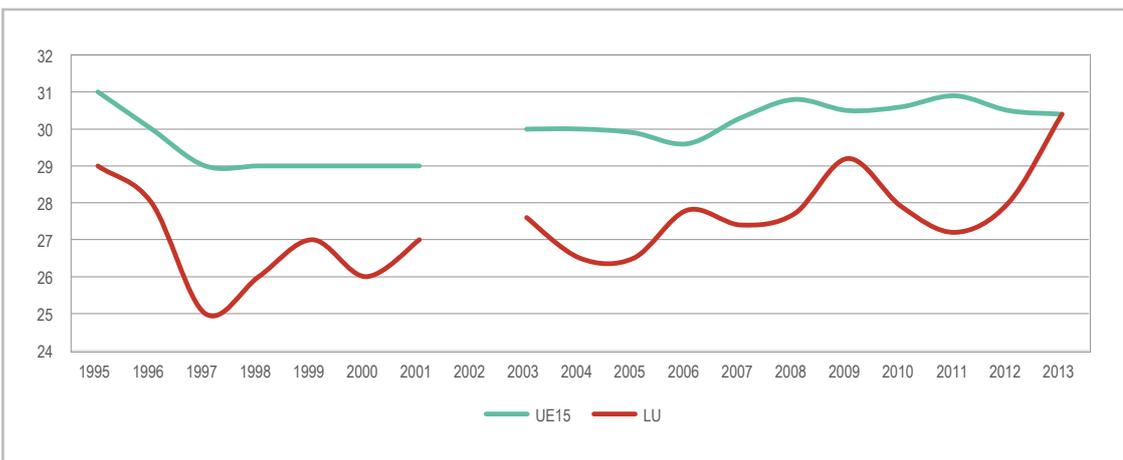
Le même constat vaut si l'on s'intéresse au rapport entre bas revenus et revenus élevés selon le genre. Les femmes connaissent généralement un rapport S80/S20 moins élevé que celui des hommes, même si les écarts sont d'une ampleur nettement moins importante que ceux concernant les catégories d'âge.

<sup>1</sup> On parle de revenu disponible équivalent pour tenir compte de la composition du ménage. Le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. À titre d'exemple, un parent élevant seul deux enfants de moins de 14 ans peut percevoir un revenu annuel de 50.000 euros, mais son revenu équivalent ne sera que de 31.250 euros, car égal à  $50.000 / (1 + 0,3 + 0,3)$ .

Coefficient de Gini du revenu disponible avant impôts et transferts puis après impôts et transferts, ensemble de la population, 2011



Évolution du coefficient de Gini après impôts et transferts, ensemble de la population



Note : Rupture de série en 2002

Données : Eurostat, OCDE ; graphiques : CSL

## Inégalités de revenus

### 2.2

### Coefficient de Gini

À la différence du rapport S80/S20 qui n'est sensible qu'aux changements aux extrêmes de la distribution des revenus, c'est-à-dire ceux intervenant dans les premier et dernier quintiles, le coefficient de Gini permet de prendre en compte l'ensemble de la distribution de revenus. Si la répartition des revenus est égalitaire (tout le monde perçoit le même revenu), le coefficient de Gini devient nul ; il est égal à l'unité quand l'intégralité du revenu national tombe entre les mains d'une seule personne. Ainsi, plus le coefficient est élevé, plus les inégalités sont fortes.

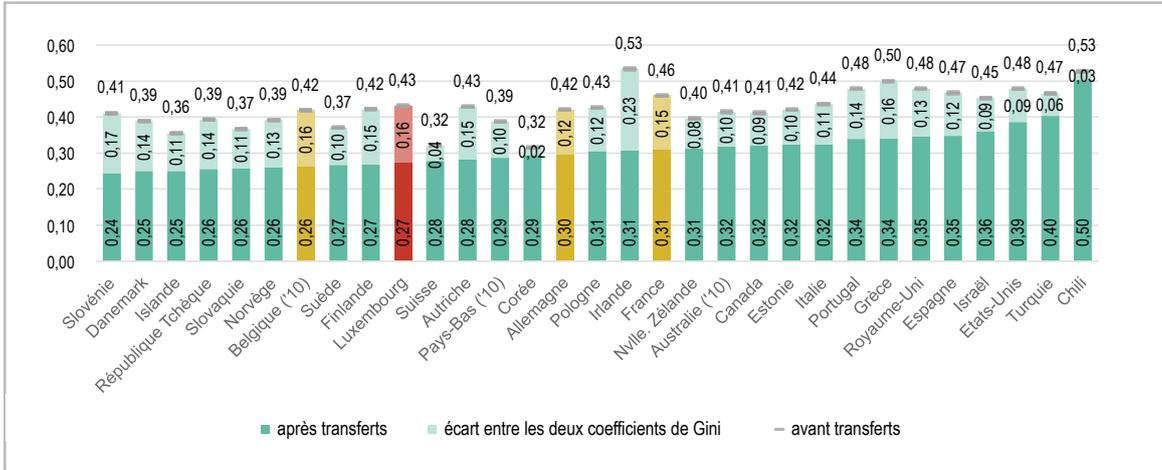
Les données de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) permettent d'appréhender l'effet redistributif des politiques sociales en comparant le coefficient de Gini avant impôts et transferts sociaux à ce même coefficient calculé après impôts et transferts. Au sein des 31 pays pour lesquels des informations sont disponibles, le Luxembourg se situe, en 2010 et avant impôts et transferts, au seizième rang des pays les plus égalitaires. Après impôts et transferts, cette position s'améliore de 6 places, le Luxembourg étant alors classé dixième.

Si l'on classe selon l'ampleur de l'effet de la redistribution sur les inégalités, le Luxembourg est huitième.

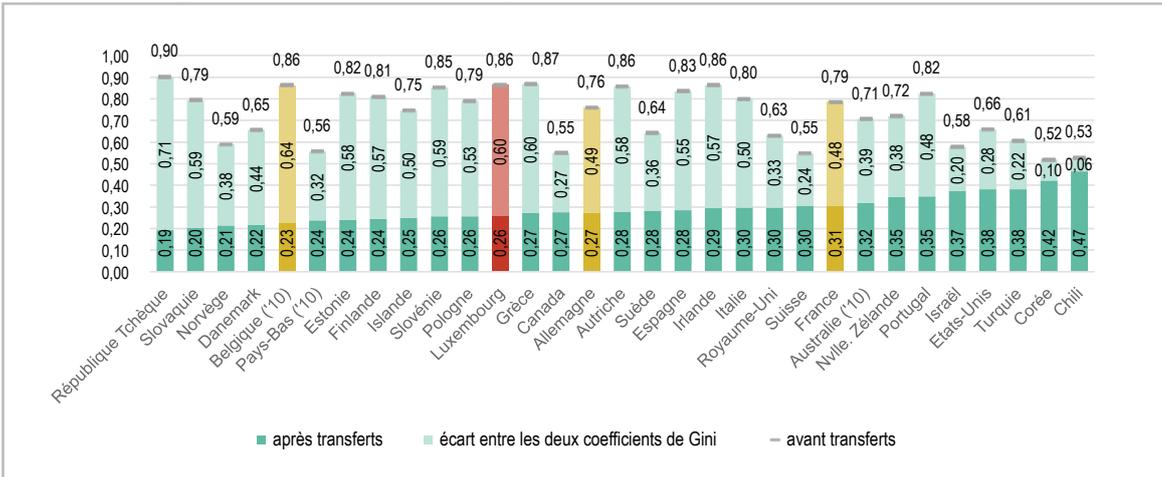
Malgré ces bons résultats comparativement aux pays de l'OCDE, force est de constater que les inégalités de revenus ne cessent d'augmenter depuis la fin des années 1990. En effet, le Luxembourg a connu, au fil des années, une augmentation considérable de son coefficient de Gini et a, en 2013, atteint le niveau mesuré pour l'UE15.

## Coefficient de Gini du revenu disponible avant impôts et transferts puis après impôts et transferts, 2012

### Population en âge de travailler (18-65 ans), 2012

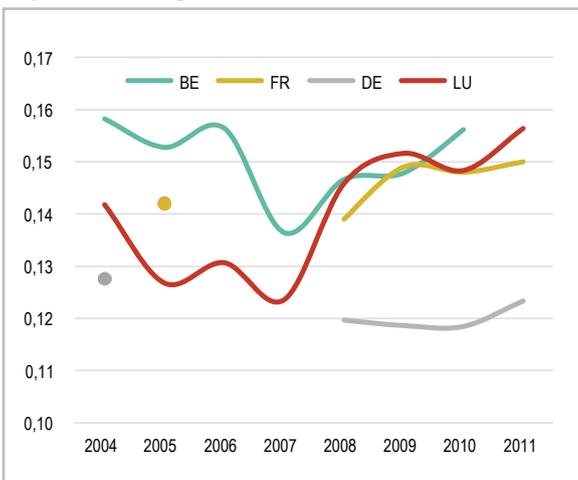


### Population à l'âge de la retraite (65 ans et plus), 2012

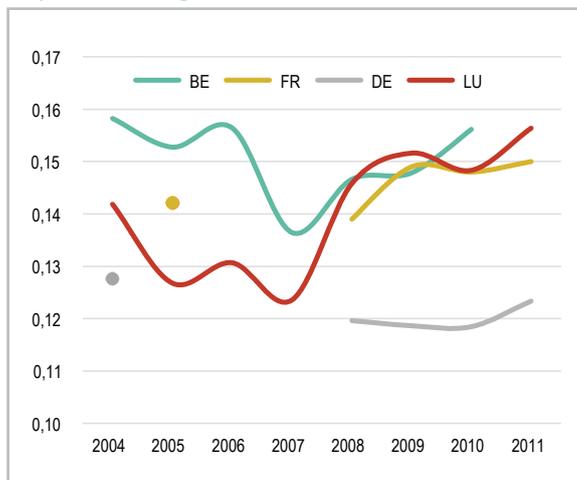


## Évolution de l'écart entre les deux coefficients de Gini

### Population en âge de travailler



### Population à l'âge de la retraite



Note : Données lacunaires

Données : OCDE ; graphiques : CSL

## Inégalités de revenus

## 2.2

## Coefficient de Gini

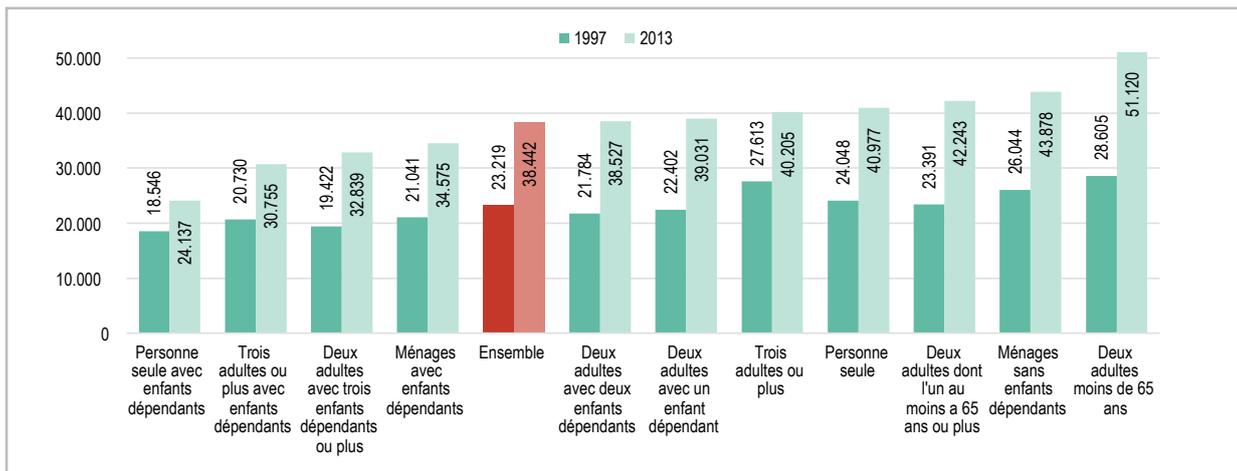
L'analyse présentée ci-avant peut être complétée par la décomposition des inégalités de revenus selon deux groupes distincts : la population en âge de travailler (18 à 65 ans) et la population à l'âge de la retraite (65 ans et plus). On voit alors que, hors impôts et transferts sociaux, les inégalités sont beaucoup moins fortes dans le premier groupe que dans le second. Pour la population en âge de travailler, le coefficient de Gini le plus élevé (celui de l'Irlande) est de 0,53, tandis que pour les personnes à l'âge de la retraite le coefficient de Gini, avant impôts et transferts, le plus faible est de 0,52 (Corée). Pour ce qui est du Luxembourg, il se place, avant impôts et transferts sociaux et pour les deux populations distinguées, plutôt vers la fin du classement, avec des performances proches des pays en fin de classement.

Toutefois, la prise en compte des impôts et transferts sociaux donne une autre image des inégalités. En effet, le Luxembourg se positionne alors en milieu de classement, avec des résultats relativement proches de ceux des pays les plus égalitaires. Ainsi, pour ce qui est des personnes à l'âge de la retraite, le Luxembourg passe, grâce aux impôts et aux transferts sociaux, de la 27<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> place, signe que le système des pensions de vieillesse<sup>2</sup> joue un rôle crucial dans la réduction des inégalités au sein de ce groupe d'individus.

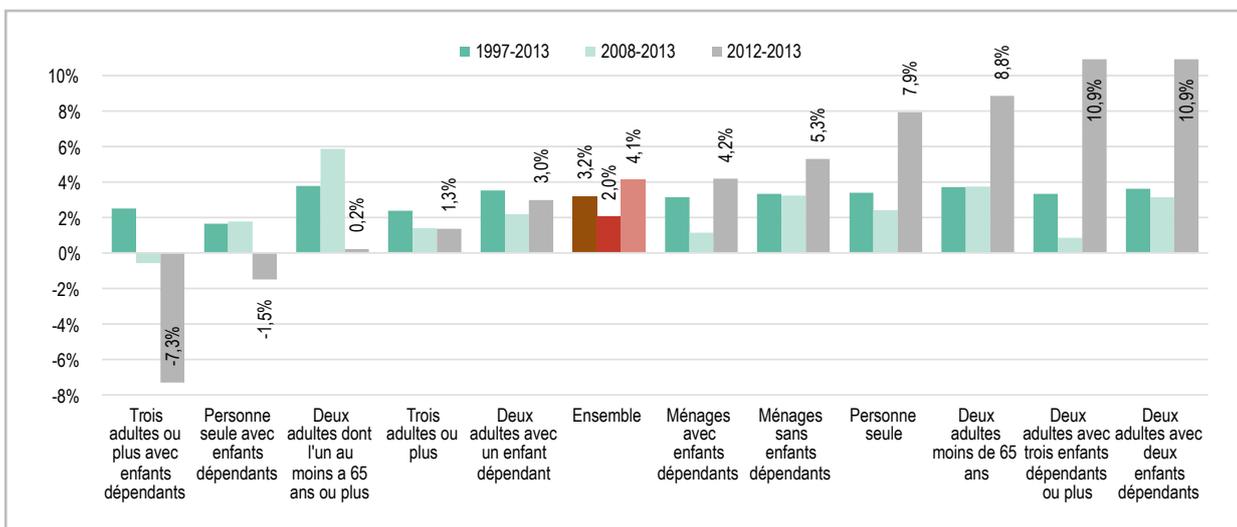
Cependant, la forte réduction des inégalités grâce aux impôts et transferts sociaux observée ci-avant ne signifie pas nécessairement que les inégalités baissent au cours du temps. En effet, les écarts entre les coefficients de Gini avant et après impôts et transferts sociaux ont augmenté depuis 2007, sans que cela n'aboutisse à une diminution du coefficient de Gini après impôts et transferts sociaux. Au contraire, malgré un impact croissant des impôts et transferts sociaux, les inégalités ont fortement augmenté au cours des dernières années (voir page précédente).

2 Le système de pensions vieillesse luxembourgeois fonctionne selon un régime de répartition pure, ce qui signifie que les pensions des bénéficiaires (les retraités) sont payées par les cotisations prélevées sur la masse salariale des travailleurs actifs. Dans ce cas, on parle d'une solidarité intergénérationnelle, d'un contrat social entre actifs et retraités : la génération active prend en charge les pensions des retraités. En revanche, dans un système de capitalisation, les cotisations prélevées ne sont pas utilisées pour le paiement des pensions des retraités actuels, mais sont placées sur des marchés financiers pour obtenir un rendement. À la fin de la carrière professionnelle de l'assuré, le capital ainsi accumulé détermine la prestation vieillesse dont il pourra bénéficier.

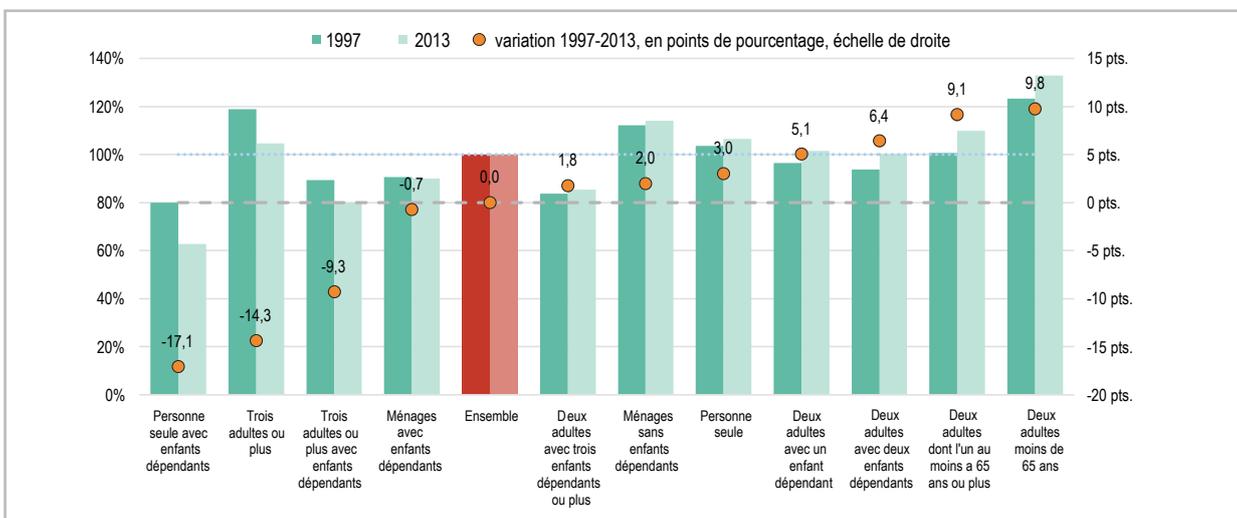
### Revenu équivalent moyen selon la composition du ménage (en euros), Luxembourg



### Variation en pourcentage du revenu équivalent moyen selon la composition du ménage, en moyennes annuelles, Luxembourg



### Revenu équivalent moyen en pourcentage du revenu moyen de l'ensemble de la population, selon la composition du ménage, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Inégalités de revenus

## 2.3

## Revenus par type de ménage

De façon générale, les ménages avec enfants disposent d'un revenu équivalent (c'est-à-dire tenant compte de la composition du ménage) inférieur à celui de l'ensemble des ménages. Cette inégalité en termes de revenu équivalent est particulièrement marquée pour les ménages monoparentaux, les ménages d'au moins trois adultes avec enfants à charge et les ménages de couples avec trois enfants ou plus. À l'autre extrême, on retrouve les ménages sans enfants.

Les évolutions du revenu équivalent moyen sont également très disparates selon le type de ménage. Si pour l'ensemble des ménages le revenu équivalent moyen a augmenté de 2% par an depuis 2008 et de 4,1% par rapport à 2012, les ménages d'au moins trois adultes avec enfants ont connu une régression de leur revenu équivalent moyen sur la même période : -0,6% en moyenne par an depuis 2008, et même -7,3% par rapport à 2012. Pour les ménages monoparentaux, l'évolution à moyen terme a été faible mais positive (+1,8% par an depuis 2008) mais par rapport à 2012, leur revenu équivalent moyen a chuté de 1,5%. En revanche, pour les ménages de deux adultes avec

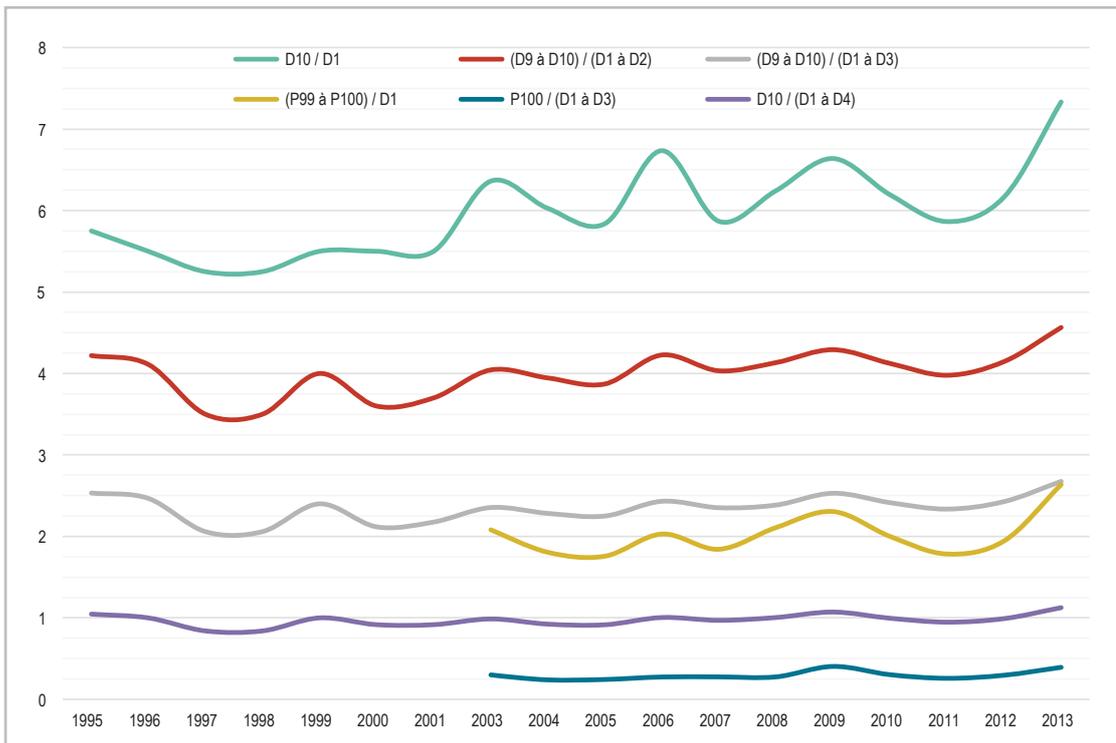
deux enfants ou plus, les progressions par rapport à 2012 ont dépassé les 10%. Toutefois, ces taux de variation très disparates n'aboutissent pas nécessairement à une égalisation de la situation des ménages en termes de revenu équivalent moyen.

Le dernier graphique de la page ci-contre représente le rapport entre le revenu équivalent moyen de chaque type de ménage et le revenu équivalent moyen de l'ensemble des ménages. Dès lors, un rapport de 100% signifie que le revenu moyen du ménage considéré est identique au revenu moyen de l'ensemble des ménages. Entre 1997 et 2013, les ménages monoparentaux, les ménages d'au moins trois adultes (avec ou sans enfants à charge) font état d'une dégradation de leur situation relative. Si pour les ménages de trois adultes ou plus le revenu moyen est encore légèrement plus élevé que celui de l'ensemble des ménages, ce n'est cependant pas le cas pour les autres types de ménages que l'on vient d'énumérer. Ainsi, les ménages monoparentaux ont, en moyenne, un revenu équivalent environ un tiers moins élevé que les ménages pris dans leur ensemble (contre environ 80% en 1997).

Les ménages de deux adultes de moins de 65 ans et ceux de deux adultes dont l'un au moins a 65 ans ou plus ont, eux, connu une nette amélioration de leur situation par rapport à la fin des années 1990. Ils atteignent en 2013 environ 133% et 110% du revenu équivalent moyen de l'ensemble des ménages.

Plus généralement, si on compare les ménages avec enfants à ceux sans enfant, on constate que les ménages sans enfant tirent mieux leur épingle du jeu. En effet, leur revenu équivalent moyen est presque 15% plus élevé que celui de l'ensemble des ménages et il est en augmentation par rapport à 1997 (+2 points de pourcentage). A contrario, pour les ménages avec enfants, le revenu équivalent moyen a diminué d'environ 0,7 point de pourcentage depuis la fin des années 1990 pour n'atteindre qu'environ 90% du revenu équivalent moyen de l'ensemble des ménages.

Ratios interquartiles de la part du revenu national total équivalent, Luxembourg



Notes : Légende : D1 à D3 : Classe modeste ; D4 à D8 : Classe moyenne ; D9 à D10 : Classe aisée.  
 Données manquantes pour (P99 à P100) / D1 et P100 / (D1 à D3) ; rupture de série en 2002

Données : Eurostat ; graphique : CSL

## Inégalités de revenus

### 2.4 Revenu national total équivalent

Les ratios présentés dans le graphique ci-contre renseignent sur la répartition du revenu national équivalent (c'est-à-dire tenant compte de la composition des ménages). Ils comparent la part de ce revenu perçue par les différents quantiles ou regroupements de la population (voir encadré « Méthode » ci-dessous).

On peut notamment comparer la part du revenu total équivalent perçue par les 10% les plus riches à celle perçue par les 10% les plus pauvres en utilisant le ratio  $D10 / D1$ . Il ressort de cette comparaison que ce ratio a oscillé entre 5 et 6, entre 1995 et 2002, pour rester entre 6 et 7 jusqu'en 2012. En 2013, il dépasse pour la première fois la valeur de 7, indiquant que les 10% les plus aisés détiennent une part du revenu total équivalent 7 fois plus importante que celle détenue par les 10% les plus pauvres.

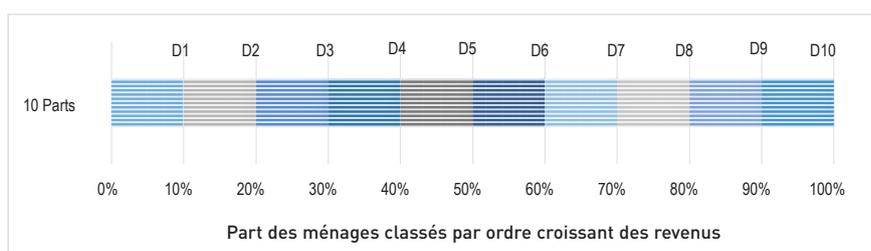
Pour comparer différentes catégories de la population entre elles, le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie (Crédoc) définit les trois classes modeste, moyenne et aisée comme correspondant respectivement aux trois premiers déciles (les 30% les plus pauvres de la population), aux cinq déciles suivants et aux deux derniers déciles (les 20% les plus riches). Le ratio  $D9+D10 / D1+D2+D3$ , compare la part du revenu national allant à la classe aisée par rapport à la classe modeste. Celle-ci a augmenté de façon modérée au cours des dernières années, passant de 2,35 en 2003 à 2,68 dix ans plus tard, ce qui constitue toutefois une valeur maximale sur la période analysée. Le ratio  $D10 / D1+D2+D3+D4$  affiche quant à lui la particularité d'être très stable au fil du temps. Il reste aux alentours de la valeur 1, ce qui signifie que les 10% les plus riches se partagent la même part du revenu national équivalent que les 40% les plus pauvres.

Quand on regarde de plus près les évolutions prises par les percentiles les plus élevés de la distribution des revenus, on remarque que ceux-ci ont connu une forte augmentation de leur part du revenu national équivalent. En effet, que ce soit pour le rapport entre le dernier percentile (les 1% les plus riches) et la classe modeste, ou pour le ratio  $P99 + P100 / D1$  on constate une forte hausse en 2013 avec le passage de respectivement 0,3 à 0,39 et de 1,94 à 2,64, soit des hausses d'au moins 30% d'une année sur l'autre.

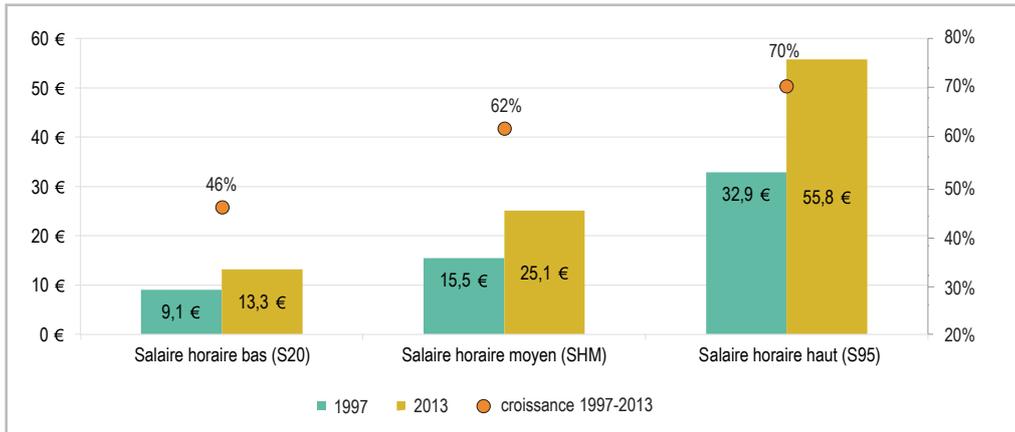
#### Méthode

Les ménages classés par ordre de revenu croissant sont répartis en groupes de même taille, par exemple en 10 groupes pour trouver les déciles D1, D2... D10. Ces valeurs représentent les frontières séparant les différents groupes contenant à chaque fois 10% des ménages. Ainsi, on calcule le ratio  $D10 / D1$  pour savoir dans quelle mesure les revenus des 10% de ménages les plus aisés dépassent ceux des 10% les plus pauvres.

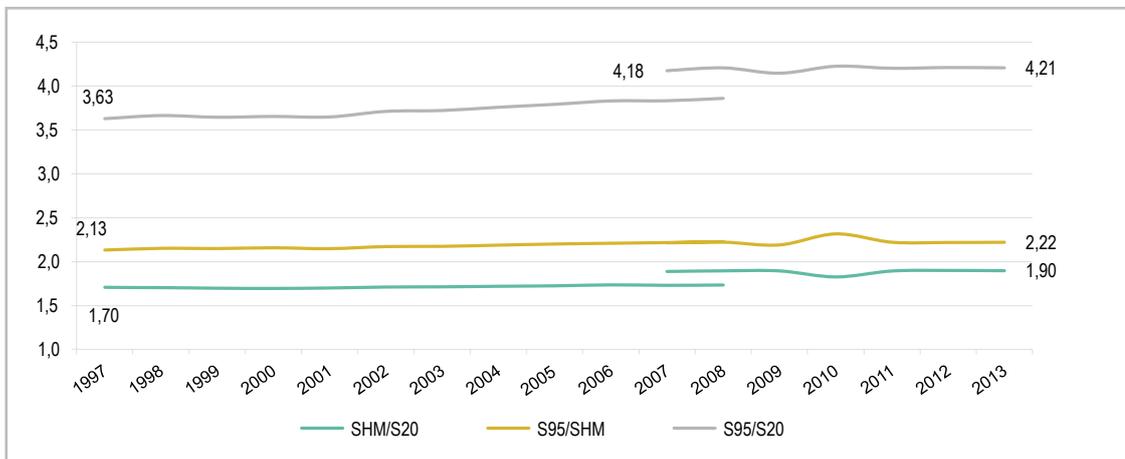
On peut appliquer cette méthode en divisant l'ensemble de la population en un nombre quelconque de groupes. Les autres découpages les plus utilisés sont les quartiles, les quintiles et les percentiles qui partagent la population respectivement en 4 groupes de 25%, 5 groupes de 20% et 100 groupes de 1%.



## Salaires horaires bruts, Luxembourg



## Évolution des écarts salariaux horaires, Luxembourg



Note : SHM = salaire horaire moyen

## Variation (en %) des salaires horaires, des prix et du pouvoir d'achat



Note : La variation du pouvoir d'achat s'obtient en faisant la différence entre la variation des salaires et le taux d'inflation. Si cette différence est positive, le pouvoir d'achat augmente (en jaune dans le graphique), si le résultat est négatif, le pouvoir d'achat diminue (en rouge dans le graphique)

Données : Projet de loi modifiant l'article L.222-9 du Code du travail, janvier 2015 ; graphiques : CSL

## Inégalités de salaires

## Rapport S95/S20

## 3.1

L'adaptation du montant du salaire social minimum à l'évolution des salaires moyens permet d'obtenir des informations détaillées sur les différents niveaux de salaires et leurs évolutions<sup>3</sup>. En effet, cette adaptation se fait sur base de l'évolution du salaire moyen des deux années précédentes en excluant les 20% des salaires les plus faibles, et les 5% des salaires les plus élevés dans l'échelle des salaires. On obtient donc des informations quant aux niveaux de ces salaires et aux évolutions de ces trois montants.

Le salaire moyen a progressé plus rapidement que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés qui gagnent le moins (S20). Le rapport entre les deux est en effet passé de 1,70 en 1997 à 1,90 en 2013. L'écart entre le plus bas salaire parmi les 5% de salariés qui gagnent le plus (S95) et le salaire moyen s'est cependant accru encore plus rapidement. Le cumul des progressions de ces deux écarts révèle que le rapport entre les 5% de salaires les plus élevés et les 20% les plus faibles a progressé de manière quasi continue.

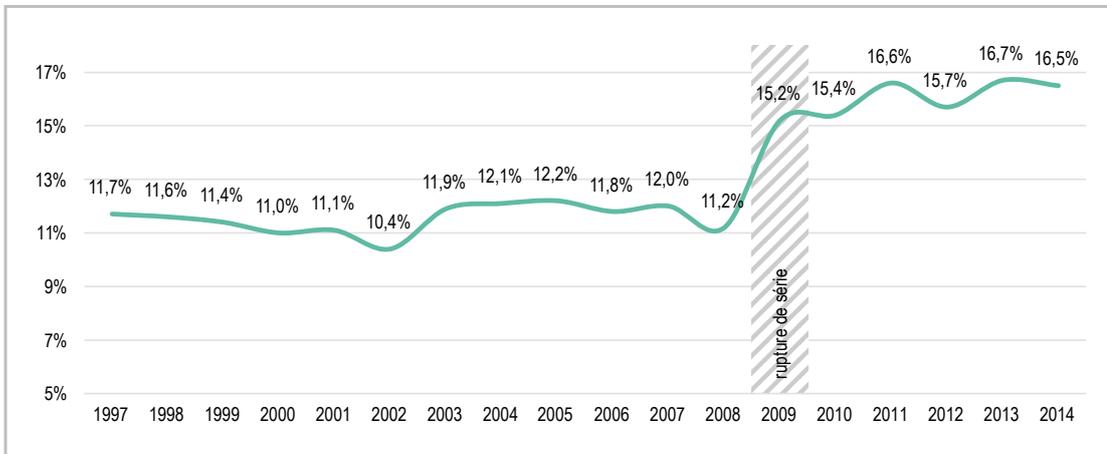
En 1997, le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux rémunérés était 3,63 fois plus élevé que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés les moins bien rémunérés : 32,92 euros par heure contre 9,07. En 2013, avec 55,77 euros contre 13,25, l'écart est passé à 4,21. Notons aussi que les bas salaires ont augmenté d'environ 42% entre 1997 et 2013 alors que l'augmentation a été de près de 58% pour les salaires moyens et de 61% pour les hauts salaires.

Abstraction faite de la rupture de série, on constate que si le rapport S95/salaire moyen augmente plus rapidement que le rapport salaire moyen/S20, c'est le signe que la moyenne est tirée vers le haut par les salaires les plus élevés. Dès lors, il est probable que nombre de salariés ne voient leurs salaires progresser que modestement par rapport aux hauts salaires.

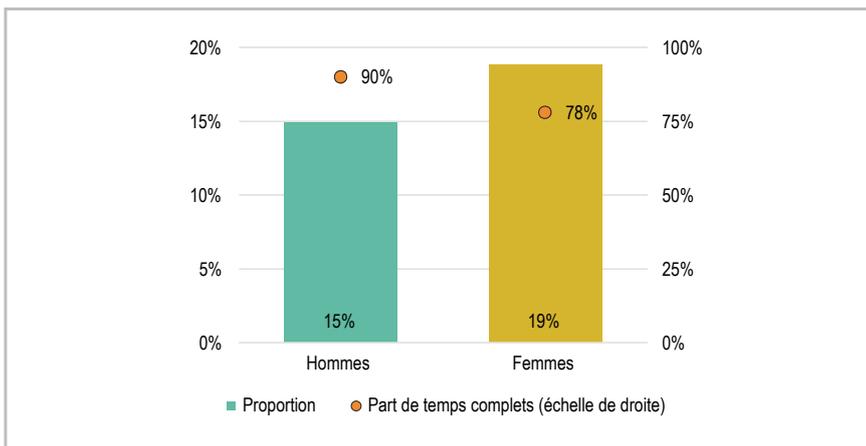
En termes de pouvoir d'achat (calculé en soustrayant le taux d'inflation à la variation des salaires horaires nominaux), les plus hauts salaires ont augmenté de 1,30% en termes réels entre 2012 et 2013, tandis que les plus bas salaires (S20) ont, quant à eux, connu une augmentation légèrement plus élevée : 1,38%. Les progressions nominales par rapport à 2012 sont de 3,03% (S95) et 3,11% (S20), alors que le taux d'inflation s'établissait à 1,7%. Contrairement à 2011 et 2012, les salariés luxembourgeois ont connu en 2013 une progression de leur pouvoir d'achat. Cette augmentation a été plus forte pour les bas salaires que pour les salaires élevés.

<sup>3</sup> Suite à l'introduction, en 2009, du statut unique, la série statistique connaît une rupture due à la nécessité, pour des raisons techniques, d'utiliser un nouveau fichier informatique. La méthodologie reste toutefois inchangée, et la rupture ne modifie que marginalement le salaire moyen. Toutefois, les changements sont plus notables concernant les plus bas salaires (S20) et les plus hauts (S95). En conséquence, ils ont une incidence importante sur le rapport S95/S20. Cependant, cette rupture ne change rien au constat dressé.

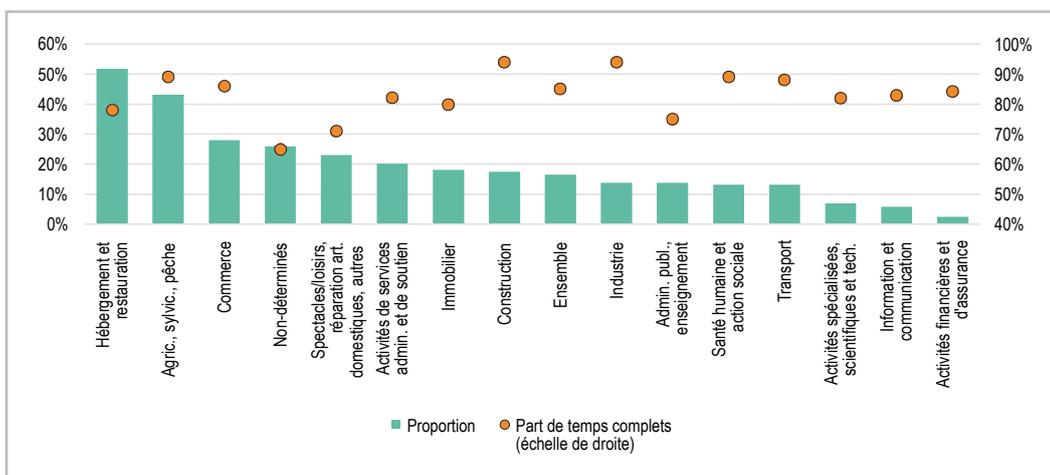
Proportion de salariés (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du salaire social minimum (SSM) au 31 mars de l'année considérée, Luxembourg



Proportion d'hommes et de femmes (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du SSM au 31 mars 2014, Luxembourg



Nombre et proportion de salariés (fonctionnaires exclus) rémunérés au voisinage du SSM au 31 mars 2014 selon le secteur d'activité



Données : IGSS ; graphiques : CSL

## Inégalités de salaires

## 3.2

Population au  
salaire social minimum

Au 31 mars 2014, le salaire social minimum (SSM ; en réalité jusqu'à concurrence de 102% de celui-ci) était octroyé à 16,5% des salariés (hors fonctionnaires), c'est-à-dire à 56.729 salariés, dont 48.220 (soit environ 85%) étaient à temps plein. Cette population au SSM est composée de 41,2% de salariés qualifiés et de 58,8% de non-qualifiés.

Entre 1997 et 2008, la proportion de salariés rémunérés au SSM oscillait autour de 11,5%. Depuis le changement méthodologique advenu en 2009<sup>4</sup>, et malgré un léger recul en 2014, on constate une hausse tendancielle de la proportion de salariés rémunérés au

SSM de 15,2% en 2009 à 16,5% en 2014, soit une augmentation de 1,3 point de pourcentage (+8,5%).

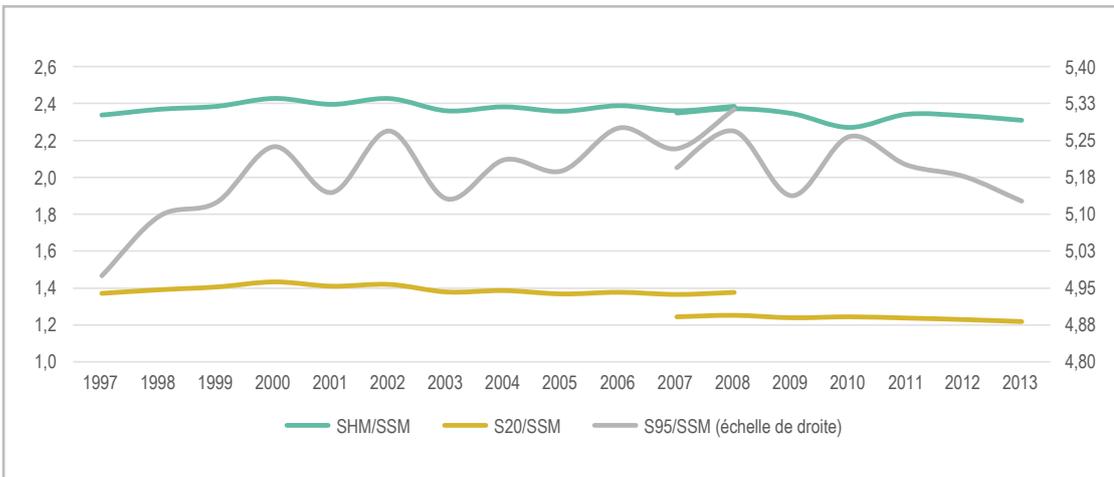
En 2014, au 31 mars, près de 19% des femmes, dont 78% à temps complet, touchaient le SSM, contre 15% des hommes salariés, la proportion de temps complets chez ces derniers étant de 90%. Hommes et femmes confondus, c'est le secteur de « l'hébergement et restauration » qui occupe, en termes relatifs, la première place : [52% des salariés y sont rémunérés au voisinage du SSM], suivi de « l'agriculture, sylviculture et pêche » (43%) et du « commerce » (28%).

Les secteurs « industrie », « construction », « santé humaine et action sociale » et « commerce » sont ceux qui comptent la plus grande part de travailleurs à plein temps rémunérés au voisinage du SSM. Dans ces secteurs, ce sont au moins neuf salariés sur dix (plus de 89%) qui sont payés au SSM.

En valeurs absolues, ce sont les secteurs « commerce » (12.798), « hébergement et restauration » (8.788) et « construction » (6.280) qui emploient le plus grand nombre de salariés au SSM.

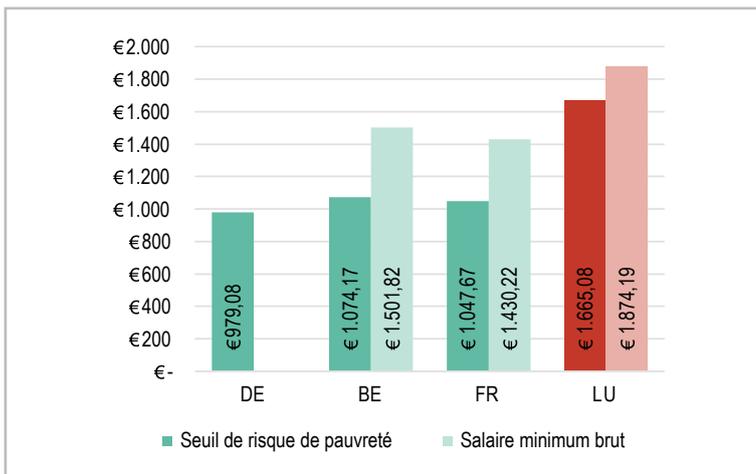
<sup>4</sup> Rupture de série due à un changement méthodologique rendu nécessaire par les modifications apportées aux fichiers de la sécurité sociale suite à l'introduction du statut unique le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### Évolution de divers gains salariaux par rapport au salaire social minimum (SSM), Luxembourg



Note : SHM = salaire horaire moyen ; SSM = salaire social minimum

### Seuil de risque de pauvreté mensuel et SSM brut mensuel, personne seule, 2013



Note : En 2013, l'Allemagne n'avait pas de salaire minimum.

Données : IGSS, Rapport général sur la sécurité sociale 2014, Eurostat ; graphiques : CSL

## Inégalités de salaires

### 3.3

### Rapport des gains salariaux au salaire social minimum

Le niveau du salaire social minimum (SSM) ou le nombre de personnes rémunérées à sa hauteur n'informent en fin de compte pas suffisamment sur la capacité du SSM à garantir au Luxembourg une vie sociale décente aux salariés qui en dépendent, ou sur les inégalités de rémunération qui pourraient se développer. Il importe donc de replacer le SSM dans le contexte économique général, par exemple en le confrontant aux gains salariaux.

Si l'on compare, en termes horaires, le salaire moyen au SSM, on observe une légère tendance baissière depuis 2008, traduisant une situation où ce SSM est de moins en moins éloigné du salaire moyen. Toutefois, ce salaire moyen est en réalité virtuel et il est préférable de le comparer à un autre point précis de l'échelle des salaires.

Ainsi, si l'on considère non plus le gain moyen mais le bas de l'échelle salariale (S20, soit le plus haut salaire perçu par les 20% de salariés les moins bien rémunérés), on constate également que SSM et S20 sont de moins en moins éloignés. En revanche, si l'on s'intéresse au haut de l'échelle salariale (S95, le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux payés), on remarque que ce rapport a connu une hausse jusqu'en 2007, indiquant un écart grandissant entre ces deux échelons de salaires, alors qu'au cours des années récentes la tendance semble s'inverser avec une baisse légère mais continue de 2010 à 2013.

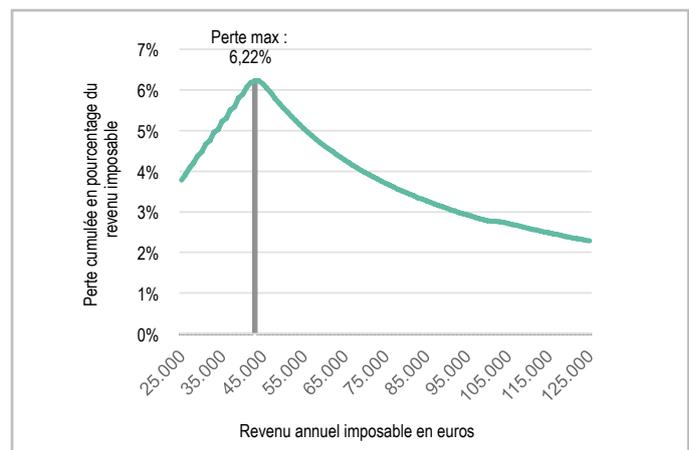
Concernant la qualité du SSM, signalons que si le Luxembourg a le salaire minimum brut mensuel le plus élevé en comparaison avec ses principaux partenaires commerciaux, il est également le pays où ce salaire minimum se rapproche le plus du seuil de risque de pauvreté.

Le salaire minimum brut étant proche du seuil de pauvreté, le salaire minimum net y est inférieur. D'ailleurs, en 2013, un salarié payé au SSM, travaillant à temps complet, vivant seul et ne bénéficiant pas d'autres sources de revenu ni de déductions fiscales, aurait dû gagner presque 11% de plus que le SSM brut pour échapper au risque de pauvreté monétaire.

### Le phénomène du « Mittelstandsbuckel » au Luxembourg

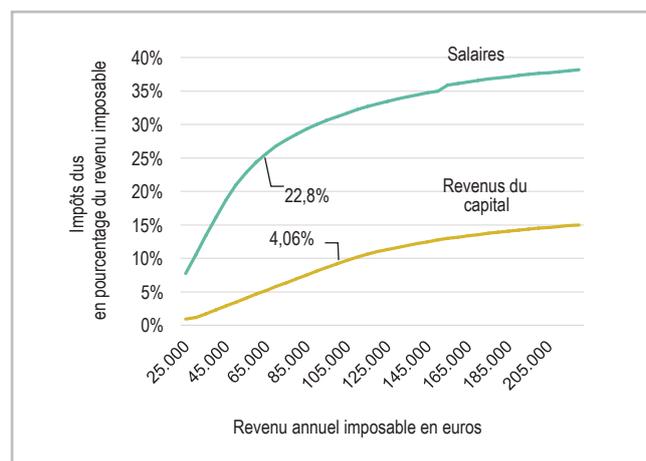
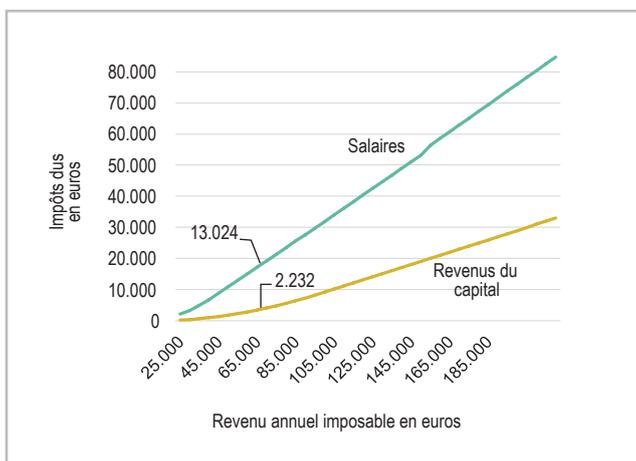
en euros		Revenu imposable		Impôt à payer (classe 1)
		mensuel	annuel	
CAS 1	Revenu A	1.500	18.000	763
	Revenu B	5.000	60.000	15.110
	Rapport B/A	3,33	3,33	19,80
CAS 2	Revenu A	2.500	30.000	3.374
	Revenu B	5.000	60.000	15.110
	Rapport B/A	2,00	2,00	4,48
CAS 3	Revenu A	5.000	60.000	15.110
	Revenu B	10.000	120.000	40,362
	Rapport B/A	2,00	2,00	2,67

### Pertes dues à la non-adaptation du barème, depuis 2009



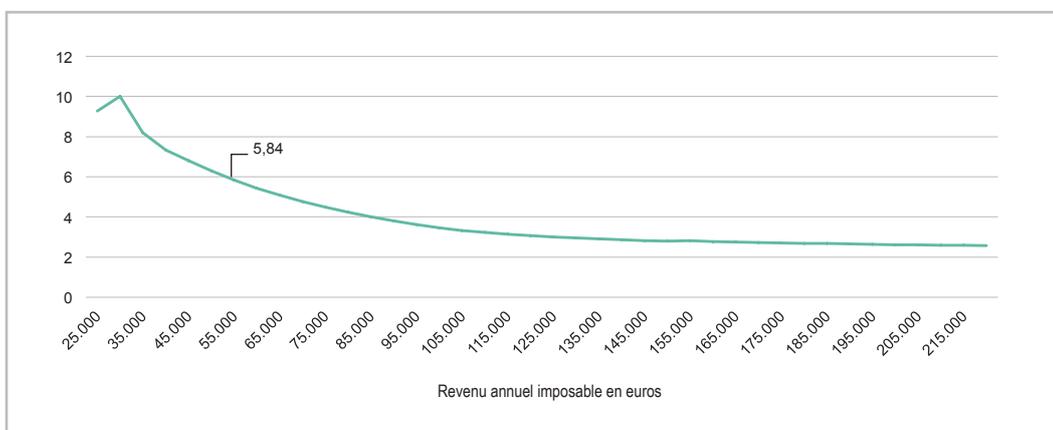
*Note : Cumul des pertes de 2009 à 2014 ; selon les barèmes des années correspondantes*

### Montant d'impôts sur le revenu dû selon la provenance des revenus



*Note : Dans le premier cas, le contribuable fictif ne dispose que de revenus salariaux, dans le second il dispose uniquement de revenus du capital (composés à 10% d'intérêts et à 90% de dividendes)*

### Rapport entre les montants d'impôts dus sur le salaire et sur les revenus du capital



*Note : Tous les calculs se rapportent à la situation d'un contribuable appartenant à la classe d'imposition 1 et n'ayant aucune déduction supplémentaire sur la période considérée.*

Données : barème d'imposition 2014 ; tableau et graphiques : CSL

## Inégalités fiscales et impact des réformes fiscales

Les inégalités de revenus vues jusqu'ici sont renforcées par l'intervention d'une forme d'inégalité additionnelle : celle induite par la structure et le mode de fonctionnement de la législation fiscale luxembourgeoise.

Si le taux d'imposition marginal maximal intervient à un montant plus élevé dans le barème pour 2013 et 2014 qu'il ne le faisait auparavant, force est de constater que ce sont toujours les classes moyennes qui contribuent le plus fortement à l'impôt (en pourcentage du revenu imposable), ce qui est connu sous le nom de « Mittelstandsbuckel ». Par exemple, si le revenu passe du simple au double (voir cas 2 et 3 du tableau ci-contre), les rapports entre impôts à payer se réduisent fortement, passant de 4,48 à 2,67.

Qui plus est, les barèmes d'imposition n'ont, depuis 2009, pas connu d'adaptation à la progression du coût de la vie. L'article afférant de la loi sur l'impôt sur le revenu<sup>5</sup> prévoyant une adaptation partielle des barèmes à l'inflation a été abrogé en 2013. En conséquence, les contribuables luxembourgeois ont

connu une ponction de leur pouvoir d'achat, en payant plus d'impôts qu'ils n'auraient dû normalement. En effet, cette « progression à froid » (ou « effet multiplicateur de l'inflation ») a induit une érosion de leur revenu net d'impôt allant jusqu'à un peu plus de 6%, par rapport au revenu imposable, pour les catégories de revenu imposable allant jusqu'à 45.000 euros annuels environ. Pour les revenus imposables plus élevés, cette perte devient dégressive et tend vers un peu plus de 2%.

À ces facteurs se rajoute une forme supplémentaire d'inégalité, celle provenant de la différence de traitement des revenus selon leur source. En effet, les revenus issus du travail sont entièrement imposables, tandis que les revenus provenant du capital ne le sont que partiellement. Pour les revenus issus des intérêts, il est procédé à une retenue à la source libératoire de 10% (avec une exonération de 250 euros). En revanche, les dividendes ne sont à déclarer qu'à hauteur de 50% de leur montant total et sont ensuite imposés selon le barème prévu pour les revenus (avec une exonération de 1.500 euros).

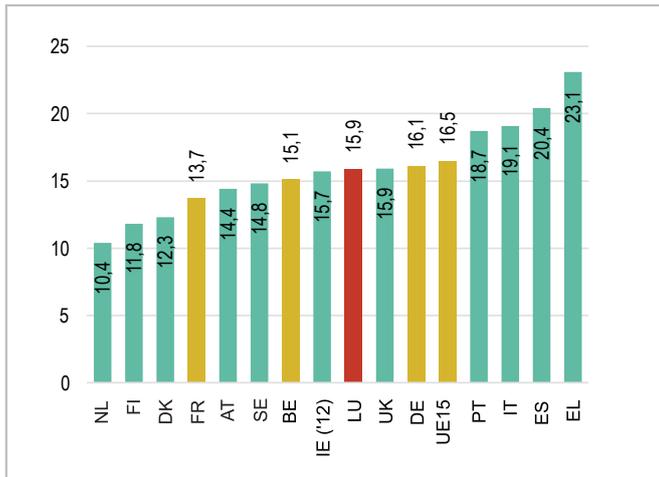
Les trois derniers graphiques ci-contre illustrent cette situation à l'aide du cas de deux personnes seules (classe d'imposition 1) : la première retire tous ses revenus d'un travail salarié, tandis que la seconde a pour seuls revenus ceux du capital<sup>6</sup>. En supposant que le revenu annuel imposable s'élève à 55.000 euros, la première personne paiera 5,84 fois plus d'impôts que la seconde, soit 13.024 contre 2.232 euros. De plus, l'imposition des revenus du travail est nettement plus progressive que celle des revenus du capital, notamment pour les salaires annuels imposables inférieurs à 60.000 euros.

Outre ces inégalités de traitement, d'autres inégalités existent au sein de la législation fiscale, comme le fait que les charges d'intérêt d'un emprunt immobilier sont déductibles des impôts, tandis qu'il n'existe aucune mesure fiscale de nature similaire pour les locataires.

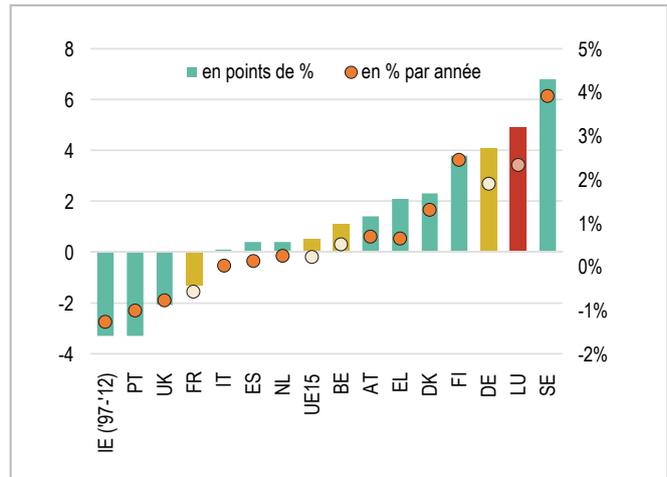
<sup>5</sup> Article 125 de la loi sur l'imposition des revenus. Dans sa dernière version du 28 décembre 1995, cet article prévoyait une adaptation des barèmes d'imposition si l'indice des prix augmentait de plus de 3,5% au cours des six premiers mois de l'année précédente.

<sup>6</sup> Dans ce second exemple, 10% des revenus du capital sont composés de revenus d'intérêts tandis que les 90% restants proviennent de dividendes.

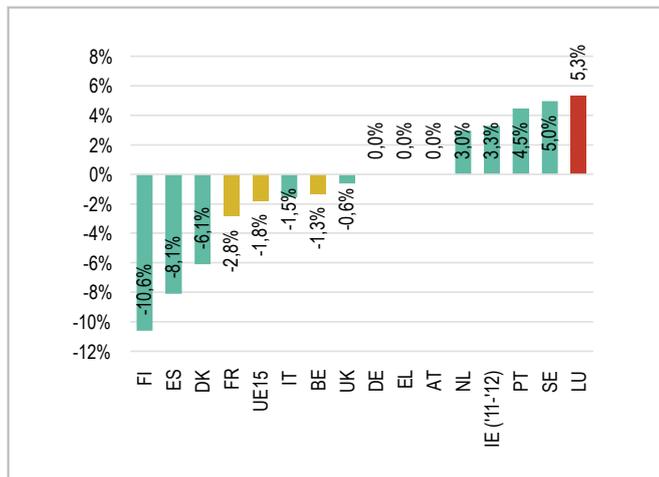
### Taux de risque de pauvreté, 2013



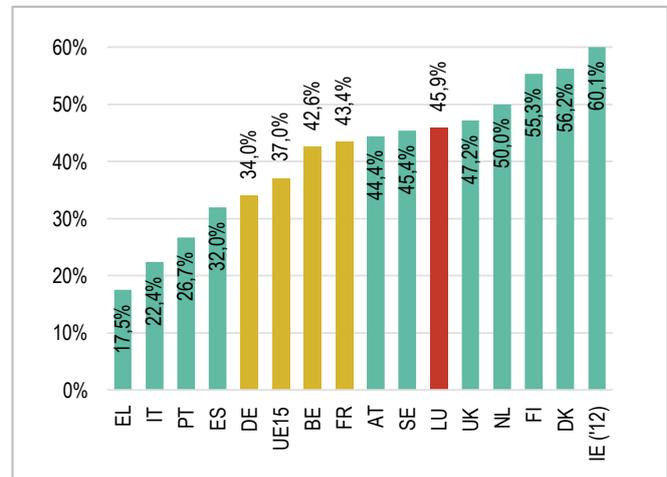
### Variation du taux de risque de pauvreté, 1997-2013



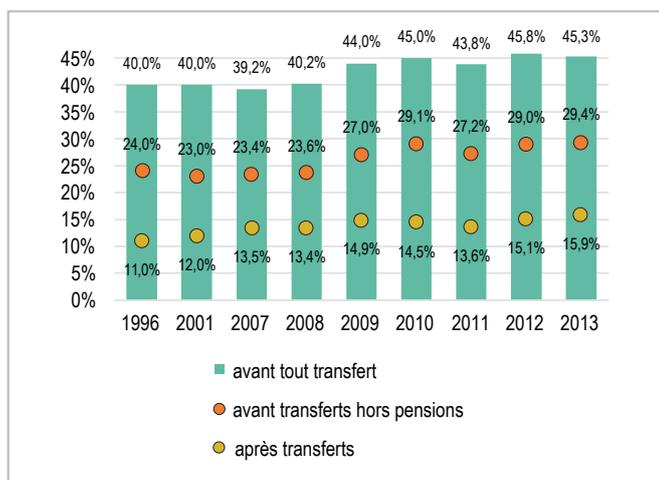
### Variation du taux de risque de pauvreté, 2012-2013



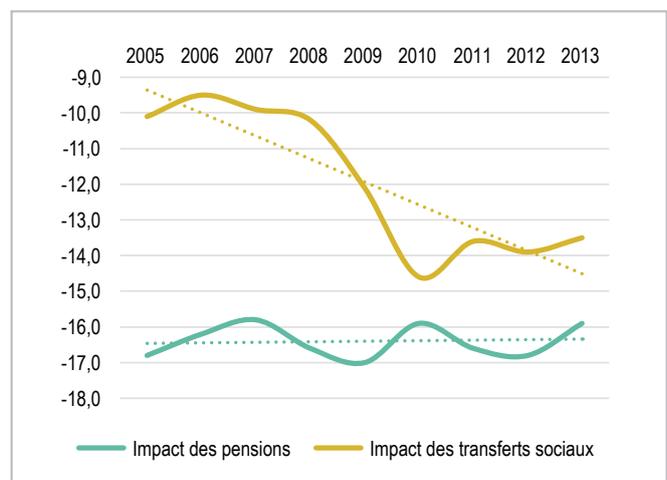
### Réduction du taux de risque de pauvreté par les transferts sociaux (hors pensions), 2013



### Taux de risque de pauvreté, Luxembourg



### Impact des pensions et impact des transferts sociaux sur le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux, en points de pourcentage, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Pauvreté

### 5.1

### Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux

Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de personnes disposant d'un revenu équivalent inférieur à 60% du revenu équivalent médian<sup>7</sup>. Au Luxembourg, pour l'année 2013, le revenu équivalent médian était de 33.301 euros par an et le seuil de pauvreté annuel de 19.981 euros.

Le taux de pauvreté luxembourgeois a connu une très forte augmentation entre 2012 et 2013. Avec une valeur de 15,9%, il se rapproche de plus en plus de la moyenne de l'UE15. Parmi les pays de l'UE15, le Luxembourg est celui pour lequel ce taux a le plus fortement progressé sur une année. Si l'on se réfère à la période plus longue allant de 1997 à 2013, le taux de risque de pauvreté a augmenté de 4,9 points de pourcentage, soit un taux de croissance annuel de +2,3%. De ce point de vue, seule la Suède affiche de pires résultats parmi les pays de l'UE15.

Ce sont donc, en 2013, près de 80.000 personnes qui sont en risque de pauvreté, ce risque se répartissant toutefois de façon égale selon les genres. Par rapport à 2012, ce sont 2.000 personnes de plus qui vivent sous le seuil de risque de pauvreté. L'objectif de la stratégie UE2020 prévoit une diminution du taux de risque de pauvreté en Europe de 25% entre 2010 et 2020, ce qui correspond à une diminution de 2,8% par an en moyenne. Or, depuis 2010, le taux de risque de pauvreté au Luxembourg a augmenté de 1,4 point de pourcentage, ce qui correspond à une hausse de 9,6%.

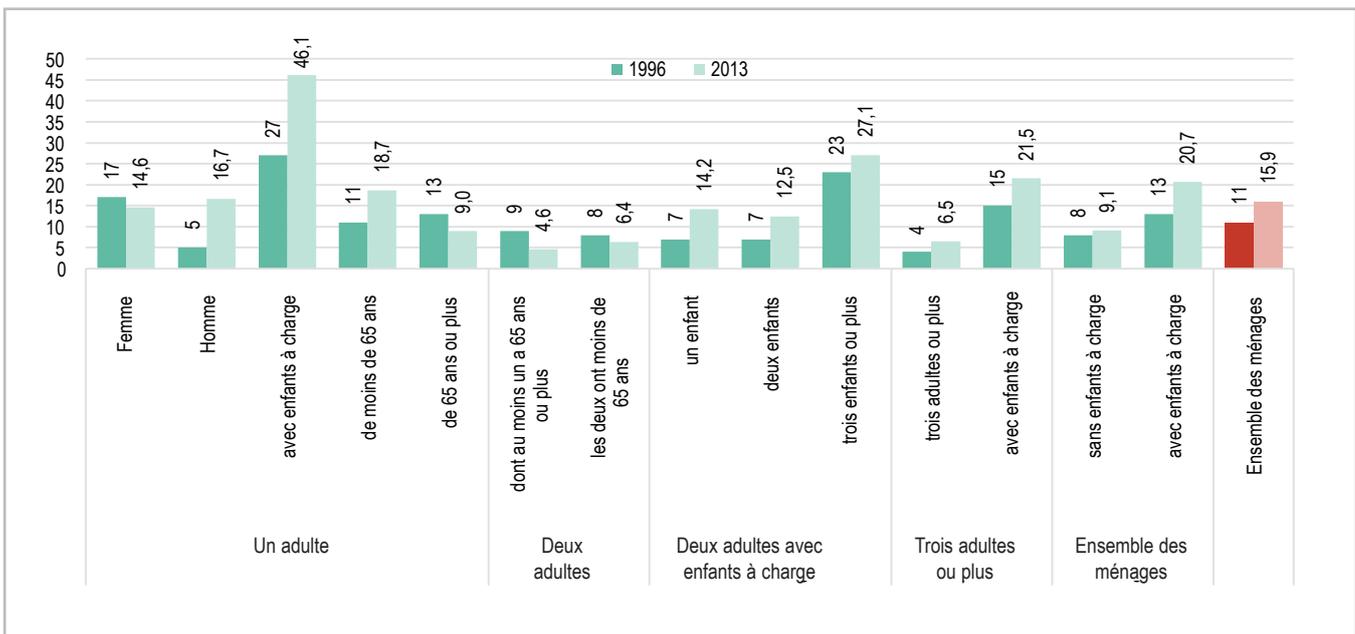
Si l'on s'intéresse plus particulièrement à l'évolution de l'impact des pensions et des transferts sociaux sur le taux de pauvreté, on constate que la réduction du taux de pauvreté par les pensions est relativement constante (en points de pourcentage) tandis que les transferts sociaux ont relativement bien joué leur rôle, en amortissant la hausse du taux de risque de pauvreté après pensions et avant transferts sociaux d'environ 10 points de pourcentage en moyenne avant 2009. En 2010, l'impact a pris de l'ampleur pour par la suite se diminuer progressivement, passant de 14,4 points de pourcentage (pp.) en 2010 à 13,5 pp. en 2013 contre 9 à 10 pp. avant 2009.

Ainsi les transferts sociaux sont un moyen efficace de lutte contre la pauvreté. Sans cette efficacité accrue depuis 2010, le taux de risque de pauvreté luxembourgeois serait 4 à 5 pp. plus élevé et s'établirait donc à environ 20 ou 21%. On constate toutefois que leur impact diminue depuis 2010. Malgré son efficacité, ce filet de sécurité n'a pas été assez résistant pour empêcher une hausse substantielle du taux de risque de pauvreté au cours des dernières années.

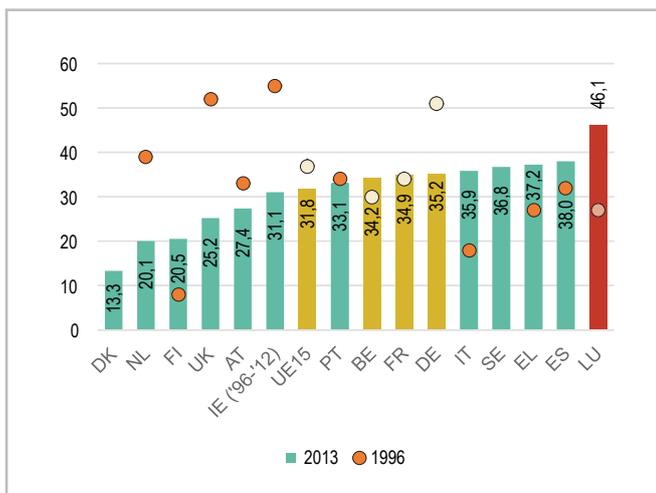
Enfin, soulignons le fait que le taux de risque de pauvreté est une mesure relative de la pauvreté : le positionnement en-dessous ou au-dessus du seuil de pauvreté se fait par rapport au revenu médian. Une hausse du taux de risque de pauvreté ne signifie donc pas nécessairement une dégradation de l'ensemble des bas revenus.

<sup>7</sup> Pour rappel : le revenu équivalent médian tient compte de la composition du ménage. Le revenu médian partage la population en deux groupes, de sorte que 50% des individus gagnent plus que le revenu médian et 50% gagnent moins.

### Taux de risque de pauvreté par type de ménage (au seuil de 60% du revenu équivalent médian après transferts sociaux), Luxembourg

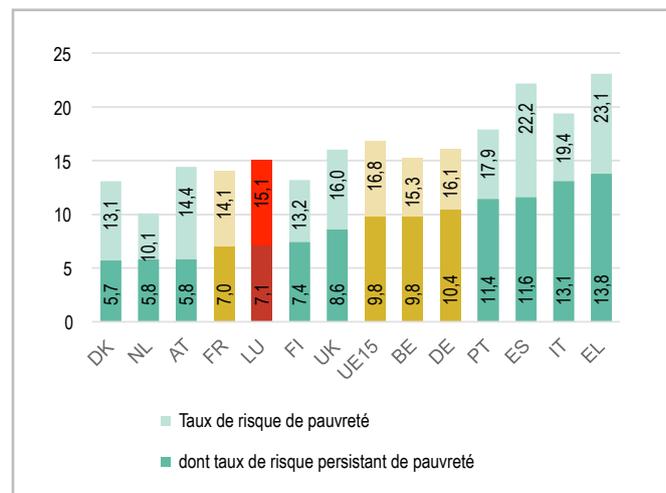


### Taux de risque de pauvreté, personnes seules avec enfants dépendants, 2013



Note : Données manquantes pour DK et SE en 1996

### Taux de risque persistant de pauvreté, 2012



Note : Taux de risque persistant de pauvreté non disponible pour IE et SE

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Pauvreté

### Risque de pauvreté selon le type de ménage

La forte hausse du taux de risque de pauvreté depuis le milieu des années 1990 n'a pas touché de la même façon les différents types de ménages. Pour quatre d'entre eux, le taux de risque de pauvreté a diminué. Il s'agit des ménages d'un adulte de 65 ans ou plus (-4 points de pourcentage), de deux adultes dont l'un a au moins 65 ans ou plus (-4,4 pp.), de deux adultes de moins de 65 ans (-1,6 pp.) ainsi que des femmes seules (-2,4 pp.)

Pour d'autres types de ménages, on constate des hausses parfois spectaculaires du taux de risque de pauvreté. C'est notamment le cas des personnes seules avec enfants à charge : leur taux de risque de pauvreté a augmenté de près de 20 pp. (soit +70,7%) entre 1996 et 2013. Dès lors, c'est près d'un ménage monoparental sur deux qui vit sous le seuil de risque de pauvreté au Grand-

Duché. Ce qui est encore plus inquiétant c'est que le Luxembourg affiche de ce point de vue les pires performances des pays de l'UE15. En effet, si en 1996 ce taux était de 10 pp. moins élevé que la moyenne européenne (27% contre 37% en UE15), il est à présent de 14,3 pp. (soit 45%) plus élevé que celui de l'UE15.

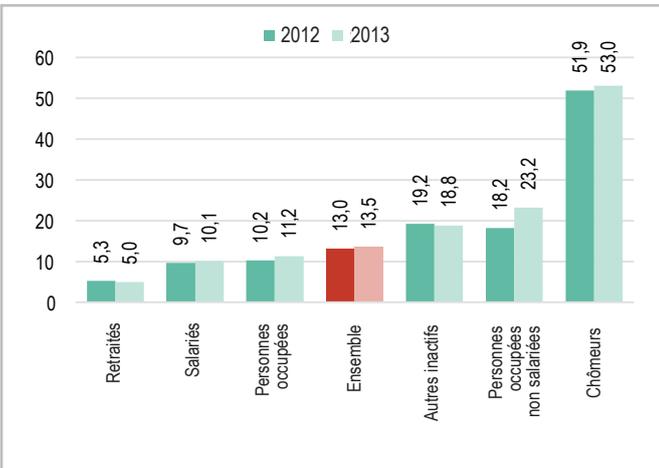
Outre les ménages monoparentaux, d'autres types de ménages ont connu une progression très marquée de leur taux de risque de pauvreté :

- les hommes seuls, de 5% à 16,7% (+234%) ;
- les couples avec un enfant à charge, de 7% à 14,2% (+ 102,9%) ;
- les couples avec deux enfants à charge, de 7% à 12,5% (+78,6%) ;
- les adultes de moins de 65 ans, de 11% à 18,7% (+70%).

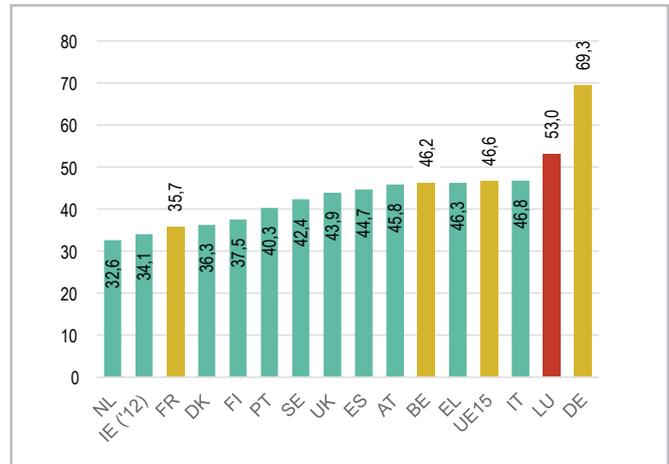
Au-delà de ce développement du risque de pauvreté, un autre phénomène inquiétant est celui de la persistance de la pauvreté. On désigne par ce terme la situation des personnes dont le revenu est situé sous le seuil de pauvreté pendant au moins deux des trois dernières années prises en compte. En 2012, ce taux était de 7,1% au Luxembourg, signifiant que près d'une personne sous le seuil de pauvreté sur deux (47%) était en risque de pauvreté au moins deux années sur la période allant de 2010 à 2012. En 2010 seule la Suède et en 2011 seulement trois pays avaient un taux de risque persistant de pauvreté plus bas que le Luxembourg. Désormais, ce dernier est devancé par quatre pays<sup>8</sup> : le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche ainsi que la France, indiquant une persistance accrue de la pauvreté au Luxembourg.

<sup>8</sup> Les données pour la Suède n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction, mais il est fort probable que ce pays ait maintenu son classement, ce qui impliquerait que le Luxembourg est devancé par cinq pays.

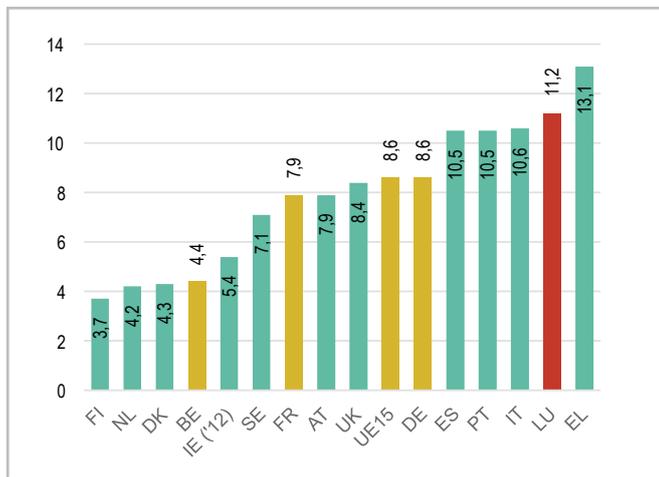
### Taux de risque de pauvreté, ensemble des individus d'au moins 18 ans, Luxembourg



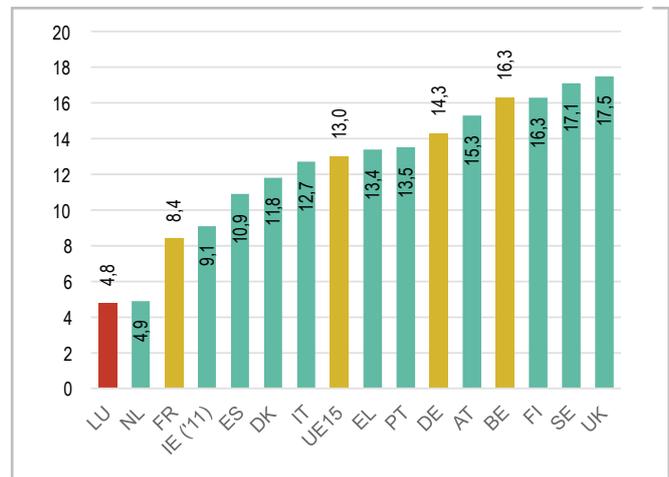
### Taux de risque de pauvreté des chômeurs, 2013



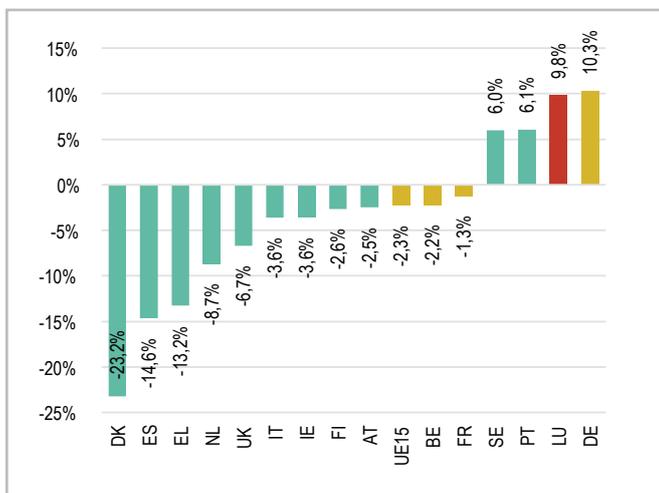
### Taux de risque de pauvreté, personnes occupées d'au moins 18 ans, 2013



### Taux de risque de pauvreté des retraités d'au moins 65 ans, 2013



### Variation 2012-2013 du taux de risque de pauvreté des personnes occupées de moins de 18 ans



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Pauvreté

## 5.3

## Taux de risque de pauvreté selon l'activité

L'analyse du risque de pauvreté selon le statut d'activité montre que ce sont les demandeurs d'emploi qui y sont le plus exposés. En effet, plus d'un chômeur sur deux se situe sous le seuil de risque de pauvreté, ce taux étant en augmentation entre 2012 et 2013. Un tel résultat laisse le Luxembourg en mauvaise position comparativement aux autres pays de l'UE15, seule l'Allemagne affichant un résultat encore plus défavorable.

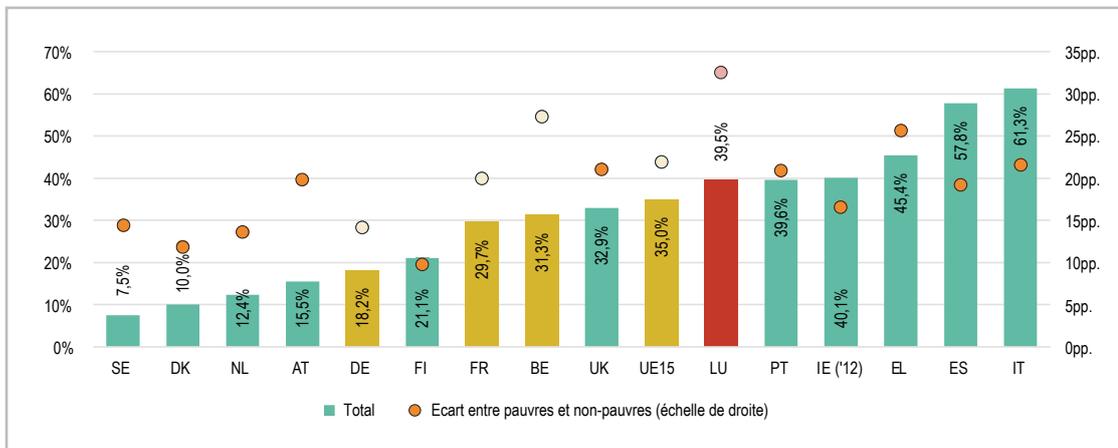
Même le fait d'avoir un emploi, ne met pas les résidents luxembourgeois à l'abri du risque de pauvreté : 11,2% des personnes occupées de plus de 18 ans sont en risque de pauvreté, ce qui, après la Grèce, est le taux le plus élevé dans l'UE15.

Du point de vue de la relation entre statut vis-à-vis de l'activité et taux de risque de pauvreté, le seul résultat positif provient de la situation des retraités. En effet, pour ceux-ci, le Luxembourg affiche le taux de risque de pauvreté le plus faible de l'ensemble des pays de l'UE15. Toutefois, si l'on considère l'ensemble des retraités<sup>9</sup> (voir graphique 1), le taux est légèrement plus élevé et s'établit à 5%, ce qui implique que les retraités de moins de 65 ans se retrouvent dans une situation un peu moins favorable que leurs aînés.

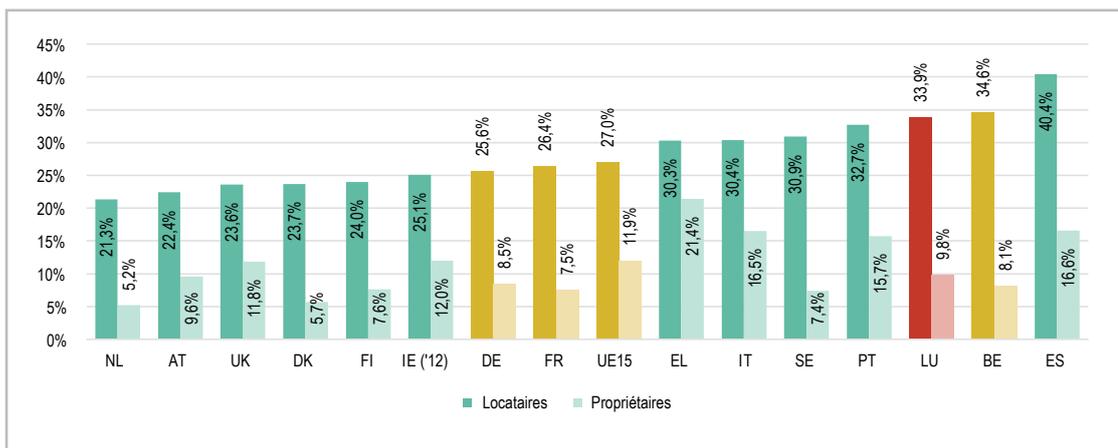
En ce qui concerne l'évolution du taux de risque de pauvreté, le Luxembourg affiche des augmentations pour les personnes occupées (+9,8%) et les chômeurs (+2,1%), tandis que pour les personnes retraitées le taux de risque de pauvreté est légèrement en retrait (-5,7%). Si l'on se réfère à l'ensemble des pays de l'UE15, la grande majorité affichent un recul du taux de risque de pauvreté (de -1,3 à -23,2%). Les seules exceptions sont : la Suède (+6,0%), le Portugal (+6,1%) le Luxembourg (+9,8%), et l'Allemagne (+10,3%).

<sup>9</sup> Donc y compris ceux de moins de 65 ans.

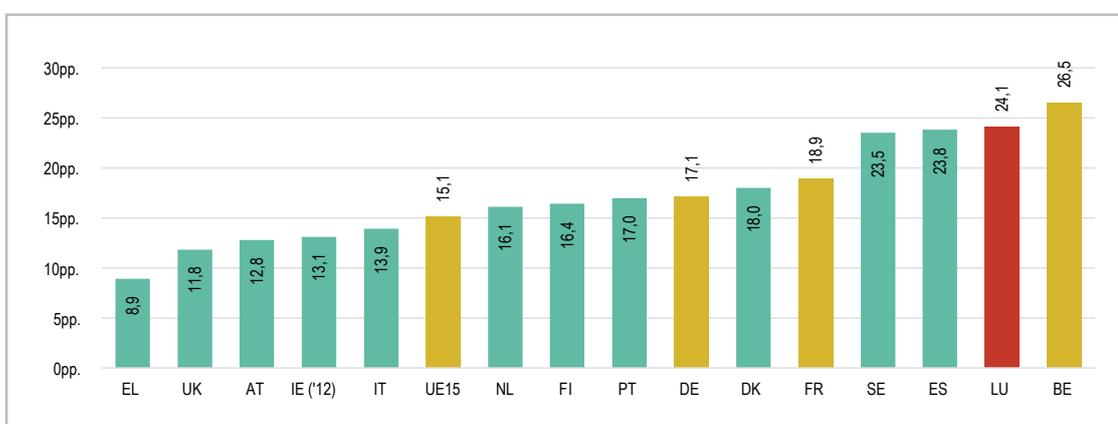
Part des ménages ayant de lourdes charges financières liées aux frais de logement et écart entre pauvres et non-pauvres (échelle de droite ; en points de pourcentage), 2013



Taux de risque de pauvreté des propriétaires et des locataires, 2013



Écart du taux de risque de pauvreté entre les locataires et les propriétaires, en points de pourcentage, 2013



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

#### 5.4 Logement : lourdes charges financières liées au logement et taux de risque de pauvreté selon le statut d'occupation du logement

La charge financière liée au logement est une source majeure d'inégalités. Ainsi, le taux global de ménages faisant face à de lourdes charges financières liées au logement s'établit à 39,5% au Luxembourg.

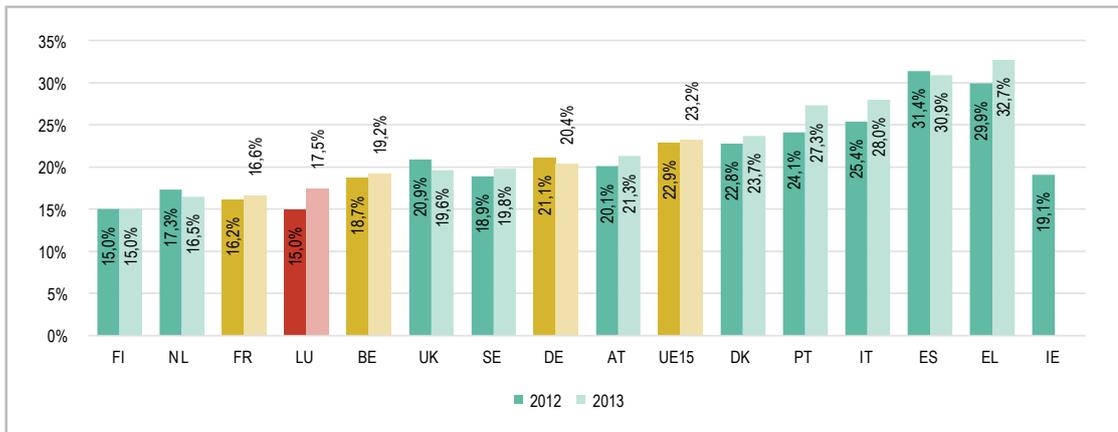
Plus des deux tiers des ménages résidant au Luxembourg et ayant un revenu inférieur à 60% du revenu équivalent médian (se situant donc sous le seuil de risque de pauvreté), déclarent avoir de lourdes charges financières liées au logement. En revanche, pour les ménages se situant au-dessus du seuil de risque de pauvreté, ce même taux n'est que de 34,4%. L'écart (en points de pourcentage) entre les deux groupes s'élève à 32,6 pp.

Si le classement du Luxembourg en la matière est meilleur que l'année précédente, ce n'est pas uniquement dû à l'amélioration de la situation (en effet, le taux a diminué de 42,5% à 39,5%) mais aussi à une forte détérioration de la situation des ménages au Portugal et en Irlande, qui rejoignent l'Italie, l'Espagne et la Grèce dans la liste des pays ayant des résultats plus défavorables que le Luxembourg.

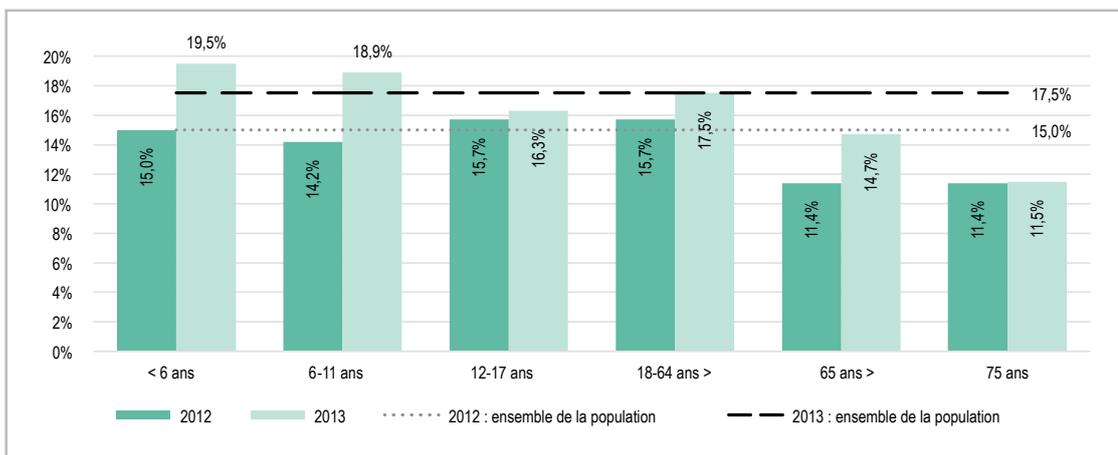
Au vu de ces résultats, c'est sans grand étonnement que l'on constate que le Luxembourg fait partie des pays de l'UE15 dans lesquels le taux de risque de pauvreté des locataires (33,9%) est parmi le plus élevé : seules la Belgique (34,6%) et l'Espagne (40,4%) connaissent des taux plus élevés. Toutefois, pour ce qui est du taux de risque de pauvreté des propriétaires, celui-ci s'établit, avec 9,8%, à un des plus bas niveaux de l'UE15. Pour ces deux indicateurs, à savoir le taux de risque de pauvreté des locataires et celui des propriétaires, la France et l'Allemagne sont nettement mieux classées que ne l'est le Luxembourg.

La prise en compte de l'écart entre taux de risque de pauvreté des locataires et celui des propriétaires permet de mieux cerner l'ampleur du phénomène présenté ci-avant. En effet, si l'on adopte cette approche, le Luxembourg fait figure de très mauvais élève puisqu'il s'agit là, avec la Belgique du pays affichant la situation la plus inégalitaire entre locataires et propriétaires : si le taux de risque de pauvreté des propriétaires est à un niveau intermédiaire (9<sup>e</sup> place au sein de l'UE15), celui des locataires est nettement moins bon (14<sup>e</sup> place). On note également, par rapport à 2012, une très nette détérioration de l'écart entre le taux affiché pour les locataires et celui des propriétaires, cette dégradation étant surtout imputable à une hausse du taux de risque de pauvreté des locataires, qui passe de 30,7% en 2012 à 33,9% en 2013.

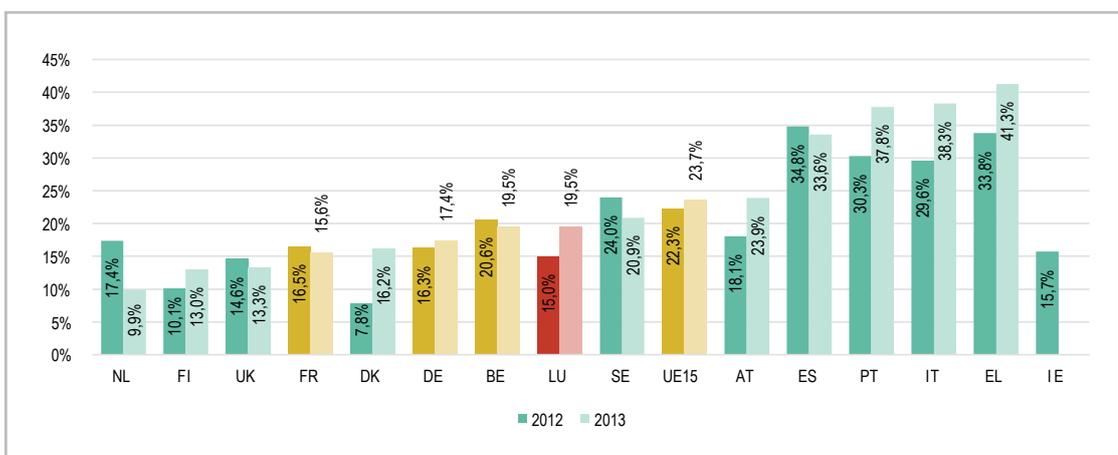
### Écart relatif de pauvreté, population totale



### Écart relatif de pauvreté selon l'âge, Luxembourg



### Écart relatif de pauvreté, enfants de moins de 6 ans



**Note :** Données manquantes pour IE en 2013

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Pauvreté

## Écart relatif de pauvreté selon l'âge

Le taux de risque de pauvreté donne une indication quant au pourcentage de la population disposant d'un revenu équivalent inférieur au seuil de pauvreté. Or, il est également important d'évaluer l'intensité de cette pauvreté, c'est-à-dire de mesurer le degré de pauvreté des personnes se situant sous le seuil de pauvreté.

C'est ce que l'indicateur d'écart médian relatif de pauvreté permet de faire : il établit la différence entre seuil de pauvreté et revenu médian des personnes pauvres, et rapporte cette différence au seuil de pauvreté. En 2013, pour l'ensemble de la population luxembourgeoise, cet écart est de 17,5%, ce qui signifie que la moitié des personnes pauvres dispose d'un revenu inférieur à 82,5% (= 100 - 17,5) du seuil

de pauvreté. Ce même écart relatif de pauvreté de 17,5% est également valable pour la catégorie de personnes âgées de 18 à 64 ans. En d'autres termes, la moitié des personnes pauvres dispose d'un niveau de revenu encore relativement proche, c'est-à-dire entre 82,5% et 100%, du seuil de pauvreté. Avec la dégradation de cet indicateur par rapport à 2012, le Luxembourg se classe désormais à la quatrième position au sein de l'UE15, derrière la Finlande, les Pays-Bas et la France. Il renoue ainsi avec son classement de 2011, après avoir été le pays ayant le plus faible écart médian relatif de pauvreté en 2012.

Ce classement peut toutefois être nuancé en recourant aux données par tranche d'âge. Il en ressort qu'au Luxembourg

ce sont les personnes âgées de plus de 75 ans qui connaissent l'écart relatif de pauvreté le plus faible, avec 11,5%. Par contre, les enfants de bas âge se retrouvent à l'autre extrême : pour les enfants de moins de 6 ans, l'écart relatif de pauvreté atteint 19,5%. La moitié de ces enfants ont donc un revenu équivalent inférieur à 80,5% du seuil de pauvreté.

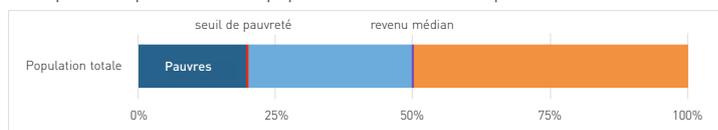
En 2013, le Luxembourg se classe à la huitième position au sein de l'UE15, alors que l'année précédente, il était quatrième du classement. Pour ce qui est des personnes âgées de 18 à 64 ans, le Luxembourg est à la première place, malgré la hausse considérable de l'écart relatif de pauvreté par rapport à 2012 (passage de 15,7% à 17,5%).

**Note : Calcul de l'écart relatif de pauvreté**

Afin de calculer le taux de pauvreté monétaire d'une population, il faut commencer par la classer par ordre croissant de revenu. Le revenu médian est alors le niveau de revenu séparant la population en deux groupes de même taille, les individus du premier groupe (en bleu dans le graphique ci-dessous) gagnent moins que le revenu médian, tandis que ceux appartenant au deuxième groupe (en orange dans le graphique) ont des revenus supérieurs au revenu médian.

Les personnes pauvres se définissent alors par rapport à un seuil de 60% du revenu médian (en bleu foncé dans le graphique).

Exemple de répartition de la population totale classée par ordre de revenu croissant



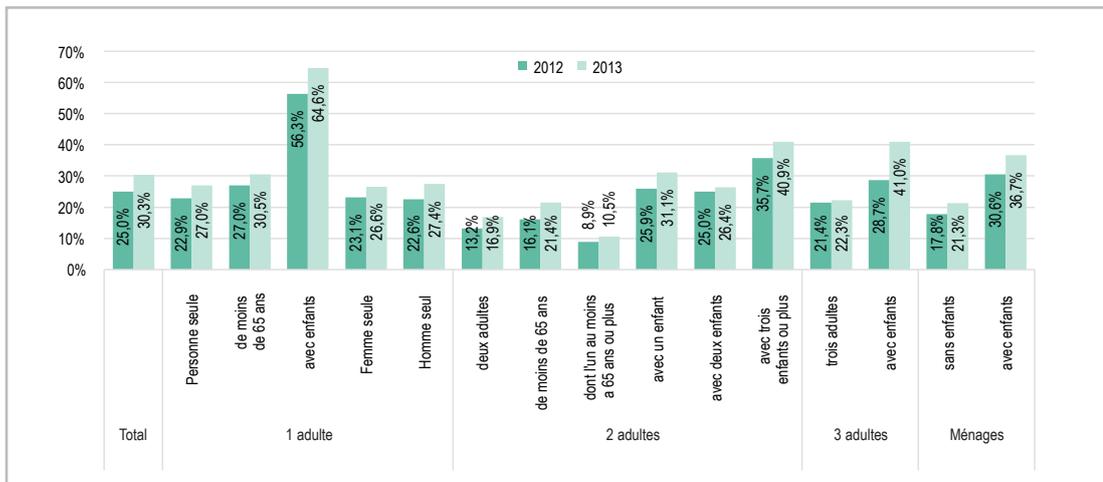
Si l'on ne considère que le groupe des personnes pauvres (cf. graphique ci-dessous), on peut également les répartir en deux groupes de même taille selon le principe présenté ci-dessus pour obtenir le niveau de leur revenu médian.

Zoom sur la partie de la population totale se situant sous le seuil de pauvreté dans l'exemple ci-dessus

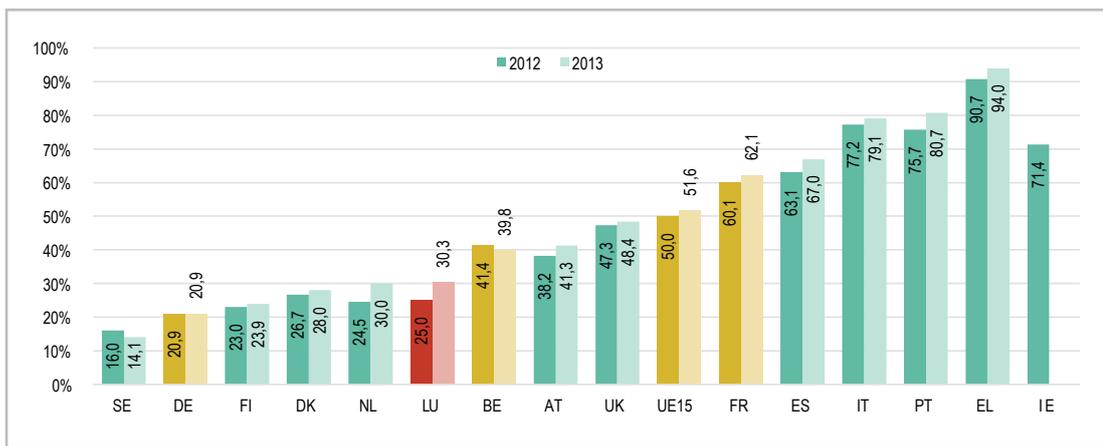


Si l'on compare alors le revenu médian des pauvres au seuil de pauvreté de la population, on obtient l'écart relatif de pauvreté, qui renseigne sur le rapport entre le revenu le plus élevé des 50% de pauvres les moins bien lotis et le seuil de revenu en-dessous duquel une personne est considérée comme étant pauvre.

### Part des ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, des difficultés et beaucoup de difficultés, selon le type de ménage, Luxembourg

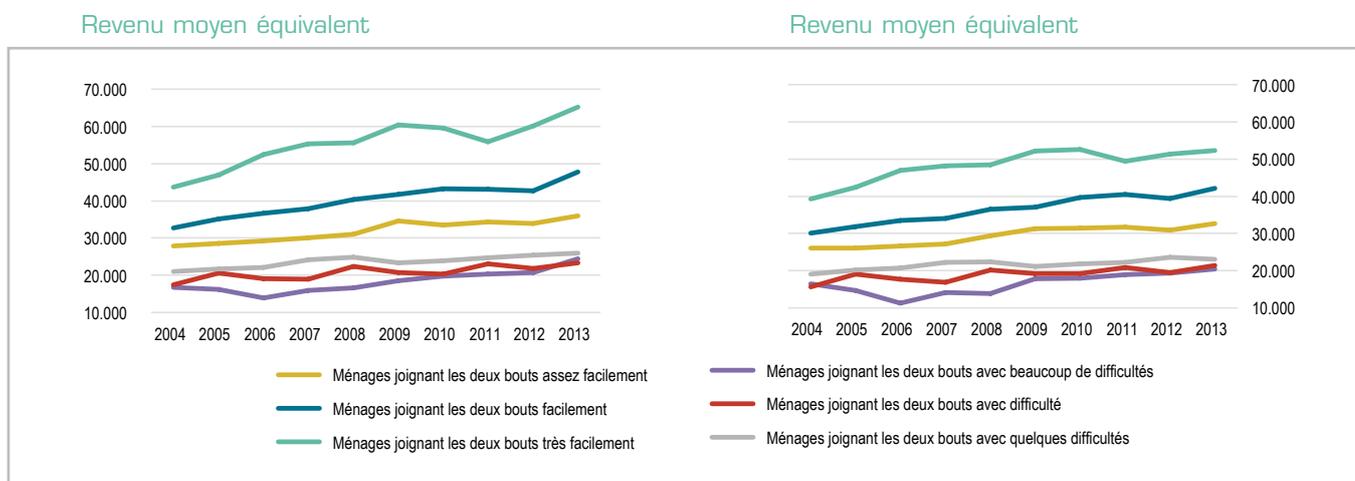


### Part des ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, des difficultés ou beaucoup de difficultés



Note : Données manquantes pour IE en 2013

### Évolution du revenu équivalent par capacité à joindre les deux bouts, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques et tableau : CSL.

5.6 Difficultés à joindre les deux bouts

Quand on considère les différentes catégories de ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts, il apparaît clairement que ce sont en premier lieu les ménages monoparentaux qui font face à ce type de difficultés. En effet, ils sont près de deux tiers en 2013 à déclarer avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Si l'on considère uniquement les ménages ayant beaucoup de difficultés à joindre les deux bouts, on trouve un taux de 15,9% chez les ménages monoparentaux, tandis que pour l'ensemble de la population ce taux n'est que de 4,4%, soit presque quatre fois moins élevé.

En 2012, une personne sur quatre avait au moins quelques difficultés à boucler ses fins de mois. Ce taux a sensiblement augmenté en 2013 pour dépasser les 30%, soit près d'une personne sur trois éprouvant des difficultés à boucler ses

fins de mois. Dix ans auparavant, c'est-à-dire en 2003, seul un ménage sur cinq déclarait avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Pour certains types de ménages, notamment les ménages de deux adultes avec trois enfants et ceux de deux adultes dont l'un au moins a 65 ans ou plus, la proportion de ceux déclarant avoir au moins quelques difficultés à joindre les deux bouts a doublé par rapport à 2003.

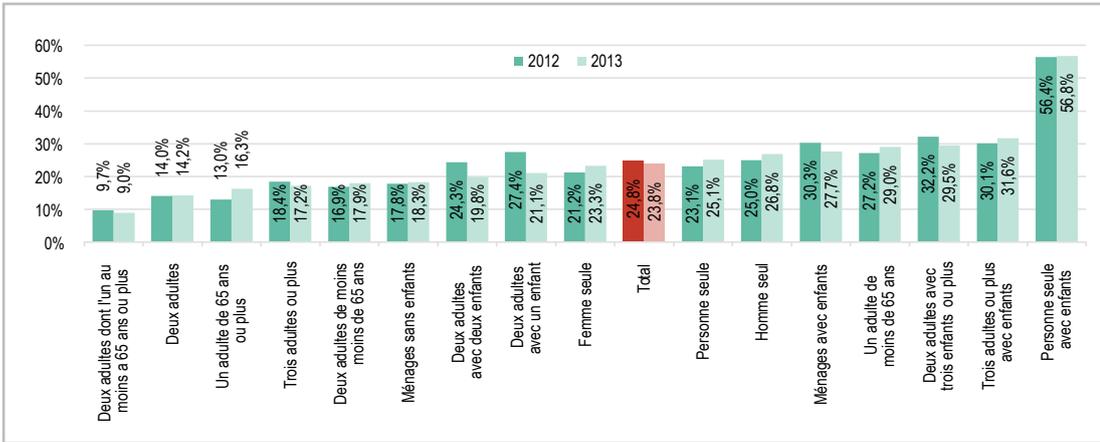
Toutefois, si l'on compare le Luxembourg aux pays de l'UE15, ce premier se classe relativement bien en sixième position, avec cependant une proportion de ménages évoquant des difficultés à joindre les deux bouts au moins deux fois plus élevée que la Suède (qui se classe en première position) et un tiers plus élevée qu'en Allemagne.

L'augmentation du nombre de ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts peut s'expliquer à l'aide des évolutions de leur revenu, qu'on les prenne en moyenne ou en médiane. En effet, on constate que leur revenu augmente à un rythme nettement plus faible que celui des ménages n'éprouvant pas de difficultés à boucler les fins de mois. Quand on analyse la situation en termes d'évolution annuelle, il apparaît que le revenu moyen des ménages éprouvant des difficultés à boucler leur fin de mois vient tout juste de dépasser son niveau de 2008, tandis que leur revenu médian est encore en-deçà du maximum atteint en 2008.

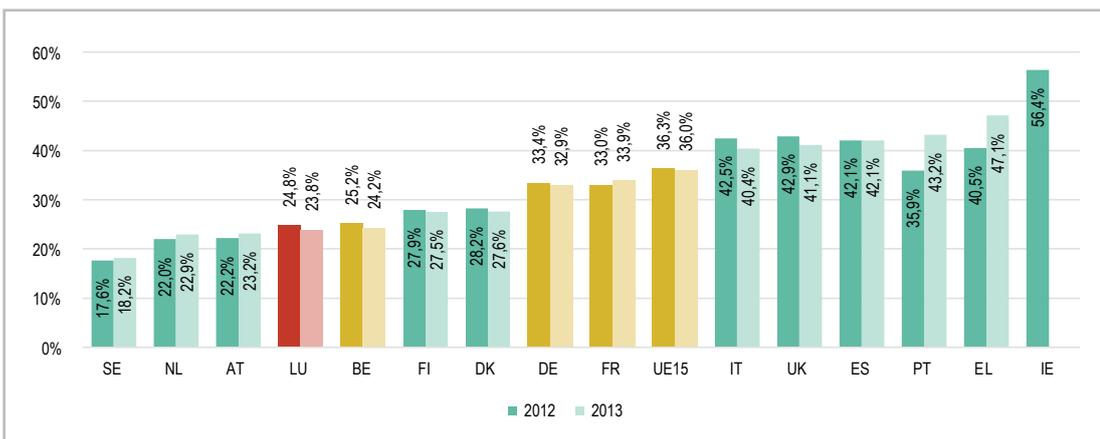
Taux de croissance annuel du revenu équivalent selon la capacité à joindre les deux bouts, Luxembourg

	entre 2004 et 2012		entre 2005 et 2013	
	Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen	Revenu médian
Ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, avec difficultés ou avec beaucoup de difficultés	2,32 %	2,35 %	2,23 %	1,68 %
Ménages joignant les deux bouts assez facilement, facilement ou très facilement	2,81 %	2,96 %	3,13 %	2,59 %

### Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon le type de ménage, Luxembourg

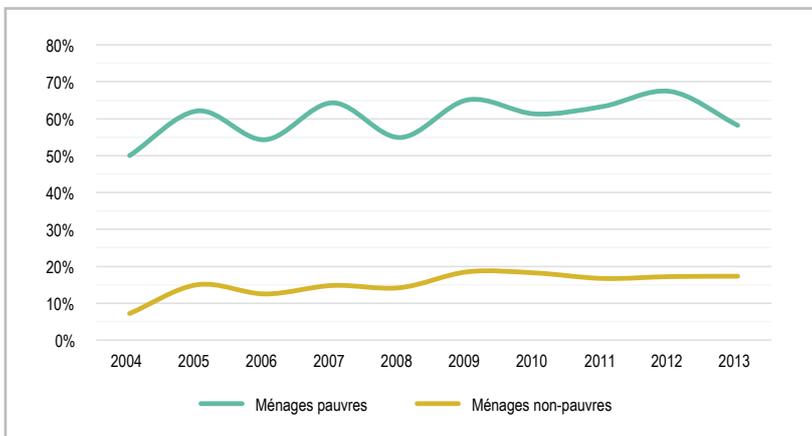


### Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues



Note : Données manquantes pour IE en 2013

### Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon la catégorie de revenu, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## 5.7 Gestion des dépenses imprévues

Ce sont, en 2013 au Luxembourg, presque un quart des ménages qui sont en situation d'incapacité à faire face à des dépenses imprévues. Même si cette proportion est en diminution par rapport au pic de 2009, elle reste à un niveau nettement plus élevé que ceux connus avant la crise. Comme pour les autres indicateurs présentés ci-avant, ce sont surtout les ménages monoparentaux qui éprouvent ce type de difficultés : 56,8% sont dans cette situation. Les ménages ayant le moins de difficultés à faire face à des dépenses inattendues sont également ceux qui connaissent les taux de risque de pauvreté les plus faibles : les ménages composés d'au moins une personne de 65 ans ou plus.

Par rapport à l'UE15, le Luxembourg est relativement bien placé, à la quatrième position. Il se place donc parmi les pays ayant une relative faible proportion de ménages ayant des difficultés à faire face à des dépenses imprévues. Contrairement à l'année 2012, où la plupart des pays affichent une hausse du taux par rapport à l'année précédente, en 2013, la plupart des pays, dont le Luxembourg, font état d'une légère amélioration de la situation.

Si l'on distingue entre les ménages se situant en-dessous du seuil de pauvreté (« pauvres ») et ceux se situant au-dessus de ce même seuil (« non-pauvres »), on constate que les deux groupes ont connu une hausse de leur taux d'incapacité depuis 2004. Avec la crise, cette augmentation s'est accentuée, notam-

ment pour les ménages non-pauvres, tandis que les ménages pauvres font état, en 2013, d'une légère amélioration de la situation. Par rapport à 2004, la proportion de ménages incapables de faire face à des dépenses imprévues a connu un taux de croissance annuel d'environ 1,7% pour les pauvres et de 10,2% pour les non-pauvres<sup>10</sup>.

Par rapport à 2004, toutes les catégories de ménage ont connu une aggravation de leur situation. Toutefois, certains ont été plus touchés que d'autres. En effet, ce sont les ménages de deux adultes de moins de 65 ans qui ont connu la plus forte augmentation, avec +12,7% par an en moyenne. Ils sont suivis par les ménages monoparentaux, pour lesquels le taux d'incapacité a augmenté de 11,5% par an entre 2004 et 2013.

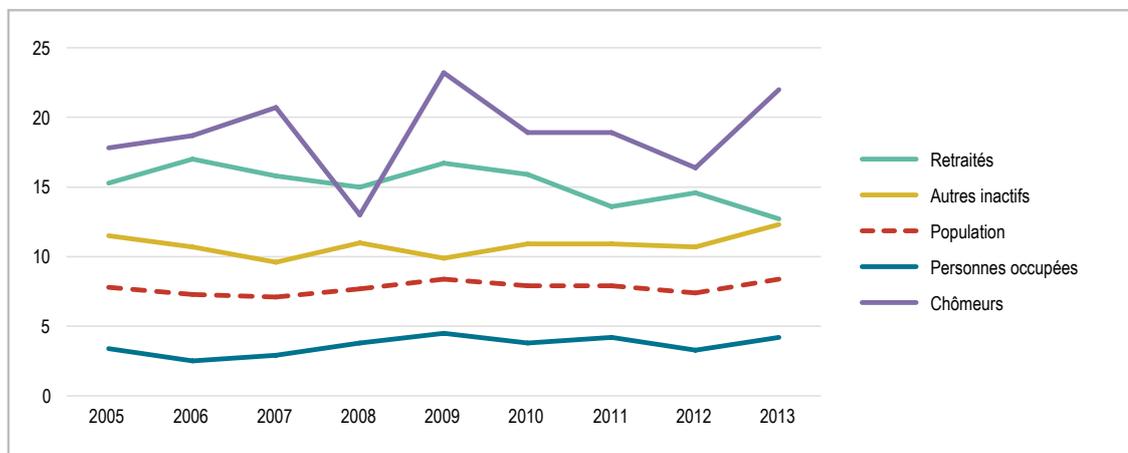
## Évolution de l'incapacité à faire face à des dépenses imprévues, selon le type de ménage, Luxembourg

	2004-2012	2004-2013
TOTAL	8,7%	7,2%
Personne seule	9,1%	9,1%
Un adulte de moins de 65 ans	9,8%	9,4%
Un adulte de 65 ans ou plus	4,9%	7,0%
Personne seule avec enfants	<b>12,9%</b>	<b>11,5%</b>
Femme seule	8,7%	8,8%
Homme seul	9,4%	9,1%
Deux adultes	<b>12,6%</b>	<b>11,3%</b>
Deux adultes de moins de 65 ans	<b>13,6%</b>	<b>12,7%</b>
Deux adultes dont l'un au moins à 65 ans ou plus	10,4%	8,3%
Deux adultes avec un enfant	9,0%	4,8%
Deux adultes avec deux enfants	10,0%	6,4%
Deux adultes avec trois enfants ou plus	7,5%	5,6%
Trois adultes ou plus	1,7%	0,7%
Trois adultes ou plus avec enfants	7,2%	6,9%
Ménages sans enfants	8,2%	7,6%
Ménages avec enfants	9,3%	7,1%

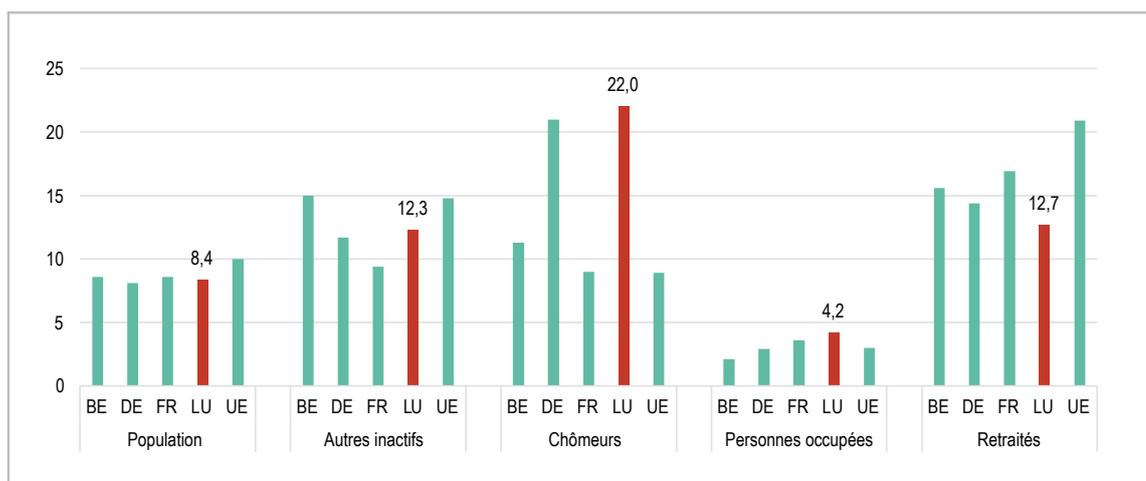
Données : Eurostat ; tableau : CSL

<sup>10</sup> Ce taux de croissance annuelle très élevé s'explique par un creux dans le taux d'incapacité à faire face à des dépenses imprévues pour le groupe des non-pauvres. En effet, ce taux est passé de 11,1% en 2003 à 7,2% en 2004, puis 15% en 2005. Si l'on considère la période 2003-2013, le taux de croissance annuelle ne s'établit qu'à 4,5%.

Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé selon l'activité, en pourcent, Luxembourg



Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé, 2013, en pourcent



*Note : Sont considérées comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants. Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison de la forte proportion de chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite.*

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## 6

**Inégalités de santé****6.1 Autoperception de l'état de santé**

Pour être exhaustive, l'analyse des inégalités doit également se faire dans des domaines autres que celui des revenus. En effet, on observe aussi des inégalités dans le domaine de la santé.

En ce qui concerne l'autoévaluation de l'état de santé au Luxembourg, on constate que ce sont les personnes occupées qui estiment se porter le mieux. Parmi ces dernières, seulement 4% (contre 3% en 2012) ont le sentiment d'être en mauvaise santé, soit un taux moitié moins élevé que celui affiché pour l'ensemble de la population.

Ceux qui ne travaillent pas - chômeurs, retraités ou autres inactifs - ont une vision nettement plus pessimiste de leur état de santé, avec des proportions

de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé dépassant nettement les 10%, et même 20% en ce qui concerne le cas particulier des chômeurs.

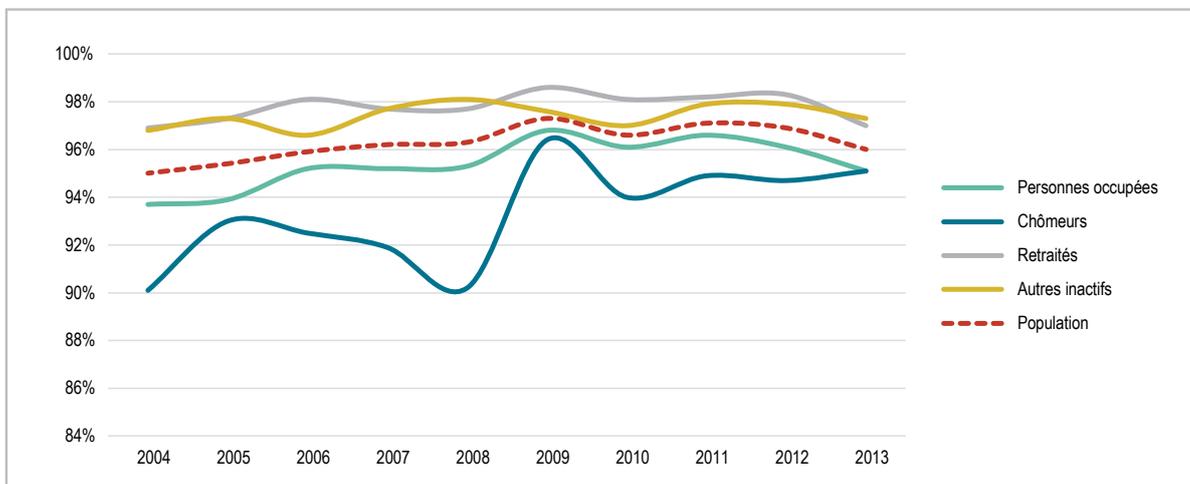
De 2009 à 2012, la mauvaise appréciation de l'état de santé était de moins en moins prévalente, mais en 2013 toutes les catégories (à l'exception de celle des retraités) affichent une hausse de cet indicateur. Cela est particulièrement notable auprès des chômeurs parmi lesquels le taux de ceux s'estimant être en mauvaise ou très mauvaise santé est passé de 16,4% en 2012 à 22% en 2013.

Si l'on compare la situation au Luxembourg à celle connue dans les pays voisins, force est de constater que

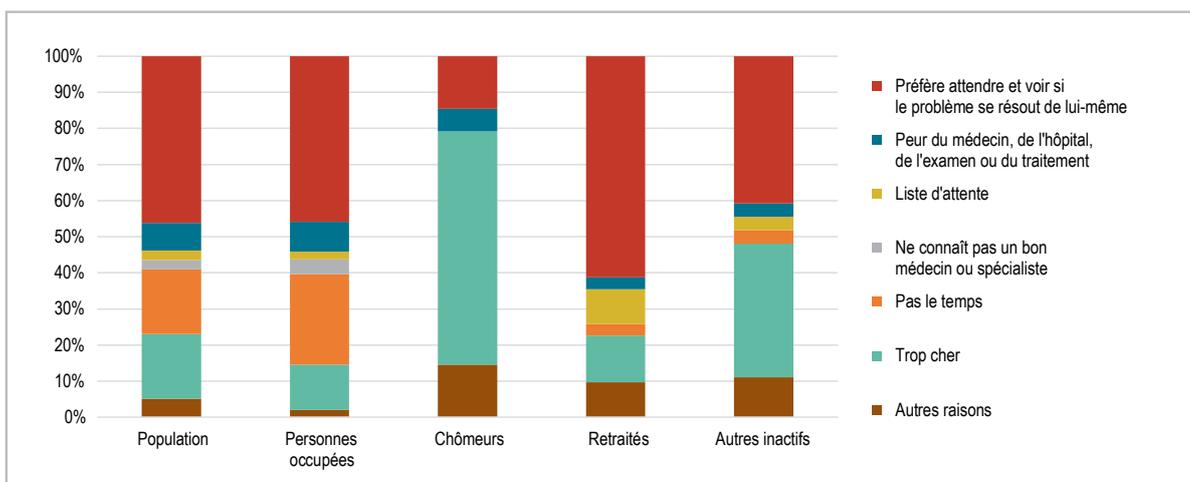
les Luxembourgeois ont, de façon générale, une meilleure opinion de leur état de santé que les résidents des autres pays. Les chômeurs ainsi que les personnes occupées ont cependant une perception de leur état de santé qui est plus mauvaise que celle de leurs homologues des pays voisins.

En ce qui concerne les chômeurs, ce résultat peut s'expliquer par le fait qu'au Luxembourg près d'un chômeur sur cinq est handicapé et/ou à capacité de travail réduite. Du fait de la forte détérioration du taux pour les chômeurs par rapport à 2012, le Luxembourg dépasse en 2013 les valeurs allemandes.

### Taux de satisfaction des besoins médicaux selon l'activité, Luxembourg



### Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical selon le type de barrière à l'accès aux soins et l'activité, Luxembourg, 2013



**Note :** Sont considérées comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants. Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison du faible nombre de personnes concernées.

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## 6

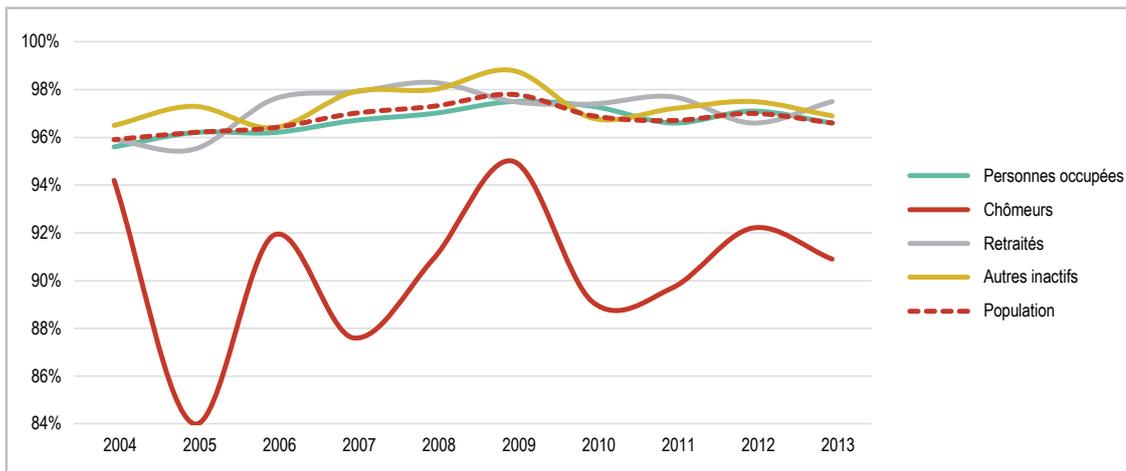
**Inégalités de santé****6.2 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical**

Le taux de satisfaction des besoins médicaux traduit une autre forme potentielle d'inégalités en matière de santé. Au Luxembourg, ce taux a régulièrement augmenté pour l'ensemble de la population jusqu'en 2009, date à partir de laquelle il commence à connaître une tendance baissière. En 2012, il reste 4% de personnes avec des besoins médicaux non satisfaits. Cependant, il existe encore des différences assez importantes entre les individus selon leur statut vis-à-vis de l'activité. Les besoins sont beaucoup mieux satisfaits pour les personnes inactives (retraitées ou non) que pour les actives. Plus encore, au sein de ce dernier groupe, les chômeurs ont, avec les personnes occupées, le taux de satisfaction le plus faible (95,1%).

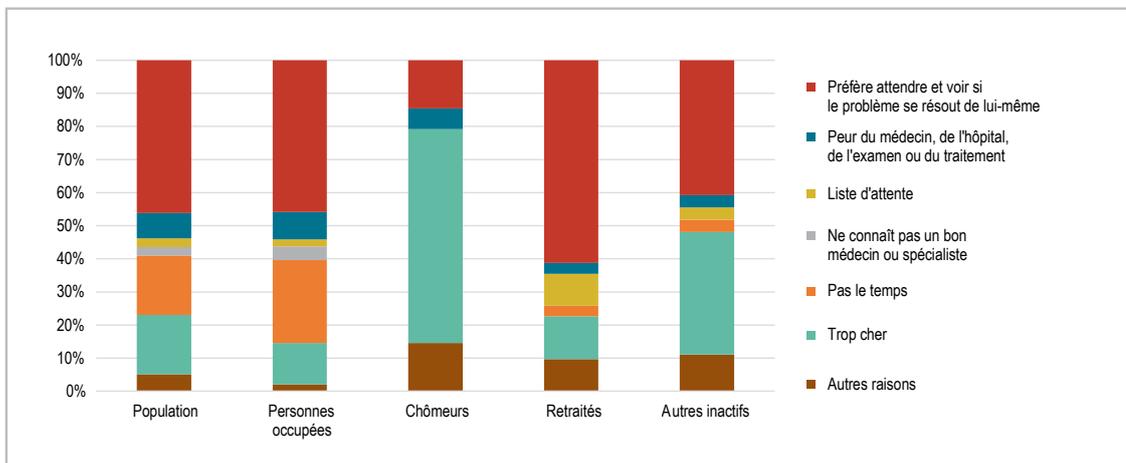
Quant à l'évolution de la satisfaction selon le statut vis-à-vis de l'activité, l'écart entre le taux de satisfaction des retraités et celui des chômeurs était de 6,8 points en 2004. Il n'est plus que de 1,9 point en 2013, en nette baisse par rapport aux années précédentes.

Si l'on étudie les raisons invoquées pour ne pas recourir à certains soins de santé, l'attente d'une amélioration spontanée vient en premier lieu, quel que soit le statut d'activité. Toutefois, les chômeurs dérogent à cette règle, invoquant le coût élevé comme motif principal de renoncement aux soins.

### Taux de satisfaction des besoins en soins dentaires selon l'activité, Luxembourg

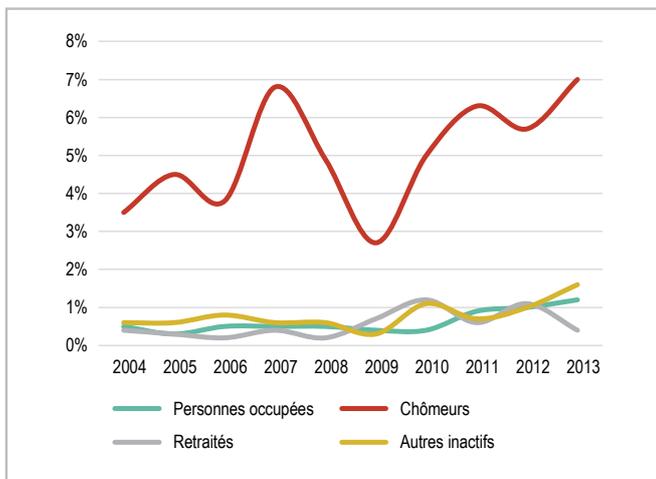


### Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire selon le type de barrière à l'accès aux soins et l'activité, Luxembourg, 2013

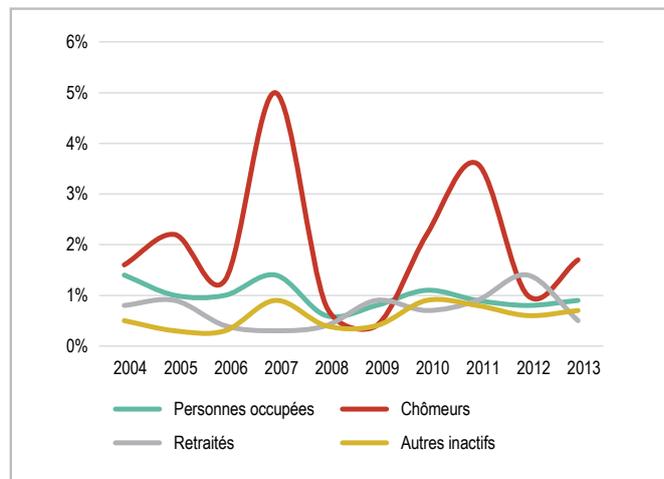


### Taux de non satisfaction des besoins dentaires selon l'activité et la raison, Luxembourg

#### Pour des raisons économiques



#### Pour des raisons de peur



*Note : Sont considérées comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants.*

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## 6

**Inégalités de santé****6.3 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire**

Au Luxembourg, le taux global de satisfaction des besoins de santé dentaire se confond, sur la période considérée, avec celui des personnes ayant un emploi. Avec un niveau évoluant entre 96% et 98%, le taux de satisfaction est relativement stable et élevé pour les différents statuts d'activité, sauf pour les chômeurs<sup>11</sup>. Pour ces derniers, on observe une évolution en dents de scie dans une fourchette se situant entre 84% et 94%. Plus encore, pour les chômeurs le taux de satisfaction des besoins dentaires est inférieur de trois points de pourcentage en 2013 par rapport à 2004.

Lorsqu'on s'intéresse aux motifs de renoncement aux soins dentaires de l'ensemble de la population, deux raisons principales sont invoquées : le coût de l'examen ou du traitement et la peur du dentiste. Cela est également vrai pour chaque statut d'activité pris séparément. Si le coût est fortement représenté au sein des différentes catégories de personnes, cela est particulièrement le cas auprès des chômeurs. En revanche, pour les retraités ce sont la peur et l'attente d'une amélioration spontanée (ces deux raisons étant vraisemblablement liées) qui sont à l'origine d'une absence de soins dentaires.

Pour les chômeurs, ces deux barrières d'accès aux soins (coût et peur) évoluent de concert et sont nettement plus fréquemment mentionnées que pour les autres catégories d'individus. Or, la peur du médecin n'étant a priori pas liée à la situation économique, on peut se demander si une partie des chômeurs ne préfère pas évoquer la peur plutôt que d'avouer connaître des difficultés financières.

<sup>11</sup> Les résultats reproduits ici sont le fruit d'une enquête menée au niveau européen. Le panel de personnes interrogées au Luxembourg est de taille restreint, ce qui n'est probablement pas sans conséquence sur la volatilité des réponses, notamment auprès des chômeurs.

## Encadré 1 - Conditions de logement des ménages luxembourgeois

Dans cet encadré, nous nous attachons à l'analyse des conditions de logement des ménages résidents.

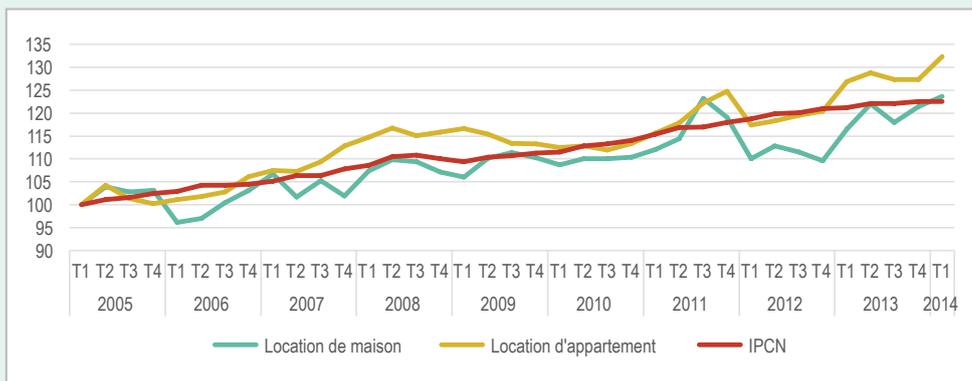
Pour commencer, nous retracerons l'évolution des prix de vente des logements ainsi que des loyers pratiqués au Luxembourg. Par après, il s'agira de voir quels ont été les changements dans la qualité des logements au fil des années.

### I. L'évolution des prix de logements

#### I.1. Les prix proposés à la location

Depuis 2005, les prix annoncés à la location des maisons et appartements au Luxembourg ont connu une évolution similaire à celle de l'indice des prix à la consommation (IPCN), les prix de location des maisons ont même augmenté un peu moins fortement que l'IPCN au cours de la période analysée. Toutefois, on assiste en 2013 à une accélération de la progression des prix annoncés à la location d'appartements. Cela est également le cas, quoique dans une moindre mesure, des prix énoncés à la location de maisons au premier trimestre de 2014.

#### Évolution des loyers annoncés (en euros) et de l'indice des prix à la consommation (2005T1 = 100)



Données : Observatoire de l'habitat ; graphique : CSL

Si moins d'un tiers des résidents sont concernés par cette forte hausse des loyers (selon Eurostat, en 2012, 70,8% des ménages luxembourgeois étaient propriétaires de leur logement), ceux qui sont touchés sont également ceux qui se retrouvent dans une situation déjà précaire. En effet, parmi les pauvres, ce sont 57,2% qui louent leur logement et qui se trouvent donc confrontés à une hausse de leurs frais de logement auxquels ils ne peuvent pas forcément faire face, ce qui expliquerait l'augmentation du nombre d'expulsions de locataires au cours des dernières années<sup>12</sup>.

#### Ménages selon leur situation par rapport au seuil de pauvreté et leur statut d'occupation du logement (2012)

En-dessous du seuil de pauvreté	Propriétaire	42,8%
	Locataire	57,2%
Au-dessus du seuil de pauvreté	Propriétaire	75,8%
	Locataire	24,2%
Total	Propriétaire	70,8%
	Locataire	29,2%

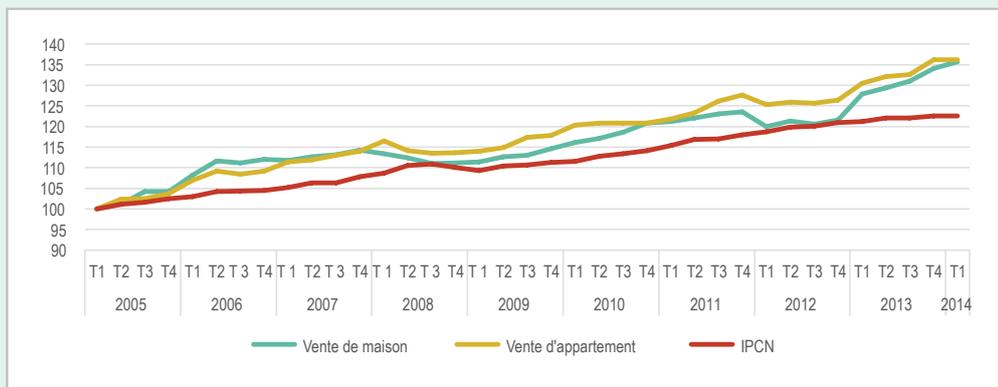
Données : Eurostat ; tableau : CSL

<sup>12</sup> Voir <http://www.rtl.lu/letzebuerg/571241.html>

## I.2. Les prix proposés à la vente

Au cours des dernières années, les prix de vente immobiliers ont connu une forte progression au Luxembourg. En effet, depuis 2005, les prix annoncés à la vente, c'est-à-dire les prix demandés dans les annonces immobilières de la presse quotidienne et spécialisée<sup>13</sup>, ont augmenté de 36% environ, que ce soit pour les ventes de maisons ou d'appartements.

### Évolution des prix de vente annoncés (en euros) et de l'indice des prix à la consommation (2005T1 = 100)

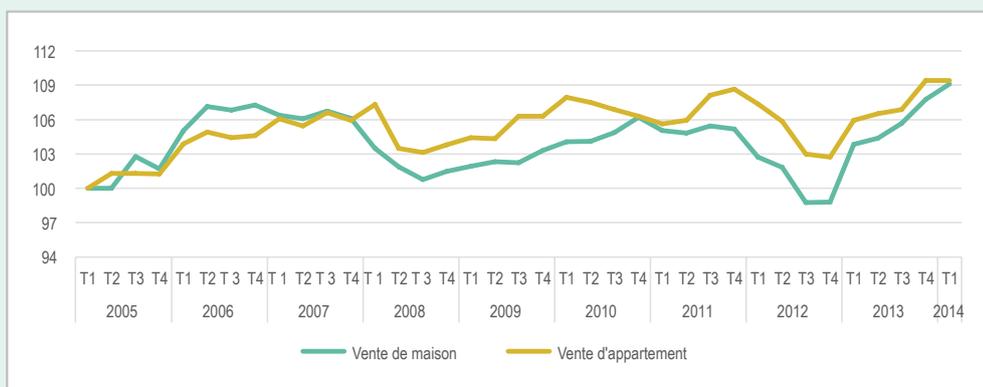


Données : Observatoire de l'habitat ; graphique : CSL

Si l'on compare ces évolutions à celles de l'indice des prix à la consommation (IPC), force est de constater que les prix de vente des appartements connaissent, depuis le début de la période d'analyse, une croissance plus forte. Cela est également le cas des prix à la vente des maisons, quoique ceux-ci s'écartent moins souvent des évolutions de l'IPC et ont tendance à diminuer plus fortement en cas de ralentissement conjoncturel.

Toutefois, même si on neutralise les effets de l'inflation en calculant les évolutions de prix en euros constants, on note une progression de presque 10% des prix immobiliers depuis le premier trimestre de 2005.

### Évolution des prix de vente annoncés (en euros constants ; 2005T1 = 100)



Données : Observatoire de l'habitat ; graphiques : CSL

<sup>13</sup> Il ne s'agit donc pas (forcément) des prix auxquels s'effectueraient les transactions, mais des prix offerts sur le marché immobilier.

## Encadré 1 - L'évolution à long terme des inégalités

Jusqu'à la fin de l'année 2007, ce sont les prix des maisons qui affichent la plus grande dynamique, mais avec l'arrivée de la crise économique et du ralentissement conjoncturel qui en découle, ce sont les appartements qui affichent une hausse des prix plus importante, que ce soit en termes nominaux ou réels. Vers la fin de la période d'analyse, les prix de vente annoncés des maisons et des appartements se rapprochent à nouveau et suivent des évolutions similaires, ce qui n'a pas été le cas pendant les cinq années de 2007 à 2012.

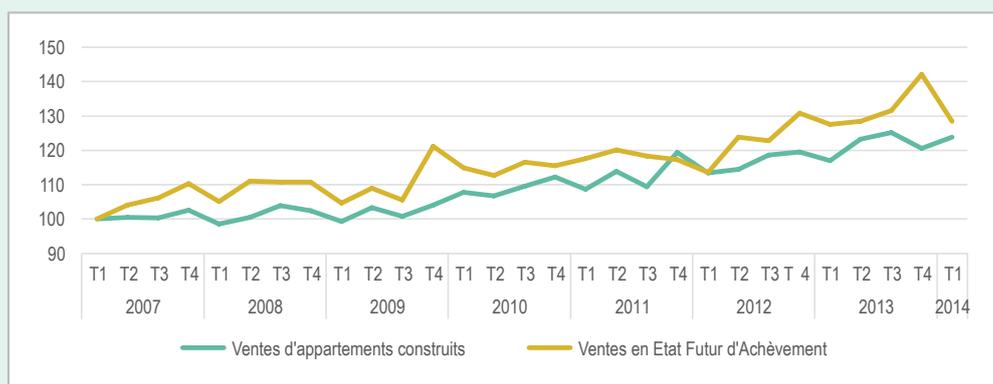
### 1.3. Les prix de vente enregistrés

Outre les prix annoncés, sont également disponibles, pour les appartements uniquement, des séries reprenant les prix de vente enregistrés par l'Administration de l'enregistrement et des domaines.

Selon ces données, les prix de vente ont évolué de façon un peu moins marquée que ce que pourrait laisser croire l'évolution des prix d'après les annonces immobilières dans la presse (c'est-à-dire les prix proposés ; voir page précédente)

Néanmoins, force est de constater que les prix moyens des appartements ont connu une augmentation de l'ordre de 65.000 euros pour les appartements construits et de 90.000 euros pour les ventes en état futur d'achèvement (VEFA), soit pour les deux catégories d'appartements une hausse d'environ 23% sur 7 ans.

#### Évolution des prix de vente (en euros) enregistrés des appartements (2007T1 = 100)



Données : Observatoire de l'habitat ; graphiques : CSL

Pour mettre en perspective cette hausse rapide des prix immobiliers, on peut comparer leur évolution à celle du revenu moyen des ménages luxembourgeois. Ainsi, selon le Statec, entre 2007 et 2012, le revenu total moyen disponible des ménages luxembourgeois a connu une hausse de près de 8%, tandis que sur cette même période, les prix de vente des appartements ont augmenté de 17%.

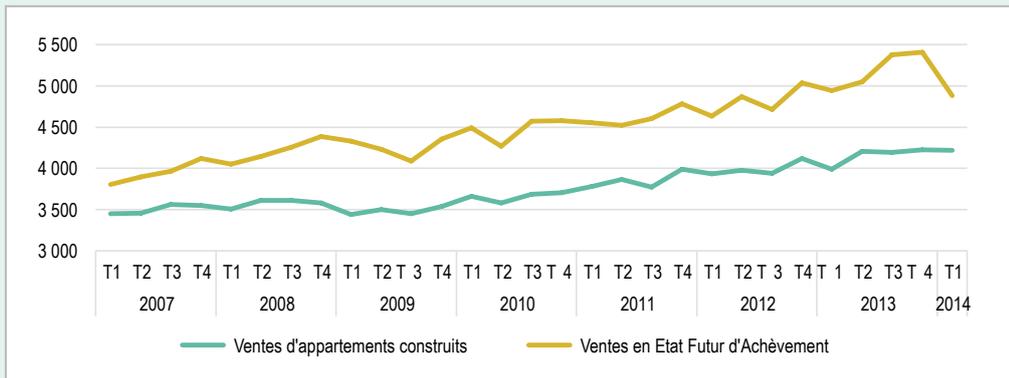
#### Évolution du revenu total disponible moyen des ménages et du prix moyen d'un appartement

	Revenu total disponible moyen des ménages	Prix moyen d'un appartement
2007	4.760	295.679
2012	5.138	345.874
Variation	+7,9%	+17,0%

Données : Observatoire de l'habitat, Statec ; tableau : CSL

Concernant les prix du mètre carré, ceux-ci ont également connu une forte progression au cours des sept dernières années, notamment en ce qui concerne les ventes en état futur d'achèvement. Toutefois, au premier trimestre 2014 ceux-ci ont connu une très forte inflexion, alors même que les prix de vente des appartements construits sont restés quasiment inchangés depuis le deuxième trimestre de 2013.

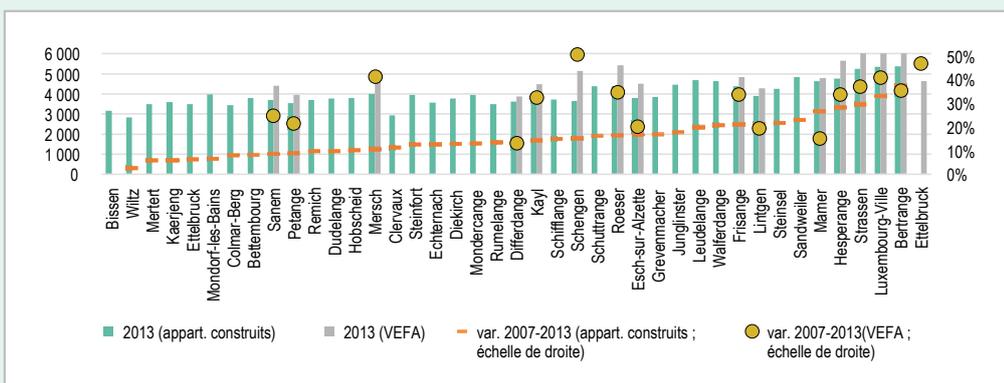
### Évolution du prix de vente (en euros) au mètre carré enregistré des appartements



Données : Observatoire de l'habitat ; graphique CSL

Pour ce qui est des communes pour lesquelles nous disposons d'informations concernant l'évolution des prix au mètre carré entre 2007 et 2013, seule la commune de Bissen a connu une très légère diminution des prix, de l'ordre de -4%. Pour ce qui est des hausses, on constate, pour les appartements construits, que cinq communes ont connu des hausses de prix supérieures à 25%. Il s'agit là de la commune de Luxembourg-Ville et de quatre autres communes attenantes à la capitale, signe que c'est surtout la pénurie de logements dans la périphérie d'un des plus importants bassins d'emploi de la Grande Région qui stimule les prix immobiliers.

### Prix (en euros) au mètre carré moyen par commune en 2013 et évolution par rapport à 2007 (appartements construits ; communes pour lesquelles des données sont disponibles pour 2007 et 2013)



Données : Observatoire de l'habitat ; graphique CSL

# Encadré 1 - L'évolution à long terme des inégalités

## II. L'évolution de la qualité des logements

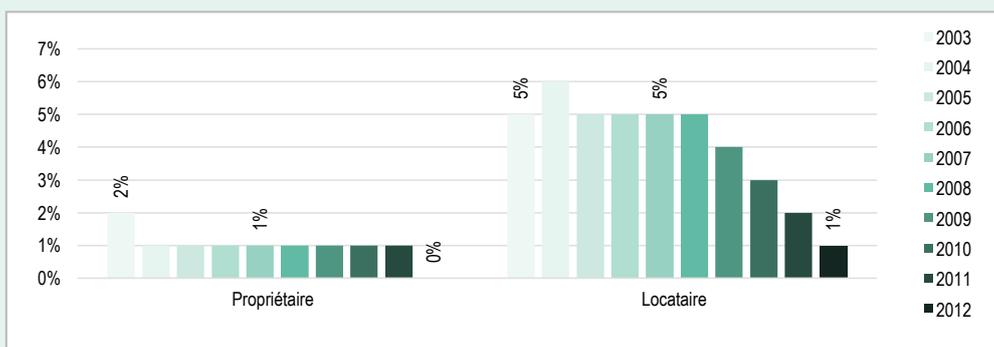
Ayant constaté l'importante hausse des prix immobiliers au cours des dernières années au Luxembourg, la question qui se pose est si ces évolutions sont, en partie du moins, imputables à une amélioration de la qualité des logements, ou si elles sont uniquement dues à une pression démographique croissante.

### II.1. Le confort technique des logements

Le confort technique se définit par rapport à l'équipement du logement. Selon ce critère, le logement doit contenir les quatre équipements suivants : (1) au moins une salle de bains indépendante ; (2) au moins un WC intérieur ; (3) l'eau chaude courante et (4) le chauffage.

Si l'on considère les données publiées par l'Observatoire de l'habitat, on constate que ces quatre éléments sont présents dans quasiment tous les logements, surtout en ce qui concerne les logements habités par leur propriétaire.

#### Part des ménages ne disposant pas du confort technique dans leur logement au Luxembourg



Données : Observatoire de l'habitat ; graphique : CSL

Toutefois, il y a quelques années encore, une partie des ménages de locataires ne bénéficiaient pas du confort technique. Cette situation s'est néanmoins améliorée puisqu'en 2012 seule une infime partie de logements habités par des locataires ne respecte pas les conditions du confort technique.

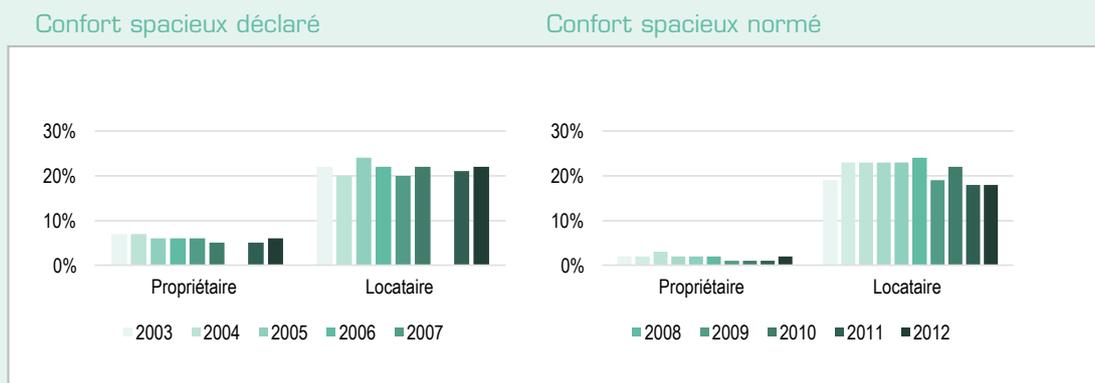
### II.2. Le confort spacieux

Le confort spacieux d'un logement peut être estimé à partir de deux méthodes. D'une part, on peut se baser sur l'opinion des habitants en leur demandant s'ils considèrent que leur logement est trop grand, trop petit ou adapté à la taille de leur ménage. On parle alors du confort spacieux déclaré. Une solution alternative et plus objective est de se référer au confort spacieux normé, qui est basé sur une définition adoptée par l'Union européenne, et qui repose sur un rapport entre nombre et type de pièces et le nombre de personnes composant le ménage<sup>14</sup>.

<sup>14</sup> Selon la définition un logement doit contenir : (1) une chambre par couple ; (2) une chambre pour chaque individu d'au moins 18 ans ; (3) une chambre pour deux enfants de même sexe âgés de 12 à 17 ans ; (4) une chambre pour chaque enfant de sexe différent âgé de 12 à 17 ans ; (5) une chambre pour deux enfants de moins de 12 ans, quel que soit leur sexe ; (6) une pièce de vie pour chaque ménage en plus des critères ci-avant. Le logement est considéré comme adapté si le nombre de pièces est supérieur ou égal aux besoins.

Les résultats pour les logements occupés par des locataires sont relativement proches selon les deux méthodes, subjective ou objective. Toutefois, on constate que pour les propriétaires le décalage est nettement plus important. Si, selon des critères subjectifs, environ 5% d'entre eux estiment être trop à l'étroit dans leur logement, selon les critères objectifs cela n'est le cas que pour 1 à 2% d'entre eux.

Part des ménages ne pas disposant pas du confort spacieux (confort spacieux déclaré : pas de données pour 2009 et 2012)



Note : La question relative au confort spacieux déclaré n'a pas été posée en 2009 et en 2012.

Données : Observatoire de l'habitat ; graphique : CSL

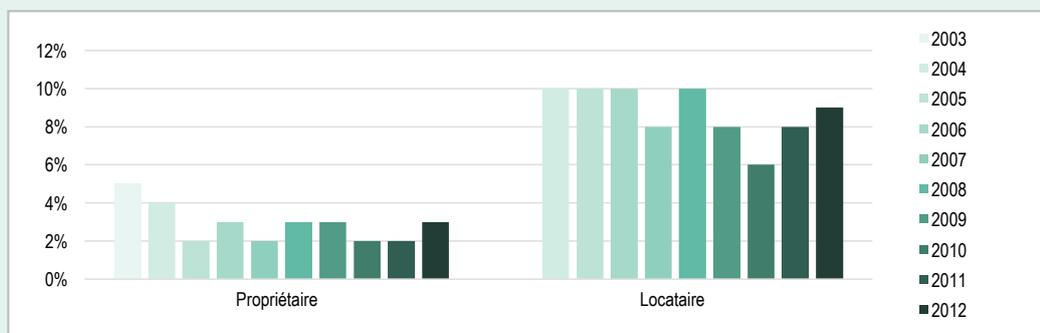
Les résultats les plus importants à retenir sont toutefois ceux concernant les locataires. En effet, nous l'avons vu ci-avant, ceux-ci sont confrontés à une forte augmentation des loyers, et une telle évolution peut aider à expliquer pourquoi près d'un cinquième d'entre eux se retrouvent dans des logements qui sont objectivement trop petits et doivent donc faire face à une situation de surpeuplement.

II.3. L'insalubrité

Une situation d'insalubrité est donnée quand le logement connaît au moins l'un des deux problèmes suivants : (1) fuite dans la toiture, humidité aux murs, dans les sols ou les fondations ou (2) problème d'étanchéité au niveau des fenêtres ou portes.

Ce sont principalement les locataires qui sont confrontés à des problèmes d'insalubrité dans leur logement, et cela sans que l'on puisse véritablement conclure à une réelle amélioration de la situation au cours du temps.

Part des ménages ayant au moins un problème d'insalubrité



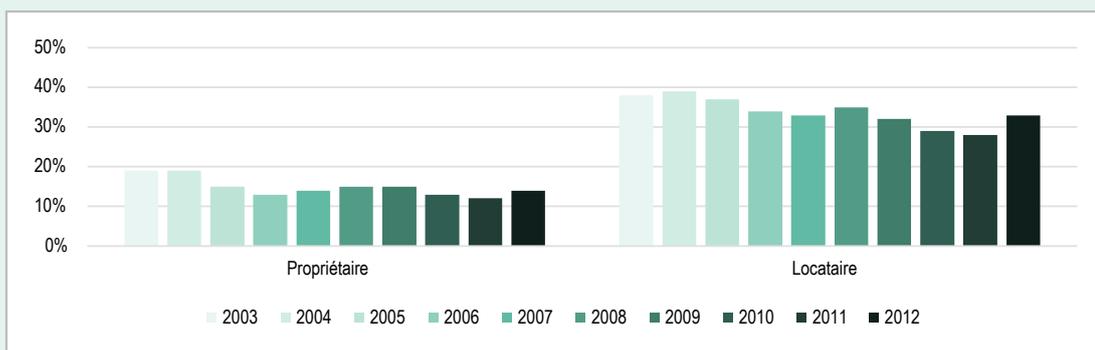
Données : Observatoire de l'habitat ; graphique : CSL

## Encadré 1 - L'évolution à long terme des inégalités

### II.4. La vétusté

La vétusté est définie par rapport à la nécessité d'effectuer des réparations sur l'un des quatre éléments suivants : (1) installations électrique ou (2) sanitaire, (3) fenêtres et finalement (4) murs intérieurs<sup>15</sup>.

#### Part des ménages habitant dans un logement à vétusté modérée ou prononcée



Données : Observatoire de l'habitat ; graphique : CSL

Environ un tiers des ménages locataires et un sixième des ménages propriétaires vivent dans un logement considéré vétuste. En 2012, 5% des propriétaires et 12% des locataires vivent dans un logement à vétusté prononcée, c'est-à-dire dans lequel au moins un des équipements repris ci-dessous nécessite une grosse réparation.

\*\*\*

L'augmentation des prix immobiliers au Luxembourg au cours des dernières années ne peut s'expliquer qu'en petite partie par l'amélioration de la qualité des logements, qui n'a que faiblement progressé au cours de la période récente. L'amélioration de la qualité des logements, s'est surtout faite au profit des ménages de propriétaires, tandis que pour les ménages les plus vulnérables en la matière, c'est-à-dire les locataires, qui, nous l'avons constaté plus haut, sont majoritairement des ménages se situant sous le seuil de pauvreté, la vétusté s'est quant à elle récemment aggravée.

Si les équipements de base (WC intérieur, eau chaude courante, etc.) sont présents dans la quasi-totalité des habitations luxembourgeoises, ce sont surtout les locataires qui sont confrontés au surpeuplement et à l'insalubrité. Plus d'un tiers d'entre eux doivent même faire face à des problèmes de vétusté.

Le fait que les prix augmentent surtout à la périphérie des grandes villes est un indice supplémentaire qui fait que l'on conclue plus volontiers à une inadéquation entre offre et demande de biens immobiliers, plutôt qu'à des prix tirés vers le haut par une forte amélioration de la qualité des logements qui n'est pas vraiment vérifiée pour l'ensemble des ménages.

<sup>15</sup> Les données disponibles distinguent entre vétusté modérée (ne nécessitant que de petites réparations) et prononcée (nécessitant au moins une grosse réparation). Afin de simplifier la représentation graphique, nous présentons ici la somme des deux.

II.

# Chômage et emploi



## Chômage et emploi

### Les grandes tendances

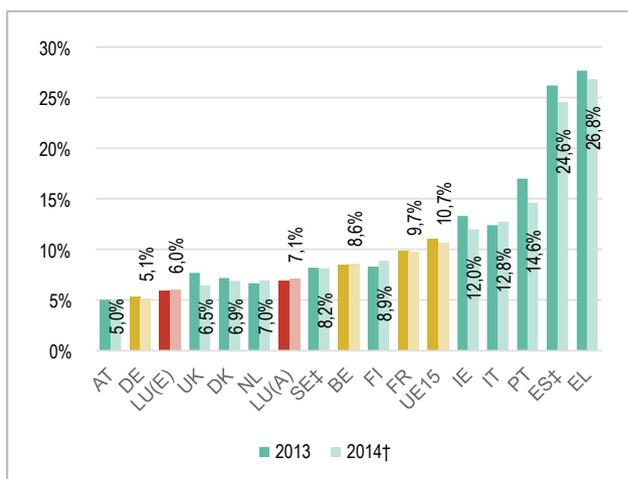
Le Luxembourg reste en 2014, avec un taux de chômage Eurostat de 6% selon les dernières données disponibles, l'un des pays européens dont le marché du travail se porte le mieux. En effet, selon ce critère, il se classe troisième au sein de l'UE15. Si l'on se réfère à d'autres indicateurs, tels que le taux de chômage de longue durée, la création d'emplois, ou l'évolution de la population active, le Luxembourg fait toujours figure de bon élève, voire de premier de la classe, par rapport à ses homologues européens.

Toutefois, la focalisation sur ces indicateurs masque une réalité qui est nettement moins favorable que ce qu'il paraît en y regardant de façon superficielle. De fait, en termes d'évolution, le chômage au Luxembourg a progressé de façon assez rapide : fin 2014, le taux de chômage est, selon qu'on se réfère aux données Eurostat ou aux données publiées par l'ADEM, deux à trois fois plus élevé qu'en 2000. Malgré quelques moments d'accalmie, voire même de léger recul, tout au long de ces années, la tendance de la courbe du chômage est à la hausse et elle ne semble pas prête à s'inverser.

Qui plus est, force est de constater que la durée moyenne des périodes de chômage connaît une nette tendance à l'allongement, ce qui implique, par conséquent, une extension du nombre de chômeurs de longue durée (plus d'un an). De ces évolutions délétères découle une autre problématique : depuis la fin de l'année 2007, et à l'exclusion d'une brève période en 2009, moins de la moitié des chômeurs a droit au bénéfice d'une indemnité de chômage. La conséquence directe de cette dégradation de la situation est qu'un chômeur sur deux est au Luxembourg exposé au risque de pauvreté, soit un taux de risque de pauvreté qui, pour les chômeurs, est deux fois plus élevé que celui pour l'ensemble de la population.

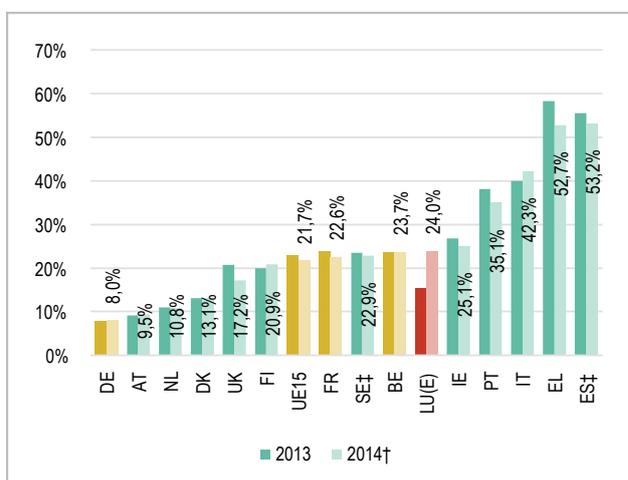
### Taux de chômage total (15-64 ans, moyennes annuelles en pourcentage de la population active)

Pays	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014†
AT	4,4	4,7	5,2	3,9	4,9	4,5	4,2	4,4	5,0	5,0
BE	9,4	6,6	8,5	7,0	8,0	8,4	7,2	7,6	8,5	8,6
DE	8,2	8,0	11,3	7,6	7,9	7,2	5,9	5,5	5,3	5,1
DK	7,0	4,5	4,9	3,5	6,1	7,6	7,7	7,7	7,2	6,9
EL	9,3	11,5	10,1	7,9	9,8	12,9	18,1	24,7	27,7	26,8
ES‡	22,8	13,9	9,2	11,3	18,0	20,0	21,5	24,9	26,2	24,6
FI	17,2	11,2	8,5	6,4	8,4	8,5	7,9	7,8	8,3	8,9
FR	11,9	10,3	8,9	7,4	9,1	9,3	9,2	9,9	9,9	9,7
IE	12,2	4,4	4,4	6,1	12,2	14,1	14,9	15,0	13,3	12,0
IT	11,8	11,0	7,8	6,8	7,9	8,5	8,5	10,8	12,4	12,8
LU(A)	n.d.	2,5	4,3	4,4	5,7	6,0	5,9	6,1	6,9	7,1
LU(E)	2,9	2,4	4,5	5,1	5,2	4,4	4,9	5,2	5,9	6,0
NL	7,2	2,7	4,8	2,7	3,4	4,5	4,4	5,3	6,7	7,0
PT	7,4	4,0	8,0	8,0	10,0	11,4	13,3	16,3	17,0	14,6
SE‡	9,0	5,5	7,9	6,3	8,5	8,8	8,0	8,1	8,2	8,2
UE15	10,8	8,5	8,2	7,2	9,1	9,6	9,7	10,7	11,1	10,7
UK	8,8	5,6	4,8	5,7	7,7	7,9	8,2	8,0	7,7	6,5



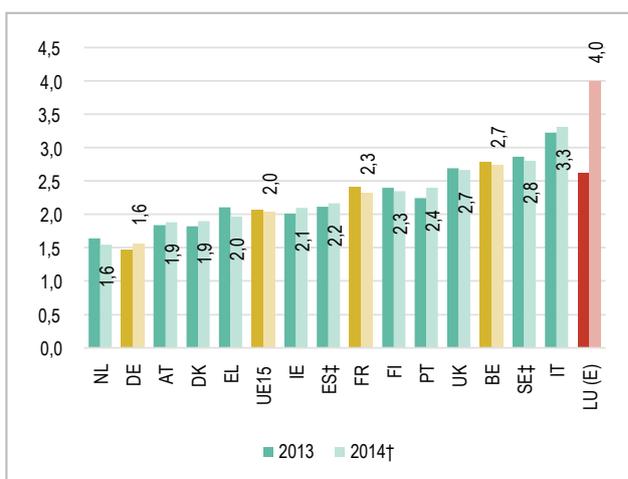
### Taux de chômage des jeunes (< 25 ans, moyennes annuelles en pourcentage de la population active)

Pays	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014†
AT	5,9	6,3	10,3	8,0	10,0	8,8	8,3	8,7	9,2	9,5
BE	21,5	15,2	21,5	18,0	21,9	22,4	18,7	19,8	23,7	23,7
DE	8,5	8,5	15,5	10,6	11,2	9,9	8,5	8,0	7,8	8,0
DK	9,9	6,7	8,6	8,0	11,8	14,0	14,2	14,1	13,1	13,1
EL	27,9	29,2	25,8	21,9	25,7	33,0	44,7	55,3	58,3	52,7
ES‡	41,9	25,3	19,6	24,5	37,7	41,5	46,2	52,9	55,5	53,2
FI	41,2	28,4	20,1	16,5	21,5	21,4	20,1	19,0	19,9	20,9
FR	27,1	20,6	20,6	18,6	23,2	22,9	22,1	23,9	23,9	22,6
IE	19,0	6,5	8,6	12,7	24,0	27,6	29,1	30,4	26,8	25,1
IT	33,5	31,5	24,0	21,3	25,4	27,8	29,1	35,3	40,0	42,3
LU(E)	7,2	6,4	13,7	17,9	17,2	14,2	16,8	18,8	15,5	24,0
NL	12,1	5,3	8,2	5,3	6,6	8,7	7,6	9,5	11,0	10,8
PT	16,0	8,2	16,2	16,7	20,3	22,8	30,3	37,9	38,1	35,1
SE‡	19,6	9,5	22,8	20,2	25,0	24,8	22,8	23,6	23,5	22,9
UE15	21,2	16,1	16,6	15,4	19,6	20,2	20,7	22,4	22,9	21,7
UK	15,5	12,0	12,8	15,0	19,1	19,6	21,1	21,0	20,7	17,2



### Ratio taux de chômage des jeunes / taux de chômage total

Pays	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014†
AT	1,3	1,3	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	1,8	1,9
BE	2,3	2,3	2,5	2,6	2,7	2,7	2,6	2,6	2,8	2,7
DE	1,0	1,1	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6
DK	1,4	1,5	1,8	2,3	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9
EL	3,0	2,5	2,6	2,8	2,6	2,6	2,5	2,2	2,1	2,0
ES‡	1,8	1,8	2,1	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2
FI	2,4	2,5	2,4	2,6	2,6	2,5	2,5	2,4	2,4	2,3
FR	2,3	2,0	2,3	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,3
IE	1,6	1,5	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
IT	2,8	2,9	3,1	3,1	3,2	3,3	3,4	3,3	3,2	3,3
LU(E)	2,5	2,7	3,0	3,5	3,3	3,2	3,4	3,6	2,6	4,0
NL	1,7	2,0	1,7	2,0	1,9	1,9	1,7	1,8	1,6	1,6
PT	2,2	2,1	2,0	2,1	2,0	2,0	2,3	2,3	2,2	2,4
SE‡	2,2	1,7	2,9	3,2	2,9	2,8	2,9	2,9	2,9	2,8
UE15	2,0	1,9	2,0	2,1	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0
UK	1,8	2,1	2,7	2,6	2,5	2,5	2,6	2,6	2,7	2,7



Notes : n.d. : non disponible ; † : moyennes du premier au troisième trimestres 2014 ; ‡ : moyenne de l'année 2014 ; LU(E) : données Eurostat ; LU(A) : données ADEM

Données : ADEM, Eurostat ; tableaux et graphiques : CSL

1

1.1

## Chômage

### Chômage total et chômage des jeunes

Par rapport aux autres pays de l'UE15, le Luxembourg est, en apparence, dans une position enviable en matière de taux de chômage, et ce depuis de nombreuses années. Toutefois, si l'on se fie aux chiffres publiés par l'ADEM, la situation semble moins favorable, l'écart entre les deux taux de chômage dépassant le point de pourcentage. Si le niveau du chômage est encore faible en comparaison européenne, il y a lieu surtout de s'inquiéter de son évolution. En effet, si l'on compare la situation actuelle à celle en 2000, le taux de chômage a presque triplé selon les chiffres de l'ADEM, et a même été multiplié par plus que trois selon l'indicateur harmonisé d'Eurostat.

Concernant le chômage des jeunes, le même constat est valable : bon positionnement en comparaison avec les autres États-membre de l'UE15, mais une évolution dans le temps qui peut susciter des inquiétudes. À noter que la forte augmentation du taux de chômage des jeunes au cours des trois premiers trimestres 2014 est due à une poussée du taux de chômage au troisième trimestre. En effet, selon Eurostat, le taux est alors passé à 36,6%, soit le double des taux constatés aux premier et deuxième trimestres 2014. Les résultats pour 2014 sont donc à interpréter avec prudence en attendant les résultats du quatrième trimestre qui viendront confirmer ou infirmer cette évolution.

Finalement, si on rapporte le taux de chômage des jeunes au taux de chômage pour l'ensemble de la population, force est de constater que les jeunes sont trois fois plus susceptibles d'être chômeurs. Avec un tel résultat, le Luxembourg se classe parmi les derniers dans le classement des pays de l'UE15. Comme cela a déjà été mentionné ci-dessus, cette situation est surtout due à la soudaine multiplication par deux du taux de chômage des jeunes au cours du troisième trimestre 2014. Le résultat pour 2014 est donc à interpréter avec prudence.

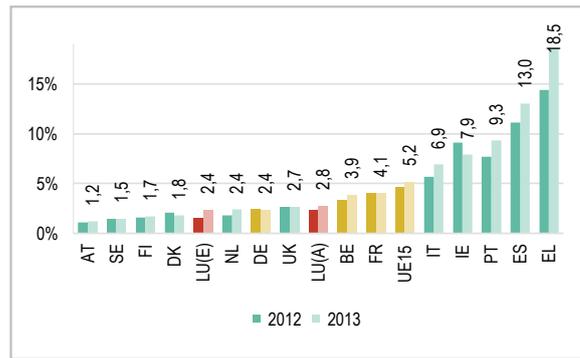
#### ***Note concernant les divergences entre les taux de chômage Eurostat et les taux de chômage ADEM***

*Le taux de chômage harmonisé publié par Eurostat repose sur l'Enquête sur les forces de travail (Labour force survey) menée au niveau européen auprès des ménages des différents pays. Selon la définition Eurostat, un chômeur est une personne qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, est disponible pour un emploi dans les deux semaines suivantes (ou a déjà retrouvé un emploi commençant dans les trois mois à venir) et a activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes. La définition retenue par Eurostat s'articule donc autour de la disponibilité du chômeur pour un emploi.*

*Le taux de chômage ADEM repose, quant à lui, sur une définition purement administrative, c'est-à-dire sur le nombre de personnes qui se sont inscrites auprès de l'ADEM en tant que demandeur d'emploi, sans que celles-ci soient forcément immédiatement disponibles pour un nouvel emploi.*

### Taux de chômage de longue durée (>12 mois)

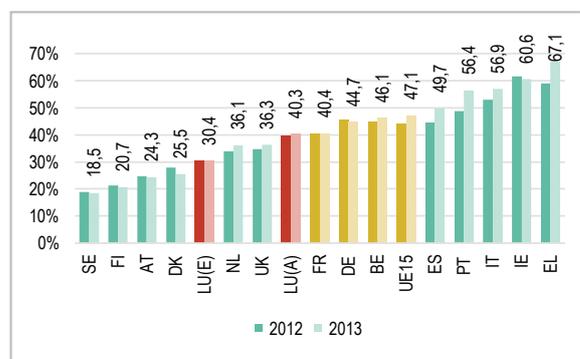
en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
UE15	5,1	3,6	3,4	3,2	2,8	2,6	3,0	3,8	4,1	4,6	5,2
BE	5,8	3,7	4,4	4,2	3,8	3,3	3,5	4,1	3,5	3,4	3,9
DK	2,0	0,9	1,1	0,8	0,6	0,5	0,6	1,5	1,8	2,1	1,8
DE	4,0	4,1	6,0	5,8	4,9	4,0	3,5	3,4	2,8	2,5	2,4
IE	7,6	1,6	1,5	1,4	1,4	1,7	3,5	6,8	8,7	9,1	7,9
EL	4,6	6,2	5,2	4,9	4,2	3,7	3,9	5,7	8,8	14,5	18,5
ES	11,6	5,0	2,2	1,8	1,7	2,0	4,3	7,3	8,9	11,0	13,0
FR	4,7	3,7	3,7	3,7	3,2	2,8	3,2	3,7	3,8	4,0	4,1
IT	7,1	6,2	3,9	3,4	2,9	3,1	3,5	4,1	4,4	5,7	6,9
LU(E)	0,7	0,5	1,2	1,4	1,2	1,6	1,2	1,3	1,4	1,6	1,8
LU(A)	n.d.	n.d.	1,3	1,3	1,4	1,4	1,7	2,2	2,3	2,4	2,8
NL	3,4	0,8	2,1	1,9	1,4	1,1	0,9	1,2	1,5	1,8	2,4
AT	1,0	1,0	1,3	1,3	1,2	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2
PT	3,1	1,9	4,1	4,3	4,2	4,0	4,7	6,3	6,2	7,7	9,3
FI	n.d.	2,8	2,2	1,9	1,6	1,2	1,4	2,0	1,7	1,6	1,7
SE	2,3	1,4	1,0	1,0	0,9	0,8	1,1	1,6	1,5	1,5	1,5
UK	3,5	1,4	1,0	1,2	1,3	1,4	1,9	2,5	2,7	2,7	2,7



Note : Rupture de série en 2005 pour DE, ES et SE, en 2010 pour NL et en 2011 pour PT ; estimations pour PT entre 2000 et 2010

### Chômage de longue durée en pourcentage du chômage total

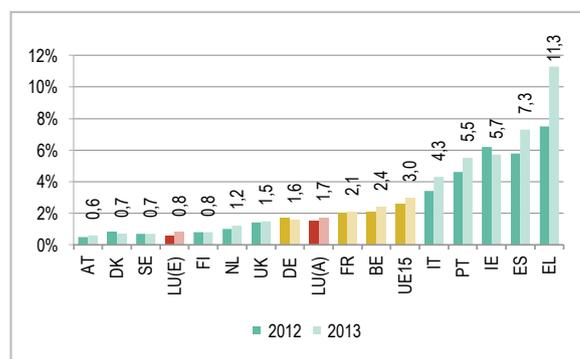
en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
UE15	48,9	44,7	41,5	41,8	40,1	36,0	33,1	39,9	42,3	43,9	47,1
BE	60,1	54,2	51,7	51,2	50,4	47,6	44,2	48,8	48,3	44,7	46,1
DK	29,3	21,7	23,4	20,8	16,1	13,5	9,5	20,2	24,4	28,0	25,5
DE	48,2	51,2	53,0	56,4	56,6	52,5	45,5	47,3	48,0	45,5	44,7
IE	61,9	37,3	33,4	31,6	29,5	27,1	29,1	49,1	59,3	61,7	60,6
EL	50,7	54,7	52,2	54,1	49,7	47,1	40,4	44,6	49,3	59,1	67,1
ES	55,9	41,7	24,4	21,7	20,4	18,0	23,8	36,6	41,6	44,4	49,7
FR	39,4	38,8	41,1	41,9	40,2	37,5	35,2	40,2	41,5	40,4	40,4
IT	63,4	61,8	49,9	49,6	47,4	45,7	44,4	48,5	51,9	53,0	56,9
LU(E)	24,6	24,0	26,4	29,5	28,7	32,4	23,1	29,3	28,8	30,3	30,4
LU(A)	n.d.	n.d.	n.d.	30,2	33,1	34,1	30,8	37,0	40,5	39,6	40,3
NL	47,4	26,5	40,2	43,0	39,4	34,8	24,8	27,6	33,5	34,0	36,1
AT	26,8	27,7	25,3	27,4	26,8	24,3	21,3	25,2	25,9	24,8	24,3
PT	43,3	42,3	48,3	50,4	47,2	47,5	44,2	52,2	48,4	48,8	56,4
FI	n.d.	28,2	25,8	25,2	22,9	18,4	16,8	24,0	22,2	21,4	20,7
SE	25,9	25,0	13,1	14,7	13,8	12,6	13,3	18,6	19,6	18,9	18,5
UK	41,9	26,7	21,1	22,3	23,8	24,1	24,5	32,7	33,5	34,8	36,3



Note : Rupture de série en 2005 pour DE, ES et SE, en 2006 pour EL, en 2007 pour LU, en 2010 pour NL, en 2011 pour PT et en 2013 pour FR et NL

### Taux de chômage de très longue durée (>24 mois)

en %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
UE15	3,1	2,3	2,0	1,9	1,7	1,5	1,6	1,8	2,2	2,6	3,0
BE	3,8	2,7	2,9	2,9	2,5	2,2	2,3	2,5	2,1	2,1	2,4
DK	0,8	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,6	0,8	0,7
DE	2,3	2,7	3,9	3,9	3,5	2,9	2,5	2,2	1,9	1,7	1,6
IE	5,3	1,0	0,8	0,8	0,7	0,9	1,3	2,8	5,0	6,2	5,7
EL	2,6	3,6	3,0	2,7	2,4	2,1	2,1	2,8	4,3	7,5	11,3
ES	7,7	3,1	1,1	0,8	0,8	0,9	1,4	2,6	4,1	5,8	7,3
FR	2,5	2,1	1,8	1,9	1,7	1,4	1,5	1,7	1,9	2,0	2,1
IT	4,8	4,5	2,4	2,1	1,8	1,9	2,0	2,2	2,6	3,4	4,3
LU(E)	0,3	0,2	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,8
LU(A)	n.d.	n.d.	n.d.	0,5	0,7	0,7	0,9	1,1	1,4	1,5	1,7
NL	2,2	0,4	1,1	1,0	0,9	0,6	0,5	0,6	0,7	1,0	1,2
AT	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6
PT	1,5	1,1	2,1	2,5	2,4	2,3	2,7	3,4	3,7	4,6	5,5
FI	n.d.	1,4	1,0	1,0	0,8	0,6	0,6	0,8	0,9	0,8	0,8
SE	n.d.	n.d.	n.d.	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,7
UK	2,3	0,8	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8	1,0	1,3	1,4	1,5



Note : Rupture de série en 2005 pour DE et ES, en 2010 pour NL et en 2011 pour PT ; estimations pour PT entre 2000 et 2010

Notes : n.d. : non disponible ; LU (E) : données Eurostat ; LU (A) : données ADEM

Données : ADEM, Eurostat ; tableaux et graphiques : CSL

## Chômage

### Chômage de longue durée

Au Luxembourg, le taux de chômage de longue durée (c'est-à-dire de plus de 12 mois) est régulièrement en hausse depuis 1995.

Cependant, il reste à un niveau relativement faible par rapport à ses voisins européens. Le pays se classe ainsi en 2013 au 4<sup>e</sup> rang de l'Europe des Quinze, avec un taux de 1,8% selon Eurostat, exæquo avec le Danemark. Seules l'Autriche (1,2%), la Suède (1,5%) et la Finlande (1,7%) affichent de meilleurs résultats.

Le Grand-Duché perd toutefois une place par rapport à 2012. En effet, avec un taux de 1,6% cette année-là, le pays se classait encore au 3<sup>e</sup> rang.

À noter, l'inquiétant niveau du chômage de longue durée en Grèce qui atteint 18,5% en 2013, et connaît ainsi une hausse de 4 points par rapport à l'année précédente.

La part des chômeurs de longue durée dans le chômage continue d'augmenter au Luxembourg, tant selon la défini-

tion harmonisée d'Eurostat que celle de l'ADEM. Ainsi, en 2013, selon la définition harmonisée, 30,4% des chômeurs le sont depuis au moins un an. Avec les données de l'ADEM, 40,3% des chômeurs sont des chômeurs de longue durée.

Si la position du pays est relativement enviable car située au 5<sup>e</sup> rang de l'Europe des Quinze, la part des chômeurs de longue durée a, en tendance, continué à augmenter depuis plus de quinze ans. Eurostat enseigne que cette part n'était que de 24,6% en 1995, tandis qu'elle atteint 30,4% en 2013. Les chiffres de l'ADEM ne sont pas plus rassurants. Avec un taux de 30,2% en 2006, cette part passe à 40,3% en 2013.

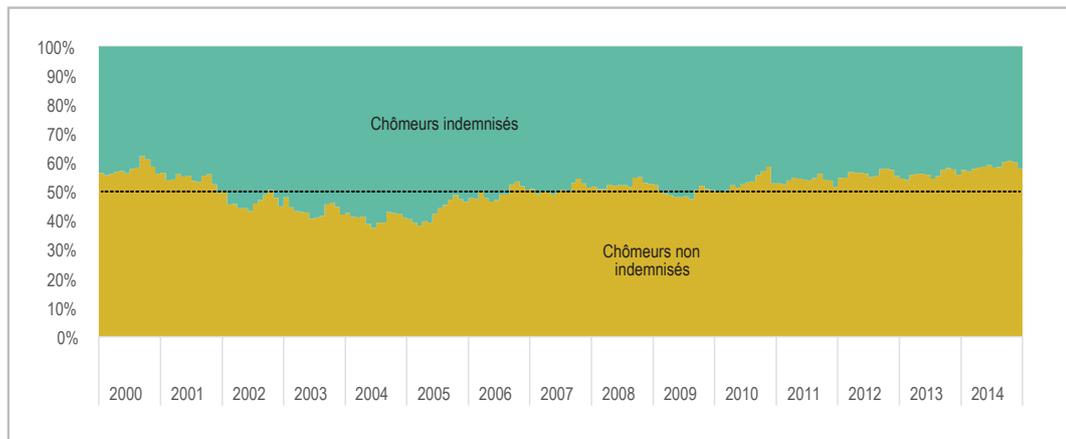
Le chômage de très longue durée (au moins 24 mois), tel que défini par Eurostat, est, avec 0,8% en 2013, très faible au Grand-Duché. Or, sa lente mais sûre augmentation décline le pays du 2<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> rang (ex æquo avec la Finlande) entre 2012 et 2013. En effet, en passant de 0,6% à 0,8%, le pays se fait devancer en 2013 par l'Autriche (0,6%), la Suède (0,7%) et le Danemark (0,7%).

À l'instar du chômage de longue durée, le taux grec du chômage de très longue durée atteint un niveau critique avec 11,3%, soit une hausse de 3,8 points entre 2012 et 2013. Cette dégradation a débuté en 2011, les mesures de forte austérité imposées à la République hellénique ne sont, selon toute vraisemblance, pas étrangères à ce triste record.

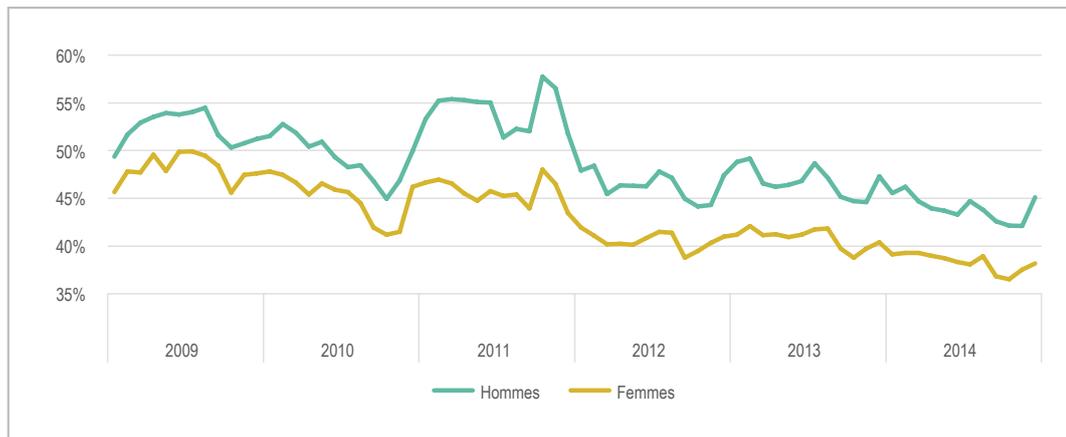
Par ailleurs, les données nationales indiquent un taux de chômage luxembourgeois de très longue durée plus de deux fois supérieur (0,8 contre 1,7%) à celui constaté par l'organe européen.

La moitié du taux de chômage de très longue durée fourni par l'ADEM s'explique par la présence de chômeurs ayant le statut de salarié handicapé ou celui de personnes à capacité de travail réduite. Alors qu'en décembre 2013, près de 21% des demandeurs d'emploi disponibles ont le statut de salarié handicapé ou celui de personnes à capacité de travail réduite, près de deux tiers de cette catégorie sont au chômage depuis plus de 24 mois (65,4% en décembre 2013).

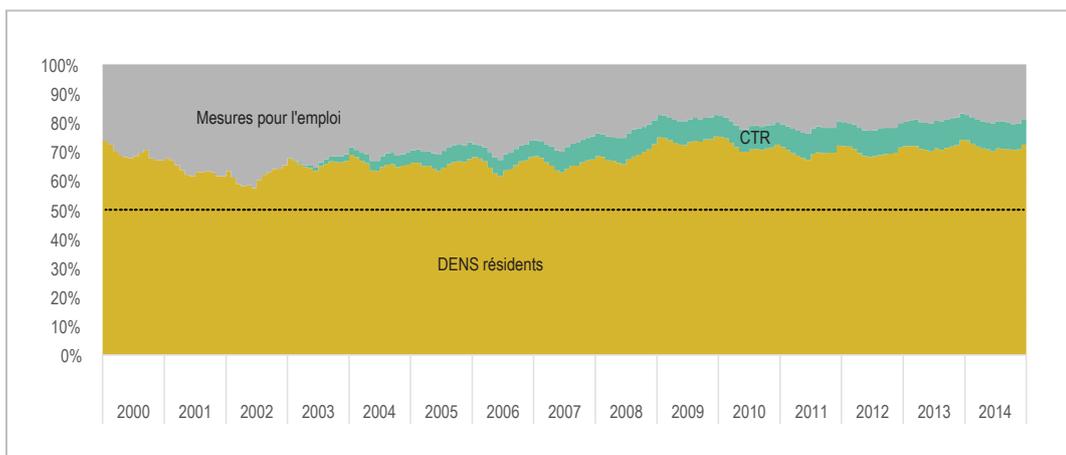
### Parts des chômeurs indemnisés et non indemnisés



### Proportion de chômeurs indemnisés selon le genre



### Chômeurs en mesure pour l'emploi et travailleurs à capacité de travail réduite dans le chômage total



*Note : DENS = demandes d'emploi non satisfaites*

Données : ADEM ; graphiques : CSL

## 2

## 2.1

## Chômage : zoom sur le Luxembourg

### Chômage indemnisé, non indemnisé et mesures pour l'emploi

Jusqu'au milieu de l'année 2005, la part des chômeurs indemnisés a connu une hausse régulière, signe d'une absorption rapide des chômeurs par le marché du travail : ceux-ci n'étaient, sans doute, pas assez longtemps au chômage pour arriver en fin de droits.

Toutefois, cette situation s'est inversée depuis. À partir de 2010, la part de chômeurs non indemnisés dépasse de façon durable la barre des 50%. L'augmentation des durées moyennes de chômage (cf. ci-après) en est une explication.

Par ailleurs, c'est la situation des femmes qui semble être la plus inquiétante de ce point de vue. En effet, quand elles sont au chômage, elles sont nettement moins souvent indemnisées que les hommes.

La part de chômeurs n'étant pas en mesure pour l'emploi et n'ayant pas une capacité de travail réduite (CTR)<sup>16</sup> reste relativement stable autour de 70% au cours des années récentes.

En revanche, la part des CTR a connu, au détriment des mesures pour l'emploi, une forte augmentation depuis la création de ce statut en 2008, et oscille depuis lors aux alentours de 9% du nombre de chômeurs au sens large<sup>17</sup>, avec un maximum historique en août 2013, où ce taux a temporairement atteint les 10%.

En raison de ces évolutions, le nombre de personnes affectées à des mesures pour l'emploi connaît un déclin relatif depuis 2002. Si à cette époque la part de personnes en mesure dépassait nettement les 30% (et par moments même les 40%), elle ne dépasse guère le cap des 20% de chômeurs au sens large au cours des deux dernières années.

<sup>16</sup> Il s'agit là de personnes bénéficiaires d'une décision de reclassement externe prise par la commission mixte de reclassement des salariés incapables d'exercer leur dernier poste de travail en application des dispositions L.551-1 et suivantes du Code du travail.

<sup>17</sup> C'est-à-dire des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM auxquels on rajoute les personnes à capacité de travail réduite et les chômeurs affectés à une mesure pour l'emploi.

## Répartition de chômeurs selon leur niveau de formation (moyennes annuelles)

Année	Total DENS	Niveau de formation			
		Inf.	Moy.	Sup.	N.P.
2000	4.782	53,8%	35,4%	10,4%	0,4%
2001	4.549	49,4%	36,6%	13,6%	0,4%
2002	5.209	43,9%	38,3%	17,5%	0,3%
2003	7.003	45,1%	36,5%	18,1%	0,3%
2004	7.983	47,4%	36,3%	15,7%	0,6%
2005	8.948	50,2%	35,4%	13,6%	0,8%
2006	8.965	50,0%	36,2%	12,7%	1,1%
2007	9.057	51,2%	35,4%	11,8%	1,5%
2008	9.263	51,5%	34,5%	12,2%	1,9%
2009	12.462	48,3%	34,6%	15,0%	2,1%
2010	13.535	47,9%	34,2%	15,4%	2,5%
2011	13.494	47,7%	33,8%	14,9%	3,6%
2012	14.966	46,1%	33,8%	15,2%	4,9%
2013	17.213	44,6%	34,4%	15,8%	5,2%
2014	18.323	44,1%	34,6%	16,3%	5,0%

## Les différents niveaux de formation retenus par l'ADEM

Niveau Inférieur : 9 années d'études au plus

Niveau Moyen : 10<sup>e</sup> à 14<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire technique  
4<sup>e</sup> à 1<sup>ère</sup> de l'enseignement secondaire général

Niveau Supérieur : Enseignement post-secondaire

*(sans indication pour les diplômes éventuellement acquis)*

## Durée du chômage selon le niveau de formation au 31 décembre 2014 et écarts par rapport à la situation au 31 décembre 2013

		%	< 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	12-24 mois	24 mois et plus	Ensemble							
Niveau	Inférieur	7,6%	(-0,1p.p.)	12,6%	(-1,8p.p.)	13,3%	(-0,3p.p.)	7,1%	(-0,5p.p.)	6,3%	(-0,5p.p.)	16,3%	(-1p.p.)	36,9%	(+4,2p.p.)	8.635	(+6.518)
	Moyen	8,8%	(+0,7p.p.)	17,8%	(-1,6p.p.)	17,6%	(-1p.p.)	8,9%	(-1,8p.p.)	8,2%	(-0,3p.p.)	16,8%	(+1,6p.p.)	21,9%	(+2,4p.p.)	6.662	(+2.201)
	Supérieur	9,2%	(+1,2p.p.)	19,2%	(-0,6p.p.)	20%	(-1,9p.p.)	12,3%	(-0,5p.p.)	10,3%	(-0,2p.p.)	16,4%	(-0,2p.p.)	12,7%	(+2,2p.p.)	3.077	(+134)
	Non précisé	11,2%	(-1,7p.p.)	13,5%	(-1p.p.)	17,5%	(-0,1p.p.)	8,9%	(-0,2p.p.)	7,4%	(-1,1p.p.)	18,9%	(-3,9p.p.)	22,6%	(+8,1p.p.)	998	(-129)
	Ensemble	8,4%	(+0,3p.p.)	15,5%	(-1,4p.p.)	16%	(-0,8p.p.)	8,7%	(-0,9p.p.)	7,6%	(-0,4p.p.)	16,6%	(-0,2p.p.)	27,2%	(+3,4p.p.)	19.362	(+75)

## Répartition des chômeurs selon la durée d'inscription auprès de l'ADEM

Année	Total DENS	Durée d'inscription (en mois)						
		< 1	1-3	3-6	6-9	9-12	12-24	> 24
2000	4.782	19,1%	21,0%	17,5%	11,1%	7,9%	23,3%	
2001	4.549	20,8%	22,4%	17,0%	9,9%	6,9%	22,9%	
2002	5.209	20,4%	23,6%	18,7%	11,5%	7,6%	18,1%	
2003	7.003	18,1%	21,7%	19,3%	12,5%	8,8%	19,6%	
2004	7.983	15,9%	20,4%	18,4%	12,4%	9,3%	23,6%	
2005	8.948	14,3%	19,3%	17,8%	12,1%	9,1%	27,4%	
2006	8.965	14,9%	19,2%	16,6%	11,0%	8,1%	17,6%	12,5%
2007	9.057	13,8%	18,3%	16,1%	10,5%	8,3%	17,2%	15,7%
2008	9.263	14,1%	18,8%	16,1%	9,9%	7,2%	16,0%	17,9%
2009	12.462	12,4%	18,7%	18,2%	11,8%	8,1%	14,0%	16,7%
2010	13.535	11,1%	16,3%	16,2%	11,1%	8,5%	17,3%	19,6%
2011	13.494	11,4%	15,5%	15,0%	10,1%	7,5%	16,1%	24,4%
2012	14.966	10,7%	16,1%	15,6%	10,5%	7,5%	15,2%	24,3%
2013	17.213	8,7%	16,0%	16,1%	11,0%	7,9%	16,0%	24,3%
2014	18.323	8,8%	14,4%	15,0%	10,4%	7,8%	16,7%	26,8%

Notes : DENS = demandes d'emploi non satisfaites ; n.d. = données non disponibles ; n.p. = non précisé ; le nombre de personnes au chômage depuis plus de 24 mois n'est pas disponible avant 2006.

Données : ADEM ; tableaux : CSL

## 2

## 2.2

## Chômage : zoom sur le Luxembourg

### Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription

L'analyse des données de l'ADEM concernant les caractéristiques personnelles des chômeurs au Luxembourg est riche d'enseignements.

En effet, près de la moitié des chômeurs (44,1%) a un niveau de formation faible, alors même que les chômeurs les plus qualifiés ne représentent que près d'un chômeur sur six. Le risque de se retrouver en situation de chômage est dès lors d'autant plus important que le niveau de formation est faible. De plus, les personnes les moins qualifiées sont davantage exposées au chômage de longue, voire de très longue, durée : plus de la moitié d'entre elles sont inscrites auprès de l'ADEM depuis au moins 12 mois (plus d'un tiers le sont même depuis plus de deux ans). La relation entre niveau de formation et chômage est donc bien établie : ce dernier diminue au fur et à mesure que le niveau de formation augmente.

Par ailleurs, depuis 2000, les durées d'inscription au chômage se sont beaucoup modifiées : la proportion de chômeurs de très courte durée (moins d'un mois) a été divisée par plus que deux, tandis que celle des chômeurs de longue durée (c'est-à-dire inscrits depuis un an au moins) a été multipliée par presque 1,9.

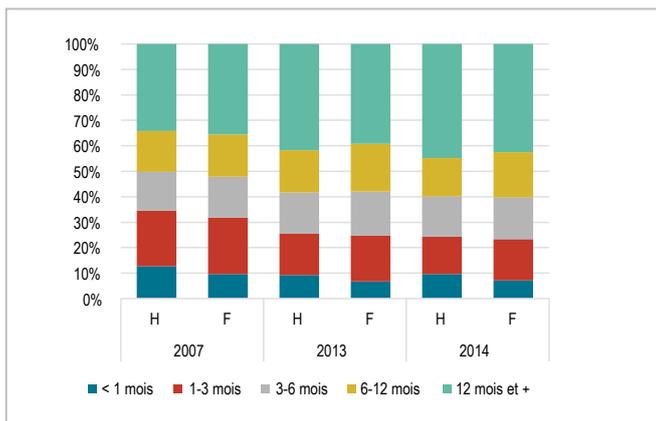
Cette part importante de chômeurs de longue durée a connu des baisses transitoires entre 2011 et 2013 mais atteint de nouveaux sommets en 2014. Cela traduit une difficulté accrue pour certains chômeurs à réintégrer le marché du travail, phénomène qui peut en partie trouver son explication dans leur faible niveau de formation.

D'autres paramètres viennent s'y rajouter pour expliquer une plus grande difficulté à retrouver un emploi, comme par exemple l'âge des personnes concernées, mais aussi et surtout la conjoncture : la durée des épisodes de chômage semble en effet connaître une tendance à la hausse, et cela quel que soit le niveau de formation des personnes concernées.

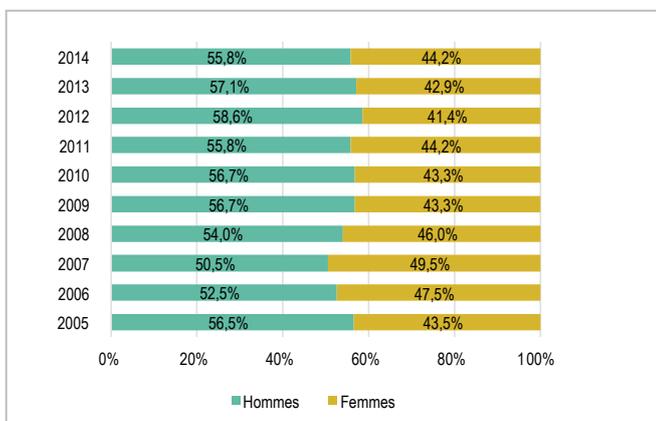
### Évolution de la durée du chômage (en mois) selon le genre, Luxembourg, situation au 31 décembre

	2007			2009			2011			2013			2014		
	H	F	Total												
< 1 mois	<b>12,7%</b>	9,6%	11,2%	<b>12,3%</b>	9,1%	10,9%	<b>10,5%</b>	7,7%	9,3%	<b>9,3%</b>	6,8%	8,2%	<b>9,6%</b>	7,0%	8,4%
1-3 mois	21,9%	<b>22,1%</b>	22,0%	18,6%	<b>19,7%</b>	19,1%	16,9%	<b>17,7%</b>	17,2%	16,1%	<b>17,9%</b>	16,9%	14,8%	<b>16,3%</b>	15,5%
3-6 mois	15,2%	<b>16,1%</b>	15,6%	17,5%	<b>17,6%</b>	17,5%	<b>18,1%</b>	16,8%	17,5%	16,3%	<b>17,4%</b>	16,8%	15,7%	<b>16,5%</b>	16,0%
6-12 mois	16,1%	<b>16,6%</b>	16,3%	18,6%	<b>19,8%</b>	19,1%	15,3%	<b>17,0%</b>	16,0%	16,7%	<b>18,8%</b>	17,6%	15,0%	<b>17,8%</b>	16,3%
12 mois et +	34,1%	<b>35,5%</b>	34,8%	33,1%	<b>33,8%</b>	33,4%	39,3%	<b>40,8%</b>	39,9%	<b>41,6%</b>	39,1%	40,5%	<b>44,9%</b>	42,4%	43,7%
	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>												

### Répartition de la durée du chômage (en mois) selon le genre, Luxembourg, 2007, 2013 et 2014, situation au 31 décembre



### Évolution du chômage de longue durée (douze mois ou plus) selon le genre, situation au 31 décembre



Données : ADEM ; tableau et graphiques : CSL

## 2

## 2.3

**Chômage :  
zoom sur le Luxembourg****Chômage selon le genre et  
la durée d'inscription**

Depuis 2006, la structure du chômage a connu des évolutions considérables suite à l'accroissement des durées d'inscription. Quel que soit le genre, la proportion de personnes concernées par le chômage de courte durée (moins d'un mois) a fortement diminuée (de 3 à 4 points de pourcentage selon le genre). Le corollaire est que, sur la même période, le chômage de longue durée (douze mois ou plus) prend de plus en plus d'ampleur avec un passage de 31,7% à 44,9% pour les hommes et de

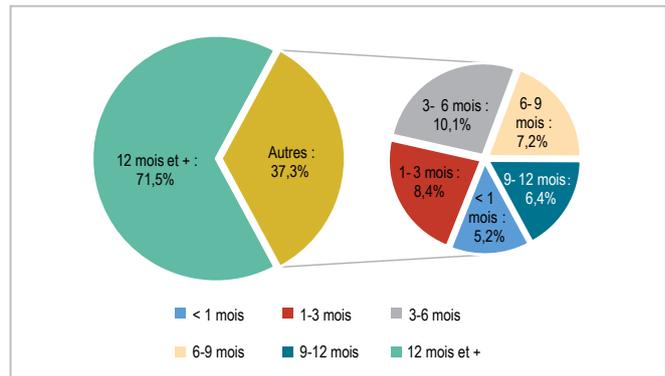
30,2% à 42,4% pour les femmes, soit des augmentations d'environ douze points de pourcentage au cours des huit dernières années.

Globalement, les femmes sont surtout concernées par les épisodes de chômage de durées intermédiaires, tandis que les hommes sont surreprésentés aux deux extrêmes, avec des durées de chômage soit très courtes (moins d'un mois), soit très longues (plus d'un an).

### Chômage au Luxembourg selon l'âge (moyennes annuelles)

	DENS	< 25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	≥ 60 ans
2000	4.782	18,9%	12,2%	30,4%	25,4%	12,5%	0,5%
2002	5.209	22,3%	14,4%	28,5%	21,3%	12,8%	0,8%
2004	7.983	21,3%	13,8%	27,2%	22,5%	14,4%	0,8%
2005	8.948	20,6%	13,5%	26,0%	23,3%	15,7%	0,8%
2006	9.487	20,2%	12,4%	25,0%	24,4%	16,9%	1,0%
2007	9.623	19,1%	11,7%	23,5%	25,3%	19,3%	1,0%
2008	9.787	17,6%	11,3%	24,1%	26,6%	20,4%	1,2%
2009	13.228	17,2%	12,0%	25,0%	25,8%	18,6%	1,3%
2010	14.420	16,4%	11,5%	24,4%	26,7%	19,6%	1,6%
2011	13.494	13,5%	11,2%	23,7%	27,1%	21,8%	2,7%
2012	14.966	13,4%	11,2%	24,0%	26,8%	21,7%	2,8%
2013	17.213	12,7%	11,4%	24,0%	26,9%	21,9%	2,9%
2014	18.323	12,2%	11,2%	24,0%	26,6%	22,7%	3,3%

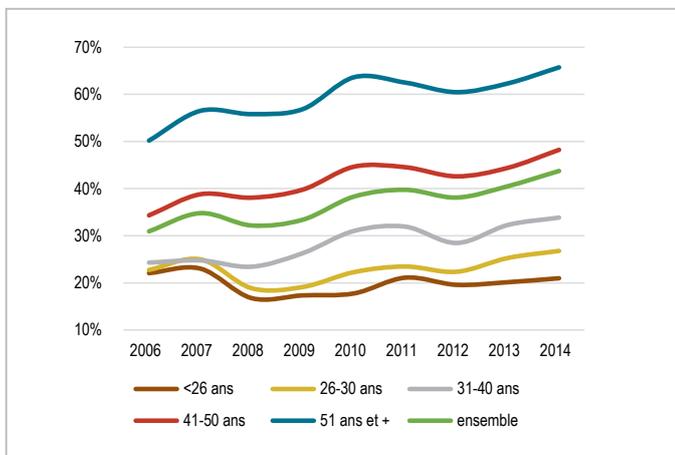
### Demands d'emploi de plus de 50 ans selon la durée du chômage, situation au 31 décembre 2014



### Demands d'emploi selon l'âge et la durée du chômage, situation au 31 décembre

	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total
<26	23,0%	1.780	16,8%	2.003	17,4%	2.582	17,8%	2.685	21,1%	2.515	19,6%	2.277	20,1%	2.472	21,0%	2.335
26-30	25,0%	1.112	18,9%	1.314	19,1%	1.788	22,3%	1.732	23,5%	1.738	22,4%	1.883	25,3%	2.239	26,8%	2.132
31-40	24,8%	2.321	23,4%	2.838	26,3%	3.680	31,0%	3.781	31,9%	3.880	28,5%	4.135	32,3%	4.634	33,9%	4.629
41-50	38,8%	2.531	38,1%	3.010	39,8%	3.843	44,6%	4.193	44,5%	4.520	42,6%	4.599	44,4%	5.261	48,2%	5.176
>50	56,5%	2.071	55,8%	2.346	56,9%	2.923	63,6%	3.313	62,5%	3.684	60,5%	4.069	62,3%	4.681	65,7%	5.090
<b>Total</b>	<b>34,8%</b>	<b>9.815</b>	<b>32,2%</b>	<b>11.511</b>	<b>33,4%</b>	<b>14.816</b>	<b>38,3%</b>	<b>15.704</b>	<b>39,7%</b>	<b>16.337</b>	<b>38,1%</b>	<b>16.963</b>	<b>40,5%</b>	<b>19.287</b>	<b>43,7%</b>	<b>19.362</b>

### Proportion de chômeurs de longue durée selon l'âge



Note : DENS = demandes d'emploi non satisfaites

Données : ADEM ; tableaux et graphiques : CSL

## Chômage : zoom sur le Luxembourg

### Chômage de longue durée selon l'âge

Parmi les chômeurs résidant au Luxembourg, la part des personnes de plus de 50 ans a, en moyenne annuelle, presque doublé en dix ans : de 15,2% en 2004 à 26% en 2014. Dans le même temps, la part des personnes de moins de 40 ans au chômage a globalement diminué d'à peu près un tiers, passant de 62,3% à 47,4%.

En outre, à partir de 50 ans, les demandeurs d'emploi subissent en très grande majorité (plus de deux tiers) un chômage de longue durée, c'est-à-dire pour une période de douze mois ou plus.

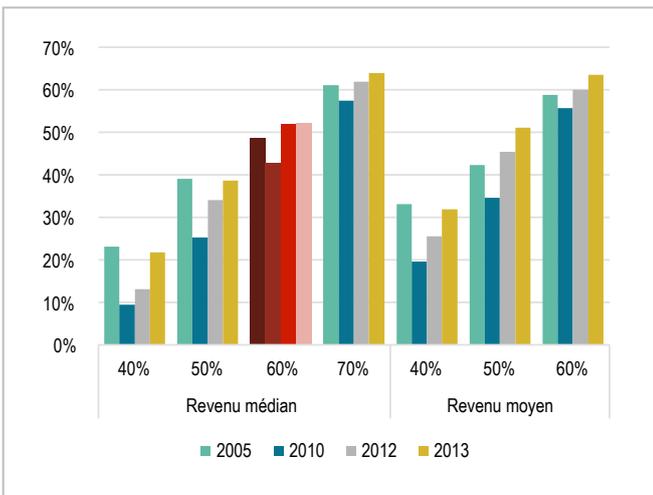
Ces quelques chiffres montrent bien les récentes mutations du marché du travail et la situation particulièrement vulnérable des salariés âgés. Non seulement ils représentent une part croissante des demandeurs d'emploi, mais, lorsqu'ils sont au chômage, ils ont tendance à y rester pour des périodes de plus en plus longues.

À noter que la situation vis-à-vis de l'emploi des personnes de 40 à 49 ans (qui dans quelques années entreront dans cette catégorie des salariés âgés) se dégrade également. Depuis 2004, leur part s'est accrue d'environ un demi-point de pourcentage par an en moyenne.

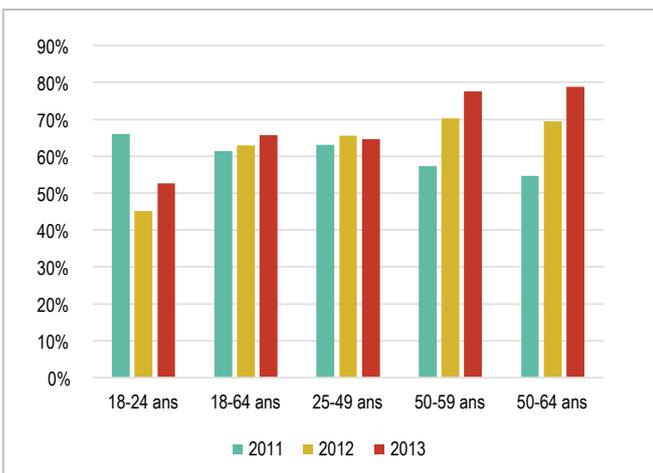
Par ailleurs, on a pu constater que l'ancienneté d'inscription auprès de l'ADEM est d'autant plus importante que le niveau de formation est plus faible. Cela se vérifie encore davantage pour le chômage de longue durée : plus d'un chômeur sur deux ayant un niveau d'éducation faible est affecté par ce type de chômage. Ceci met en évidence la plus grande vulnérabilité des personnes les moins formées et leur plus grande difficulté à retrouver un emploi et ce même dans les secteurs qui traditionnellement avaient recours à ce type de main-d'œuvre.

Cependant, l'éducation à elle seule n'est plus un rempart suffisant contre le risque de chômage, et les durées du chômage entre deux emplois s'allongent pour tous les niveaux de formation (voir section 2.2 page 67).

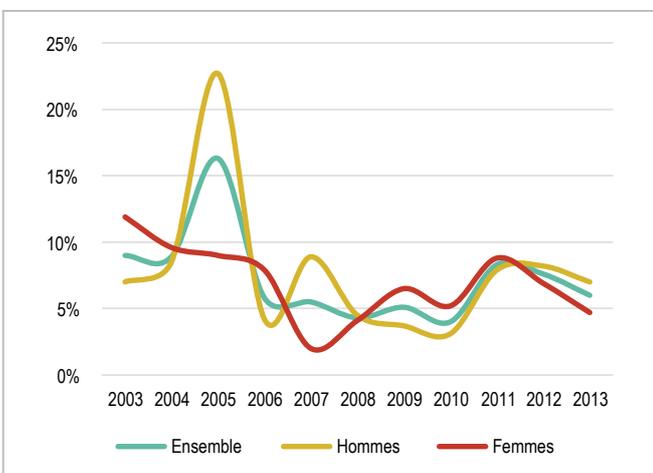
### Taux de risque de pauvreté des chômeurs par seuil de pauvreté



### Chômeurs en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'âge



### Taux de privation matérielle sévère des chômeurs selon le genre



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Chômage : zoom sur le Luxembourg

### Chômage et pauvreté

Le taux de risque de pauvreté de l'ensemble des résidents luxembourgeois à 60% du revenu médian se situe, en 2013, à un niveau record (15,9%), en hausse sensible par rapport à 2012 où le taux était de 15,1% et, à plus forte raison, par rapport à 2011, où ce taux n'atteignait que 13,6%.

Comparativement, la situation des chômeurs est nettement plus dramatique. Entre 2012 et 2013, celle-ci s'aggrave encore pour atteindre le taux le plus élevé depuis que cet indicateur existe<sup>18</sup>. Qui plus est, avec un taux de risque de pauvreté supérieur fixé à 60% du revenu

médian, les chômeurs sont près de 3,3 fois plus susceptibles d'être en risque de pauvreté que l'ensemble de la population.

Toutefois, l'aggravation du risque de pauvreté ne concerne pas que la pauvreté monétaire, mais également d'autres aspects de l'inclusion sociale. Si l'on se réfère au concept de risque de pauvreté et d'exclusion sociale<sup>19</sup>, la situation est nettement plus grave.

Si l'on considère cet indicateur étendu, les divergences entre les différentes catégories d'âge sont immédiatement

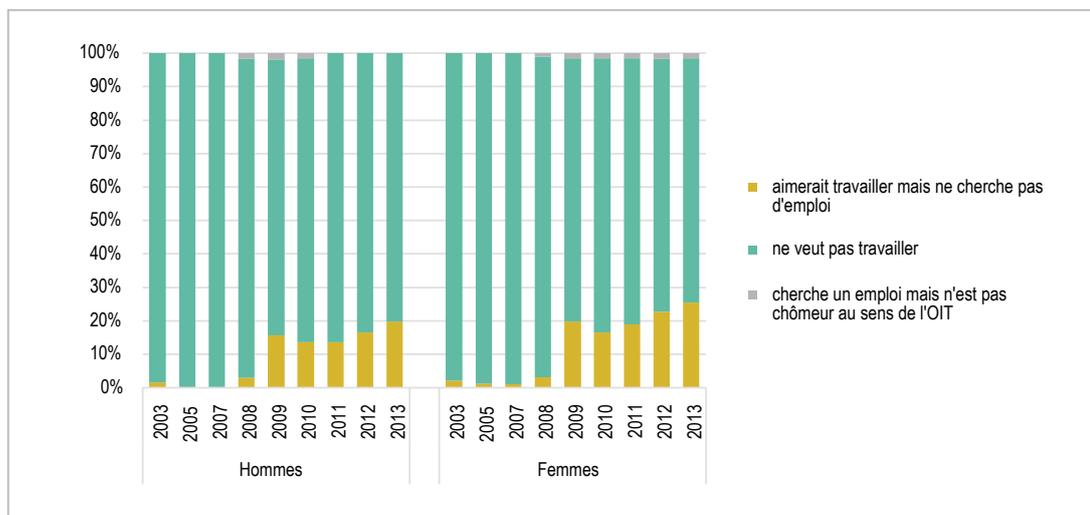
apparentes, avec une nette tendance du taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale à augmenter fortement avec l'âge des personnes concernées.

Ceci est, en partie, dû au fait que les chômeurs se voient contraints de se priver d'éléments essentiels de vie. En effet, alors que le taux de privation matérielle sévère de l'ensemble de la population se situe à 1,6% en 2013, il est plus de cinq fois plus élevé pour les personnes à la recherche d'un emploi, avec un petit écart entre les taux des hommes (7%) et des femmes (4,7%).

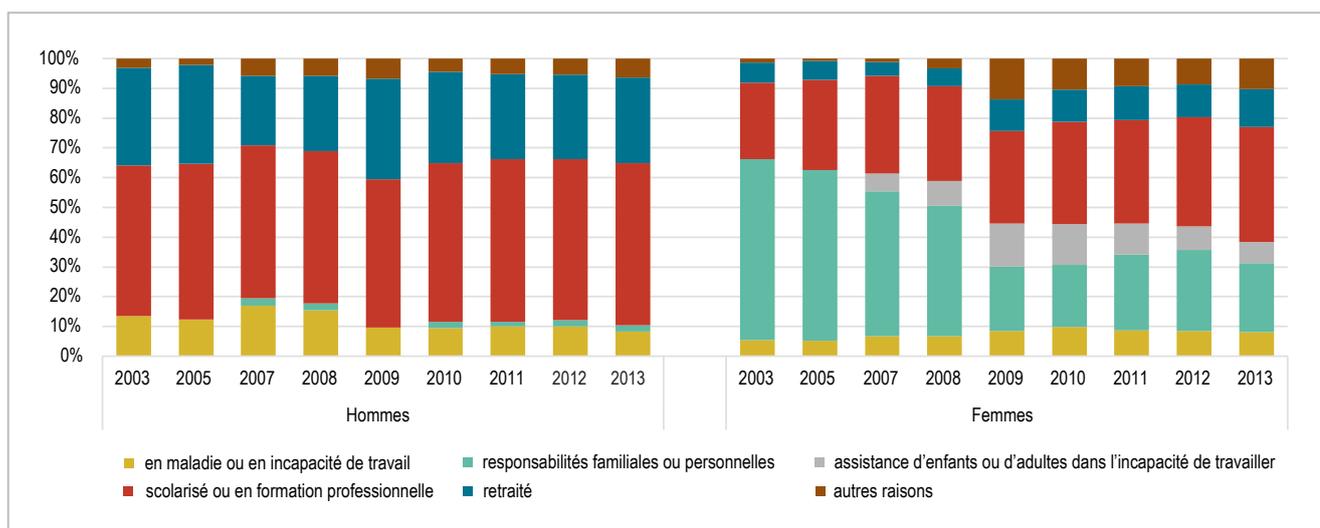
<sup>18</sup> Eurostat affiche un taux de risque de pauvreté des chômeurs de 53%, soit légèrement plus élevé que celui de 2013, pour l'année 1998. Toutefois, ces données sont obtenues à partir d'une enquête différente de celle menée depuis 2003.

<sup>19</sup> Une personne est considérée être en risque de pauvreté et d'exclusion sociale dès lors que son revenu disponible se situe sous le seuil de pauvreté, ses conditions de vie sont contraintes par un manque de ressources (privation matérielle) ou fait partie d'un ménage à très faible intensité de travail. Pour plus d'explications, voir Panorama social 2012, pp. 44 et suivantes.

### Disposition à travailler au sein de la population inactive de 15 à 64 ans, Luxembourg



### Raison principale pour ne pas rechercher d'emploi parmi les inactifs de 15 à 64 ans, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Chômage : zoom sur le Luxembourg

### Disposition à travailler et raison du non emploi

Jusqu'en 2008, la très grande majorité de la population inactive âgée de 15 à 64 ans ne cherchait pas d'emploi, et ce quel que soit le genre. À partir de 2009, la tendance s'inverse, et un nombre croissant d'inactifs déclare vouloir travailler sans toutefois rechercher activement un emploi. Une petite minorité d'inactifs est également à la recherche d'un emploi sans être cependant des chômeurs au sens de l'Organisation internationale du travail (OIT) ; ils n'apparaissent donc pas dans les chiffres concernant le chômage publiés par Eurostat.

Sur l'ensemble de la période, les inactifs ne souhaitant pas travailler forment la très grande majorité des personnes interrogées. En 2013 au Luxembourg,

c'est le cas d'environ trois quarts des inactifs, contre près de 80% l'année précédente. Ce taux est nettement plus élevé chez les hommes (80%) que chez les femmes (73%).

Si l'objectif européen à atteindre dans le cadre de la stratégie Europe 2020<sup>20</sup> est de diminuer le taux d'inactivité des personnes en âge de travailler, il faut alors s'interroger sur les incitations à mettre en place afin de faire participer les inactifs sur le marché du travail : salaires plus attractifs, politiques de formation (continue) plus accessibles aux inactifs et aux chômeurs, conditions de travail permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle...

Mais il faut dans le cadre de ces réflexions prendre en compte les raisons, autres que le fait d'être retraité, qui font que les individus ne sont pas incités à travailler. Ainsi, pour les hommes inactifs, ce sont essentiellement trois motifs qui sont invoqués : une bonne moitié est scolarisée ou en formation, environ un tiers est retraité, et près de 10% sont en maladie ou incapacité de travail. Ces proportions sont restées relativement stables au cours des dix dernières années. Toutefois, du côté des femmes, on constate une plus grande diversité et de fortes évolutions des raisons de ne pas travailler. Ainsi, en 2003 presque deux tiers des femmes étaient inactives pour cause de responsabilités familiales ou parce qu'elles assistent des enfants ou des adultes dans l'incapacité de travailler, ce taux ayant diminué de moitié en dix ans.

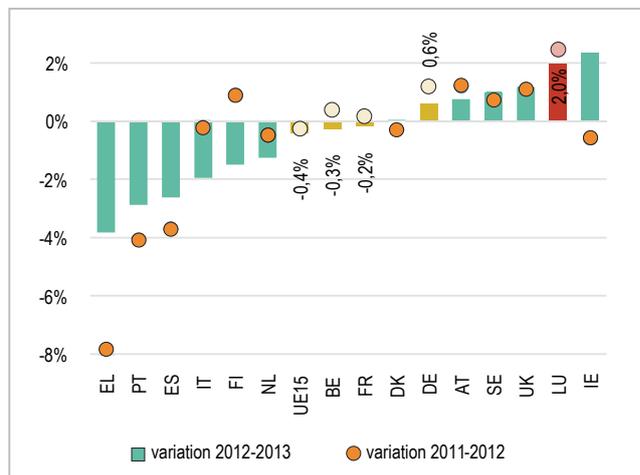
<sup>20</sup> Voir [http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/targets/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/targets/index_fr.htm)

### Évolution de l'emploi total intérieur (1995 =100)

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013†	2014‡
AT	100,0	104,7	105,4	105,3	106,0	106,7	107,9	109,8	111,8	114,0	113,5	114,5	116,5	117,9	118,7	119,8
BE	100,0	106,2	107,7	107,5	107,4	108,4	110,0	111,2	113,1	115,1	114,9	115,6	117,3	117,6	117,3	117,6
DE	100,0	105,2	104,9	104,4	103,3	103,6	103,6	104,4	106,2	107,6	107,7	108,1	109,5	110,7	111,4	112,4
DK	100,0	105,1	106,1	106,2	105,2	104,6	106,0	108,4	110,8	112,1	108,7	106,2	106,1	105,8	105,9	106,6
EL	100,0	103,8	104,1	106,7	108,2	110,8	111,8	113,8	115,4	116,8	116,2	113,1	105,3	97,0	93,3	93,9
ES	100,0	120,6	124,6	127,8	132,1	137,0	142,9	148,9	153,7	154,0	144,4	141,9	138,3	133,1	129,6	131,6
FI	100,0	111,9	113,5	114,8	114,9	115,6	117,4	119,5	122,1	124,8	121,8	120,9	122,5	123,6	121,7	121,3
FR	100,0	108,4	109,9	110,4	110,5	110,6	111,4	112,6	114,2	114,7	113,4	113,5	114,2	114,4	114,2	114,5
IE	100,0	132,0	136,1	138,3	140,8	145,6	152,7	159,8	166,8	165,7	152,7	146,6	144,0	143,1	146,5	149,4
IT	100,0	105,1	107,1	108,9	110,5	111,2	111,8	114,0	115,4	115,7	113,8	113,0	113,4	113,1	110,9	110,6
LU	100,0	122,4	129,4	133,2	135,6	138,8	142,7	148,1	154,6	162,0	163,7	166,7	171,6	175,8	179,3	183,3
NL	100,0	112,8	115,0	115,8	115,2	113,8	114,6	117,1	120,5	122,5	121,4	120,6	121,7	121,1	119,5	118,8
PT	100,0	111,3	113,3	113,7	112,6	111,8	111,3	111,7	111,8	112,2	109,1	107,6	105,5	101,2	98,3	100,0
SE	100,0	104,2	106,4	106,4	105,8	105,0	105,3	107,1	109,6	110,6	107,9	108,9	111,3	112,1	113,2	114,9
UE15	100,0	108,0	109,3	110,1	110,6	111,5	112,7	114,5	116,4	117,4	115,4	115,0	115,2	114,9	114,5	115,4
UK	100,0	106,5	107,3	108,3	109,3	110,5	111,8	112,9	113,8	114,8	112,9	113,2	113,8	115,0	116,4	118,6

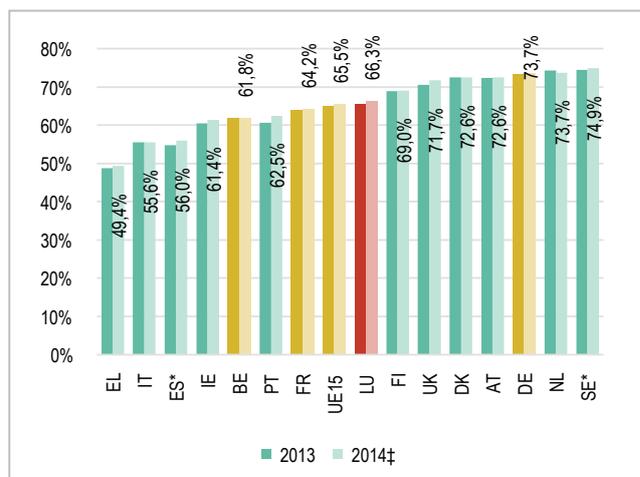
### Évolution de l'emploi total intérieur par rapport à l'année précédente

	1996	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013†	2014‡
AT	0,4%	0,9%	1,2%	-0,4%	0,9%	1,7%	1,2%	0,7%	0,9%
BE	0,3%	2,0%	1,4%	-0,2%	0,7%	1,4%	0,3%	-0,3%	0,3%
DE	0,0%	2,3%	0,0%	0,1%	0,3%	1,3%	1,1%	0,6%	0,9%
DK	0,9%	0,7%	1,4%	-3,0%	-2,3%	-0,1%	-0,3%	0,0%	0,7%
EL	-0,6%	0,3%	0,9%	-0,6%	-2,7%	-6,9%	-7,8%	-3,8%	0,6%
ES	1,4%	5,0%	4,3%	-6,3%	-1,7%	-2,5%	-3,7%	-2,6%	1,5%
FI	1,4%	2,2%	1,6%	-2,4%	-0,7%	1,3%	0,9%	-1,5%	-0,4%
FR	0,6%	2,5%	0,7%	-1,1%	0,1%	0,7%	0,1%	-0,2%	0,2%
IE	3,6%	4,5%	4,9%	-7,8%	-4,1%	-1,8%	-0,6%	2,4%	2,0%
IT	0,6%	1,9%	0,6%	-1,7%	-0,6%	0,3%	-0,2%	-2,0%	-0,3%
LU	2,6%	5,6%	2,8%	1,1%	1,8%	2,9%	2,4%	2,0%	2,2%
NL	2,1%	1,8%	0,7%	-0,9%	-0,7%	0,9%	-0,5%	-1,3%	-0,6%
PT	1,7%	2,2%	-0,5%	-2,7%	-1,4%	-1,9%	-4,1%	-2,9%	1,8%
SE	-0,8%	2,5%	0,3%	-2,4%	1,0%	2,1%	0,7%	1,0%	1,5%
UE15	0,7%	2,2%	1,0%	-1,7%	-0,3%	0,2%	-0,2%	-0,4%	0,8%
UK	0,9%	1,2%	1,1%	-1,6%	0,2%	0,5%	1,1%	1,2%	1,9%



### Taux d'emploi (15-64 ans)

	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014‡
AT	68,4	67,9	68,6	72,1	71,6	71,7	72,1	72,5	72,3	72,6
BE	56,3	60,9	61,1	62,4	61,6	62,0	61,9	61,8	61,8	61,8
DE	64,7	65,3	65,5	70,1	70,3	71,1	72,7	73,0	73,5	73,7
DK	73,9	76,4	75,9	77,9	75,3	73,3	73,1	72,6	72,5	72,6
EL	54,5	56,6	59,6	61,4	60,8	59,1	55,1	50,8	48,8	49,4
ES*	46,8	56,1	63,6	64,5	60,0	58,8	58,0	55,8	54,8	56,0
FI	59,7	68,1	68,4	71,1	68,7	68,1	69,0	69,4	68,9	69,0
FR	59,6	61,7	63,7	64,8	64,0	63,9	63,9	63,9	64,1	64,2
IE	54,1	64,5	67,6	67,6	61,9	59,6	58,9	58,8	60,5	61,4
IT	50,8	53,4	57,6	58,7	57,5	56,9	56,9	56,8	55,6	55,6
LU	58,5	62,7	63,6	63,4	65,2	65,2	64,6	65,8	65,7	66,3
NL	64,2	72,9	73,2	77,2	77,0	74,7	74,9	75,1	74,3	73,7
PT	62,5	68,2	67,3	68,0	66,1	65,3	63,8	61,4	60,6	62,5
SE*	70,7	71,1	72,5	74,3	72,2	72,1	73,6	73,8	74,4	74,9
UE15	59,9	63,2	65,3	67,1	65,7	65,4	65,5	65,2	65,0	65,5
UK	68,1	71,0	71,7	71,5	69,9	69,5	69,5	70,1	70,5	71,7



Notes : † : estimation AMECO ; ‡ : moyenne du premier au troisième trimestre 2014 ; \* : moyenne de l'année 2014

Données : Eurostat ; tableaux et graphiques : CSL

### 3.1 Création d'emplois et taux d'emploi

Malgré la crise et le ralentissement de la conjoncture en Europe, l'économie luxembourgeoise ne cesse de créer des emplois au cours des dernières années. Si l'emploi intérieur (y compris les emplois occupés par les travailleurs frontaliers) a augmenté d'environ 2,5% par an en moyenne entre 2007 et 2013, sur cette même période l'emploi dans l'UE15 a diminué de 0,3% par an. Alors que l'Irlande a connu un dynamisme du marché du travail similaire à celui du Luxembourg entre 1995 et 2008, ce développement a été effacé par la crise économique, et le marché de l'emploi irlandais se trouve actuellement à des niveaux proches de ceux déjà connus en 2005. Les prévisions du STATEC et de la Commission européenne pour 2015 tablent sur une poursuite de la croissance de l'emploi intérieur au Luxembourg, mais à un rythme plus lent de 2%.

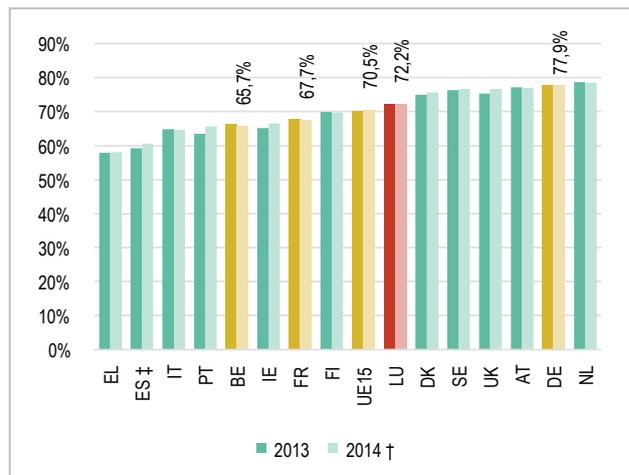
Toutefois, ces évolutions donnent lieu à un paradoxe puisque parallèlement au développement soutenu de l'emploi, on assiste à une montée du chômage à un niveau historiquement élevé.

Concernant le taux d'emploi des 15-64 ans, celui-ci a augmenté de 58,5% à 66,3%, soit de presque 8 points de pourcentage entre 1995 et 2014, tandis que dans la moyenne européenne, le taux d'emploi n'a augmenté que de 5,5 points de pourcentage au cours de la même période. Le taux luxembourgeois dépasse ainsi désormais la moyenne de l'UE15, notamment du fait d'une participation accrue des femmes au marché du travail, celles-ci ayant connu une forte augmentation de leur taux d'emploi qui est passé de 42,2% en 1995 à 60,3% en 2014<sup>21</sup>, tandis que celui des hommes a légèrement diminué sur la période, passant de 74,3% à 72,2% (voir section 3.2 page 79).

<sup>21</sup> Valeur moyenne des trois premiers trimestres de l'année.

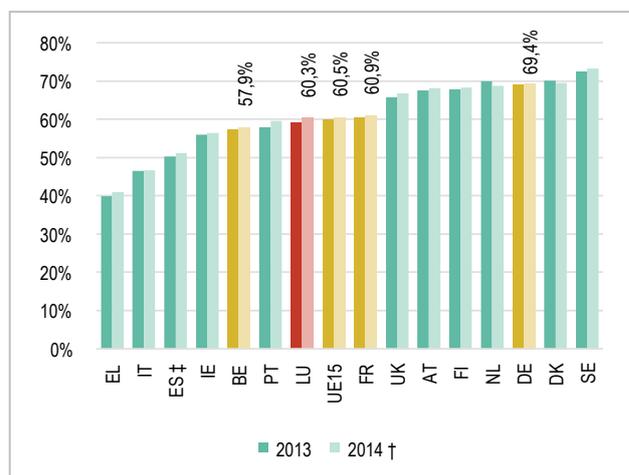
### Taux d'emploi des hommes (15-64 ans)

en %	1995	2000	2005	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014†
AT	77,6	76,2	75,4	78,4	76,9	77,1	77,8	77,8	77,1	77,0
BE	66,9	69,8	68,3	68,7	67,2	67,4	67,1	66,9	66,4	65,7
DE	73,9	72,7	71,3	74,7	75,4	76,0	77,6	77,9	78,0	77,9
DK	80,7	80,7	79,8	80,8	78,0	75,6	75,9	75,2	75,0	75,6
EL	72,2	71,7	73,4	74,2	73,0	70,3	65,4	60,1	57,9	58,0
ES ‡	62,0	71,0	75,1	76,1	66,5	64,8	63,4	60,3	59,2	60,7
FI	61,4	71,1	70,3	72,1	69,5	69,4	70,6	70,5	69,9	69,7
FR	67,4	68,8	69,2	69,1	68,3	68,2	68,2	68,0	67,9	67,7
IE	66,7	75,7	76,9	77,5	66,5	63,5	62,6	62,7	65,1	66,5
IT	66,4	67,6	69,9	70,7	68,6	67,7	67,5	66,5	64,8	64,7
LU	74,3	75,0	73,3	72,3	73,2	73,1	72,1	72,5	72,2	72,2
NL	75,0	82,1	79,9	82,2	82,4	80,0	79,8	79,7	78,7	78,5
PT	71,2	76,2	73,3	73,6	70,8	69,8	67,7	64,5	63,5	65,7
SE	71,6	72,6	74,4	76,5	74,2	74,6	75,8	75,6	76,3	76,6
UE15	70,3	72,5	72,9	74,2	71,8	71,3	71,2	70,6	70,2	70,5
UK	74,8	77,7	77,7	77,5	74,8	74,5	74,5	75,2	75,4	76,7



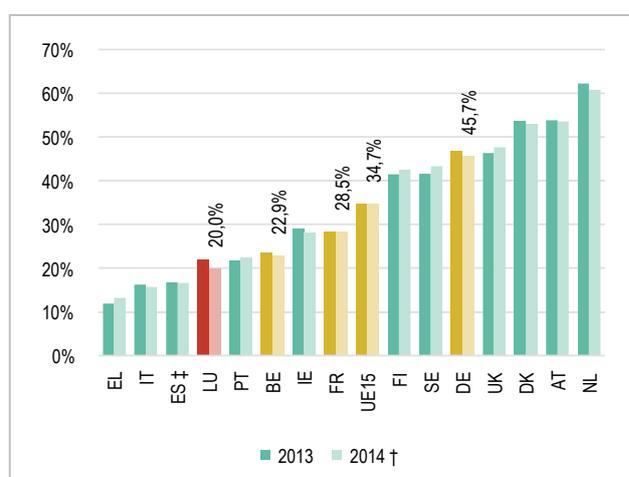
### Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)

en %	1995	2000	2005	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014†
AT	59,2	59,7	62,0	64,4	66,4	66,4	66,5	67,3	67,6	68,2
BE	45,4	51,9	53,8	55,3	56,0	56,5	56,7	56,8	57,2	57,9
DE	55,3	57,8	59,6	63,2	65,2	66,1	67,8	68,1	69,0	69,4
DK	67,0	72,1	71,9	73,2	72,7	71,1	70,4	70,0	70,1	69,5
EL	38,0	41,8	46,0	47,7	48,9	48,0	45,0	41,7	39,9	41,0
ES ‡	31,7	41,2	51,8	55,3	53,3	52,8	52,6	51,2	50,3	51,2
FI	58,1	65,2	66,5	68,5	67,9	66,9	67,4	68,2	67,8	68,3
FR	52,1	54,8	58,4	59,6	59,8	59,7	59,7	60,0	60,4	60,9
IE	41,3	53,2	58,3	60,6	57,4	55,8	55,1	55,1	55,9	56,4
IT	35,5	39,3	45,3	46,6	46,4	46,1	46,5	47,1	46,5	46,6
LU	42,2	50,0	53,7	56,1	57,0	57,2	56,9	59,0	59,1	60,3
NL	53,2	63,4	66,4	69,6	71,5	69,3	69,9	70,4	69,9	68,8
PT	54,3	60,5	61,6	61,8	61,5	61,0	60,1	58,5	57,9	59,5
SE	69,8	69,7	70,4	71,8	70,2	69,6	71,3	71,8	72,5	73,3
UE15	49,6	53,9	57,6	59,5	59,7	59,5	59,8	59,8	60,0	60,5
UK	61,4	64,5	65,8	65,5	65,0	64,6	64,5	65,1	65,8	66,8



### Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans)

en %	1995	2000	2005	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014†
AT	58,1	52,5	53,1	55,5	54,5	53,6	54,9	54,6	53,9	53,6
BE	26,6	30,3	27,5	27,5	25,3	25,2	26,0	25,3	23,6	22,9
DE	48,0	46,1	41,9	45,4	46,0	46,2	47,9	46,6	46,9	45,7
DK	65,9	67,1	62,3	65,3	62,5	58,1	57,5	55,0	53,7	53,1
EL	26,5	27,4	25,0	24,0	22,8	20,1	16,1	13,0	11,9	13,2
ES ‡	24,2	32,2	38,5	39,2	28,0	25,0	22,0	18,4	16,8	16,7
FI	29,2	45,4	40,5	44,6	39,6	38,8	40,4	41,8	41,5	42,6
FR	25,9	28,2	30,2	31,0	30,3	30,0	29,5	28,4	28,4	28,5
IE	36,4	48,1	48,7	50,4	36,9	31,5	29,5	28,2	29,0	28,2
IT	25,8	26,1	25,7	24,7	21,7	20,5	19,4	18,6	16,3	15,7
LU	38,2	31,8	24,9	22,5	26,7	21,2	20,7	21,7	21,9	20,0
NL	54,5	68,4	65,2	68,4	68,0	63,0	63,5	63,3	62,3	60,8
PT	36,2	41,1	35,3	34,4	30,8	27,9	26,6	23,0	21,7	22,4
SE	36,5	36,9	38,7	42,2	38,3	38,8	40,9	40,2	41,7	43,4
UE15	37,2	39,9	39,9	40,9	37,9	36,8	36,4	35,3	34,7	34,7
UK	53,8	55,8	54,4	52,9	48,4	47,6	46,4	46,9	46,3	47,7



Notes : † moyenne des trois premiers trimestres ; ‡ moyenne de l'année

Données : Eurostat ; tableaux et graphiques : CSL

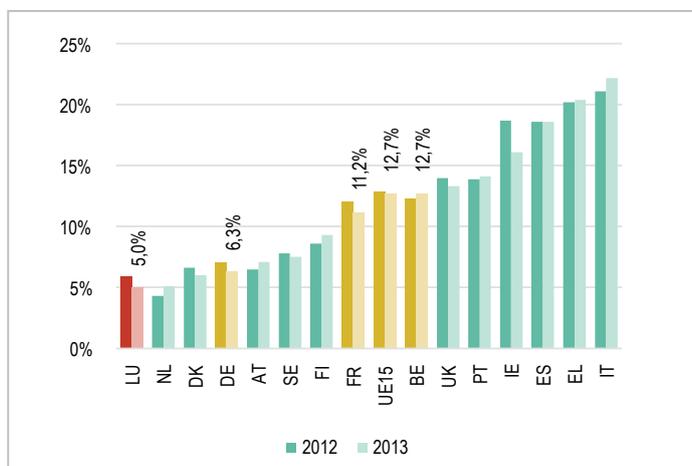
Le taux d'emploi selon le genre révèle dans l'ensemble des pays européens de fortes disparités quant à l'intégration des femmes et des hommes sur le marché du travail, le Luxembourg n'échappant pas à ce constat. Si au Grand-Duché le taux d'emploi des hommes reste relativement stable, et ce à un niveau élevé après avoir légèrement diminué au début des années 2000, celui des femmes connaît de fortes progressions, passant de 42,2% en 1995 à 59,1% en 2013 et dépassant même les 60,3% sur les trois premiers trimestres de 2014. Au Luxembourg, le taux d'emploi des hommes a historiquement été supérieur à la moyenne européenne la plupart des années, celui des femmes reste encore bien en deçà des performances atteintes par la plupart des pays, notamment ceux du nord de l'Europe.

Toutefois, le taux d'emploi des femmes a, comme dans bon nombre de pays de l'UE15, augmenté ces dernières années. Les trois premiers trimestres de 2014 font état du taux d'emploi le plus élevé enregistré depuis 1995, celui-ci dépassant en effet les 60% (soit une hausse de près de 1,9% par rapport aux trois premiers trimestres de 2013).

En revanche, le taux d'emploi des jeunes a, quant à lui, tendance à baisser, et cela non seulement au Luxembourg, mais également dans la plupart des pays de l'UE15. Par rapport à 1995, le taux enregistré au Grand-Duché a été divisé par deux environ. Par rapport à 1995, seuls trois pays de l'UE15 (Finlande, France et Suède) ont connu une hausse du taux d'emploi des jeunes.

Cependant, le faible taux d'emploi des jeunes au Luxembourg peut s'expliquer par le fait que près de la moitié des jeunes de moins de 24 ans poursuivent encore des études. Si l'on considère le taux NEET (*not in employment, education or training*, c'est-à-dire n'ayant pas d'emploi et ne suivant ni formation professionnelle, ni études), qui rend compte de la part de jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation, le Luxembourg se classe en première position, signifiant que la quasi-totalité des jeunes au Luxembourg participe soit au marché du travail, soit aux systèmes d'éducation et/ou de formation.

### Taux NEET (not in employment, education or training) des 15-24 ans



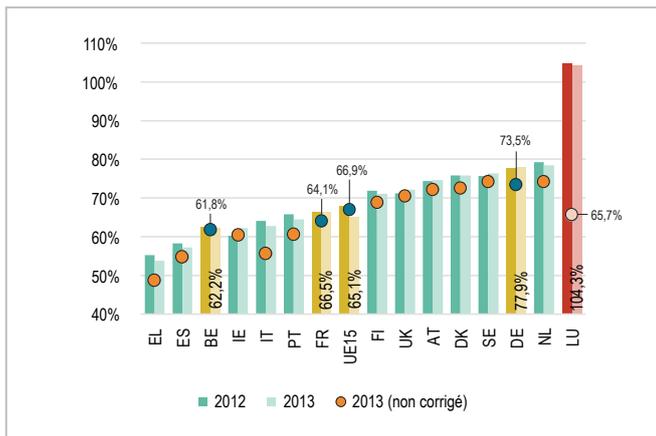
Données : Eurostat ; graphique : CSL

### Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)

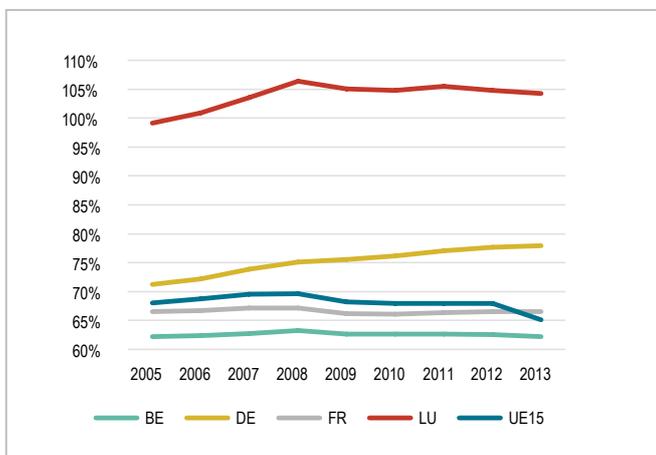
	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
AT	67,3%	69,6%	69,5%	70,6%	71,8%	73,0%	72,4%	73,0%	73,8%	74,4%	74,7%
BE	<b>57,7%</b>	<b>61,2%</b>	<b>62,2%</b>	<b>62,4%</b>	<b>62,8%</b>	<b>63,3%</b>	<b>62,6%</b>	<b>62,7%</b>	<b>62,6%</b>	<b>62,5%</b>	<b>62,2%</b>
DE	<b>68,1%</b>	<b>71,4%</b>	<b>71,2%</b>	<b>72,2%</b>	<b>73,9%</b>	<b>75,1%</b>	<b>75,5%</b>	<b>76,1%</b>	<b>77,0%</b>	<b>77,7%</b>	<b>77,9%</b>
DK	73,9%	76,7%	76,9%	78,4%	80,0%	80,5%	77,8%	76,0%	75,9%	75,8%	75,8%
EL	58,2%	58,2%	62,7%	63,7%	64,4%	65,0%	64,7%	63,2%	59,5%	55,2%	53,7%
ES	51,8%	61,0%	66,2%	68,0%	69,0%	67,7%	63,0%	61,9%	60,4%	58,3%	57,2%
FI	60,3%	66,4%	69,0%	70,0%	71,5%	72,6%	70,6%	69,9%	70,9%	71,8%	71,1%
FR	<b>62,8%</b>	<b>67,0%</b>	<b>66,5%</b>	<b>66,7%</b>	<b>67,2%</b>	<b>67,1%</b>	<b>66,2%</b>	<b>66,1%</b>	<b>66,3%</b>	<b>66,5%</b>	<b>66,5%</b>
IE	n.d.	67,2%	70,0%	71,2%	71,6%	69,4%	63,4%	61,0%	60,2%	60,3%	62,2%
IT	56,1%	59,8%	63,8%	65,2%	66,0%	65,8%	64,4%	63,9%	64,0%	64,1%	62,8%
LU	<b>78,4%</b>	<b>91,2%</b>	<b>99,1%</b>	<b>100,9%</b>	<b>103,5%</b>	<b>106,4%</b>	<b>105,1%</b>	<b>104,8%</b>	<b>105,5%</b>	<b>104,8%</b>	<b>104,3%</b>
NL	69,0%	76,3%	75,8%	77,3%	79,5%	80,6%	79,7%	78,9%	79,4%	79,3%	78,5%
PT	67,3%	72,9%	71,9%	72,1%	72,0%	72,2%	70,3%	69,3%	68,2%	65,8%	64,5%
SE	73,6%	75,6%	74,0%	74,7%	75,6%	75,7%	73,4%	73,7%	75,1%	75,7%	76,4%
UE15	n.d.	<b>66,8%</b>	<b>68,0%</b>	<b>68,7%</b>	<b>69,5%</b>	<b>69,6%</b>	<b>68,2%</b>	<b>67,9%</b>	<b>67,9%</b>	<b>67,9%</b>	<b>65,1%</b>
UK	68,9%	71,9%	72,7%	72,7%	72,5%	72,5%	70,9%	70,7%	70,7%	71,2%	72,1%

Note : n.d. = données non disponibles

### Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



### Évolution du taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



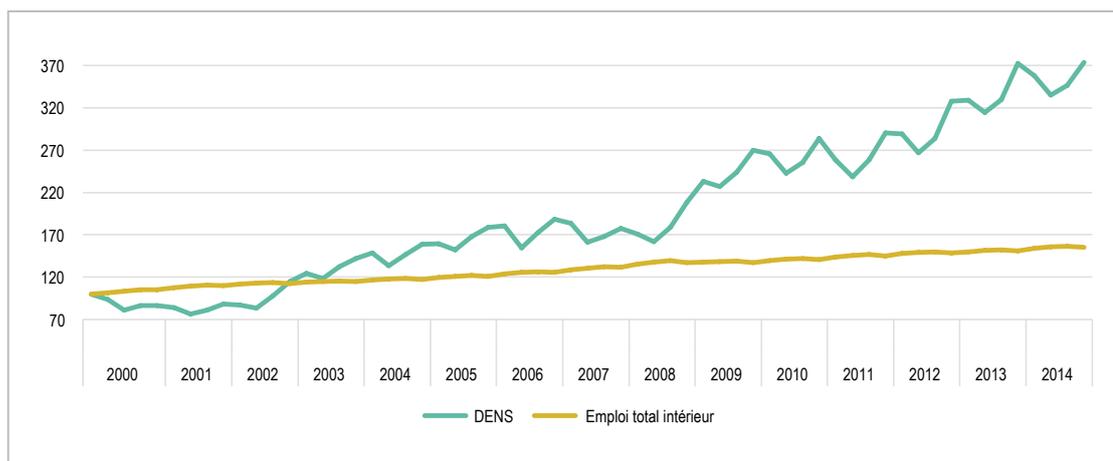
Données : Eurostat ; tableau et graphiques : CSL

Plutôt que de mesurer le taux d'emploi en rapportant le nombre de travailleurs ayant un emploi dans un pays donné à la population en âge de travailler, il est possible de le calculer en prenant en compte le nombre d'emplois occupés par rapport aux personnes en âge de travailler ; on obtient ainsi le taux d'emploi corrigé. En procédant de la sorte, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans est supérieur à l'unité au Luxembourg : pour chaque résident luxembourgeois, il existe a priori plus d'un poste de travail.

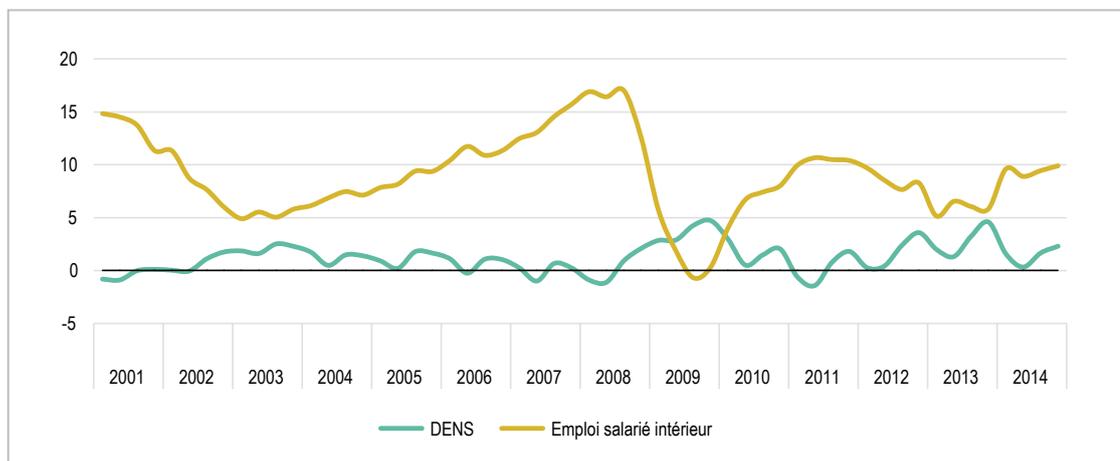
Cette situation inégalée dans l'Union européenne s'explique par le fort recours du marché de travail luxembourgeois aux viviers de main-d'œuvre des régions frontalières qui, pour certaines sont caractérisées par un marché du travail morose, des rémunérations nettement plus faibles que celles au Grand-Duché et des taux de chômage élevés.

Toutefois, dans la plupart des pays, le taux d'emploi corrigé a – tout comme le taux d'emploi « classique » – nettement diminué par rapport à son niveau d'avant-crise en 2008. L'Allemagne est une exception notable puisque le taux d'emploi, qu'il soit corrigé ou non, n'a cessé de croître sur la période.

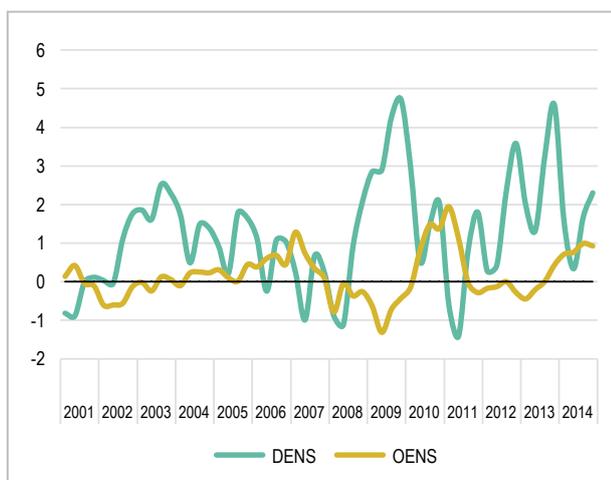
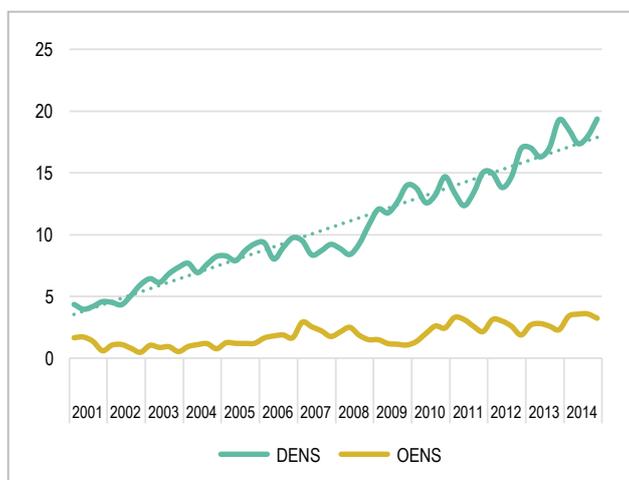
Emploi total intérieur et nombre de demandeurs d'emploi, Luxembourg  
(indice base 100 en janvier 2000)



Progression sur un an de l'emploi salarié intérieur et du nombre de demandeurs d'emploi  
(en milliers)



Évolution des offres d'emploi et des demandes d'emploi non satisfaites et leurs variations  
annuelles (en milliers de demandes/offres)



Notes : DENS = demandes d'emploi non satisfaites ; OENS = offres d'emploi non satisfaites

Données : ADEM ; graphiques : CSL

## 4

**Emploi :  
zoom sur le Luxembourg**

## 4.1

**Emploi et chômage**

Depuis le début des années 2000, l'emploi intérieur a augmenté de façon très régulière, avec toutefois un léger ralentissement au cours des quatre dernières années. En revanche, le chômage a fait un bond entre 2008 et 2009 et continue sa progression à un rythme plus rapide depuis. Fin 2014, on assiste à une stabilisation du nombre de chômeurs par rapport à la fin de l'année précédente.

Ce paradoxe apparaît clairement à l'occasion de la comparaison entre l'évolution de l'emploi total intérieur et celle du chômage. Après un ralentissement en 2003, et un coup d'arrêt à la création d'emplois en 2009, le nombre d'emplois intérieurs reprend sa progression au cours des dernières années, quoiqu'à un rythme plus modéré qu'avant-crise.

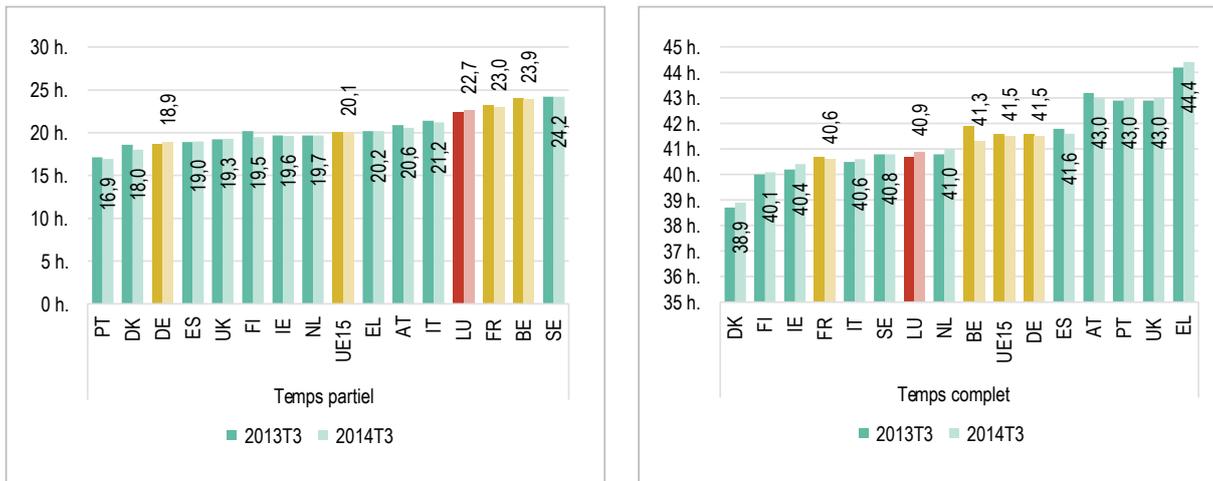
La fin de l'année 2012 et l'année 2013 ont été marquées par un nouveau ralentissement de la création d'emplois. Depuis 2014, l'emploi s'est repositionné sur un sentier de croissance.

Du côté du chômage, on note une forte augmentation du nombre de chômeurs en 2009 avec un net ralentissement au cours des deux années suivantes. Depuis 2013, le chômage connaît une aggravation plus forte – quoique moindre qu'en 2009. Pour la première fois depuis 1995, le taux de chômage dépasse ainsi en 2014 les 7% pour s'établir à 7,1% en moyenne annuelle.

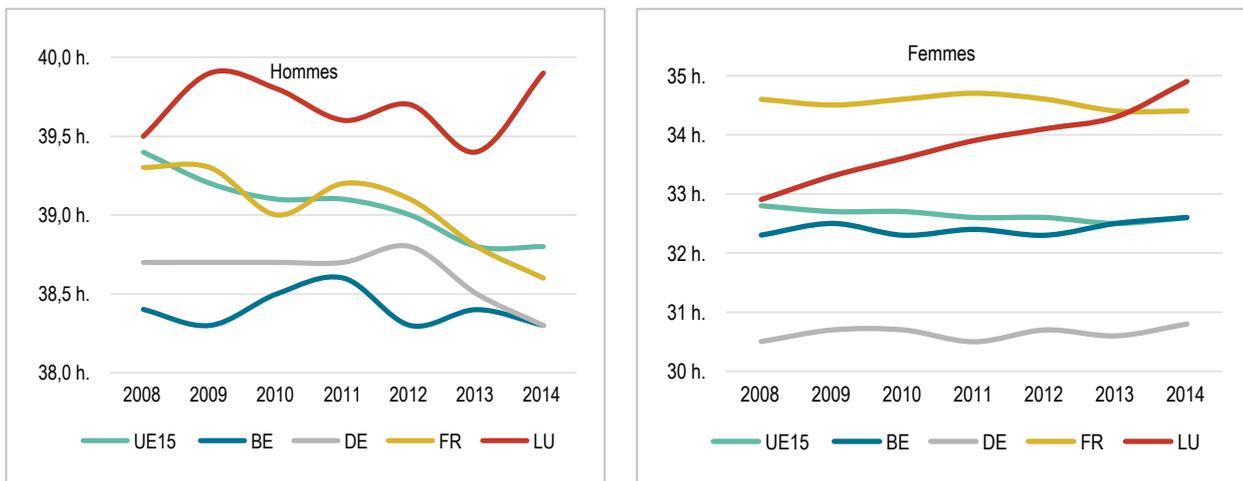
On note parallèlement l'existence d'un certain nombre d'offres d'emploi non satisfaites. Après un pic fin 2010/début 2011, et une diminution (en variation annuelle) jusqu'en 2013, le stock d'offres d'emploi répertoriées par l'ADEM augmente à nouveau à partir de 2014.

On se retrouve donc actuellement confrontés à une situation dans laquelle les entreprises souhaitent embaucher mais ne trouvent pas auprès de l'ADEM les personnes ayant les profils recherchés.

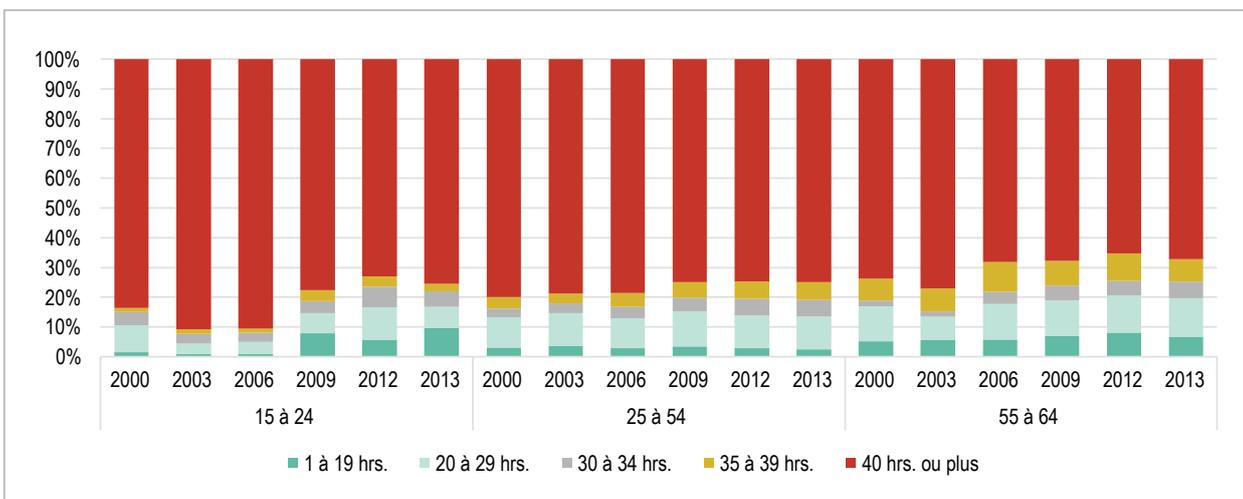
### Durée hebdomadaire moyenne du travail, 3<sup>e</sup> trimestre 2014



### Durée hebdomadaire moyenne du travail salarié selon le genre au 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 (temps complet et temps partiel)



### Durée hebdomadaire du travail selon l'âge, Luxembourg



Données : Eurostat, OCDE ; graphiques : CSL

## 4

Emploi :  
zoom sur le Luxembourg

## 4.2

## Durée du travail

Le Luxembourg n'est pas le pays de l'UE15 où la durée hebdomadaire du travail est la plus longue en 2014. Contrairement à ce qui se passe dans la moitié des pays de l'UE15, la durée moyenne du temps de travail augmente légèrement au Luxembourg par rapport au niveau enregistré en 2013. Cela est le cas tant pour les personnes travaillant à temps partiel que pour les personnes travaillant à temps complet. Dans les deux cas, la hausse du temps de travail par rapport à 2013 est, au Luxembourg, parmi les plus fortes de l'UE15<sup>22</sup>. Ainsi, un salarié luxembourgeois a travaillé en moyenne 20 minutes de plus par semaine qu'en 2013.

Les hommes enregistrent de façon générale une durée moyenne du travail (temps complets et temps partiels confondus) nettement plus élevée que celle des femmes. La durée moyenne du travail des hommes prend, au Luxembourg, après quatre années de tendance baissière, de nouveau une pente ascendante, se rapprochant de 40 heures par semaine, tandis que dans les pays voisins la tendance baissière persiste et s'accroît même.

Du côté des femmes, force est de constater qu'il existe une plus grande amplitude dans les durées moyennes de travail, le Luxembourg ayant connu une forte progression de cet indicateur depuis 2008. En effet, le temps de travail moyen des femmes au Grand-Duché est passé de près de 33 heures par semaine en 2008 à presque 35 heures, soit une

augmentation d'environ deux heures de travail par semaine en moyenne sur la période. Dans les pays voisins, contrairement à ce qui se passe concernant le temps de travail moyen masculin, la tendance est à la stabilité, avec des évolutions très modérées.

Concernant la répartition des durées de travail selon les catégories d'âge, on constate que l'écrasante majorité des salariés travaille 40 heures ou plus en moyenne. En 2013, cela a été le cas d'environ 75% des personnes de moins de 55 ans, et de près de deux tiers des salariés âgés de 55 à 64 ans. Cependant, on constate également que cette proportion tend à se réduire au fil des années, notamment au profit des personnes travaillant moins de trente heures par semaine.

<sup>22</sup> Le Luxembourg enregistre la plus forte augmentation en ce qui concerne la durée de travail des temps partiels (+1,34%) et la troisième plus forte augmentation (+0,49%) de la durée du travail des temps complets, derrière le Danemark (+0,52%) et l'Irlande (+0,5%)

## Encadré 2 - Composante sociale de la procédure de déséquilibre macroéconomique

Le présent encadré reprend les indicateurs annexes utilisés dans la procédure de déséquilibre macroéconomique. Dans ce cadre, les données les plus récentes retenues sont celles concernant l'année 2013, et c'est sur cette base que sont développées les analyses ci-après.

Pour la plupart des indicateurs ici repris, des analyses plus détaillées et réalisées sur base de données plus récentes se trouvent dans les première et deuxième parties du Panorama social.

La procédure de déséquilibre macroéconomique (PDM) vise à déceler les déséquilibres qui entravent le bon fonctionnement des économies des États membres, de la zone euro ou de l'Union européenne dans son ensemble, ainsi qu'à encourager l'adoption de mesures appropriées afin de prévenir l'émergence de tels déséquilibres. Il s'agit donc essentiellement d'une procédure à caractère préventif destinée à empêcher l'apparition d'une nouvelle crise économique et financière européenne.

Dans le cadre de cette procédure reposant essentiellement sur des indicateurs économiques et financiers sont également utilisés, à titre subsidiaire, quelques indicateurs concernant le marché du travail et le taux de pauvreté qui sont analysés plus amplement dans le présent encadré. Notre attention porte essentiellement sur le Luxembourg, ses pays voisins et les pays de l'UE15. Dans les comparaisons au sein de l'UE15, sont également présents les pays de l'UE28 quand ceux-ci affichent en 2013 les meilleures ou pires performances parmi l'ensemble des pays.

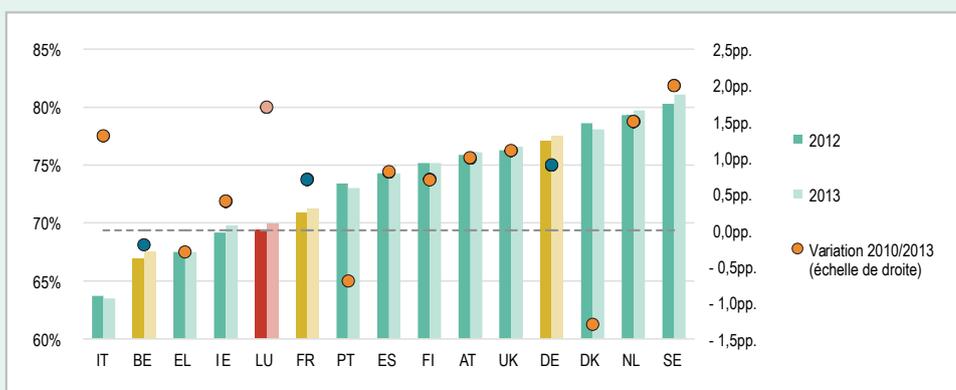
### I. Marché du travail

Concernant le marché du travail, l'analyse repose sur trois axes : taux d'activité, chômage à long terme et la situation des jeunes sur le marché du travail (taux de chômage ainsi que taux de jeunes sans emploi ne participant pas à l'éducation ou à la formation).

#### I.1. Taux d'activité

Le taux d'activité au Luxembourg est relativement bas par rapport aux autres pays de l'UE15. En effet, le taux d'activité se situe aux alentours de 70%, soit le 5<sup>e</sup> plus bas de l'UE15, tandis que le taux des pays du nord de l'Europe se positionne à des niveaux allant de 75% à plus de 80%. Toutefois, on constate que le taux d'activité luxembourgeois affiche une forte augmentation (+1,7 points de pourcentage) au cours des trois dernières années et se situe donc en phase de rattrapage.

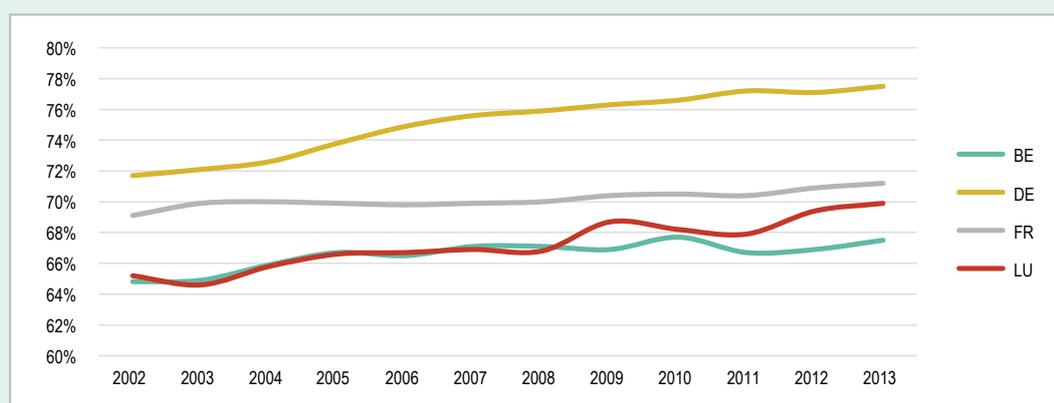
#### Taux d'activité des 15-64 ans, en 2012 et 2013 et sa variation en points de pourcentage



Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

Comparé aux pays voisins, le taux luxembourgeois ne dépasse (depuis 2008) que celui de la Belgique, qui semble connaître une certaine atonie concernant le développement de l'activité. Le même constat est valable pour la France, même si le taux d'activité y affiche un niveau sensiblement plus élevé qu'au Grand-Duché. Concernant l'Allemagne, on note la forte progression du taux d'activité, qui est à mettre en lien avec les différentes réformes du marché du travail et du système d'assistance sociale. Au Luxembourg, la progression dynamique depuis 2008 s'explique surtout par un taux d'activité des femmes en augmentation, alors même que le taux d'activité des hommes a connu un bond en 2008, mais reste relativement stable sur le reste de la période.

### Évolution du taux d'activité des 15-64 ans au Luxembourg et dans les pays voisins

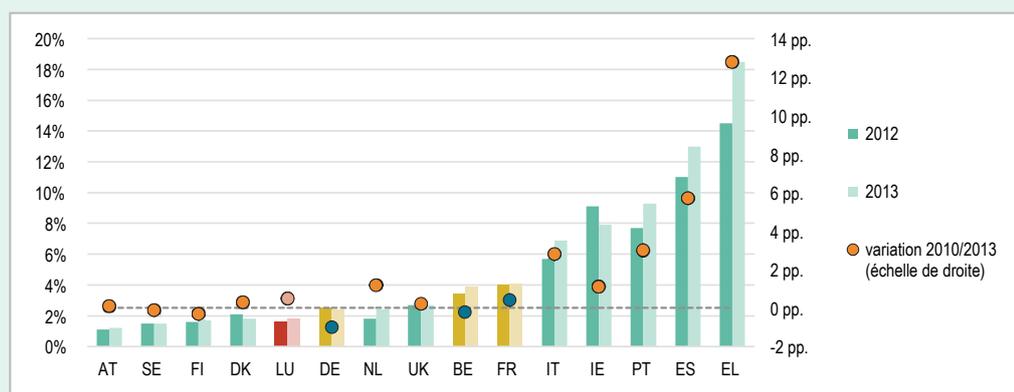


Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

## 1.2. Taux de chômage à long terme

Par rapport aux pays de l'UE15 et aux pays voisins, le Luxembourg connaît un taux de chômage de longue durée, c'est-à-dire de plus de douze mois, relativement faible et se classe donc parmi les pays où ce phénomène est (encore) peu développé.

### Taux de chômage à long terme en 2012 et 2013 et sa variation en points de pourcentage



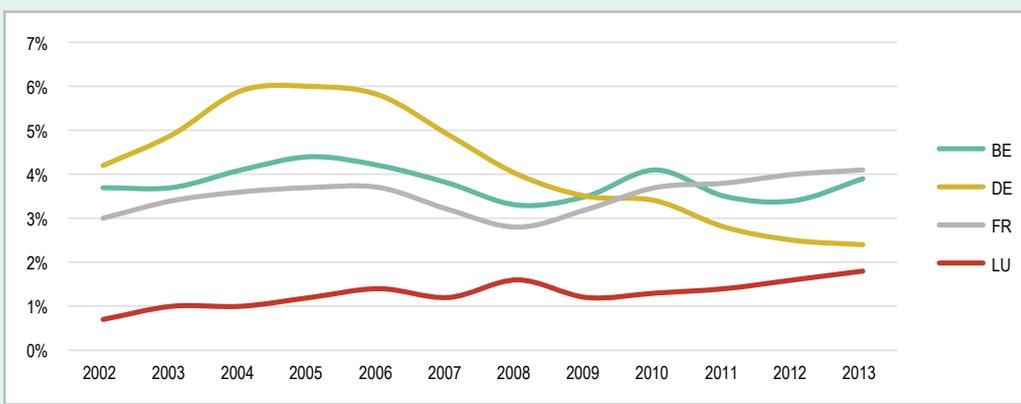
Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

## Encadré 2 - Composante sociale de la procédure de déséquilibre macroéconomique

Cependant, on note que pour la quasi-totalité des pays repris dans le graphique ci-dessus (ainsi que pour bon nombre de pays appartenant à l'UE28), la tendance du taux de chômage de longue durée est à la hausse depuis 2008. De ce point de vue, c'est l'Allemagne qui déroge très clairement à la règle puisque le taux de chômage de longue durée y diminue de façon régulière depuis 2005, et cela en dépit des difficultés économiques dans l'Union européenne.

Comme nous venons de le mentionner, pour la Belgique, la France et le Luxembourg, le taux est orienté à la hausse depuis le début de la crise, alors qu'il était, sauf au Luxembourg, plutôt orienté à la baisse auparavant.

### Évolution du taux de chômage de longue durée au Luxembourg et dans les pays voisins



Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

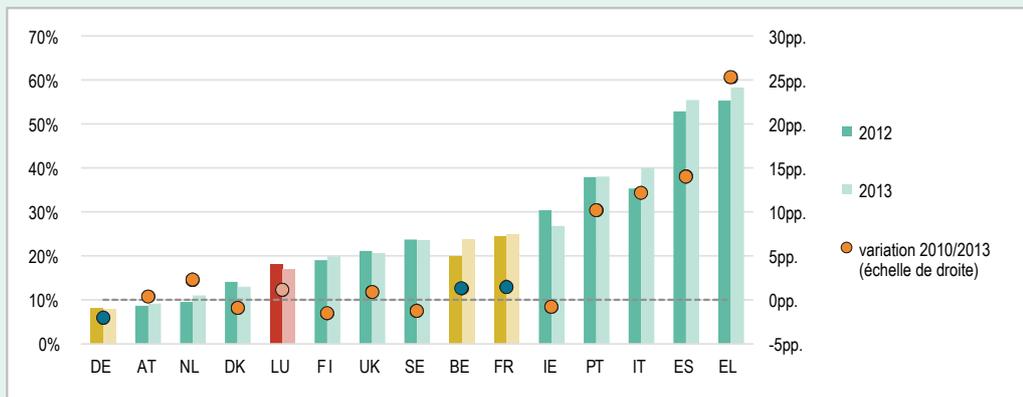
À ce titre, l'évolution du chômage de longue durée est relativement atypique au Luxembourg dans le sens où elle est en (légère mais constante) augmentation depuis dix ans, alors que pour les autres pays de l'UE28, sauf l'Allemagne, il évolue en forme de U, atteignant en général un niveau minimal aux alentours de 2008 avant d'augmenter sous les effets du ralentissement conjoncturel.

### 1.3. Taux de chômage des jeunes

Le chômage des jeunes est devenu une préoccupation majeure de l'Union européenne au cours des dernières années. En effet, se profile, à moyen terme, le risque d'exclusion d'un grand nombre de jeunes du marché du travail, ce qui risque de peser sur le financement des systèmes d'assistance et de sécurité sociale. Comme le montre le graphique ci-après, ce sont surtout les pays les plus touchés par la crise, et plus particulièrement la Grèce et l'Espagne, qui connaissent des taux de chômage des jeunes dangereusement élevés. Mais dans les pays du reste de l'UE, cette évolution est également présente.

Le Luxembourg affiche à cet égard des performances moyennes, avec un taux de chômage des jeunes proche de 20%, soit plus du double du taux allemand, mais nettement inférieur aux taux belge ou français.

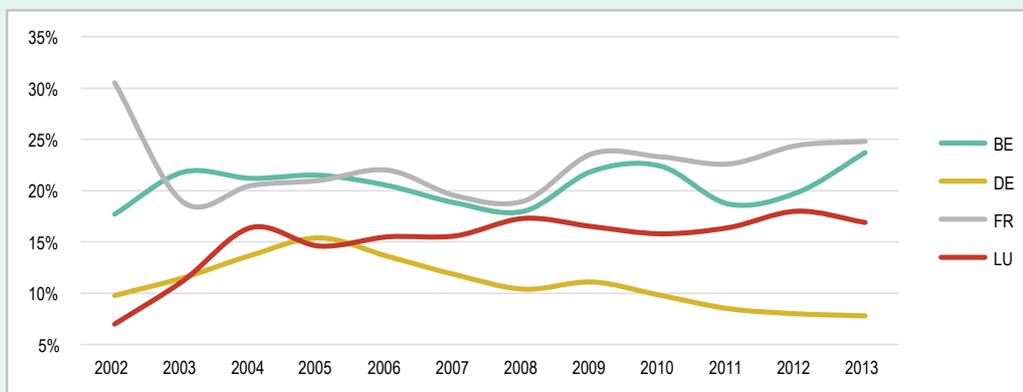
Taux de chômage des jeunes en 2012 et 2013 et sa variation en points de pourcentage



Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

Concernant le Luxembourg, on constate une légère baisse de 2012 à 2013. Cependant, depuis le début des années 2000, la tendance a été à la hausse alors même que dans les pays voisins la tendance d'avant crise était plutôt à la stabilisation, sinon à la diminution, du taux de chômage des jeunes.

Évolution du taux de chômage des jeunes au Luxembourg et dans les pays voisins



Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

Après la crise, les trajectoires divergent. Le Luxembourg, la Belgique et la France connaissent un taux de chômage à la hausse, tandis qu'en Allemagne la tendance baissière reste relativement in affectée en dépit de la conjoncture économique morose.

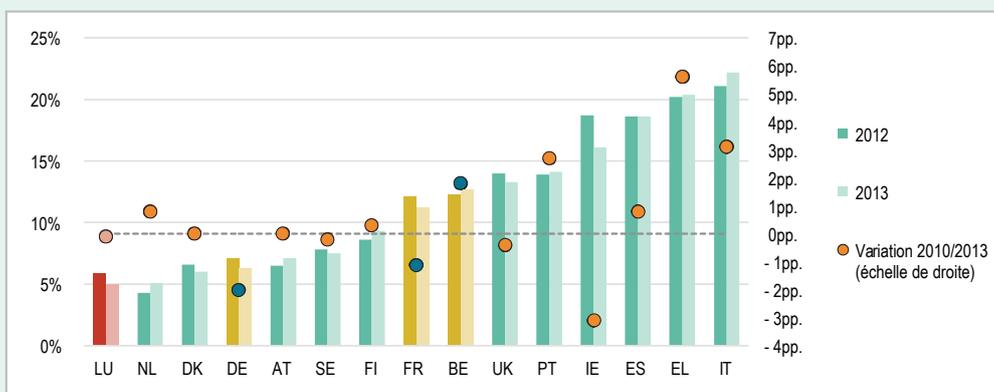
## Encadré 2 - Composante sociale de la procédure de déséquilibre macroéconomique

### 1.4. Jeunes sans emploi et ne participant pas à l'éducation et à la formation

Au-delà des jeunes au chômage, il est encore plus important de ne pas perdre de vue ces jeunes qui ne participent pas à des mesures d'éducation ou de formation dans l'attente de pouvoir intégrer le monde du travail. Ces données permettent de relativiser la situation en termes de chômage des jeunes en excluant ceux qui sont certes chômeurs, mais suivent, en attendant de pouvoir démarrer une activité professionnelle, une formation professionnelle ou des études.

Concernant ces jeunes, le Luxembourg fait figure de meilleur élève de l'UE15 avec un taux, en 2013, de tout juste 5% et qui reste stable par rapport à 2010.

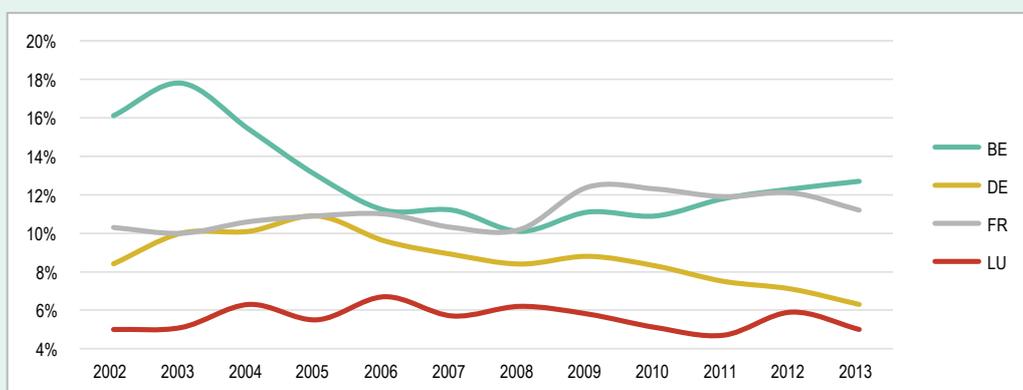
#### Proportion de jeunes sans emploi et ne participant pas à l'éducation et à la formation en 2012 et 2013 et sa variation en points de pourcentage



Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

Toutefois, si l'on s'intéresse à l'évolution de cet indicateur au cours des dix dernières années, la situation luxembourgeoise est moins flatteuse. En effet, on constate que le taux, certes à un bas niveau, reste quasiment inchangé tout au long de la période. Les pays voisins (à l'exception de la France) ont, sur cette même période, réussi à diminuer la proportion de jeunes sans emploi et ne participant ni à la formation ni à l'éducation, quoiqu'ils soient partis de niveaux nettement plus importants que le luxembourgeois.

#### Évolution de la proportion de jeunes sans emploi et ne participant pas à la formation et à l'éducation au Luxembourg et dans les pays voisins



Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

Pour ce qui est de cette première série d'indicateurs annexes de la procédure européenne de déséquilibre macroéconomique, on constate que le Luxembourg affiche des performances parmi les meilleures quand on le compare aux autres pays de l'Union européenne. Toutefois, le pays affiche aussi quelques résultats plus mitigés, à l'instar du taux d'activité qui semble anormalement bas si on le compare aux autres États membres de l'Union. Toutefois, on constate pour cet indicateur une nette tendance à la hausse au cours des dernières années, signifiant que le Luxembourg est en passe de rattraper la moyenne européenne en la matière.

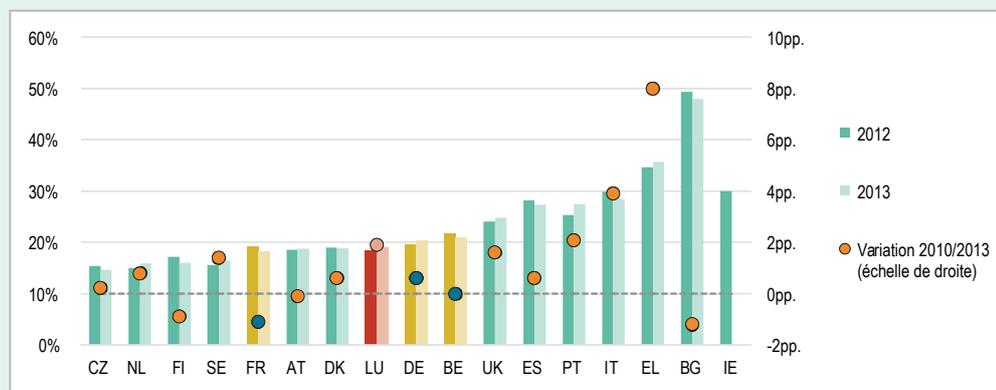
## II. Pauvreté et exclusion sociale

La seconde série d'indicateurs annexes à la procédure de déséquilibre macroéconomique repose sur le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Outre ce taux proprement dit, y sont également reprises ses différentes composantes : taux de risque de pauvreté, taux de privation matérielle sévère et proportion de personnes vivant dans des ménages à faible intensité de travail.

### II.1. Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

En termes de pauvreté et d'exclusion sociale, on note une très grande homogénéité dans les taux des différents pays de l'UE15. En effet, la quasi-totalité d'entre eux (pays particulièrement affectés par la crise exclus) connaissent des taux proches de 20%. De ce fait, le Luxembourg se classe en milieu de peloton avec, en 2013, un taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 19%.

#### Taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale en 2012 et 2013 et sa variation en points de pourcentage



*Note : Données manquantes pour IE en 2013*

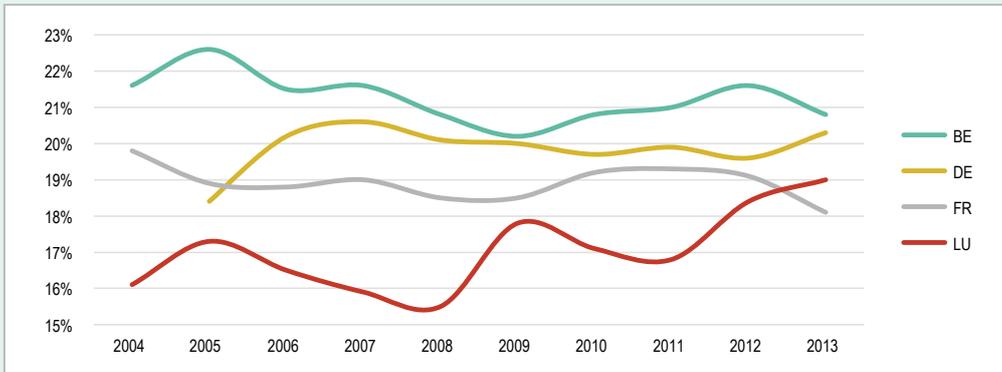
Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

Comme cela a déjà été le cas pour certains indicateurs ci-avant, si le niveau initial était bon, c'est l'évolution au cours des dernières années qui donne à penser.

De fait, le Luxembourg connaît, après une courte phase baissière, un taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale en forte hausse depuis 2008. En termes de progression, les résultats luxembourgeois sont plutôt proches de ceux des pays en crise que de ceux des autres pays, qui parviennent en partie même à faire diminuer ce taux par rapport à 2010.

## Encadré 2 - Composante sociale de la procédure de déséquilibre macroéconomique

### Évolution du taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale au Luxembourg et dans les pays voisins



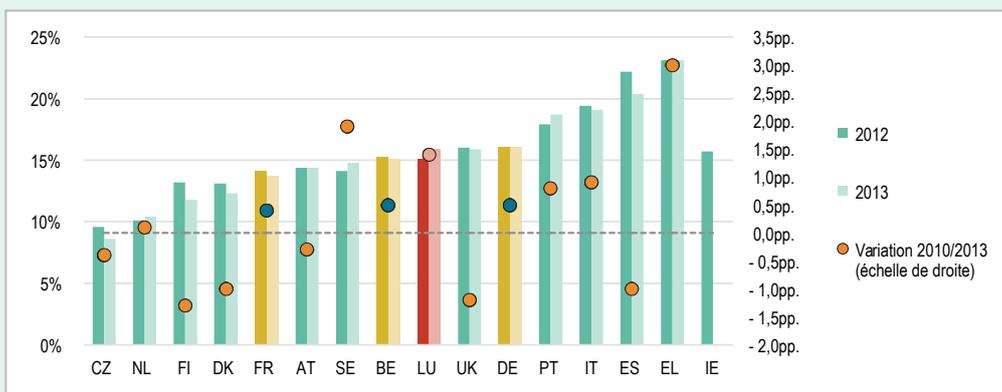
Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

Dans les sections suivantes, nous verrons que la forte progression du taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale au Luxembourg s'explique principalement par la hausse du taux de risque de pauvreté, tandis que les composantes relatives à l'exclusion sociale (taux de privation matérielle sévère et taux de ménages à faible intensité de travail) progressent de façon nettement plus modérée.

### II.2. Taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est la composante qui contribue le plus fortement à l'augmentation du taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale au Luxembourg. Le taux de risque de pauvreté est au Luxembourg d'environ 15,5% en 2013, contre 15,1% l'année précédente, et compte ainsi parmi les pays où ce taux affiche un niveau moyen. Au sein de l'UE15, seuls les pays les plus exposés à la crise économique (Portugal, Italie, Espagne et Grèce) connaissent des taux nettement plus élevés que ceux du Luxembourg.

### Taux de risque de pauvreté en 2012 et 2013 et sa variation en points de pourcentage



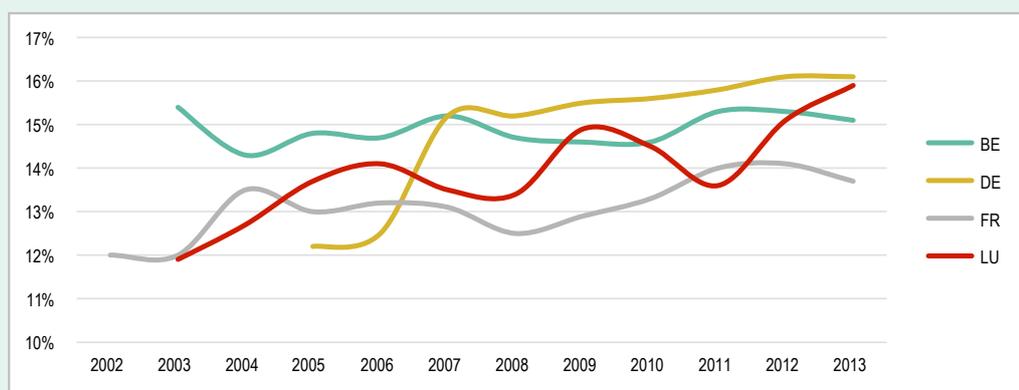
Note : Données manquantes pour IE en 2013

Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

En termes d'évolution, on constate que seules la Suède et la Grèce ont connu, par rapport à 2010, une plus forte augmentation (en points de pourcentage) de cet indicateur, tandis que les autres pays appartenant à l'UE15 ont connu des hausses modérées, voire même une diminution du taux de risque de pauvreté entre 2010 et 2013.

La comparaison sur dix ans des taux luxembourgeois et des pays voisins montrent que le Luxembourg est confronté à une nette dégradation du taux de risque de pauvreté sur cette période. Si le taux a augmenté dans les quatre pays considérés dans le graphique ci-dessous, c'est le Luxembourg qui affiche la plus forte dégradation de la situation.

### Évolution du taux de risque de pauvreté au Luxembourg et dans les pays voisins



Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

### II.3. Taux de privation matérielle sévère

*On considère comme victimes de privation matérielle les personnes vivant dans un ménage qui, par manque de ressources, est confronté à au moins 4 des 9 types de privation définies par les incapacités suivantes, consistant à ne pas être en mesure :*

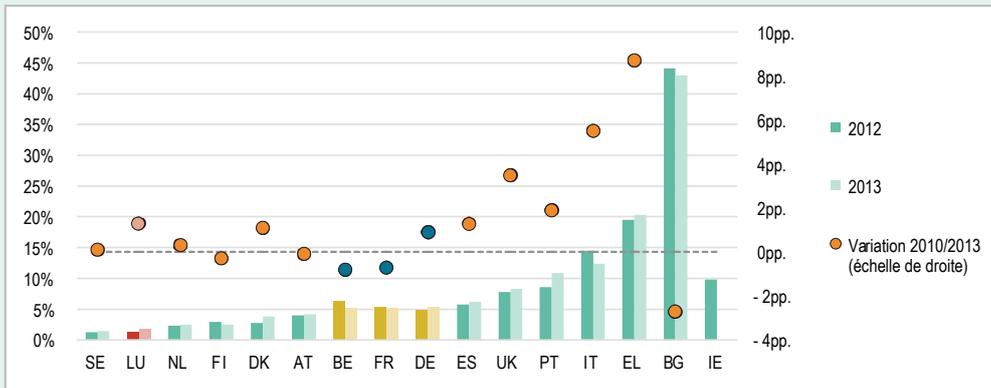
- de payer un loyer, un prêt immobilier ou des factures courantes à temps ;
- de chauffer correctement le domicile ;
- de faire face à des dépenses imprévues ;
- de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours ;
- de s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile ;
- de posséder une voiture personnelle ;
- de posséder un lave-linge ;
- de posséder un téléviseur couleur ;
- de posséder un téléphone (y compris un téléphone portable).

Source : Bertrand Maître, Brian Nolan, Christopher T. Whelan « L'indicateur EU2020 de suivi de la pauvreté et de l'exclusion : une analyse critique » dans Economie et statistique n°469-470, 2014, p.148

La privation matérielle sévère est, dans la grande majorité des pays de l'UE15, un phénomène relativement marginal, la plupart des États membres affichant des taux qui tournent au maximum aux alentours de 5%. Toutefois, on constate que ce phénomène se développe au cours des dernières années, et non pas uniquement dans les pays qui sont les plus affectés par le ralentissement conjoncturel actuel.

## Encadré 2 - Composante sociale de la procédure de déséquilibre macroéconomique

### Taux de privation matérielle sévère en 2012 et 2013 et sa variation en points de pourcentage



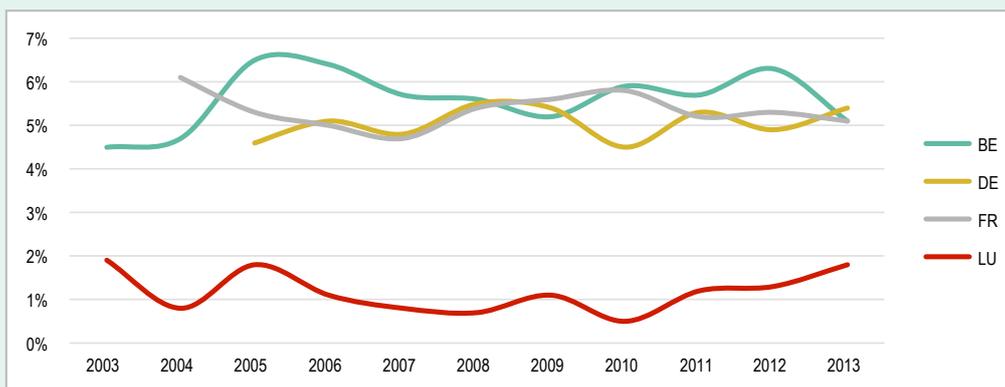
Note : Données manquantes pour IE en 2013

Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

En effet, si cette situation est quasiment inexistante au Luxembourg, on note une progression de 1,3 point de pourcentage entre 2010 et 2013 (soit une multiplication du taux par 3,6). Toutefois, l'année 2010 a été une année exceptionnelle de ce point de vue dans le sens où le Luxembourg a, cette année-là, connu le plus faible taux de privation matérielle sévère depuis 2003. Si l'on compare à 2009 ou 2011, la progression n'est plus que d'environ 0,6 point de pourcentage (ou entre +50% à +66% selon l'année).

Le Luxembourg revient donc, après quelques années d'amélioration, aux niveaux de taux de privation matérielle sévère de 2003.

### Évolution du taux de risque de privation matérielle au Luxembourg et dans les pays voisins



Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

Par rapport aux pays voisins, l'écart est encore considérable, puisque ceux-ci affichent des taux qui sont près de trois fois plus élevés que le Grand-Duché.

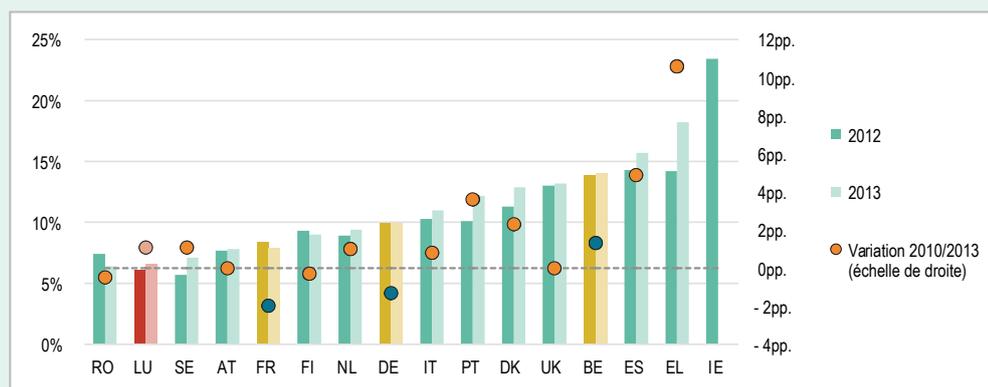
## II.4. Personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail

*L'indicateur de très faible intensité de travail s'applique aux personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé en moyenne moins de 20% de leur potentiel total de travail au cours de l'année passée. Ce pourcentage est calculé sur la base du nombre de mois travaillés au cours des douze mois précédents pour chaque membre du ménage âgés entre 18 et 59 ans (étudiants exclus).*

Source : B. Maître, B. Nolan, C. T. Whelan « L'indicateur EU2020 de suivi de la pauvreté et de l'exclusion : une analyse critique » dans Economie et statistique n°469-470, 2014, p.148

Si l'on considère la proportion de personnes vivant dans des ménages à faible intensité de travail, le Luxembourg fait partie des meilleurs élèves au sein de l'UE15. En effet, ce taux n'y est que de 6,6% en 2013. Si l'on considère l'ensemble de l'Union, seule la Roumanie connaît un taux plus faible.

### Personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail en 2012 et 2013 et sa variation en points de pourcentage



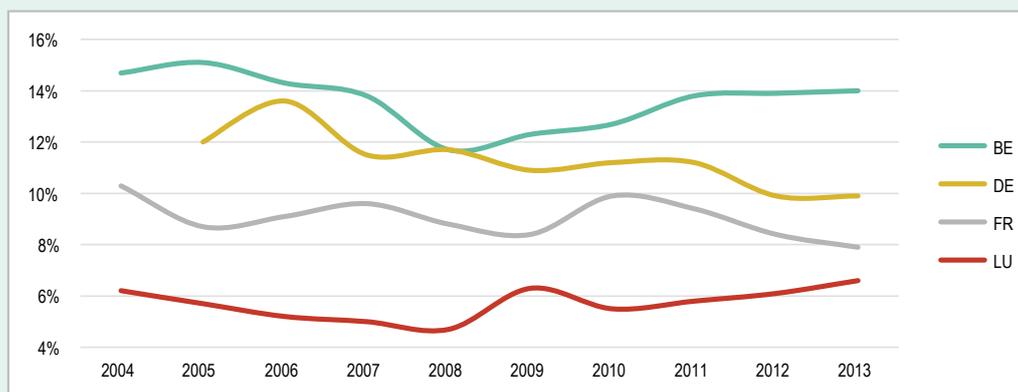
*Note : Données manquantes pour IE en 2013*

Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

Cependant, si l'on observe l'évolution de ce taux sur les dix dernières années, on constate qu'après une tendance baissière de 2004 à 2008, les dernières années ont été marquées par une hausse du nombre de personnes vivant dans des ménages à faible intensité de travail au Luxembourg.

## Encadré 2 - Composante sociale de la procédure de déséquilibre macroéconomique

Évolution du nombre de personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail au Luxembourg et dans les pays voisins



Données : Rapport 2015 sur le mécanisme d'alerte ; graphique : CSL

Parmi les pays voisins, seule la Belgique a connu une évolution similaire, tout en restant, en 2013, à un niveau inférieur à celui de début de période. Par contre, en France et en Allemagne, le taux a sensiblement diminué pour atteindre le plus bas niveau connu au cours des dix dernières années.

\*\*\*

Du côté des indicateurs de risque de pauvreté, le Luxembourg affiche certes des résultats relativement bons, voire nettement meilleurs en ce qui concerne la privation matérielle et la faible intensité de travail, mais si les résultats sont en ligne avec les moyennes européennes, ils restent en-deçà de ce qu'on pourrait attendre d'un des pays les plus prospères d'Europe.

En effet, le taux de risque de pauvreté affiche non seulement un résultat moyen en comparaison européenne, mais il connaît aussi une forte progression par rapport aux années précédentes tandis que dans les pays voisins ce taux de risque de pauvreté se stabilise ou diminue même légèrement sur la période récente.

De façon plus générale, si l'on observe les taux de variation pour tous les indicateurs repris dans la deuxième partie du présent encadré, on constate que le Luxembourg compte de façon systématique, avec les quatre pays les plus touchés par la crise<sup>23</sup>, toujours parmi les pays pour lesquels ils sont le plus aggravés.

<sup>23</sup> Espagne, Grèce, Irlande et Portugal

III.

# Conditions et qualité de l'emploi



## Conditions et qualité de l'emploi

### Les grandes tendances

Le travail temporaire, à temps partiel involontaire, le soir ou la nuit sont autant d'éléments qui viennent détériorer les conditions de travail et de vie des travailleurs au Luxembourg.

De ce point de vue, il est regrettable que certaines de ces formes de travail, plus ou moins précaires, soient en augmentation depuis de nombreuses années, évolution qui est particulièrement notable en ce qui concerne le nombre de personnes ayant des contrats de travail temporaires. À noter que les jeunes (15-24 ans) sont particulièrement concernés : au 3<sup>e</sup> trimestre 2014, ils sont plus de 46% à connaître ce type d'emploi. Seul point positif : l'on assiste, par rapport à 2012, à un léger recul de la part des personnes sujettes au travail de nuit et au travail posté.

Néanmoins, le développement des formes atypiques d'emploi ne reste pas sans effet en termes de pauvreté des personnes actives. Les travailleurs luxembourgeois comptent parmi les plus exposés au risque de pauvreté au sein de l'Europe des Quinze. Triste record si l'on considère uniquement les salariés : le Grand-Duché est le pays ayant le taux de risque de pauvreté le plus élevé !

En ce qui concerne les accidents du travail, ceux-ci poursuivent la tendance à la baisse entamée depuis plusieurs années. Toutefois, le décrochage entre accidents déclarés et reconnus reste fort marqué et peut soulever des inquiétudes. On constate également, au cours des dernières années, une explosion du nombre des déclarations de maladies professionnelles (doublement entre 2005 et 2013) alors que le nombre de maladies professionnelles reconnues a plutôt tendance à stagner.

Le *Quality of Work Index*, développé en collaboration avec l'Université du Luxembourg, permet d'évaluer la qualité du travail et l'état du bien-être des travailleurs au Luxembourg. Il ressort des résultats de cette enquête que les travailleurs du Grand-Duché sont plutôt satisfaits de leur situation.

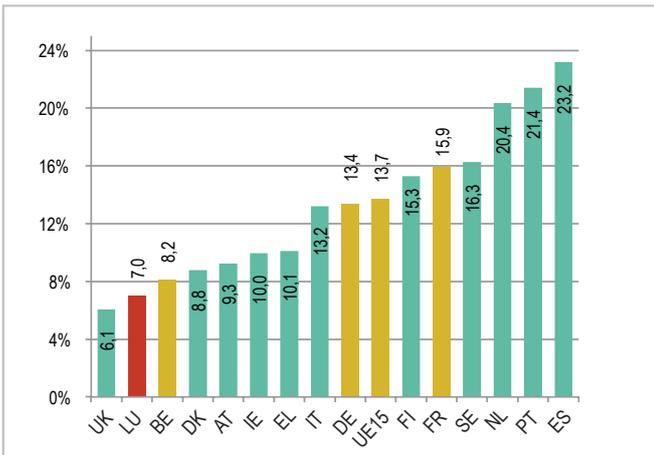
Toutefois, 7 salariés sur 10 disent devoir souvent ou (presque) tout le temps se concentrer sur plusieurs tâches simultanément. Avec 84,5% de personnes dans cette situation, les cadres sont particulièrement concernés. Si le degré de multitasking augmente avec le niveau de diplôme du travailleur, il est néanmoins fortement présent à tous les niveaux d'études (au moins 50%).

Par ailleurs, le sentiment de pression, de travailler sous contrainte de temps, est rapporté par près d'un salarié sur deux (48,6%). Pour sa part, l'estimation subjective du stress fait apparaître qu'un salarié sur trois se dit souvent, voire (presque) tout le temps, stressé à son travail alors que 31% déclarent ne l'être jamais ou rarement.

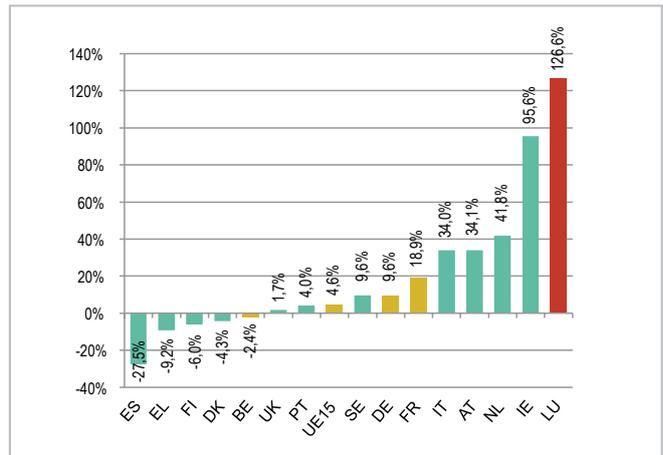
Il faut noter que le phénomène de harcèlement moral (ou mobbing) a augmenté entre 2013 et 2014, quelle que soit la classe d'âge. Cela est inquiétant car le mobbing peut avoir de sévères répercussions sur la motivation au travail, voire sur la santé psychique et physique des travailleurs.

Enfin, concernant le développement économique futur du Grand-Duché, seulement 45,6% des salariés l'envisagent avec optimisme. Les hommes sont nettement plus optimistes que les femmes (52,5% contre 35,3%), et les personnes de nationalité luxembourgeoise sont parmi les plus pessimistes de l'échantillon.

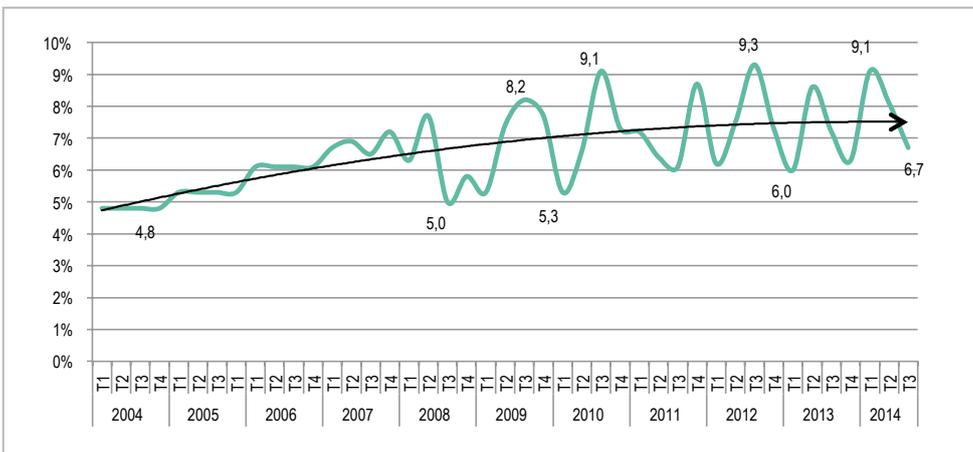
Salariés en emploi temporaire en pourcentage des salariés de 15 à 64 ans, 2013



Variation de la part des salariés en emploi temporaire entre 2003 et 2013

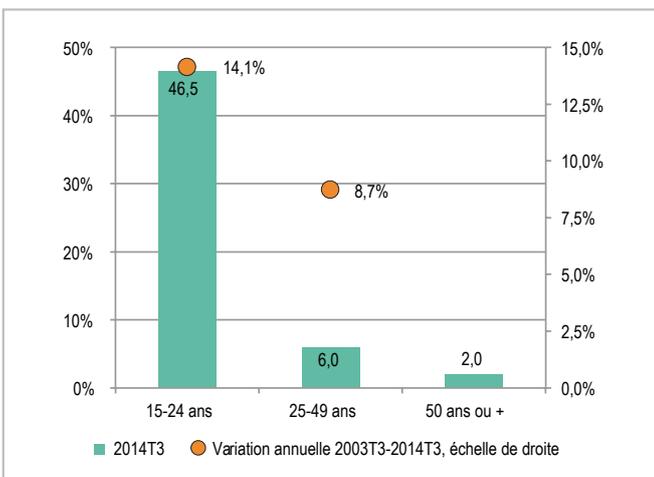


Salariés en emploi temporaire en pourcentage des salariés de 15 à 64 ans, Luxembourg



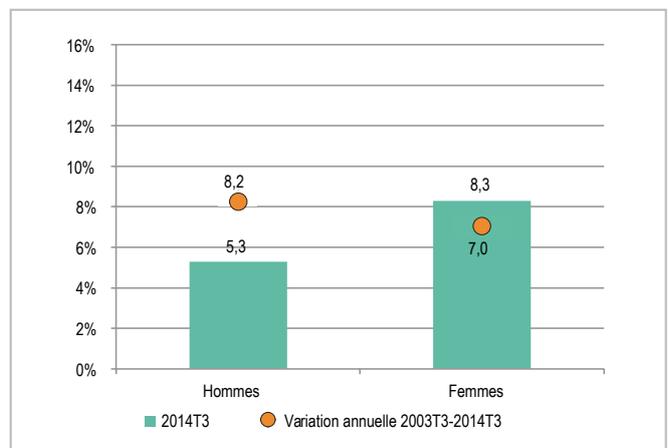
Note : Valeurs annuelles avant 2007

Salariés en emploi temporaire en pourcentage des salariés, selon l'âge, 3<sup>e</sup> trimestre, Luxembourg



Note : Données 2003T3 non disponibles pour les 50 ans et +

Salariés en emploi temporaire en pourcentage des salariés de 15 à 64 ans, selon le genre, 3<sup>e</sup> trimestre, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Emploi atypique et/ou asocial

### Emploi temporaire

#### 1.1

Eurostat définit les travailleurs en emploi temporaire comme ceux ayant un contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou un emploi prenant fin au moment de l'accomplissement de certains critères objectifs, comme l'achèvement d'une mission d'intérim ou le retour de la personne temporairement remplacée<sup>24</sup>.

L'emploi temporaire est généralement utilisé comme réponse tant aux exigences de flexibilité de l'appareil productif qu'aux politiques de gestion du chômage. Ce type d'emploi reste encore limité au Luxembourg, toujours sous les 10% de salariés. L'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI) reste donc la norme parmi les salariés résidents, avec une part équivalant à 93%.

Toutefois, le Grand-Duché semble en phase de rattrapage, si l'on peut dire, par rapport aux autres partenaires européens dont les marchés de l'emploi sont déjà bien plus « flexibilisés ». En effet, le pays connaît la plus forte augmen-

tation de la part des salariés en emploi temporaire entre 2003 et 2013 avec une augmentation de plus de 126%.

Entre 2003 et 2008, le travail temporaire au Luxembourg a connu un développement rapide : +20,0% par année. Cependant, depuis 2008, l'évolution de la proportion de travailleurs temporaires s'est ralentie (environ +2,5% par an). Or, l'emploi temporaire est une forme de précarité et toute augmentation de la précarité conduit à intensifier les flux d'entrée et de sortie du chômage et, en conséquence, à sous-estimer le stock de chômeurs à un moment donné.

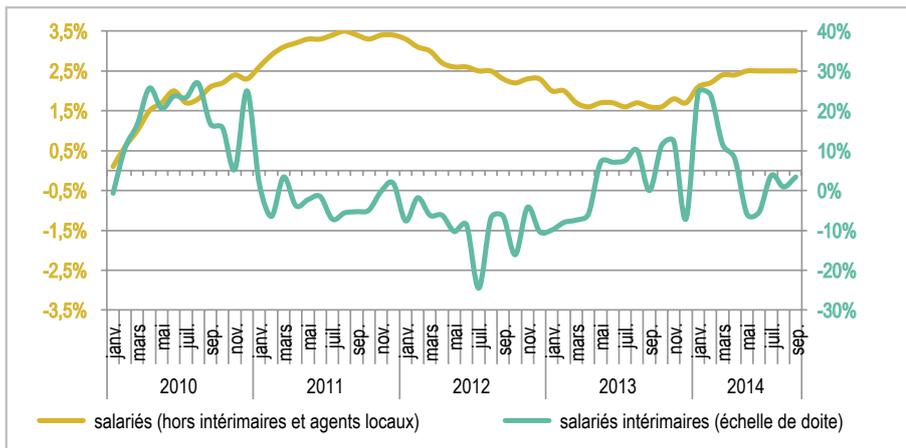
Par ailleurs, les jeunes (15-24 ans) sont particulièrement concernés par l'emploi temporaire : au 3<sup>e</sup> trimestre 2014, ils sont plus de 46%. Une part qui a été multipliée par 3,75 en onze ans. En outre, l'évolution des emplois temporaires est aussi frappante chez les 25-49 ans, avec une multiplication d'environ 2,3 sur la même période.

Les femmes sont, en proportion, nettement plus touchées que les hommes par l'emploi temporaire (un peu plus de 8% contre un peu moins de 6%). De surcroît, elles peuvent être considérées comme les plus précarisées car exerçant davantage des « petits boulots » ou enchaînant des missions de courte durée, notamment comme « personnel de services directs aux particuliers »<sup>25</sup>. Toutefois, leur part progresse plus lentement que celle des hommes, ce qui s'explique notamment par une très forte augmentation du nombre d'hommes en emploi temporaire au 3<sup>e</sup> trimestre 2012 (passage de 4,6% au 3<sup>e</sup> trimestre 2011 à 9,9%) pour, par la suite, revenir à un niveau autour des 5 et 6%, ce qui correspond à la moyenne historique de 5,8% sur la période 2003-2014.

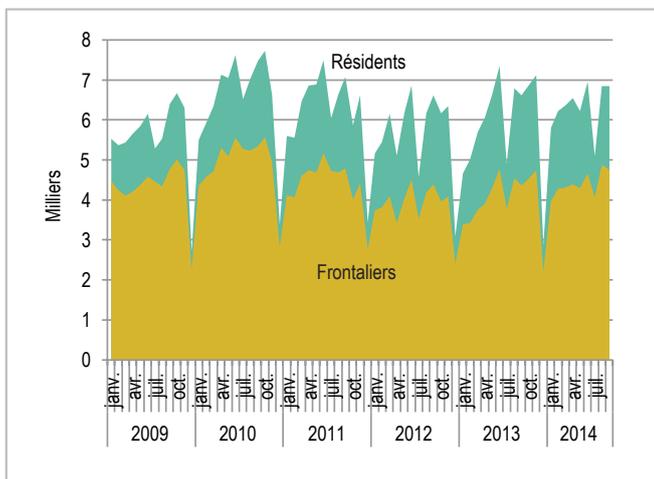
<sup>24</sup> Les salariés durant la période d'essai d'un CDI ne sont pas considérés comme étant en emploi temporaire. Par ailleurs, les statistiques relatives à l'emploi, tirées des enquêtes sur les forces de travail (EFT), ne concernent que les résidents. La prise en compte des travailleurs frontaliers pourrait très bien exercer une forte distorsion sur les résultats globaux, à l'exemple du travail intérimaire. En effet, au 30 septembre 2014, l'intérim frontalier représentait 2,8% de l'emploi frontalier, alors qu'au même moment l'emploi intérimaire hors frontaliers ne pesait que 0,7% dans l'emploi résident. Dès lors, le total de l'intérim dans l'emploi salarié intérieur s'élève à 1,7%. Ce phénomène pourrait donc aussi concerner de manière plus ou moins spectaculaire les autres formes d'emploi évaluées par les EFT.

<sup>25</sup> Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les salariés d'exécution effectuant un travail généralement manuel en vue de produire des services domestiques ou équivalents destinés aux particuliers. Ces emplois concernent les domaines suivants : service restauration, hôtelier, soins personnels, travail domestique, concierges en dehors des établissements d'enseignement et de santé (INSEE).

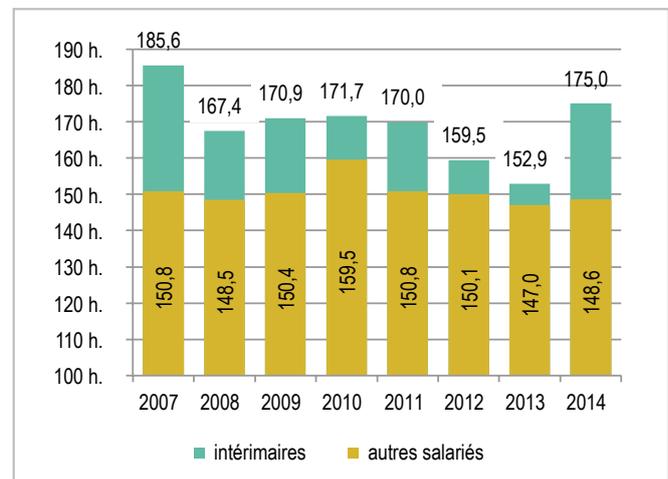
### Emploi salarié et emploi salarié intérimaire, par rapport au même mois de l'année précédente, Luxembourg



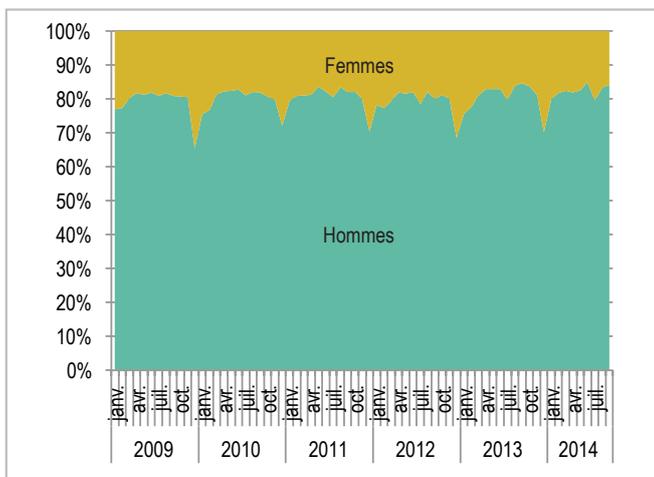
### Nombre cumulé de salariés en emploi intérimaire selon la résidence, Luxembourg



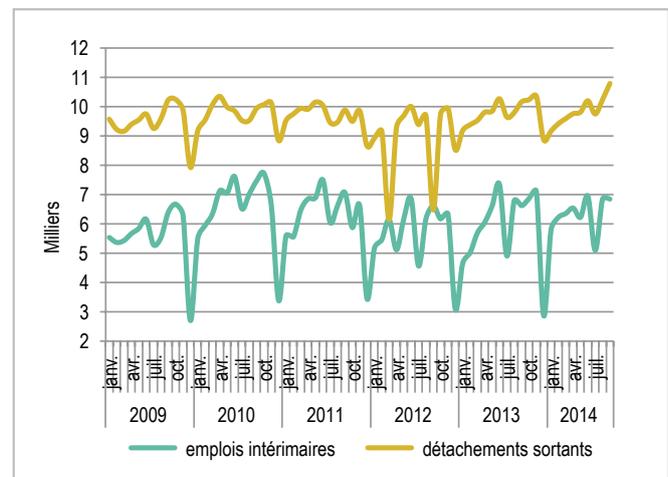
### Heures travaillées par salarié, en moyenne, en mars de chaque année, Luxembourg



### Proportion de femmes et d'hommes dans l'emploi intérimaire, Luxembourg



### Salariés en emplois intérimaires et en détachement, Luxembourg



**Note :** Les données présentées ci-dessus ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Données : IGSS ; graphiques : CSL

## Emploi atypique et/ou asocial

### 1.2 Emploi intérimaire et détachement

Les fluctuations de l'emploi intérimaire sont liées à la conjoncture<sup>26</sup>. Malgré ces fluctuations conjoncturelles, on ne peut nier le recours à ce type d'emploi.

On constate que parmi les salariés en emploi intérimaire, la majorité est constituée de frontaliers. En effet, de janvier à septembre 2013, environ deux tiers de l'ensemble des travailleurs intérimaires sont des frontaliers.

Par ailleurs, les intérimaires ont, en moyenne, un temps de travail par personne supérieur aux autres salariés. Du reste, cette différence s'est encore accentuée en 2014 avec une moyenne de 175 heures, contre près de 147 heures pour les autres salariés.

Si l'on différencie selon le genre, le travail intérimaire est surtout le fait des hommes (à hauteur de 80% environ), le taux de participation des femmes oscillant, par conséquent, autour de 20% seulement.

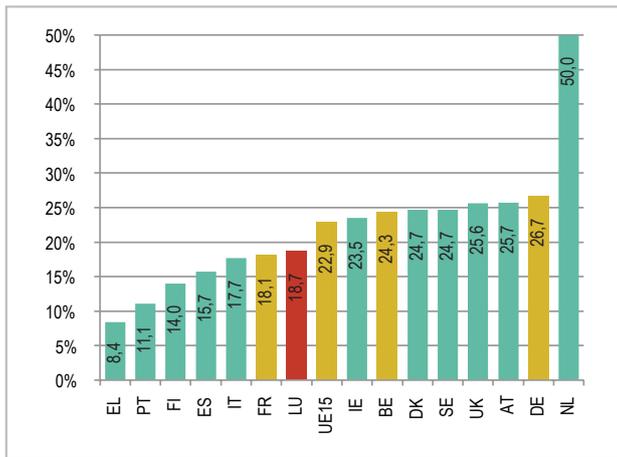
Le nombre de salariés en détachement<sup>27</sup> connaît une évolution semblable à celle des salariés en intérim. Le détachement présente un profil saisonnier similaire à celui de l'emploi intérimaire car chaque fin d'année est marquée par une forte chute de l'emploi et une reprise dès le début de l'année suivante. Cependant, malgré un fléchissement, inégalé par le passé, du recours aux détachements en mars et septembre 2012, le nombre de travail-

leurs concernés retrouve en juin 2013 son niveau d'avril 2010, dépassant les 10.000. En 2014, le nombre de salariés détachés va croître en tendance jusqu'à atteindre, sur la période considérée, un maximum historique de 10.791 personnes en septembre 2014.

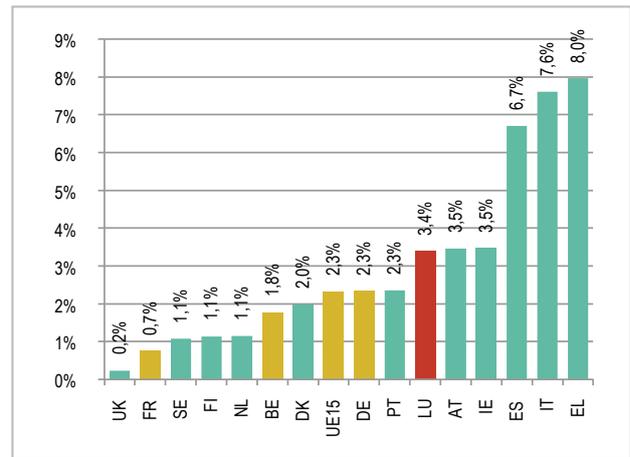
<sup>26</sup> Seuls les intérimaires présents au dernier jour ouvré sont dénombrés. De ce fait, si le dernier jour ouvré d'un mois donné tombe un jour précédant un jour férié, un certain nombre de contrats intérimaires ne débute que le mois suivant, ce qui conduit mécaniquement à une évolution défavorable de l'emploi intérimaire le mois considéré.

<sup>27</sup> Un salarié en détachement a un contrat de travail avec un employeur établi au Luxembourg. Il y travaille habituellement, mais il exécute son travail hors du Grand-Duché pendant une durée limitée déterminée par le contrat de prestations de services.

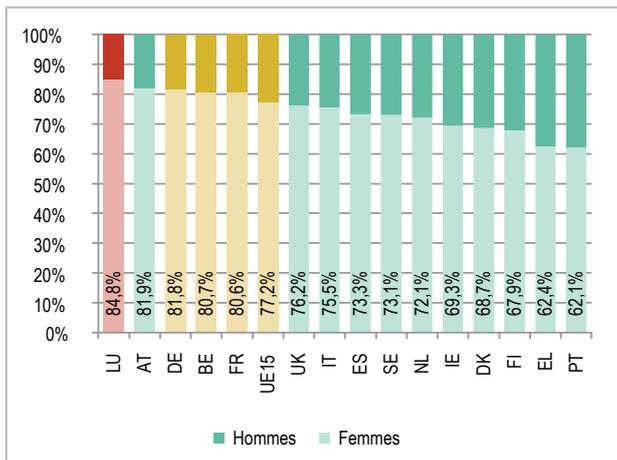
### Emploi à temps partiel en pourcentage de l'emploi total, 2013



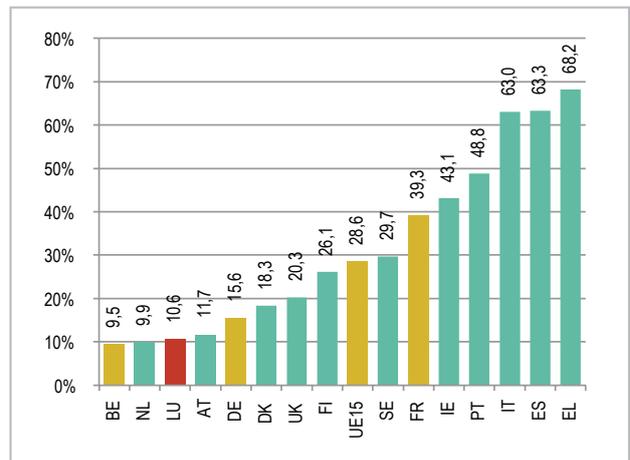
### Variation annuelle moyenne de la part de l'emploi à temps partiel, 2003-2013



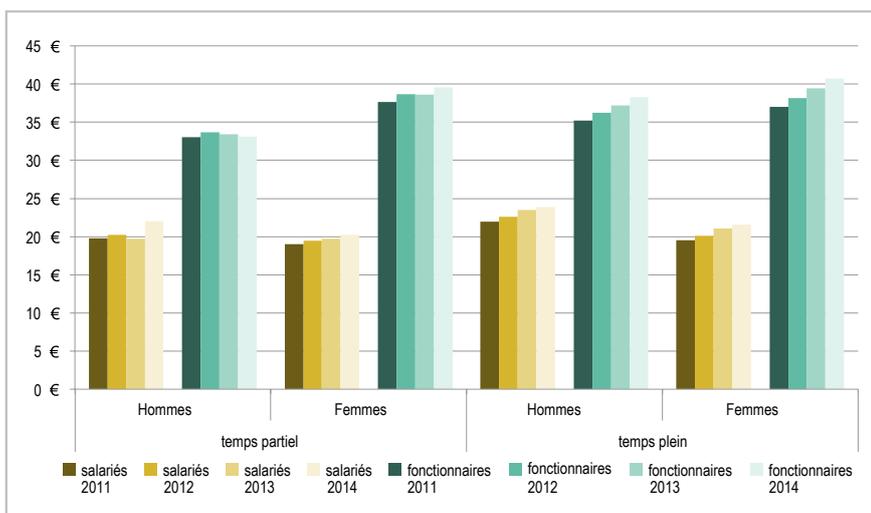
### Proportion d'emplois à temps partiel selon le genre, 2013



### Emploi à temps partiel involontaire en pourcentage de l'emploi à temps partiel total, 2013



### Salaire horaire moyen selon le statut, le genre et le temps de travail, Luxembourg



Données : Eurostat, IGSS ; graphiques : CSL

## Emploi atypique et/ou asocial

### Emploi à temps partiel

Concernant la part de personnes travaillant à temps partiel, qu'il soit volontaire ou involontaire, le Luxembourg occupe, avec un taux de 18,7%, une place intermédiaire en 2013 dans le classement des pays de l'Europe des Quinze. Toutefois, le Grand-Duché a connu, sur les dix dernières années, une hausse annuelle moyenne de cette part s'élevant à 3,4%, alors qu'elle n'a été, pendant la même période, que de 2,3% dans l'Europe des Quinze.

En 2013, bien qu'en très légère baisse par rapport à 2011 et 2012, la part des femmes à temps partiel est toujours plus importante au Luxembourg que dans le reste de l'Europe des Quinze. En 2012, l'emploi à temps partiel féminin représente 84,8% de l'emploi à temps partiel, soit 7,6 points de pourcentage de plus que la moyenne européenne.

C'est au Luxembourg que l'on rencontre le plus fort écart entre les genres. Pour les personnes travaillant à temps partiel, la raison principale invoquée pour ce choix découle d'une responsabilité familiale au sens large (assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler, autres responsabilités familiales ou personnelles) avec, en 2013, 63,7% des temps partiels liés à une telle responsabilité.

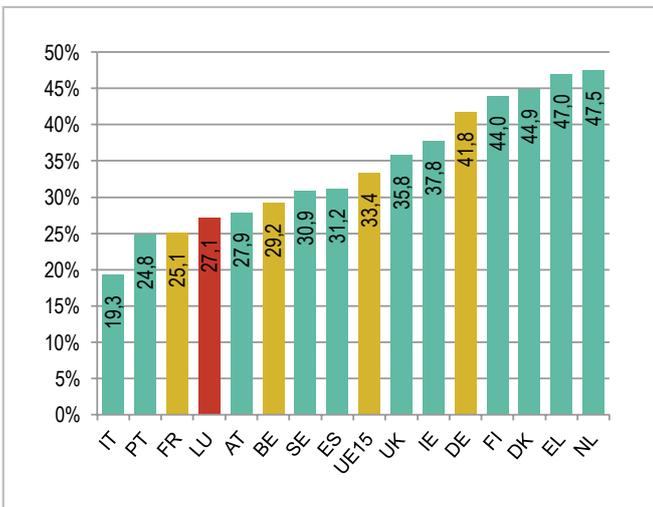
Évoluant entre 2000 et 2010 autour de 8,5%, le temps partiel involontaire au Luxembourg a brusquement augmenté en 2012 pour atteindre 13,7%, et est redescendu à 10,6% en 2013. En comparaison internationale, le Grand-Duché est placé parmi les pays où ce taux reste faible (3<sup>e</sup> place).

Quant au salaire horaire moyen, il évolue de façon plus dynamique pour les salariés à temps plein que pour les salariés à temps partiel.

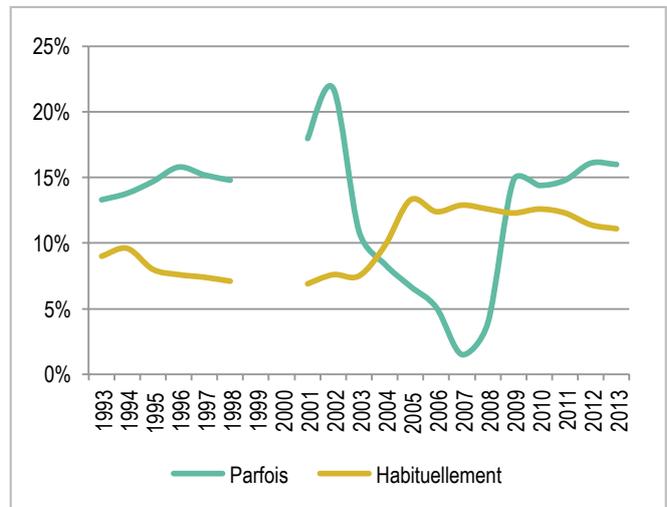
Si l'on différencie selon le genre, pour les salariées à temps partiel, le salaire horaire moyen est un peu inférieur à celui des hommes. L'écart est légèrement plus prononcé entre hommes et femmes travaillant à temps plein. En 2013, ces écarts sont de 8,6% pour les temps partiels et de 10,8% pour les temps pleins.

À noter encore que cette inégalité de genre s'inverse chez les fonctionnaires. Pour les deux types de temps de travail, les femmes gagnent relativement plus que les hommes.

### Emploi salarié le soir en pourcentage de l'emploi total, 2013

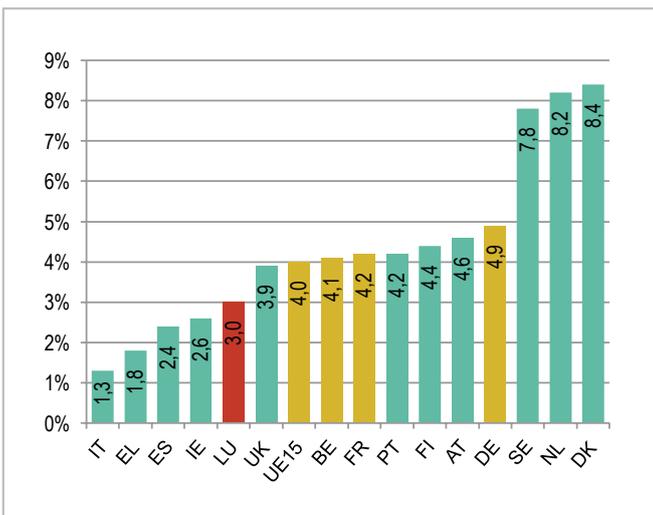


### Évolution de la part de l'emploi salarié travaillant le soir selon la fréquence, Luxembourg

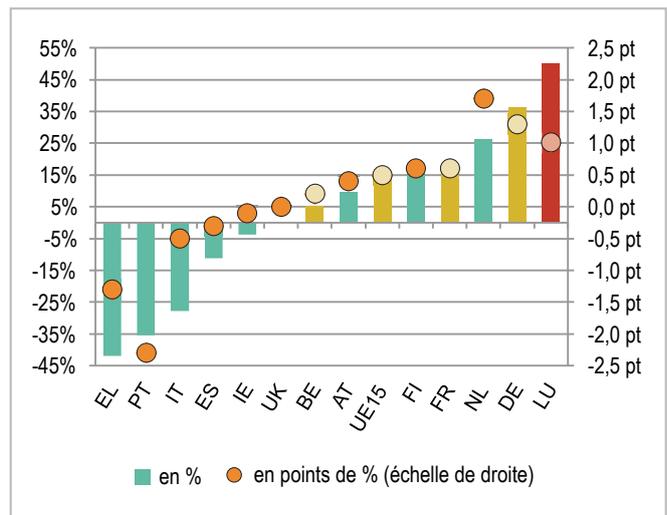


Note : Données manquantes en 1999 et 2000

### Part de la population ayant un deuxième emploi, 2013



### Variation de la part de la population ayant un deuxième emploi, 2007-2013



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## Emploi atypique et/ou asocial

### Emploi salarié le soir et population ayant deux emplois

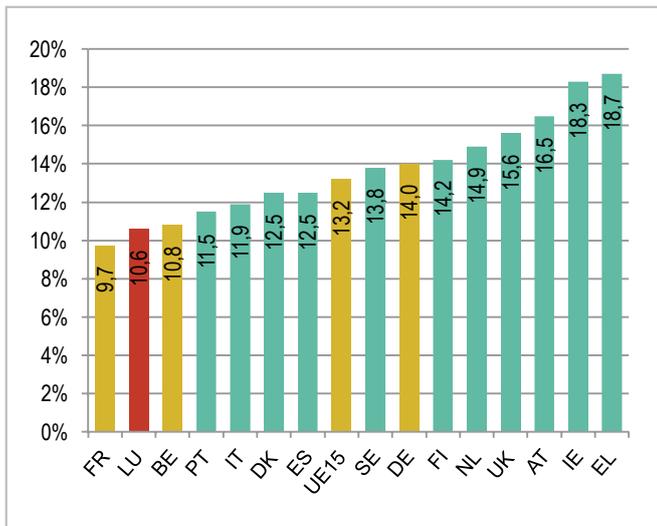
Eurostat définit les travailleurs du soir comme ceux exerçant leur activité professionnelle en dehors des heures habituelles de travail mais avant les heures habituelles de sommeil.

Cet indicateur concerne les personnes dont au moins la moitié du temps de travail se déroule le soir. En 2013, plus du quart des salariés du Grand-Duché (27,1%) travaillent en soirée, que ce soit de façon occasionnelle ou habituelle. Le Luxembourg se place ainsi dans le groupe de pays où ce type de travail est peu répandu.

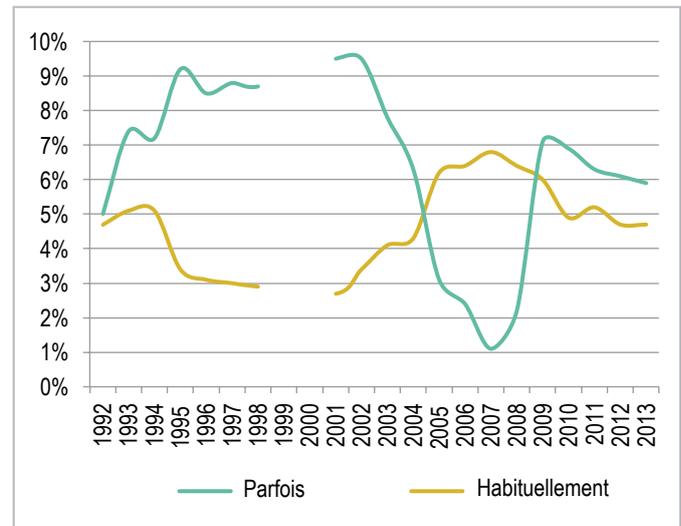
Toutefois, la proportion de salariés travaillant habituellement le soir augmente assez clairement jusqu'en 2005 et tend à décliner ensuite pour atteindre 11,1% en 2013. En revanche, la part des salariés travaillant le soir de façon occasionnelle est plus volatile. Après avoir augmenté brutalement au début des années 2000 et entre 2007 et 2009, elle tend, depuis, à osciller aux alentours de 15% (en 2013 : 16,0%).

En 2013, 3,0% de la population occupée cumule deux emplois. Le Luxembourg fait ainsi partie des pays où cette situation est plutôt inhabituelle. Cependant, sur la période 2007-2013, le phénomène est beaucoup plus remarquable. En effet, la proportion de personnes ayant deux emplois s'est accrue de 50% en six ans (soit 1 point de pourcentage) et le pays a ainsi connu la plus forte hausse au sein de l'Europe des Quinze.

### Emploi salarié de nuit en pourcentage de l'emploi total, 2013

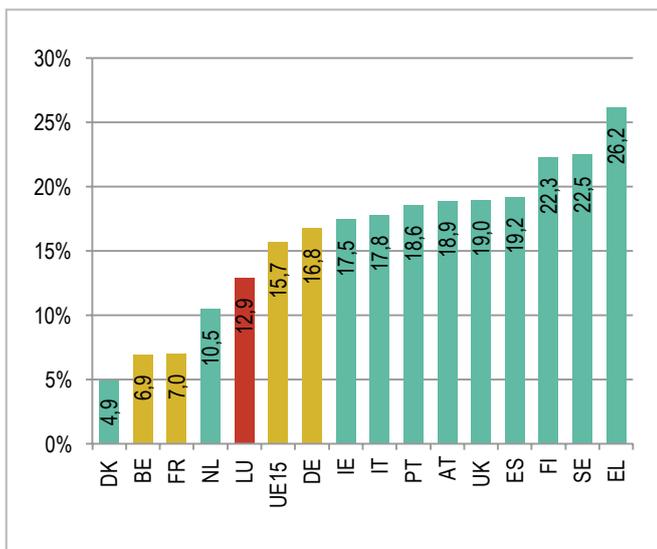


### Évolution de la part de l'emploi salarié travaillant de nuit selon la fréquence, Luxembourg

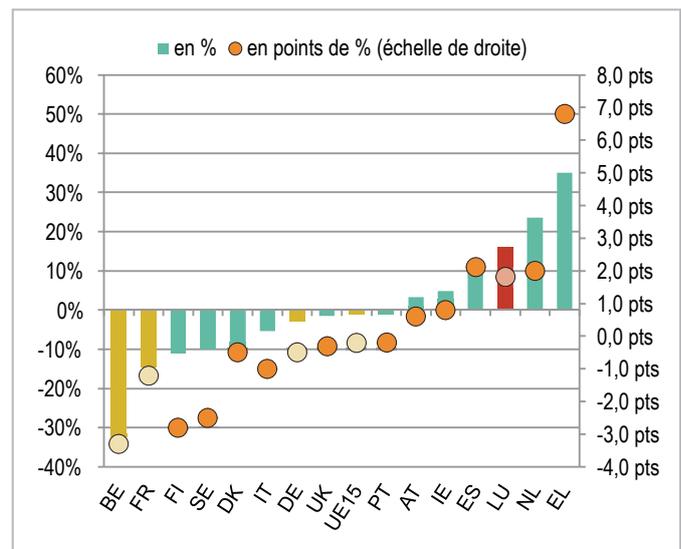


Note : Données manquantes en 1999 et 2000

### Travail posté en pourcentage des salariés, 2013



### Variation de la part du travail posté, 2007-2013



Notes : Données manquantes pour DK et SE en 2007 ; rupture de série en 2008 pour FI et UK, en 2009 pour IE, EL et LU, en 2010 pour NL, en 2011 pour BE et PT, en 2012 pour DE et BE, en 2013 pour FR, NL et AT

Données : Eurostat ; graphiques : CSL

1

1.5

## Emploi atypique et/ou asocial

### Emploi salarié de nuit et travail posté

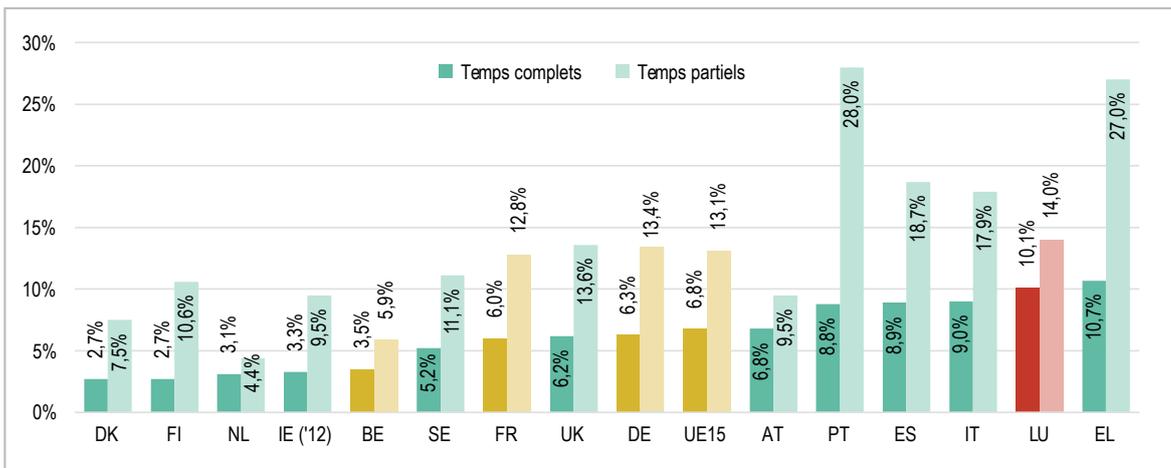
En 2013, le travail de nuit (entre 23h00 et 6h00), habituel et occasionnel, touche 10,6% des salariés au Luxembourg. Ce score place le Grand-Duché parmi les pays de l'Europe des Quinze où le travail nocturne reste un phénomène relativement marginal ; la moyenne européenne s'établissant à 13,2% .

Entre 2007 et 2013, la part de l'emploi salarié de nuit a fortement diminué dans l'UE15, et le Portugal est le pays où elle diminue le plus (-36,6% en six ans). Toutefois, tous les pays ne sont pas concernés par cette baisse et il existe des exceptions notables. Ainsi, le Luxembourg est le pays où la part du travail de nuit augmente le plus (+32,5% sur la période), suivi par l'Espagne et le Danemark.

Il convient cependant de noter qu'au Luxembourg, l'évolution du travail de nuit occasionnel est, tout comme celle du travail salarié le soir, relativement volatile, avec une forte diminution observée en période de bonne conjoncture. À l'opposé, le travail de nuit (mais aussi celui du soir) suit une tendance inverse, augmentant en période de bonne conjoncture pour rediminuer quand l'activité économique ralentit. Depuis 2010, le travail de nuit habituel affecte environ 5% des salariés au Luxembourg.

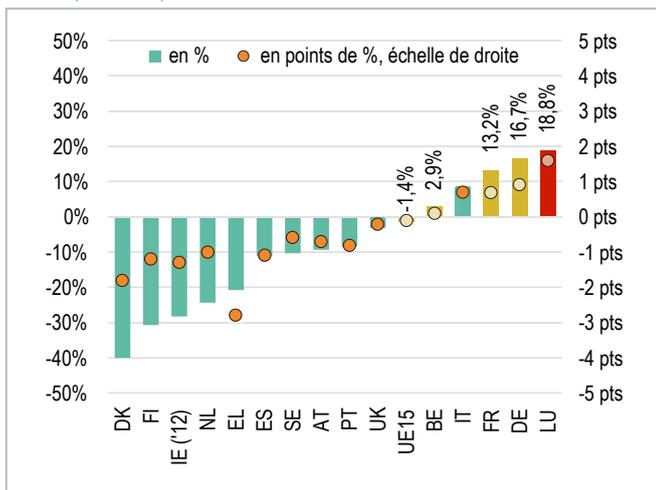
La part des salariés ayant un travail posté, c'est-à-dire un travail organisé en équipes successives qui se relaient en permanence, est de 12,9% en 2013 au Luxembourg, soit un peu inférieure à la moyenne européenne (15,7%). Toutefois, le travail posté a augmenté de 16,2% entre 2007 et 2013 au Grand-Duché, ce qui constitue l'une des plus fortes hausses vérifiées au sein de l'Europe des Quinze au cours de cette même période.

### Taux de risque de pauvreté des travailleurs et temps de travail, 2013

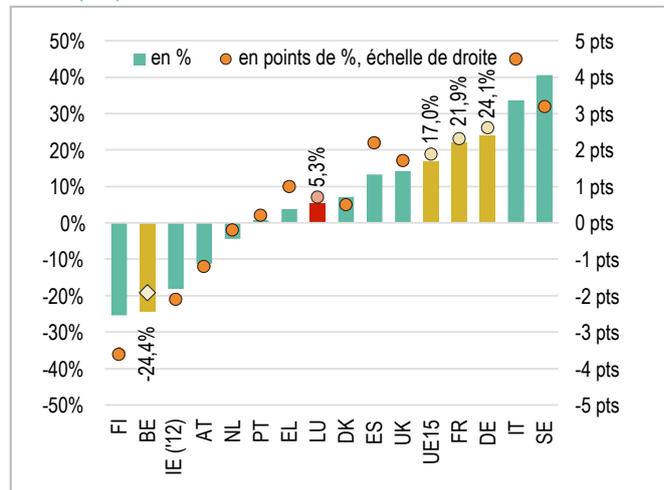


### Variation annuelle du taux de risque de pauvreté des travailleurs, 2008-2013

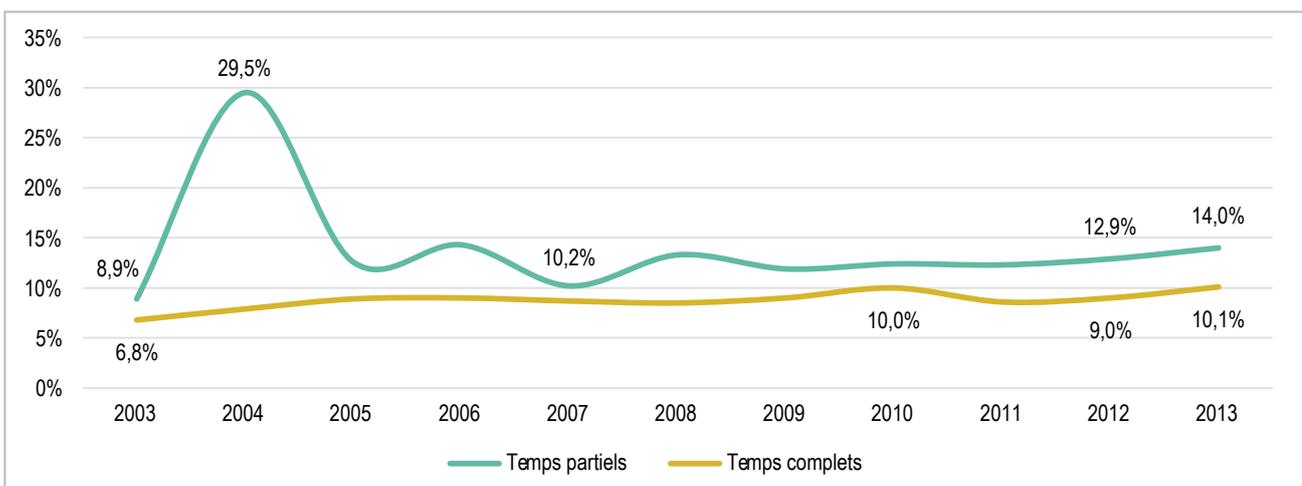
#### à temps complet



#### à temps partiel



### Évolution du taux de risque de pauvreté selon le temps de travail, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

## 2

## 2.1

**Pauvreté  
laborieuse****Risque de pauvreté  
et temps de travail**

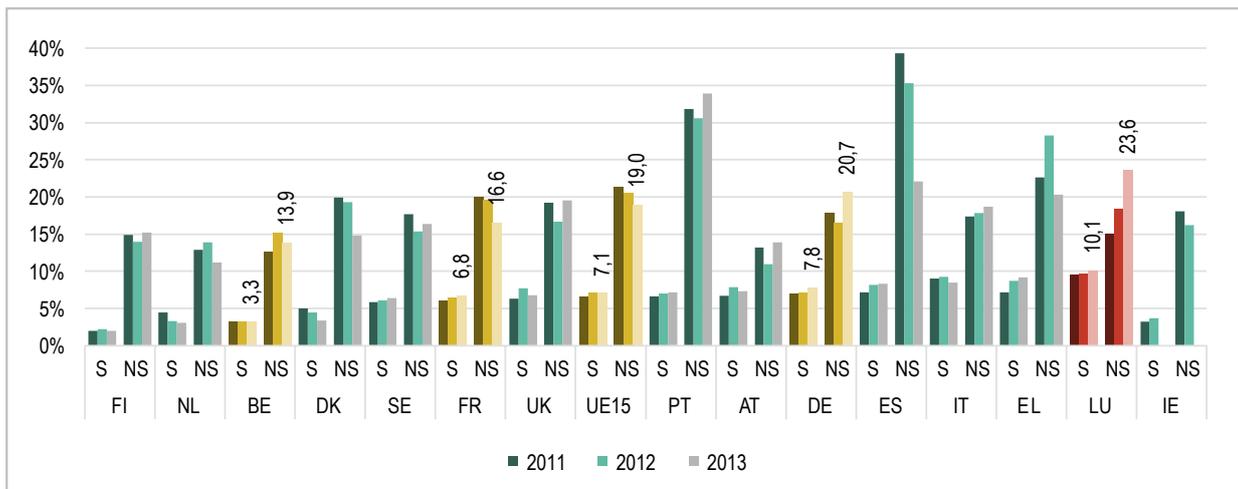
La pauvreté laborieuse, phénomène initialement apparu outre-Atlantique, est un concept qui rend compte de la concomitance de deux situations a priori contradictoires : travailler et appartenir en même temps à un ménage pauvre. C'est une composante significative de la pauvreté que l'on trouve également au Luxembourg. Ici aussi, l'emploi ne protège plus toujours de la pauvreté. Au Grand-Duché, en 2013, ce sont 14% des personnes ayant un emploi à temps partiel et 10,1% des personnes travaillant à temps complet qui sont touchées par le risque de pauvreté. Le Luxembourg est ainsi parmi les pays de l'UE15 pour lesquels le risque de pauvreté des travailleurs est le plus élevé.

En termes de variation, aucun des deux groupes de travailleurs n'affiche des améliorations de leur situation au Luxembourg. En effet, tant pour les travailleurs à temps complet que pour les travailleurs à temps partiel, le taux de risque de pauvreté augmente par rapport à 2008. À cet égard, ce sont ceux qui travaillent à temps complet pour lesquels la situation se dégrade le plus, avec une hausse de 18,8% par rapport à 2008, tandis que les travailleurs à temps partiel affichent une hausse plus modérée de 5,3% de leur taux de risque de pauvreté. Par rapport à 2012, le taux de risque de pauvreté a augmenté de

8,5% pour les temps partiels, et de 12,2% pour les temps complets. Pour les temps complets, le Luxembourg affiche ainsi la plus forte hausse du taux de risque de pauvreté par rapport à 2008, mais aussi par rapport à 2012.

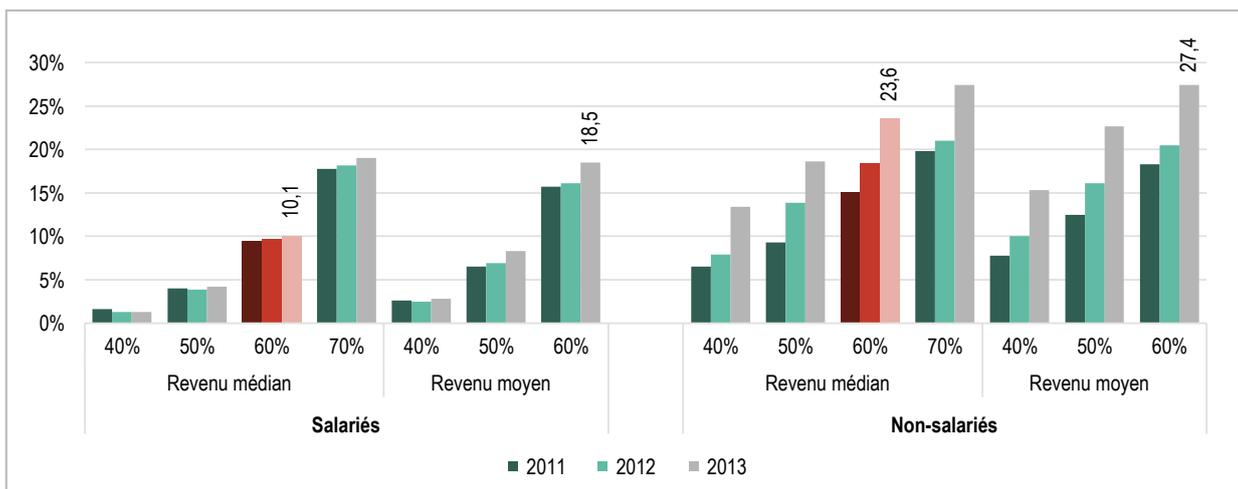
Sur le plus long terme, au Luxembourg, on constate une nette tendance à l'augmentation du taux de risque de pauvreté quel que soit le temps de travail. Si diminution il y a, celle-ci n'est toujours que temporaire.

Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants)



Note : S = salariés ; NS = non-salariés (indépendants)

Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants) par seuil de pauvreté, Luxembourg



Données : Eurostat ; graphiques : CSL

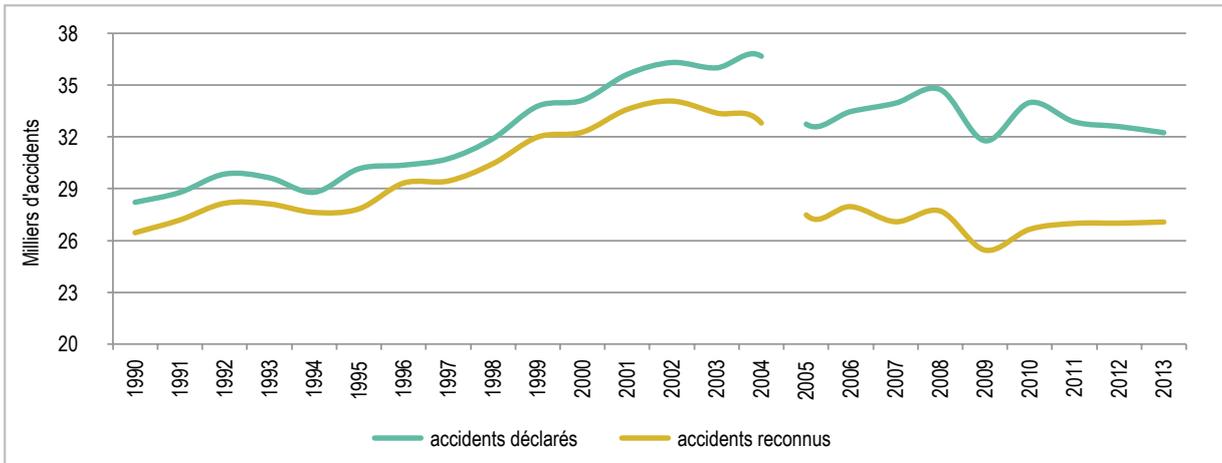
Comme on l'a déjà vu, le fait de travailler ne protège pas forcément de la pauvreté. Cependant, tous les travailleurs n'y sont pas exposés de la même façon. En effet, les travailleurs salariés font face à un risque de pauvreté moindre que les travailleurs non-salariés (indépendants). Cela est valable pour tous les pays de l'UE15. De ce point de vue, le Luxembourg est même l'un des pays affichant les pires performances au sein de cette zone géographique.

Si l'on considère le seuil de risque de pauvreté, qui s'élève à 60% du revenu équivalent médian, le taux de risque de pauvreté d'un salarié est, en 2013 au Luxembourg, de 10,1%. Au fil des années, ce taux est légèrement en hausse. Pour ce qui est des indépendants, le taux de risque de pauvreté correspondant est plus de deux fois plus élevé et s'établit à 23,6%, ce qui est une nette dégradation par rapport à 2012 où ce taux ne s'élevait qu'à 18,4%.

Avec ces résultats, le Luxembourg est le pays ayant le taux de risque de pauvreté des salariés le plus élevé. En ce qui concerne le taux de risque de pauvreté des indépendants, seul le Portugal fait pire.

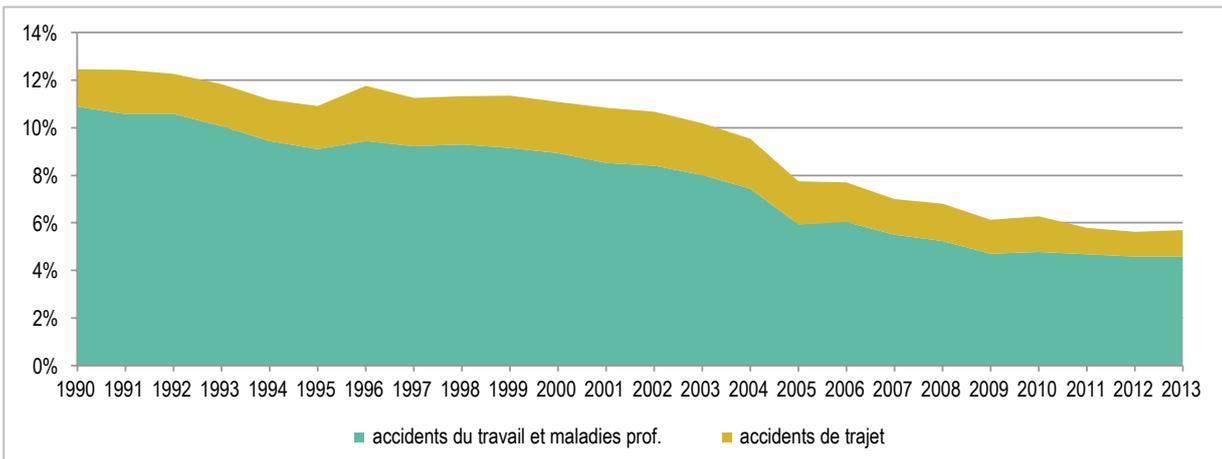
Le calcul du taux de risque de pauvreté à différents seuils des revenus équivalents médian et moyen montre qu'environ la moitié des individus en risque de pauvreté, qu'ils soient salariés ou non-salariés, se situent juste en-dessous du seuil de risque de pauvreté officiel de 60% du revenu équivalent médian.

### Nombre d'accidents du travail, Luxembourg

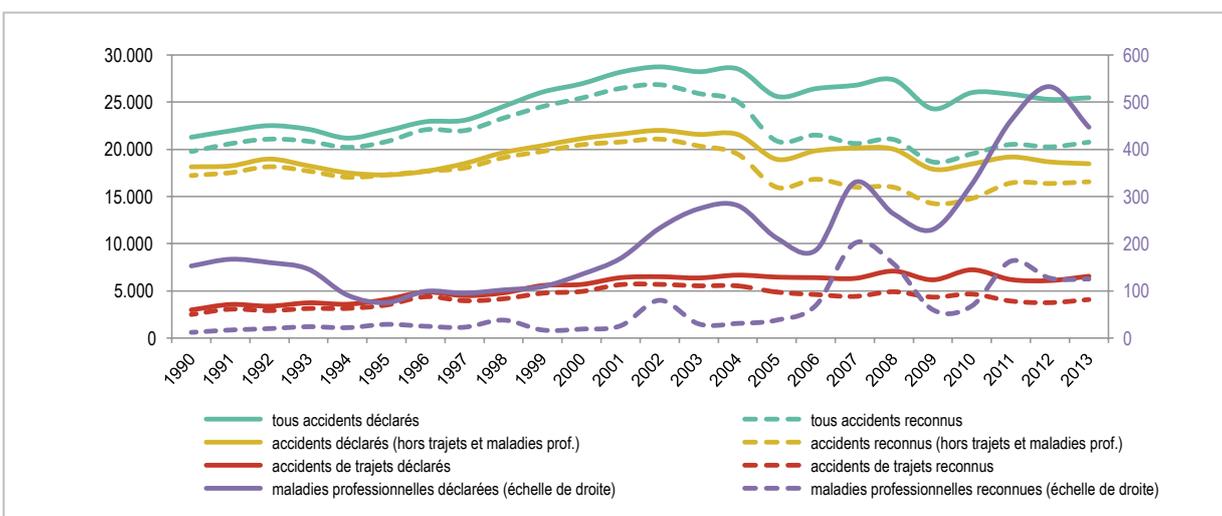


Note : Rupture de série en 2005

### Taux de fréquence des accidents du travail, régime général, Luxembourg



### Accidents professionnels, déclarés et reconnus, régime général, Luxembourg



Données : Association d'assurance accident ; graphiques: CSL

## Accidents du travail

### Fréquence des accidents

#### 3.1

Les accidents liés à l'activité professionnelle, qu'il s'agisse de maladies, d'accidents de trajet ou d'accidents du travail proprement dits, sont une manifestation du risque pris par les travailleurs. Les statistiques de l'Association d'assurance accident (AAA) renseignent sur l'ampleur de ces différentes formes de risques et sur leur gravité.

D'une manière générale, le nombre absolu d'accidents déclarés a crû entre 1990 et 2004, ce qui n'est pas sans lien avec la croissance de la population ayant un emploi. La diminution advenue entre 2004 et 2005 est due à un changement méthodologique dans la procédure de déclaration des accidents. Si l'on considère les chiffres à partir de 2005, l'évolution du nombre d'accidents est plus volatile, sans jamais descendre toutefois en dessous du seuil des 32.000 cas, exception faite de l'année 2009. À noter

également que l'année 2013 est, comme les trois années précédentes, marquée par une légère baisse des accidents, liée vraisemblablement au ralentissement de l'activité suite à la crise économique.

La fréquence des accidents au sein du régime général, couvrant toutes les personnes ayant une activité professionnelle, est en diminution depuis 1990, traduisant une augmentation du nombre d'accidents proportionnellement moins forte que l'augmentation des heures prestées.

Sans doute plus inquiétant est l'écart grandissant, sur la période, entre le nombre d'accidents déclarés et le nombre d'accidents reconnus. Si la rupture de série de 2005 est venue accentuer cet écart, force est de constater que le taux de reconnaissance des accidents était en diminution bien avant cette date.

En effet, alors que le taux de reconnaissance des accidents professionnels était de 96% en 1996, il n'est plus que de 80% en 2012 et de 82% en 2013.

Par ailleurs, la part des accidents survenus sur le lieu de travail a eu tendance à diminuer depuis 1990. A contrario, celle des accidents de trajet a plutôt augmenté, évolution qui est probablement liée à la progression de l'emploi frontalier.

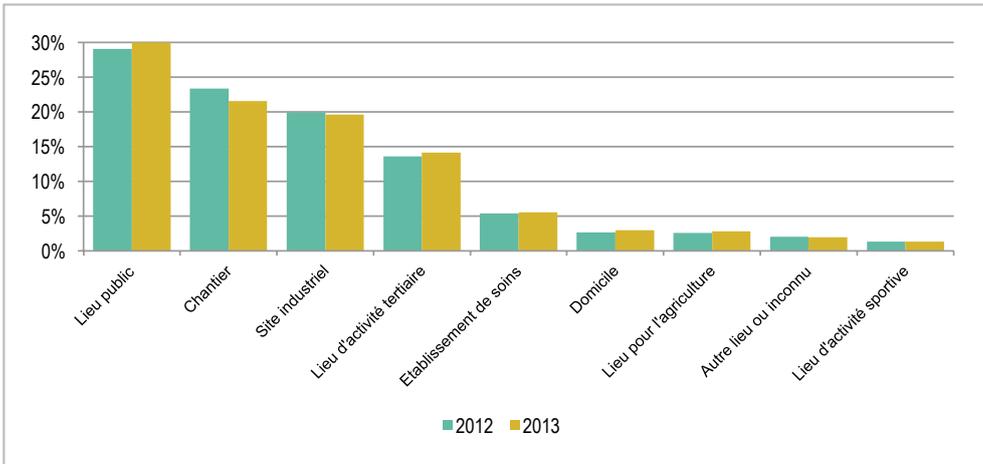
Les maladies professionnelles sont rares, de ce fait la variation de leur part dans l'ensemble des statistiques est peu significative. Il en est de même des accidents mortels : advenus dans 0,05% des accidents, 22 personnes sont décédées en 2013, dont 16 suite à un accident de trajet.

*Note : Depuis 2011, les statistiques sont établies fin août et non plus fin mars.*

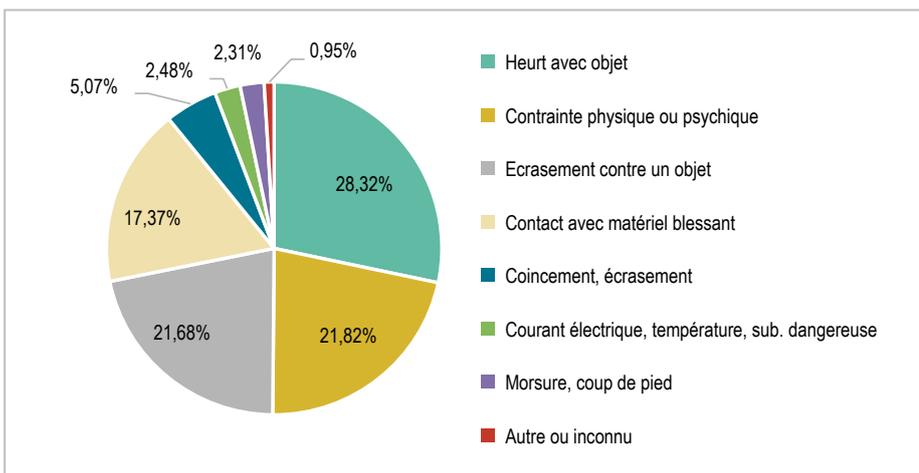
*Taux de fréquence AAA : nombre d'accidents reconnus \* 100 / nombre de travailleurs-unité*

*Travailleurs-unité : le total des heures de travail déclarées divisé par 2080, le temps de travail moyen annuel (40 heures par semaine, 52 semaines par an)*

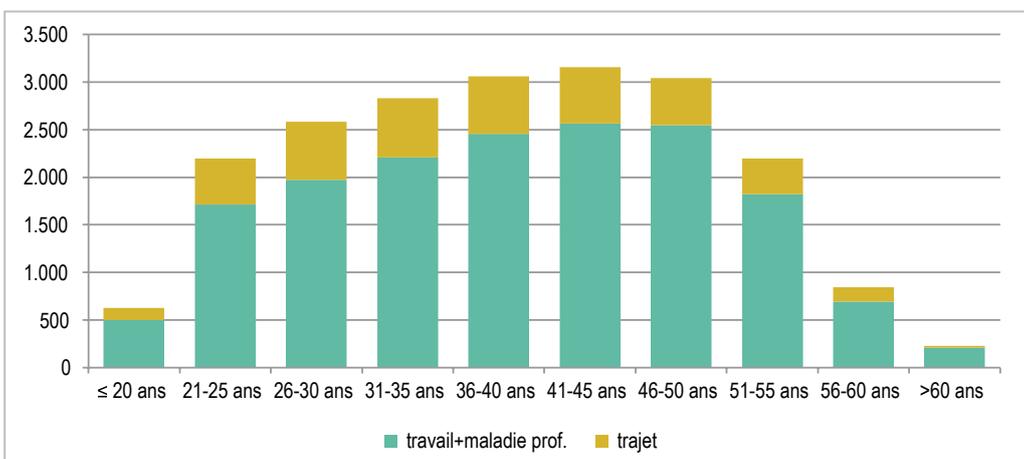
Accidents reconnus selon le nombre de jours d'incapacité de travail, régime général, Luxembourg



Répartition des accidents reconnus, selon la modalité de la blessure, régime général, Luxembourg, 2013



Accidents reconnus, selon l'âge de la victime, régime général, Luxembourg, 2013



Données : Association d'assurance accident ; graphiques : CSL

## Accidents du travail

### Caractéristiques des accidents reconnus

Hormis les accidents qui se situent dans un lieu public (accidents de trajet pour la plupart), ce sont les chantiers et les sites industriels qui sont, tant en 2012 qu'en 2013, les lieux les plus touchés (environ 20% chacun). Viennent ensuite les lieux d'activité tertiaire avec un peu moins de 15% et les établissements de soins avec un peu plus de 5%.

La plupart des accidents sont dus à un heurt ou une collision avec un objet en mouvement (28,3%). Viennent ensuite les contraintes physiques du corps ou les contraintes psychiques (21,8%), les écrasements contre un objet immobile alors que la victime est en mouvement (21,7%) et les contacts avec du matériel coupant, pointu, dur ou rugueux (17,4%).

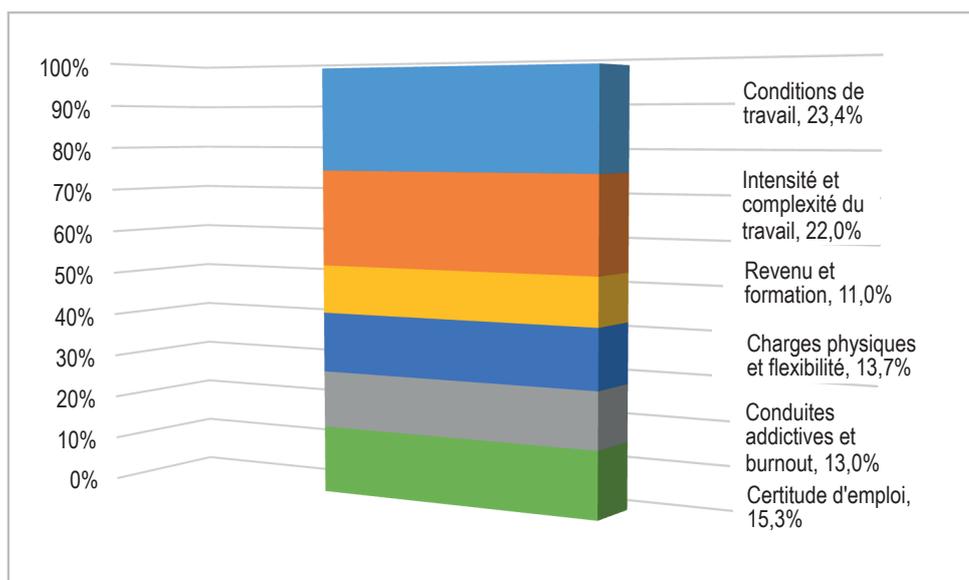
Si l'on s'intéresse à la nature des lésions, l'on s'aperçoit que plus de la moitié de celles-ci sont des plaies et blessures superficielles (51,5%). L'autre grande catégorie concerne les luxations, entorses et foulures (29,6%).

Enfin, un regard sur l'âge des personnes touchées est riche d'enseignement. La quarantaine semble être, en 2013, une période charnière. Les accidents de trajets sont surreprésentés parmi les plus jeunes et les autres accidents, à l'inverse, parmi les plus âgés. Ainsi, plus d'un accident du travail sur cinq (22%) est un accident de trajet touchant un jeune de moins de 35 ans. Pour les plus de 40 ans, la proportion n'est que d'un sur six (17%).

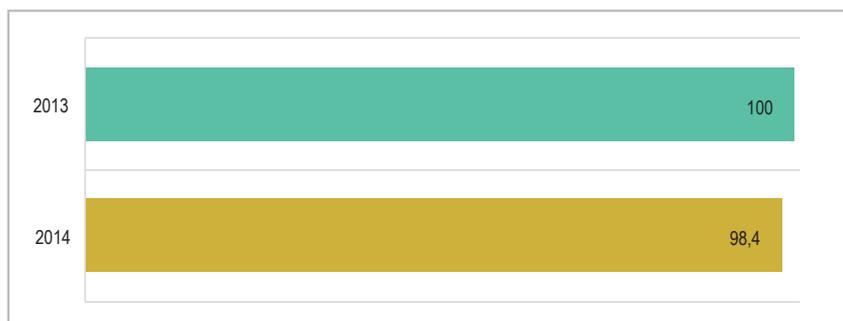
### Quality of Work Index – ses indices composantes et ses 6 sous-indices, 2014

6 sous-indices	16 sous-composantes	57 items
1. Conditions de travail	Participation et feed-back	4
	Respect et conflit	8
	Coopération	2
	Harcèlement moral (Mobbing)	4
	Satisfaction au travail	4
2. Intensité et complexité du travail	Organisation	3
	Charge mentale de travail	3
	Stress psychique	6
3. Revenu et formation	Revenu	2
	Formation et qualification	2
4. Charges physiques et flexibilité	Risques physiques	2
	Autonomie	2
5. Conduites addictives et burnout	Conduites addictives ou de retrait	4
	Burnout	7
6. Certitude d'emploi	Certitude d'emploi	2
	Perspectives	2

### Part des sous-indices dans l'indice global, 2014



### La valeur du Quality of Work Index en 2013 et en 2014



Données : Quality of Work Index ; tableau et graphiques : CSL

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

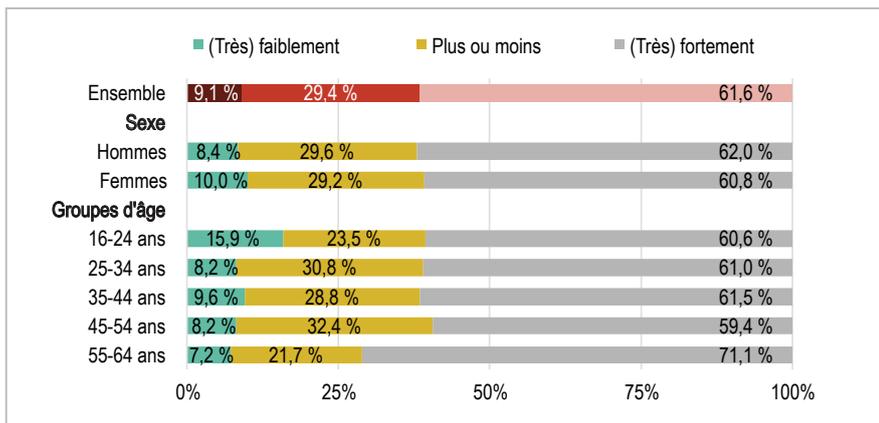
Le projet *Quality of Work Index* (Indice de la qualité du travail) a été lancé en 2013 par la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL) en collaboration avec l'unité de recherche INSIDE de l'Université du Luxembourg. Son objectif est de mesurer la qualité du travail et l'état de bien-être des travailleurs. Calculé à intervalles réguliers, il permettra de suivre l'évolution de cette qualité et de ce bien-être, ainsi que de constater d'éventuelles tendances ou changements.

L'indice est développé sur la base d'une approche théorique et il est évalué sur un échantillon représentatif de plus de 1.500 salariés au Luxembourg. Il se compose de six domaines appelés sous-indices qui, ensemble, permettent de mesurer d'une manière nuancée et diversifiée les différents aspects de la qualité du travail au Grand-Duché. Au total, 57 items (questions) constituent cet instrument utile et valide.

L'indice global montre que les conditions de travail représentent le facteur le plus important de la qualité de travail au Luxembourg. En deuxième position vient l'intensité et la complexité du travail. L'indice met en évidence que la part du sous-indice « charges physiques et flexibilité du travail » est légèrement plus élevée que celle des « conduites addictives et burnout ». Le sous-indice « revenu et formation » a le poids le plus faible.

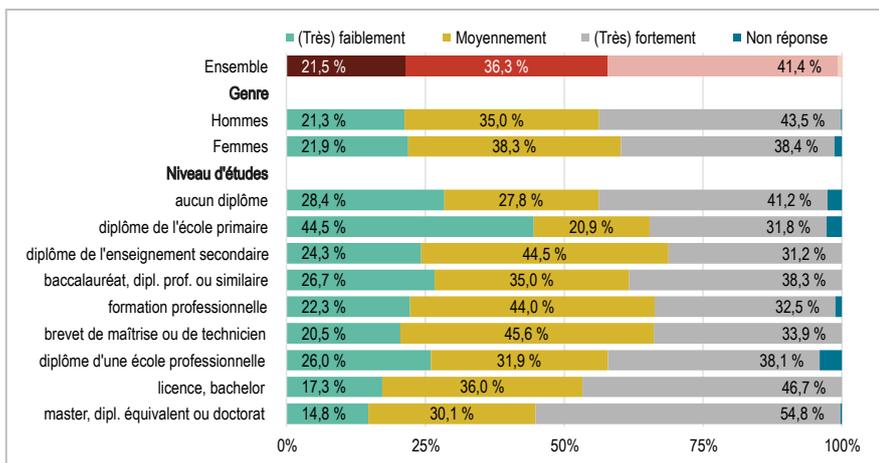
Par rapport à l'enquête 2013, le constat global est celui d'une légère baisse de l'indice.

## Satisfaction au travail selon le genre et selon l'âge



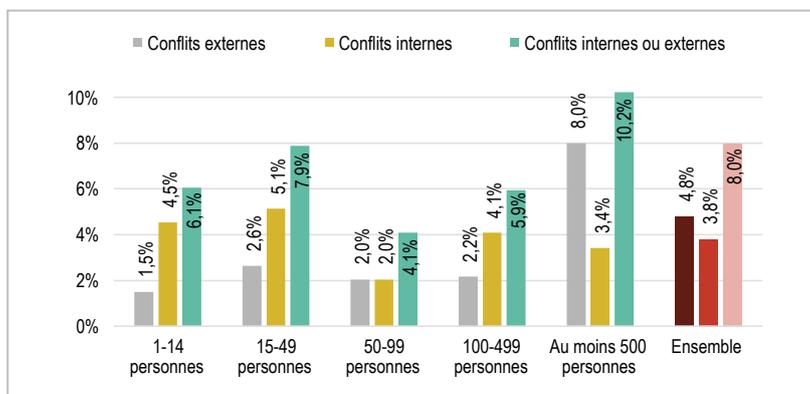
Données : Quality of Work Index. Question « BOB\_1 Dans quelle mesure êtes-vous actuellement satisfait(e) de votre travail ? » (N = 1.532) ; graphique : CSL

## Information des salariés sur les décisions, les modifications importantes ou les plans de développement de leur entreprise selon le genre et selon le niveau d'études



Données : Quality of Work Index. Question « A23 Êtes-vous informé(e) des décisions et modifications importantes ou des plans de développement dans votre entreprise ? » ; graphique : CSL

## Conflits au travail selon la taille de l'entreprise



Données : Quality of Work Index. Questions « B10\_5 Arrive-t-il que vous soyez en conflit avec vos collègues ou votre supérieur ? », « B10\_6 Des conflits avec des clients, des élèves ou des patients de votre entreprise ou de votre établissement surviennent-ils ? » et synthèse des deux questions. Proportions de réponses « Souvent ou très souvent » ; graphique : CSL

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### 4.1

### Les conditions de travail

La dimension « conditions de travail » se réfère surtout aux aspects psychosociaux du travail comme la présence de conflits, les signes de respect, le sentiment de satisfaction par rapport au travail, l'ambiance au travail, les possibilités de participation et de feedback ainsi que le constat de comportements liés au harcèlement moral.

Le point de départ est la satisfaction générale par rapport à l'activité professionnelle. Quelques 62% indiquent être fortement voire très fortement satisfaits de leur travail. Les hommes et les femmes n'ont pas un avis très différent à ce sujet. Vu sous l'angle de l'âge, le taux de satisfaction des travailleurs les plus âgés (71,1%) saute aux yeux. À l'opposé, les plus jeunes (16-24 ans) ont le taux le plus élevé d'insatisfaits (15,9%).

Concernant le degré d'information des salariés sur les décisions, les modifications importantes ou les plans de développement dans leur entreprise, 41,4% des personnes enquêtées estiment être bien ou très bien informées, tandis que 21,5% sont d'avis opposé.

Globalement, les hommes se disent mieux informés que les femmes (respectivement 43,5% et 38,4%). Par ailleurs, le degré d'information sur les évolutions de l'entreprise augmente globalement avec le niveau d'études des salariés. Ainsi, 44,5% des personnes ayant un niveau primaire (école fondamentale) se disent faiblement ou très faiblement informées. Au niveau master, ce taux n'est que de 14,8%.

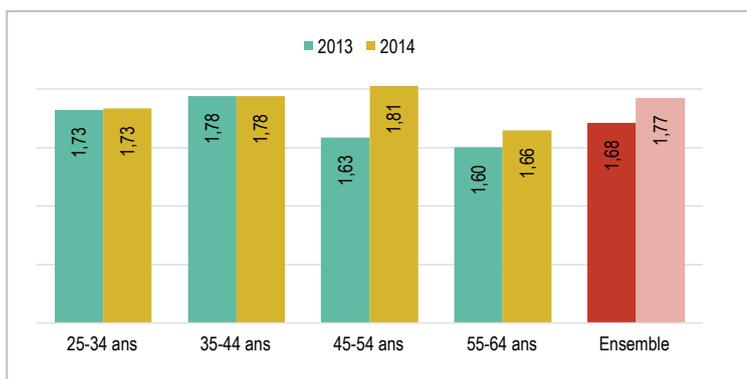
La présence de conflits est également un critère qui permet d'apprécier les conditions de travail.

Concernant les conflits avec des personnes en interne ou en externe de l'entreprise, c'est dans les plus grandes entreprises (au moins 500 personnes) qu'ils sont les plus répandus. En effet, 10,2% des salariés des grandes entreprises déclarent avoir souvent ou très souvent de tels conflits, alors que seuls 8,0% de l'ensemble des salariés y sont confrontés.

En matière de conflits internes, les petites entreprises (15-49 personnes) devancent de peu, avec 5,1%, les très petites entreprises (1-14 salariés : 4,5%).

En revanche les conflits externes prédominent au sein des plus grandes entreprises (8,0% des salariés enquêtés). Dans les autres entreprises ces conflits sont relativement faibles et concernent au maximum 2,6% des salariés (15-49 personnes).

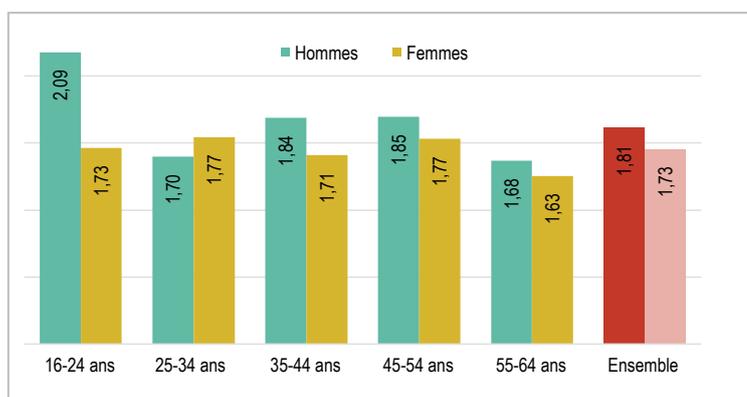
### Scores 2013 et 2014 de harcèlement moral selon l'âge



*Note : Les 16-24 ans ne sont pas représentés par manque d'effectifs en 2013 (n < 30).*

Données : Quality of Work Index. Moyenne de l'indice-composante (minimum 1 : aucun harcèlement ; maximum 5) ; graphique : CSL

### Score 2014 de harcèlement moral selon le genre et l'âge



Données : Quality of Work Index. Moyenne de l'indice-composante (minimum 1 : aucun harcèlement ; maximum 5) ; graphique : CSL

## 4

**Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi**

## 4.1

## Conditions de travail

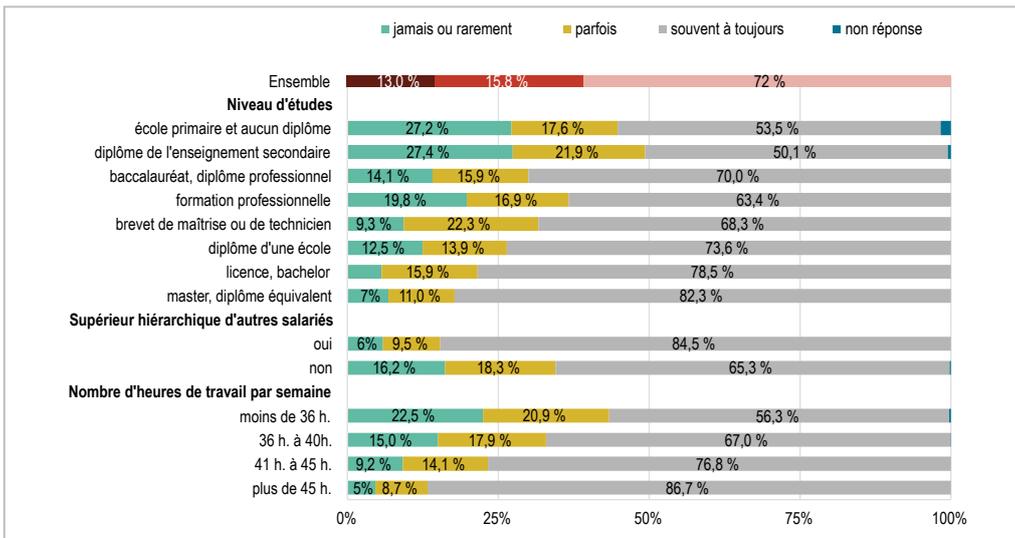
Le harcèlement moral (ou mobbing) peut avoir de sévères répercussions sur la motivation au travail voire même sur la santé psychique et physique des travailleurs.

Quatre questions relatives à des comportements hostiles, humiliants et inadéquats des collègues ou supérieurs au travail ont été regroupées en une dimension intitulée « mobbing ». Le score obtenu varie de 1 (« jamais ») à 5 (« (presque) tout le temps »). Il mesure l'intensité de l'exposition à ce phénomène.

Quelle que soit la classe d'âge, le vécu de harcèlement moral au travail a augmenté entre 2013 et 2014. Cette hausse touche surtout les 45-54 ans. Néanmoins, la situation de mobbing n'est pas la règle (le score est nettement plus proche de 1 que de 5).

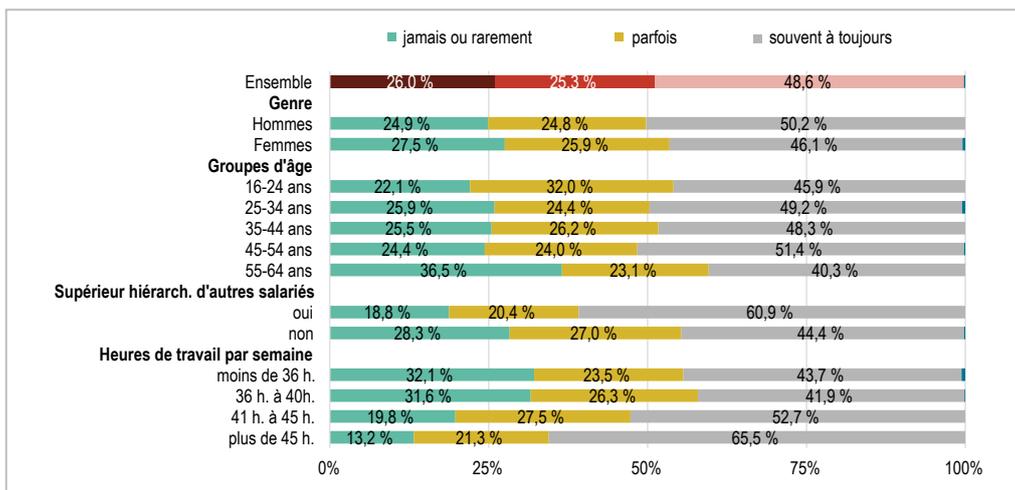
Quand on différencie selon le genre et l'âge pour les scores en 2014, les hommes rapportent un peu plus souvent des situations de harcèlement moral que les femmes (scores respectifs de 1,81 et 1,73). Le harcèlement moral concerne surtout les jeunes hommes (2,09). Les 55-64 ans ont les scores les plus faibles, quel que soit le genre (hommes : 1,68 ; femmes : 1,63).

## « Multitasking » au travail



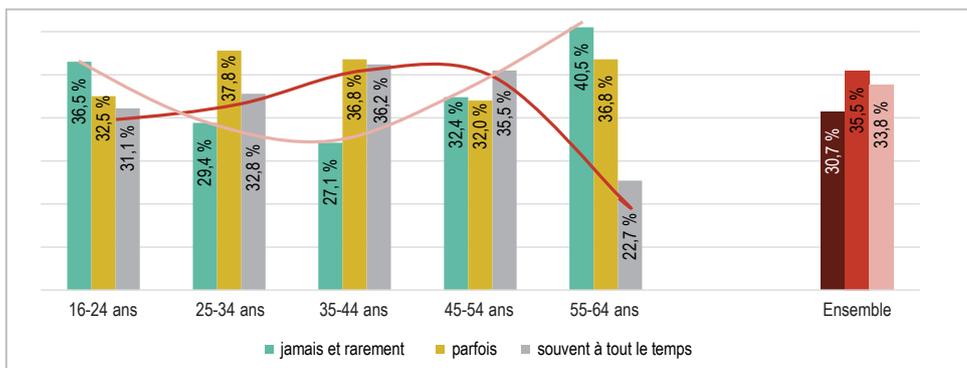
Données : Quality of Work Index. Question « B02\_4 À quelle fréquence devez-vous vous concentrer sur plusieurs missions en même temps ? » ; graphique : CSL

## Travail sous contrainte de temps ou dans la précipitation



Données : Quality of Work Index. Question « B02\_7 À quelle fréquence travaillez-vous sous contrainte de temps (ou dans la précipitation) ? » ; graphique : CSL

## Stress lié au travail selon l'âge



Données : Quality of Work Index. Question « B11\_9 Vous sentez-vous stressé(e) par votre travail ? » (minimum 1 : aucun stress ; maximum 5) ; graphique : CSL

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### 4.2 Intensité et complexité au travail

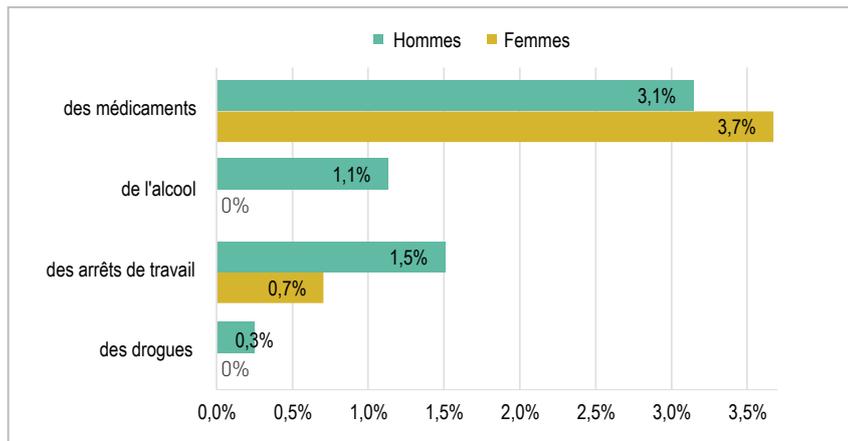
L'intensité et la complexité au travail sont mesurées par deux indicateurs : la charge mentale au travail et l'organisation de ce travail. L'augmentation des responsabilités, l'implication accrue des salariés, une diversification des tâches peut faire croître les exigences auxquelles les travailleurs sont soumis. Si tel est le cas, l'effet en est un accroissement de la charge mentale au travail. De plus, il peut exister un paradoxe entre les exigences envers les salariés et les moyens dont ils disposent, comme du matériel non mis à disposition, des instructions imprécises...

Dans l'enquête *Quality of work*, 7 salariés sur 10 disent devoir souvent ou (presque) tout le temps se concentrer sur plusieurs tâches simultanément. Avec 84,5% de personnes dans cette situation, les cadres sont particulièrement concernés. Si le degré de « multitasking » augmente avec le niveau de diplôme du travailleur, il est néanmoins fortement présent à tous les niveaux d'études.

Par ailleurs, le sentiment de pression, de travailler sous contrainte de temps, est rapporté par près d'un salarié sur deux (48,6%). Les hommes (50,2%) sont légèrement plus concernés que les femmes (46,1%). Les salariés les plus âgés (55-64 ans) se déclarent moins souvent sous pression de temps que les autres salariés.

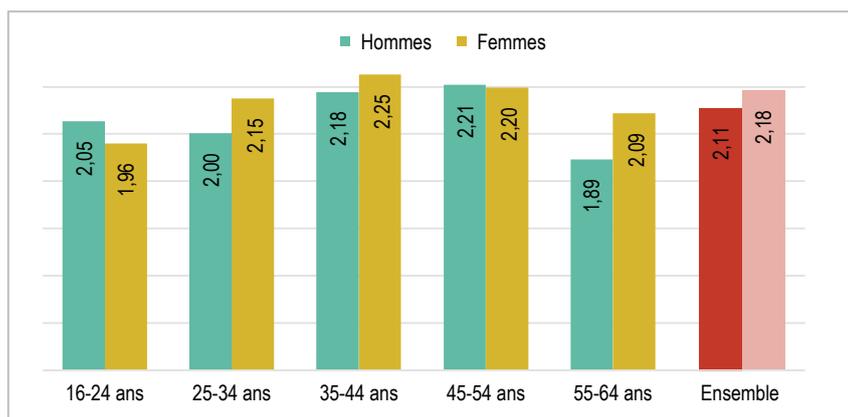
L'estimation subjective du stress fait apparaître qu'un salarié sur trois se dit souvent voire (presque) tout le temps stressé à son travail alors que 31% déclarent l'être jamais ou rarement. Ce sont d'une part les plus jeunes (16-24 ans ; 36,5%) et d'autre part les plus âgés (55-64 ans ; 40,5%) qui sont les moins stressés. Néanmoins, compte tenu du faible taux d'emploi des seniors au Luxembourg et de la difficulté éprouvée par les 55-64 ans à retrouver un emploi adapté en cas de perte de l'emploi actuel, il est légitime de se demander s'il s'agit là du « healthy worker effect » ; en d'autres termes, seuls les travailleurs âgés les moins fragilisés et en meilleure santé seraient dans le monde du travail alors que les autres l'auraient quitté prématurément.

### Proportion de travailleurs utilisant souvent voire très souvent ...



Données : Quality of Work Index. Question « B17\_6 À quelle fréquence vous déclarez-vous malade sans avoir de problèmes santé apparents ? » Question concernant la difficulté à surmonter les problèmes au travail « B\_16\_1 À quelle fréquence avez-vous recours à l'alcool ? » « B16\_2 À quelle fréquence avez-vous recours aux drogues ou à d'autres substances illégales ? » « B16\_3 À quelle fréquence avez-vous recours aux médicaments délivrés sur ordonnance ? » ; graphique : CSL

### Sentiment d'épuisement professionnel selon le genre et l'âge



Données : Quality of Work Index. Moyenne de l'indice-composante (minimum 1 : aucun burnout ; maximum 5) ; graphique : CSL

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### 4.3

### Bien-être au travail

La dimension bien-être (ou mal-être) au travail comprend deux thèmes importants : les conduites addictives et de retrait et l'épuisement professionnel (burnout).

Des circonstances stressantes peuvent engendrer des frustrations, des ressentiments... et aboutir à éloigner les salariés de l'emploi, les entraîner vers des addictions voire des situations d'épuisement professionnel.

Pour atténuer ou écarter leur sentiment de malaise, les travailleurs peuvent avoir recours à des conduites addictives et devenir ainsi dépendants de certains produits (alcool, drogues, médicaments...), recourir de façon répétée à des arrêts de travail...

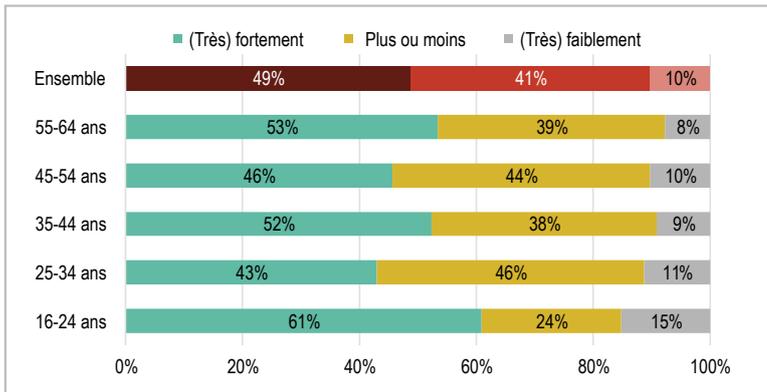
Or, la consommation de produits addictifs est préoccupante pour les entreprises ; elle peut mettre en danger la santé et la sécurité des salariés, être à l'origine d'accidents du travail : modification de la perception du risque et/ou prise de risque, perte d'attention ou de vigilance, mise en danger du salarié lui-même ou de ses collègues....

Dans l'enquête *Quality of work Index*, plus de 3% des hommes et des femmes déclarent avoir recours souvent, voire très souvent, à des médicaments pour résoudre leurs problèmes au travail. Les arrêts de travail sans maladie apparente sont la deuxième façon de surmonter les problèmes au travail pour les hommes. L'alcool et les drogues viennent ensuite et concernent respectivement 1,1% et 0,9% des hommes.

Néanmoins, compte tenu de la sensibilité du sujet (alcool, drogues...), il peut y avoir un biais dans les réponses fournies et l'envergure du problème est probablement sous-estimée.

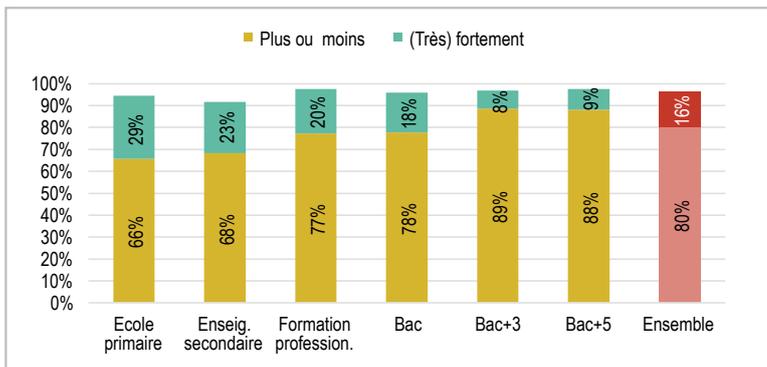
Les réponses à sept questions du *Quality of Work* ont été regroupées pour calculer un score de 1 (« jamais ») à 5 (« (presque) tout le temps ») mesurant le sentiment de burnout. Dans presque toutes les classes d'âge, le score des femmes est légèrement plus élevé que celui des hommes. Les exceptions concernent les 45-54 ans (le score ne se différencie pas vraiment selon le genre) et les 16-25 ans (le score des hommes dépasse celui des femmes).

### Estimation de l'adéquation du revenu aux besoins selon l'âge



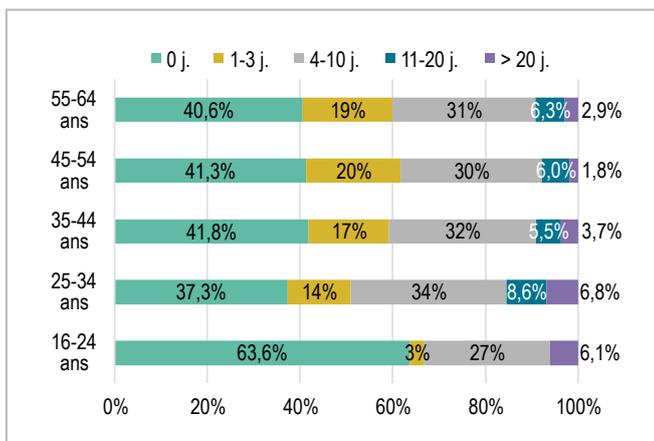
Données : Quality of Work Index. Question « BO9 Dans quelle mesure vos revenus correspondent-ils à vos besoins ? » ; graphique : CSL

### Proportion de salariés déclarant ses compétences à la hauteur des exigences de leur travail



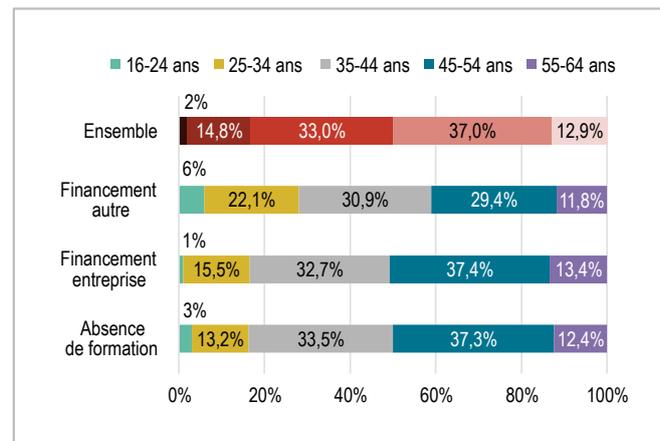
Données : Quality of Work Index. Question « BO1\_6 Vos compétences correspondent-elles aux exigences de votre activité ? » ; graphique : CSL

### Jours de formation continue selon l'âge



Données : Quality of Work Index. Question « BO6 Combien de jours de formation continue avez-vous eu en 2013 ? » ; graphique : CSL

### Sources de financement de la formation continue selon l'âge



Données : Quality of Work Index. « Question BO6\_2 Combien de jours de formation avec vous eu en 2013 ? » et « Question BO6\_3 Qui a pris en charge les frais de cette formation continue ? 1 : l'employeur ; 2 : un (autre) organisme public ; 3 : une autre personne/un autre organisme ; 4 : vous-même ? » ; graphique : CSL

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### 4.4

### Revenu et formation

La rémunération est un élément de la qualité de la situation professionnelle si elle correspond à la contribution du salarié et à sa norme sociale, c'est-à-dire à la rémunération obtenue par d'autres salariés effectuant des tâches similaires. Si la rémunération paraît être insuffisante aux yeux du salarié, celui-ci s'en trouve insatisfait.

49% des salariés retenus dans l'enquête *Quality of work*, trouvent une (très) forte adéquation de leur revenu aux besoins. 41% sont plus ou moins satisfaits, et 10% se déclarent insatisfaits.

Les plus jeunes (16-24 ans) et les plus âgés (55-64 ans) se montrent les plus positifs (respectivement, 61% et 53%). Toutefois, c'est aussi parmi les plus jeunes qu'il y a le plus d'insatisfaits (15%).

Concernant l'adéquation des compétences aux exigences du travail, les salariés se différencient assez peu selon le niveau de formation. Toutefois, les salariés se montrant insatisfaits de leur niveau de formation au regard des exigences de travail se retrouvent un peu plus parmi les faibles niveaux d'études (8% au niveau enseignement secondaire et 6% au niveau primaire).

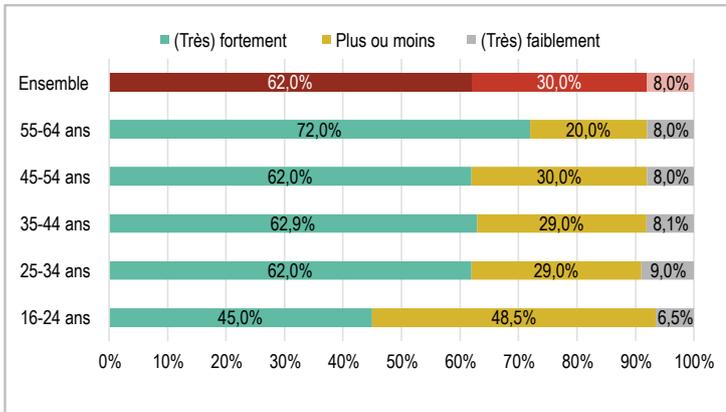
La voie de la formation continue est aussi communément choisie pour augmenter ses compétences, améliorer son employabilité et ses chances sur le marché de l'emploi.

Selon l'enquête, près de 6 salariés sur 10 font de la formation et cette proportion est encore un peu plus élevée chez les 25-34 ans (62,7%). En outre,

ces derniers sont surreprésentés dans les formations d'au moins 11 jours. En revanche, les travailleurs d'au moins 35 ans ne se différencient pas significativement de l'ensemble de la population étudiée. La proportion des plus âgés qui font de la formation (près de 6 sur 10) est même nettement plus élevée que celle des jeunes de 16 à 24 ans (4 sur 10 seulement).

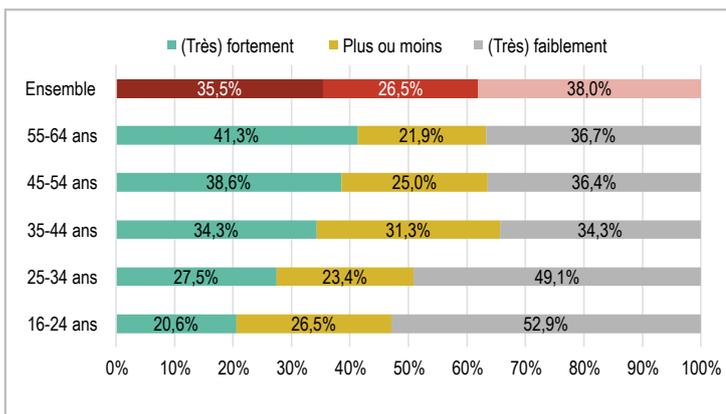
Dans l'analyse des sources de financement de la formation, les 16-24 ans et les 25-34 ans semblent nettement plus investir dans leur qualification indépendamment de leur employeur ; ce n'est pas le cas des 45-54 ans. On peut se demander si cela vient ou non de la réticence des entreprises à investir davantage dans la formation des jeunes que dans celle des autres personnes.

### Choix de la méthode de travail (autonomie) selon l'âge



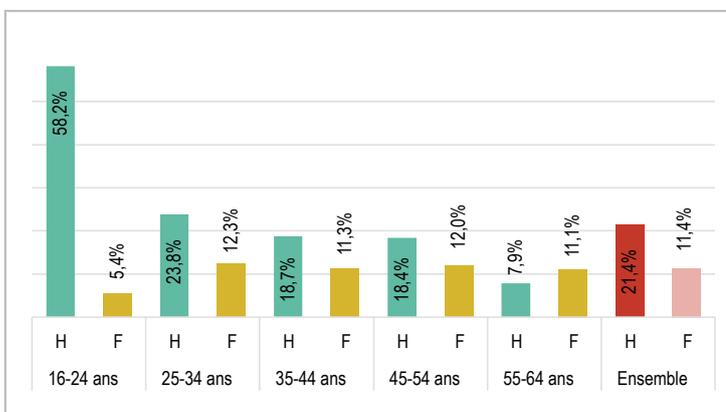
Données : Quality of Work Index. Question « BO1\_3 Dans quelle mesure pouvez-vous décider de la manière dont vous exécutez votre travail ? » ; graphique : CSL

### Liberté d'organisation des horaires de travail selon l'âge



Données : Quality of Work Index. Question « BO1\_4 Dans quelle mesure pouvez-vous décider de vos horaires de travail ? » ; graphique : CSL

### Risques de blessure et d'accident selon le genre et l'âge



Données : Quality of Work Index. Question « BO1\_2 Dans quelle mesure votre travail comporte-t-il des risques d'accident ou de blessure ? Individus ayant répondu « fortement » ou « très fortement » ; graphique : CSL

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### 4.5

### Charge physique et flexibilité

Les marges de manœuvre renvoient à la liberté dont dispose un travailleur pour exécuter son travail mais aussi à celle d'organiser son temps de travail, ainsi qu'aux risques physiques liés à l'activité.

Un des facteurs modérateurs du stress communément admis est l'autonomie dont bénéficient les travailleurs dans leur activité professionnelle. Et, conformément aux recherches internationales en la matière, dans l'enquête *Quality of Work*, 72% des 55-64 ans expriment avoir beaucoup de marges de manœuvre contre 62% dans les classes intermédiaires et seulement 45% chez les plus jeunes (16-24 ans).

Des différences se trouvent néanmoins dans l'autonomie d'organisation des horaires de travail. Ainsi, si seulement un jeune sur cinq indique pouvoir décider de ses horaires de travail, la proportion est le double pour les 55-64 ans.

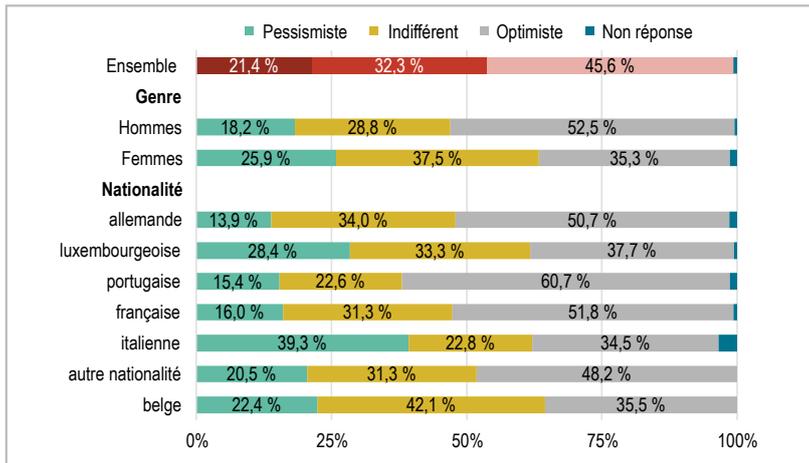
Le dernier élément de cette dimension concerne la charge physique liée au travail, c'est-à-dire le degré de fatigue physique éprouvé dans le cadre du travail ainsi que l'estimation du risque d'accident ou de blessure.

17,4% des travailleurs de l'échantillon rencontrent des risques de blessure et d'accident au travail. En cette matière, les femmes signalent moins souvent que

les hommes avoir un travail comportant (très) fortement des risques de blessure ou d'accident. Il est en ainsi à tous les âges, à l'exception de la classe 55-64 ans. Et, alors que la perception d'un risque élevé de blessure ou d'accident diminue progressivement avec l'âge pour les hommes, le constat est tout autre pour les femmes. Ce risque, faible chez les jeunes femmes (5,4%), est quasi-constant pour les autres classes d'âge (entre 11 et 12%).

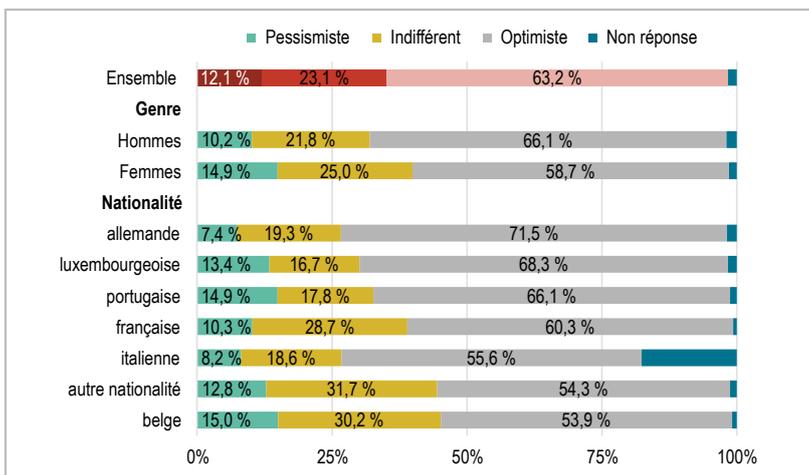
Pour les jeunes hommes (16-24 ans), la valeur est très élevée (58%). Des risques élevés se retrouvent aussi chez les salariés portugais (29%) et chez ceux qui ont un travail posté (31%) (non-représenté).

## Proportion de travailleurs optimistes ou pessimistes sur l'avenir du Luxembourg



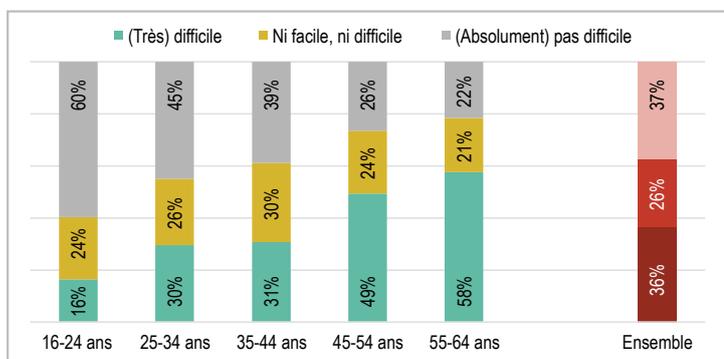
Données : Quality of Work Index. Question « CO3\_1 Lorsque vous pensez aux 5 prochaines années, comment envisagez-vous l'avenir économique du Luxembourg en général ? » ; graphique : CSL

## Proportion de travailleurs optimistes ou pessimistes sur l'avenir de leur entreprise



Données : Quality of Work Index. Question « CO3\_2 Lorsque vous pensez aux 5 prochaines années, comment envisagez-vous l'avenir économique de votre entreprise/organisation ? » ; graphique : CSL

## Difficulté à trouver un emploi similaire en cas de chômage selon l'âge



Données : Quality of Work Index. Question « CO2 Serait-il difficile de retrouver un emploi similaire si vous perdiez votre travail ou si vous démissionniez ? » ; graphique : CSL

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### 4.6 Perspectives et certitude d'emploi

Les perspectives de l'emploi renvoient aux questions relatives aux possibilités de changer rapidement d'emploi ainsi qu'à l'avenir économique du Luxembourg et de l'entreprise où travaille l'individu enquêté.

Seuls 45,6% des salariés voient avec optimisme le développement économique du Grand-Duché. Les hommes sont nettement plus optimistes que les femmes (52,5% contre 35,3%). Les Luxembourgeois sont parmi les plus pessimistes de l'échantillon. En

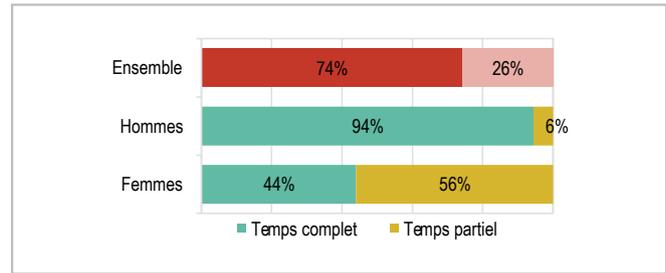
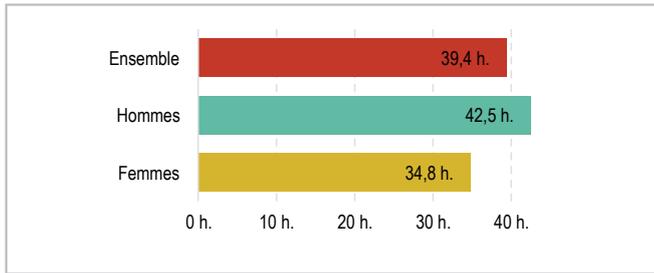
effet, si 60,7% des Portugais, 51,8% des Français et 50,7% des Allemands annoncent leur optimisme, seuls 37,7% des Luxembourgeois, 35,5% des Belges et 34,5% des Italiens partagent cet avis.

Lorsqu'il s'agit d'estimer le développement économique de l'entreprise pour laquelle ils travaillent, les salariés sont nettement plus optimistes que pour l'économie dans son ensemble. Un peu moins des deux tiers (63,2%) sont plutôt optimistes, 12,1% sont plutôt pessimistes quant à l'avenir de leur employeur.

Globalement, les salariés sont optimistes quant à l'avenir de leur entreprise quelle que soit leur nationalité. En revanche, la situation est très variable en ce qui concerne l'avenir du Grand-Duché.

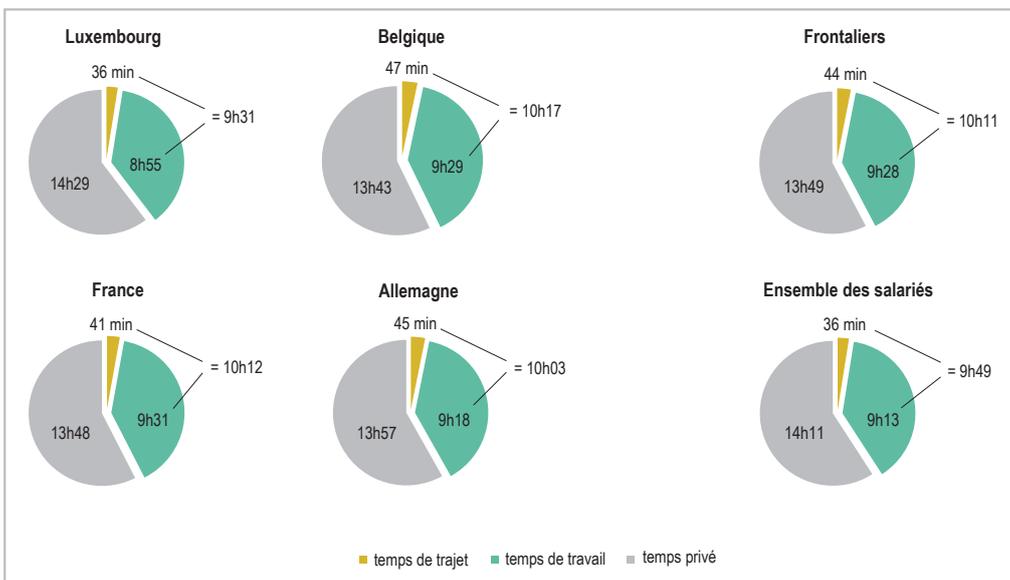
À la question d'apprécier la difficulté à retrouver un emploi similaire, six personnes sur dix âgées de 16 à 24 ans estiment n'avoir pas beaucoup de difficultés, tandis que seuls deux travailleurs sur dix de 55 à 64 ans sont de cet avis. L'optimisme par rapport aux chances sur le marché de l'emploi diminue ainsi fortement avec l'âge.

## Temps de travail et contrat de travail selon le genre



Données : Quality of Work Index ; graphiques : CSL

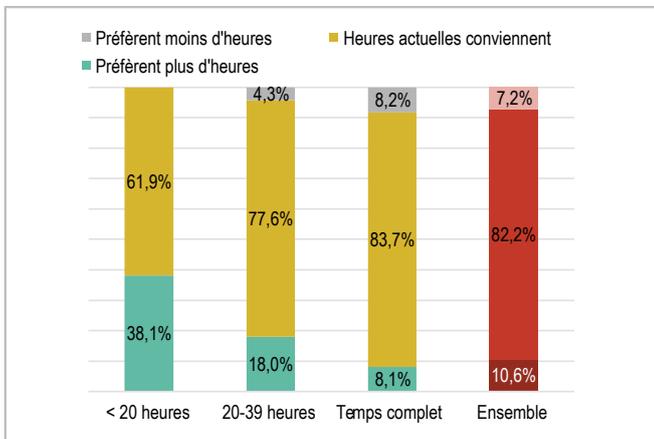
## Temps contraint pour des raisons professionnelles selon le lieu de résidence



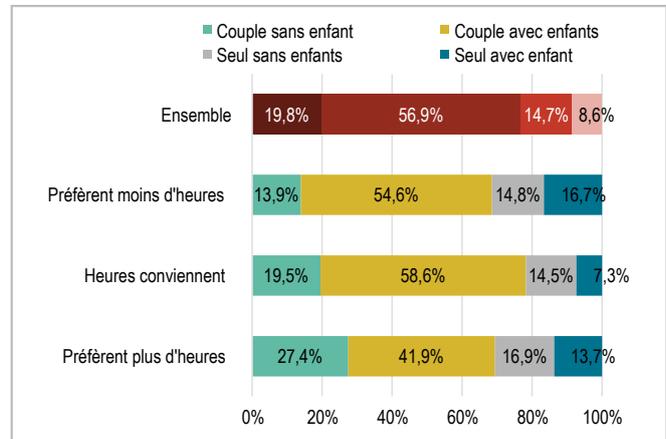
Données : Quality of Work Index. Le temps contraint pour des raisons professionnelles comprend les heures de travail et celles de trajet aller-retour. Les données du Quality of Work fournissent le temps de travail hebdomadaire mais non le nombre de jours travaillés. La durée de la pause-déjeuner est aussi inconnue. L'hypothèse présentée ci-dessous repose sur une semaine de 5 jours ouvrés. Elle part du temps de travail hebdomadaire effectué par les salariés à temps complet, auquel est ajouté le temps de trajet entre domicile et travail, aller-retour et multiplié par 5 ; graphique : CSL

## Préférences en matière d'heures de travail selon...

### les heures définies par le contrat de travail



### la situation familiale



Données : Quality of Work Index. Question « A13 Les heures de travail vous conviennent-elles ? » ; graphiques : CSL

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### 4.7

### Contrat et temps de travail

74% des salariés travaillent à temps complet. Parmi les quelques 26% de travailleurs à temps partiel, près d'un quart ont un contrat de travail d'au moins 31 heures, 30% entre 21 et 30 heures, et 39% entre 16 à 20 heures ; seuls 7% ont un contrat de travail qui prévoit moins d'heures. En moyenne, la durée effective du travail rapportée est de 39,4 heures par semaine. Avec 42,5 heures, les hommes travaillent en moyenne 8 heures de plus que les femmes (34,8 heures). Ceci s'explique par la surreprésentation de ces dernières dans les temps partiels. En effet, 6% des hommes sont à temps partiel, mais 56% des femmes sont dans ce cas.

Le temps du trajet aller-retour du domicile au travail a été rajouté au temps de travail. Ceci donne un indicateur de « temps contraint pour raisons professionnelles ». Cet indicateur n'a été calculé que pour les travailleurs à temps complet, en raison de la grande variété de situations concernant les travailleurs à temps partiel. Dès lors, les frontaliers ont un temps contraint plus élevé (10h11) que celui des résidents (9h31) d'environ 40 minutes par jour, résultant d'un double effet : en moyenne, ils effectuent près de 8 minutes de trajet et 33 minutes de travail en plus.

En moyenne et par rapport aux salariés résidant au Grand-Duché (36 minutes de trajet et 8h55 de travail), les résidents belges effectuent quotidiennement 11 minutes de trajet et 34 minutes de travail en plus, les résidents allemands 9 minutes de trajet et 23 minutes de travail en plus et les résidents français 5 minutes de trajet et 36 minutes de travail en plus.

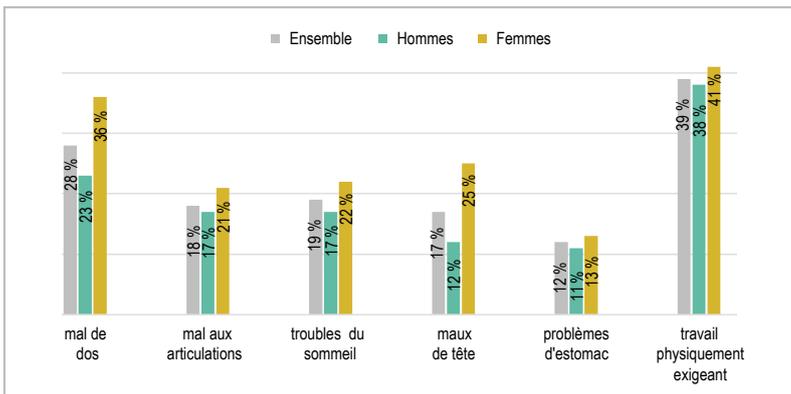
En ce qui concerne les préférences en matière d'heures de travail, 8,1% des salariés à temps complet préfèrent travailler plus d'heures payées ; ce chiffre monte à 18,0% pour ceux qui ont un contrat entre 20 et 39 heures et à 38,1% pour ceux qui ont un contrat sur moins de 20 heures. On touche ici la zone floue entre l'emploi et le chômage et on peut faire le constat qu'un bon nombre de travailleurs subissent un temps partiel non voulu.

En fonction du statut familial, deux groupes de salariés préfèrent travailler davantage :

- Ceux sans enfant (en couple ou non). Leur part est beaucoup plus grande que dans l'ensemble des salariés (27,4% et 16,9% comparés à 19,8% et 14,7%)
- Les salariés seuls avec enfants au foyer. Leur part est également plus grande (13,7%) que dans l'ensemble (8,6%). Parallèlement, la proportion des travailleurs en couple avec enfants est sous-représentée (41,9%) par rapport à leur part dans la population étudiée (56,9%). Les salariés seuls avec enfants au foyer sont surreprésentés parmi ceux qui préfèrent travailler moins (17% par rapport à 9%). La part des salariés en couple avec enfants est quasi égale à celle de l'ensemble de la population.

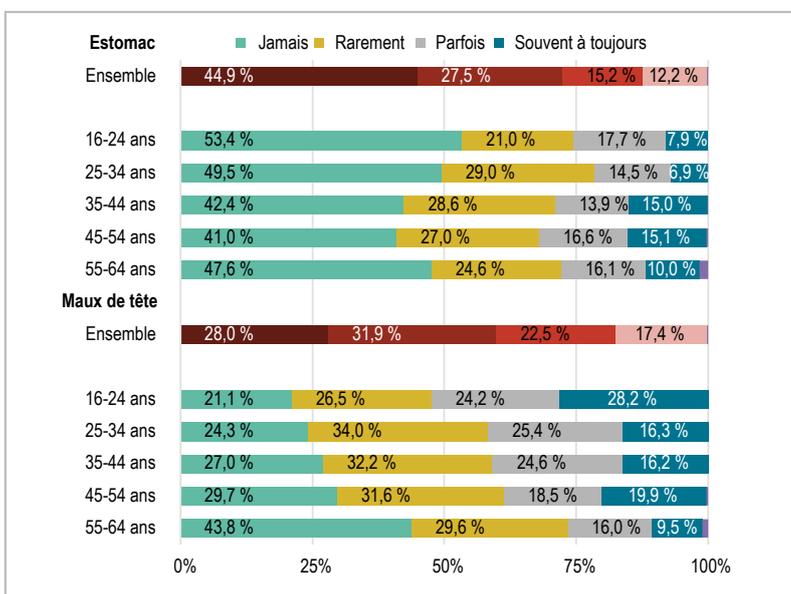
On peut conclure que la volonté de vouloir travailler plus dépend de la présence d'enfants au foyer mais aussi des revenus (2<sup>e</sup> revenu dans le ménage ou non), pouvant créer un dilemme pour les parents isolés entre vie familiale et vie professionnelle.

## Proportion de travailleurs souffrant souvent ou très souvent de problèmes de santé



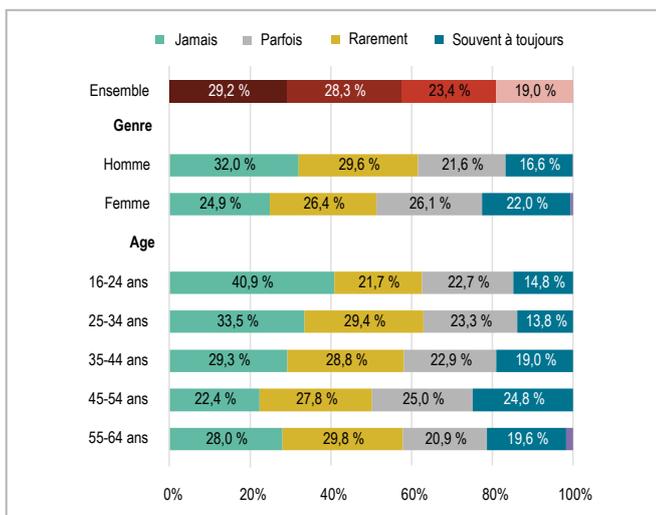
Données : Quality of Work Index. Questions sur la santé et le bien-être « B14\_2 à B14\_6 À quelle fréquence avez-vous des maux de tête ? ...des problèmes de dos ? ...des problèmes au niveau des articulations ?...des problèmes d'estomac ? ...des difficultés à dormir la nuit ? » et Question « B02\_1 À quelle fréquence votre travail est-il physiquement exigeant ? » ; graphique : CSL

## Problèmes d'estomac et maux de tête selon l'âge



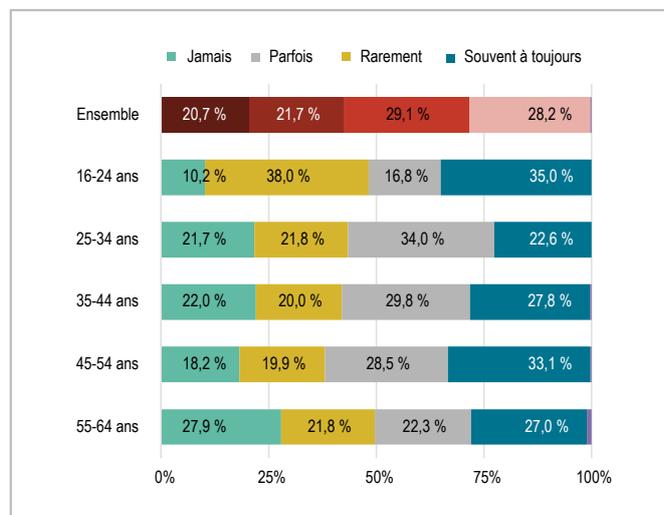
Données : Quality of Work Index. Question « B14\_5 À quelle fréquence avez-vous des problèmes d'estomac ? » et Question « B14\_2 À quelle fréquence avez-vous des maux de tête ? » ; graphique : CSL

## Problèmes de sommeil selon l'âge et selon le genre



Données : Quality of Work Index. Question « B14\_6 À quelle fréquence avez-vous des difficultés à dormir ? » ; graphique : CSL

## Douleurs de dos



Données : Quality of Work Index. Question « B14\_3 À quelle fréquence avez-vous des problèmes de dos ? » ; graphique : CSL

## Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

### 4.8

### Problèmes de santé dans le cadre du travail

Même s'ils ne sont pas directement liés au travail, les problèmes de santé influent sur sa qualité. Non pris en compte, ils peuvent augmenter les risques d'accident de travail, voire conduire à leur aggravation. Dans tous les cas, tant l'entreprise que le salarié sont perdants. En effet, les problèmes de santé qui perdurent ont toujours un coût pour les individus qui les subissent. Ils ont aussi des répercussions négatives sur le fonctionnement des entreprises (rotation du personnel, journées de travail perdues, moindre qualité de la production, démotivation des équipes...)

Or, ces problèmes de santé ne sont pas négligeables au Grand-Duché et ce, d'autant plus que les travailleurs les cumulent. Ainsi, un travail est quali-

fié de physiquement exigeant dès lors qu'il contient des contraintes physiques (manutention de charges lourdes, vibrations transmises par des machines...), des contraintes environnementales (exposition au bruit, au froid, à la chaleur...), des rythmes de travail intensifs ou des conditions de travail atypiques (travail de nuit, posté...), etc. Au Luxembourg, 39% des travailleurs enquêtés déclarent avoir un travail physiquement exigeant.

La deuxième cause de souffrance au travail est le mal de dos. Il concerne 28% des travailleurs. Les troubles de sommeil sont le 3<sup>e</sup> problème de santé pour l'ensemble des travailleurs avec 19% de salariés concernés suivis par les problèmes d'articulations (18%), les maux de tête (17%) et les problèmes d'estomac (12%).

Globalement les femmes ont un sentiment plus négatif que les hommes, à charge physique plus ou moins égale, en ce qui concerne les perceptions par rapport à l'état de santé.

Quelques problèmes de santé ont été plus exprimés par les personnes de moins de 55 ans : les problèmes d'estomac pour les 35-54 ans (15%), les maux de tête chez les 16-24 ans (28,2%) et les 45-54 ans (19,9%), et les problèmes de dos où les 16-24 ans sont en tête (35%) devant les 45-55 ans (33%). D'autres problèmes semblent plus spécifiques aux travailleurs plus âgés : les troubles de sommeil ont tendance à augmenter avec l'âge avec un pic dans la tranche d'âge des 45-54 ans (24,8%), suivis par les 55-64 ans (19,5%). Ce cas de figure se retrouve pour les problèmes au niveau des articulations (un pic dans la tranche d'âge des 45-54 ans avec 28,6%, suivis par les 55-64 ans avec 23,8%).



# Conclusion

Le présent Panorama social offre un tableau du Grand-Duché différent de celui que l'on voit habituellement. Si les indicateurs économiques affichent de bonnes performances, surtout par rapport aux autres pays de l'Union européenne, cela est moins vrai en termes sociaux. Malgré quelques améliorations ponctuelles, les différents indicateurs sociaux repris dans le Panorama pointent une continuelle dégradation de la situation des ménages et des travailleurs au Luxembourg.

## Inégalités

Les ratios entre les revenus des personnes les plus riches et ceux des plus pauvres continuent leurs progressions, et sont en passe de rejoindre la moyenne européenne. Le coefficient de Gini est à la hausse aussi au Luxembourg, traduisant une répartition globale des revenus de plus en plus inégalitaire. Les inégalités ne viennent toutefois pas toucher tous les ménages de façon identique. En effet, ce sont surtout les ménages avec enfants à charge, et plus particulièrement les ménages monoparentaux qui connaissent une détérioration de leur revenu disponible, alors qu'ils se trouvent déjà depuis de nombreuses années à des niveaux de revenus inférieurs à la moyenne.

En amont de cette détérioration, on constate que le système d'imposition luxembourgeois renforce ces inégalités en pesant plus fortement sur les niveaux de revenus intermédiaires que sur les hauts revenus. Qui plus est, les revenus du travail sont également plus fortement imposés que ceux provenant du capital. S'y rajoute le fait que le barème d'imposition n'est plus adapté à l'inflation, et donc à la hausse du coût de la vie. Ce phénomène touche particulièrement les ménages ayant de bas revenus

qui, par ailleurs, connaissent une évolution plus lente de leurs salaires que les personnes ayant des salaires élevés ou touchant le salaire moyen.

## Pauvreté

Si le taux de risque de pauvreté avait, de façon quelque peu inattendue au vu d'autres indicateurs en continuelle détérioration, baissé en 2011, cela n'a été que temporaire. En effet, après avoir enregistré en 2012 le taux de risque de pauvreté le plus élevé depuis 1995, le Luxembourg a connu une hausse de celui-ci en 2013, pour atteindre presque 16%. Le Luxembourg affiche ainsi la variation annuelle du taux de risque de pauvreté la plus élevée de l'UE15. De fait, il n'est pas étonnant que presque un ménage monoparental sur deux se trouve en situation de risque de pauvreté (taux le plus élevé de l'UE15 pour ce type de ménage). Ce constat est également valable pour les chômeurs, dont plus de la moitié se retrouve sous le seuil de risque de pauvreté. En outre, on constate aussi que le taux de risque de pauvreté des personnes occupées est parmi les plus élevés des pays de l'UE15.

Dans ce contexte, près d'un ménage sur trois fait face à des difficultés pour joindre les deux bouts. Un quart d'entre eux admet ne pas pouvoir faire face à des dépenses inattendues.

## Chômage

Malgré un environnement plutôt propice au niveau national, le taux de chômage ne cesse d'augmenter au cours des dernières années, et 2014 ne fait pas exception. Le taux de chômage atteint désormais les 6% selon les chiffres d'Eurostat et dépasse même les 7% selon l'ADEM.

Pire encore, cette hausse s'accompagne d'une précarisation accrue des chômeurs : plus de 40% des chômeurs sont inscrits à l'ADEM depuis plus d'un an. Parmi eux, la moitié est même inscrite depuis plus de deux ans. Par conséquent, c'est moins de la moitié des chômeurs inscrits qui perçoit encore une indemnité de chômage.

Malgré tout, le Luxembourg continue (pour l'instant) à compter parmi les pays européens ayant le plus faible taux de chômage.

## Emploi

Paradoxalement, l'emploi continue à afficher de bons résultats, et cela malgré le développement sans précédent du chômage. Si la création d'emplois a pris un rythme de croissance plus lent depuis 2007, le Luxembourg compte toujours parmi les pays de l'UE15 les plus performants en la matière. En effet, que ce soit en termes de nombre d'emplois créés, de taux d'emploi ou de taux de jeunes qui n'ont pas d'emploi et ne suivent ni études, ni formations le Luxembourg affiche des résultats parmi les plus favorables de l'UE15.

## Conditions d'emploi

Les formes d'emploi atypiques, précaires et asociales sont en augmentation depuis de nombreuses années. Cette évolution est particulièrement notable en ce qui concerne le nombre de personnes ayant des contrats de travail temporaires, parmi lesquelles les jeunes de 15 à 24 ans sont particulièrement concernés car ils sont plus de 46% à connaître ce type d'emploi.

## Conclusion

En outre, le développement des formes atypiques d'emploi ne reste pas sans effet en termes de pauvreté des personnes actives. Les travailleurs luxembourgeois comptent parmi les plus exposés au risque de pauvreté au sein de l'Europe des Quinze. Triste record si l'on considère uniquement les salariés : le Grand-Duché a le taux de risque de pauvreté le plus élevé !

En ce qui concerne les accidents du travail, ceux-ci poursuivent la tendance à la baisse entamée depuis plusieurs années. Toutefois, le décrochage entre accidents déclarés et reconnus reste fort marqué et soulève des inquiétudes. En outre, on constate, au cours des dernières années, une explosion du nombre des déclarations de maladies professionnelles alors que le nombre de maladies professionnelles reconnues a plutôt tendance à stagner.

### Qualité de l'emploi

Pour sa part, le *Quality of Work Index*, développé en collaboration avec l'Université du Luxembourg, évalue la qualité du travail et l'état du bien-être des travailleurs au Grand-Duché. Il ressort des résultats de cette enquête que ces travailleurs sont plutôt satisfaits de leur situation. Toutefois, l'indice global est en baisse par rapport à 2013, traduisant ainsi une détérioration de certaines dimensions de la qualité du travail.

7 salariés sur 10 disent devoir souvent, ou presque tout le temps, se concentrer sur plusieurs tâches simultanément. Avec 84,5% de personnes dans cette situation, les cadres sont particulièrement concernés. Si le degré de multitasking augmente avec le niveau de diplôme du travailleur, il est néanmoins fortement présent à tous les niveaux d'études.

Par ailleurs, le sentiment de pression, de travailler sous contrainte de temps, est rapporté par près d'un salarié sur deux. Pour sa part, l'estimation subjective du stress fait apparaître qu'un salarié sur trois se dit souvent, voire presque tout le temps, stressé à son travail alors que 31% déclarent ne l'être jamais ou rarement.

Il faut noter que le phénomène de harcèlement moral a augmenté entre 2013 et 2014, quelle que soit la classe d'âge. Cela est inquiétant car ce type de harcèlement peut avoir de sévères répercussions sur la motivation au travail, voire sur la santé psychique et physique des travailleurs.

Enfin, concernant le développement économique futur du Grand-Duché, seulement 45,6% des salariés l'envisagent avec optimisme. Les hommes sont nettement plus optimistes que les femmes, et les personnes de nationalité luxembourgeoise sont parmi les plus pessimistes de l'échantillon.













# dialogue

ANALYSE

## PANORAMA SOCIAL 2015

Le Panorama social 2015, publié dans la série Dialogue analyse de la Chambre des salariés (CSL), dresse un portrait social du Luxembourg en rassemblant des données éparses pour créer une vue d'ensemble de la situation socioéconomique du pays et pour la replacer dans le contexte européen.

Cette publication s'attache notamment aux différentes dimensions de l'inégalité : revenus et salaires, santé, fiscalité... qui, en se renforçant mutuellement, ont un impact négatif sur le niveau de vie des individus, ce qui risque de les faire basculer dans la pauvreté. C'est pourquoi la CSL garde un œil attentif sur ce phénomène et met en lumière ses conséquences sur les différentes catégories de ménages.

La CSL consacre également une partie de son Panorama au chômage et à l'emploi en analysant de manière approfondie les indicateurs couramment utilisés (taux de chômage, taux d'emploi...). Elle met aussi l'accent sur les formes atypiques de travail (temps partiel, intérim...) et leurs répercussions sur les conditions d'emploi et de vie des individus.

En outre, cette année, le Panorama met en lumière deux sujets particuliers, à savoir les conditions de logement des ménages luxembourgeois et la composante sociale de la procédure européenne de déséquilibre macroéconomique.

Diffusée par :

**Librairie Um Fieldgen**

3, rue Glesener - L-1631 Luxembourg  
info@libuf.lu

Cette publication est également disponible au siège de la CSL.

Éditée par :



CHAMBRE DES SALAIRES  
LUXEMBOURG

18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg  
T +352 27 494 200 F +352 27 494 250  
csl@csl.lu www.csl.lu

PRIX : 4€

ISSN : 5 453000 20 0416

